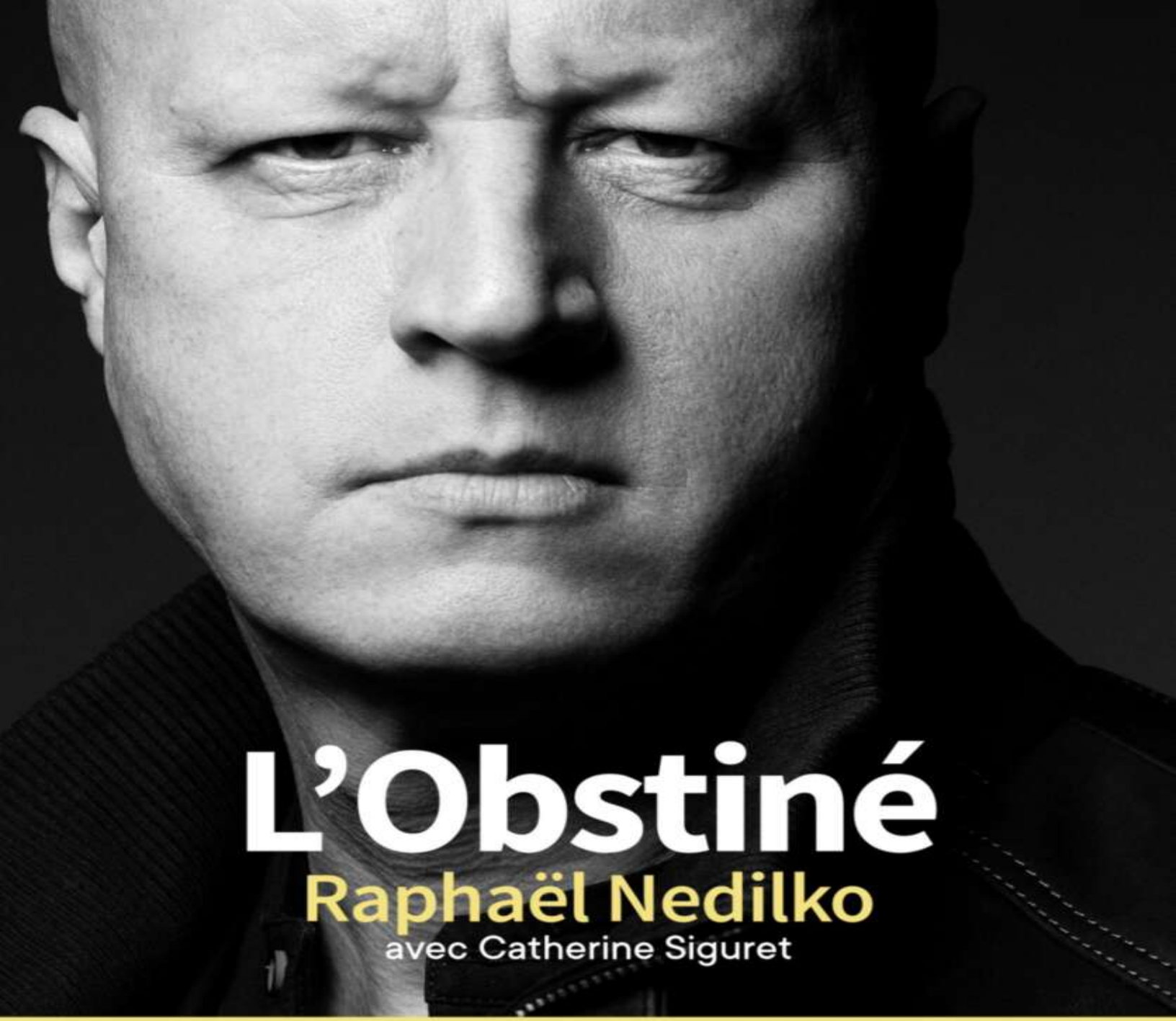

L'Obstiné

Raphaël Nedilko
avec Catherine Siguret

Confessions du flic qui exhume les cold cases

STUDIOFACT
EDITIONS

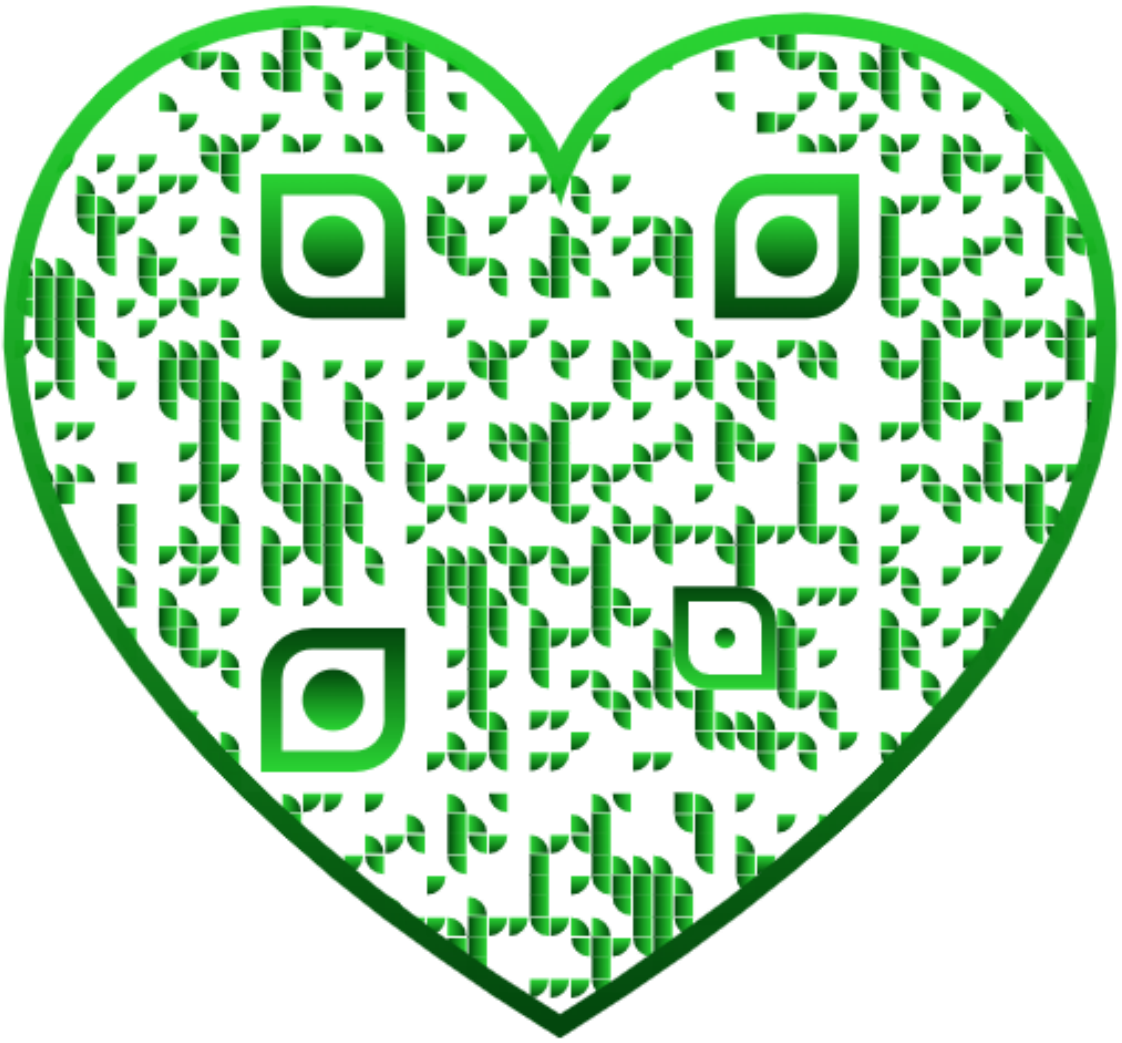

L’Obstiné

Raphaël Nedilko
avec Catherine Siguret

L'Obstiné

STUDIOFACT
EDITIONS

Couverture :
Conception graphique : Clément Buée
Photographie : © Joël Saget / AFP

ISBN : 9782958292713
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.

© Studiofact Editions, 2023

À la mémoire de Christelle Maillery et de Christelle Blétry.
À leur famille et à leurs proches qui n'ont jamais abandonné le combat pour la vérité.

« Si je pouvais t'offrir le bleu secret du ciel,
brodé de lumière d'or et de reflets d'argent,
le secret éternel, de la vie et du jour,
de la nuit et du temps,
avec tout mon amour, je le mettrais à tes pieds.
Mais moi qui suis pauvre et n'ai que mes rêves,
sous tes pas je les ai déroulés.
Marche doucement, car tu marches sur mes rêves. »
WILLIAM BUTLER YEATS

CHAPITRE 1

Cœur de flic

Le regard féroce de l'individu qui me jette sa rage au visage, ses parents et ses sœurs, surgis du fond de l'appartement, qui hurlent à l'injustice, le menottage musclé du suspect, j'en ai, hélas, l'habitude. Ce jeudi 6 octobre 2016, à Chalon-sur-Saône, nous effectuons une opération de police dans une famille « très défavorablement connue de nos services ». Tous les membres masculins de la fratrie sont passés un jour entre nos mains : placés en garde à vue, déférés devant le procureur, parfois condamnés et incarcérés, ils récidivent toujours, violences urbaines et petits trafics… Alors comment expliquer mon trouble inédit ? Mon gilet pare-balles semble peser une tonne, je sue à grosses gouttes, ma gorge se serre comme si quelqu'un y enfonçait ses pouces, j'ai la poitrine dans un étau, et dans le dos, la même douleur aiguë que si j'avais reçu un coup de couteau… Tout s'est pourtant bien passé, c'est-à-dire mal. Devoir employer la force, subir la haine du flic, c'est routinier et pénible à la fois. Heureusement, mon malaise diminue, s'éloigne comme une vague. Nous prenons congé poliment, devoir d'exemplarité oblige. Agonis d'injures, nous redescendons l'escalier : est-ce d'avoir monté les marches quatre à quatre avec les collègues en mode commando, le corps alourdi par le gilet pare-balles et la chaleur étouffante, qui m'a épuisé à ce point ? Je suis pourtant sportif, cours dix kilomètres chaque matin, pousse cent vingt kilos de fonte à la salle. Musclé à faire craquer mes chemises, je ne fume pas, je ne bois pas, et avec mon mètre quatre-vingt-sept, à quarante-quatre ans, je passe souvent pour le colosse de

service.

Dans la voiture de police, assis à l'arrière à côté de l'individu menotté, je ressens à nouveau une douloureuse sensation d'écrasement.

— Ça va, Raphaël ? me demande mon collègue Jean-Michel en jetant un coup d'œil dans le rétroviseur.

— Super.

On n'est pas là pour s'écouter. Il s'agit d'obtenir des aveux du suspect ou d'accumuler les preuves et indices propres à mobiliser la justice. Pour ce type d'affaire sans envergure, on n'interroge pas en continu avec une tactique pointue alternant dialogue et repos. On laisse mariner le type qui ne souhaite pas parler. Je m'octroie une pause déjeuner avec Stéphanie que je connais depuis peu mais dont je sais déjà qu'elle est la femme de ma vie. J'ai l'impression que le repas me reste sur l'estomac, parce que forcément, c'est l'estomac… Pourtant, la garde à vue doit se poursuivre. Brigadier-chef, et pas rond-de-cuir dans un bureau, je suis tenu de rester opérationnel, prêt à foncer sur un crime, une bagarre sérieuse ou une affaire de violences conjugales. Alors que « mon » suspect ne parle toujours pas, je continue à me sentir mal jusqu'au soir. La nuit est pire. La douleur gagne mon bras et mon épaule gauches, avec fourmillements dans la main et douleurs thoraciques, ce qui me fait en toucher deux mots à mon collègue Laurent le lendemain au commissariat. Il m'écoute et me regarde avec un sérieux qui me déplaît :

— Fais gaffe, ça peut être le cœur…

Je hausse les épaules. J'avale consciencieusement pansement gastrique et Doliprane, mais la douleur me poursuit jusqu'au soir et la nuit suivante, au point que Stéphanie me menace d'appeler les secours, ce qui m'effraie bien davantage qu'avoir mal. J'ai déjà souffert dans mon corps, frôlé l'amputation après une fracture ouverte d'une jambe à quatre ans. Je sais aussi serrer les dents moralement, pour tenir dans une institution qui ne ressemble pas à celle dont j'avais rêvé. Jusqu'à ce dimanche 9 octobre 2016, je croyais tout maîtriser, mes nerfs,

mon corps, ma vie. Mais Stéphanie appelle le SAMU, et après énumération des symptômes, son interlocuteur décrète :

— On arrive ! Vous ne bougez pas !

Un comble. D'habitude, c'est moi qui dis ça ! Alors je bouge. Illico.

Pour ne pas traumatiser les deux plus jeunes enfants de Stéph qui vivent avec nous, je vais attendre le SAMU sur le parking, assis sur le capot de sa voiture. La première chose que font les secouristes, c'est m'engueuler ! À juste titre. Pourquoi n'ai-je pas obéi ? Peut-être parce que j'obéis assez contre mon gré dans mon boulot, alors quand je peux garder une part de liberté… Mais sitôt pris en charge à l'hôpital, on m'explique que ce Raphaël-là, c'est fini.

À mon arrivée, c'est l'effervescence autour de moi, infirmière, médecin, batterie d'examens, je passe de main en main jusqu'à ce que le taux de troponine révélé par mes analyses de sang, indicateur de l'infarctus du myocarde, m'envoie directement en soins intensifs. Stéphanie m'a à peine rejoint qu'on lui demande d'aller patienter dans sa voiture, en espérant que la potion miracle injectée dans mon artère bouchée me garde en vie. Je me sens arrivé à l'heure du jugement dernier, à me demander de quel côté va pencher la balance. J'attends le verdict, dans un état sans doute proche de celui des accusés de cour d'assises lorsque je témoigne à la barre comme directeur d'enquête, mais contrairement à eux, je ne me sens pas exempt de tout reproche. La fatigue et la frustration accumulées pendant des années, dans le déni de l'addition qui se présenterait fatalement un jour, me valent d'être là. J'ai exercé mon métier comme un sacerdoce, exorcisant mes échecs personnels, notamment celui de mon premier mariage. Mais peut-on choisir de se mettre au service du citoyen et ne s'investir qu'à moitié quand le sang a coulé et que les proches attendent la vérité ?

Quand le chef du service cardiologie fait irruption dans ma chambre, il me lance :

— Vous avez eu de la chance !

Je mesure effectivement celle d'être tombé du côté de la vie…

Le médecin, proche de la retraite, grand, le regard bienveillant, me rassure : pas de nécrose, aucune avarie définitive ; une opération à Dijon, une bonne convalescence et je pourrai reprendre la route du commissariat comme celle du jogging. Au-delà, il m'amène à me confier sur ce qui a pu déclencher mon infarctus. Comme le flic que je suis, il ne juge pas, il écoute. Et je parle, comme un bleu ! De ma vie personnelle, de mon divorce douloureux après avoir trop enduré, du retour peu glorieux chez papa-maman sans mes trois enfants, et de l'embellie depuis ma rencontre providentielle avec Stéphanie. De ma vie professionnelle aussi, son caractère ingrat, sa noirceur… Il ne me demande pas de développer, il n'est pas psychanalyste et j'en consulte du reste un vrai depuis mon divorce, je me croyais sur le bon chemin. Sitôt seul, je réalise que, pour faire le ménage à fond, je dois pousser tous les meubles. Il a fallu que je me retrouve à plat, nu comme un ver, truffé d'électrodes et relié à des machines traçant ma ligne de vie pour y voir clair et cesser de fourrer la poussière sous le tapis.

Stéphanie entre dans la chambre, m'embrasse, glisse sa main douce dans la mienne, exemplaire. Depuis notre rencontre, elle vit au gré de mes déconvenues professionnelles, tensions entre collègues, manque de reconnaissance de la hiérarchie qui y contribue, et absence de rigueur de certains enquêteurs. J'ai quitté six mois plus tôt la matière criminelle pure de la PJ de Dijon pour un commissariat supposément plus calme, mais je vis hanté par les morts sur lesquelles j'ai enquêté, par les vies des familles détruites. Je n'ai laissé derrière moi aucun crime non élucidé, et j'ai résolu deux cold-cases très anciens. Je devrais en être fier, mais je reste brisé. Par la disparition de Christelle Maillery, collégienne de seize ans, découverte poignardée dans une cave en 1986. Par celle de Christelle Blétry, vingt ans, étudiante en bac pro, retrouvée criblée de cent

vingt-trois coups de couteau, en 1996. Je viens tout juste de témoigner aux assises en appel pour la première affaire. Le coupable a écopé de vingt ans. Le procès de la seconde affaire doit avoir lieu au mois de février de l'année suivante et je serai appelé à témoigner en tant que directeur d'enquête devant les assises, un moment capital puisqu'il contribue à sceller le destin de l'accusé. Alors non, décidément, je ne peux pas mourir, pas avant d'avoir « fini ». Ce qui m'a terrassé est aussi ma raison de vivre.

Durant toute mon hospitalisation, les visages des deux Christelle me reviennent régulièrement, comme ceux de leurs familles que j'ai côtoyées de si près. Les morts ponctuent et tracent ma route. Ils dirigent mes actes, habitent aussi ma mémoire et rongent mon inconscient. Combien de cadavres ai-je vu ? Je suis bien incapable de donner un chiffre. Plus de cent, c'est sûr. C'est mon métier, certes. Mais qui pense à l'impact sur le psychisme ? Nos supérieurs agissent en gestionnaires dans le meilleur des cas, ignorant depuis leurs bureaux que la confrontation permanente à la mort violente, voire barbare, marque irrémédiablement, au-delà des heures de bureau. Notre devoir de faire émerger la vérité n'est pas une simple fonction, et le mort, quand on enquête sérieusement, est un vivant que l'on imagine rire, danser, aimer, promis à un avenir ! Une victime a toujours commencé sa journée en disant à ceux qui l'aiment « À ce soir », et nous rencontrons ses proches qui ne l'ont jamais revue. On dit parfois que je m'attache trop. Mais comment ne pas s'attacher quand les familles Maillery et Blétry notamment, qui vous ont vu arriver comme un parfait étranger et même perçu comme l'ennemi venu d'une institution impuissante depuis des décennies, finissent par vous considérer comme l'un de leurs membres ? Entendre Marie Pichon, mère de Christelle Maillery, souffler face à la caméra d'un journaliste « Raphaël, c'est comme mon fils » donne un sens à ma fonction. Leur tendresse et leur confiance m'ont aidé à m'obstiner malgré les années écoulées, l'absence d'indices, d'ADN, ou l'apparent « tout a été fait ». Je n'oublie jamais qu'un cold-case, c'est un

corps autrefois plein de vie, mais aussi un assassin dans la nature, chose aussi moralement inacceptable que potentiellement dangereuse. On n'a pas le droit de lâcher. Et aucune possibilité d'oublier.

À mon chevet, à l'hôpital, je vais trouver ces mères de victimes, qui disent me devoir beaucoup, alors que l'inverse est plus vrai encore. Moi, j'ai sciemment choisi le service public. Elles, c'est le malheur qui les a mises sur ma route et en a fait des « justiciables ». Elles auraient préféré ne jamais avoir à me connaître. Penser à elles durant mon mois et demi de convalescence m'a donné du courage, et j'ai prié puisque je suis profondément croyant. Ni grenouille de bénitier, ni inféodé à une quelconque chapelle, je crois en la bonté des hommes, aux valeurs humanistes ancrées en chacun de nous. Dans le métier, c'est rare, et parfois source de moqueries. Du temps du 36, mes collègues savaient qu'il m'arrivait de traverser la rue pour aller me recueillir à Notre-Dame, juste en face. Quand on vit dans les ténèbres, il ne me paraît pas inutile de savoir où aller chercher la lumière et de croire un peu en quelque chose. J'ai même pensé devenir prêtre, avant de choisir le service ici-bas, la vérité des corps au lieu du salut des âmes. En ayant la vie sauve, je me fais une promesse : parler. Dire ce qui ne va pas. Ce qui conduit au cold-case ou qui l'entretient. Je le dois.

CHAPITRE 2

Drôle de boutique !

C'est après sept années en tant qu'enquêteur comblé au 36 quai des Orfèvres, la célèbre « Crim' », que j'arrive à la PJ de Dijon le 2 janvier 2008, où je vais vite déchanter. Le service est encombré par de nombreux cold-cases très médiatisés, qui ont eu lieu le long de l'autoroute « du Soleil » reliant Paris à Lyon, le long de la Saône. « Les disparues de Saône-et-Loire », dites aussi « disparues de l'A6 », inquiètent la population. La houle de l'opinion se lève face à la publication dans les journaux de la carte de la région où sont disposés les noms des victimes, leur âge et la date de leur décès. Les médias, qui adorent la géométrie, parlent de « triangle de la peur », comme dans toutes les affaires où l'on soupçonne un tueur en série, même si du côté de la justice et des forces de l'ordre, cette hypothèse n'a jamais eu cours. On ne trouve aucune signature caractéristique commune aux homicides associés, notamment ceux de Marie-Agnès Cordonnier et de Françoise Bruyère, vingt-deux ans toutes les deux en 1984 ; Sylvie Aubert, vingt-trois ans, en 1986 ; Christelle Maillery, seize ans, en 1986 ; Marthe Buisson, seize ans, en 1987 ; Nathalie Maire, dix-huit ans, en 1987 ; Carole Soltysiak, treize ans, en 1990 ; Christelle Blétry, vingt ans, en 1996 ; Virginie Bluzet, vingt et un ans, en 1997 ; Vanessa Thiellon, dix-sept ans, en 1999 ; Pascal Gil, dix-neuf ans, en 1999, Anne-Sophie Girollet, vingt ans, en 2005 ; Corinne Taret, trente-sept ans, en 2007. Ce n'est pas le nombre de victimes et leur concentration qui font l'exception, mais le fait que toutes ces affaires restent non résolues.

La PJ de Dijon, en Côte-d'Or, a pris la relève des commissariats d'origine – Chalon-sur-Saône, Mâcon ou autre –, selon la procédure habituelle lorsque les dossiers sont complexes ou non élucidés rapidement. « La relève », en théorie. En réalité, la pile s'épaissit, et plus rien n'est accompli. Heureusement que quelques affaires ont eu lieu en zone rurale ; à ce titre, elles sont confiées à la gendarmerie, ce qui déleste le service. Comme toujours, les familles, éprouvées par l'inaction, le silence voire le dédain, réclament que la police soit dessaisie au profit de la gendarmerie si l'affaire est traitée par la police, ou inversement. Sauf qu'à Dijon, seule la police est dans le collimateur des familles. Le juge d'instruction peut accéder à leur demande, mais le changement d'enquêteurs ne garantit pas la vérité, et l'institution initiale semble officiellement désavouée. Il évite donc de le faire. Il prend plus volontiers l'initiative de secouer la poussière de ces cold-cases, en ordonnant régulièrement de nouvelles investigations. À Dijon, les magistrats successifs s'y appliquent bon gré mal gré, sous la pression des avocats et des familles de victimes. Sans résultat jusque-là, visiblement.

Les enquêteurs comme les magistrats sont censés le savoir : le pire ennemi d'un dossier, c'est le temps. Le temps qui voit disparaître les preuves ou les protagonistes, déménager les témoins, et se profiler le spectre de la prescription, qui fait qu'après vingt ans en cas de crime – c'était dix ans jusqu'en 2017 – il n'y aura plus de poursuites pénales. La vérité, comme la justice, mérite que des actes de procédure, même voués à l'échec, soient régulièrement effectués, ne serait-ce que pour retarder l'échéance. En effet, la prescription ne court qu'à compter du dernier acte d'enquête réalisé, et non de la date du crime ; dans un monde idéal, directeur d'enquête et juge fonctionnent en tandem, afin de chercher la vérité comme de faire vivre le dossier pour qu'il ne disparaisse pas. Quand bien même le juge serait nonchalant et ne réclamerait aucune vérification précise, l'enquêteur a un devoir de proactivité. Les

officiers de police judiciaire (OPJ), en vertu des pouvoirs que leur confère leur qualification, sont autorisés à procéder d'eux-mêmes sur tout le territoire national à toute vérification, audition, perquisition qu'ils estiment utile dès lors qu'une enquête est ouverte. L'OPJ peut décider de refaire un chronométrage, un voisinage, une audition de témoin. En investiguant sans faiblir, il peut apporter des billes au magistrat, le convaincre de réclamer des actes plus techniques comme une comparaison ADN ou une interception téléphonique. Certains magistrats sans humilité balaient l'indice avancé par l'enquêteur zélé d'un « Je ne vous en demandais pas tant ! ». Mais avec la presse et les parties civiles en face, si on leur donne du biscuit, comme on dit chez nous, ils déclinent rarement. Un magistrat sort grandi, comme tout le monde, d'une affaire résolue. Force est de constater qu'à Dijon, mes collègues ont oublié de faire vivre les dossiers auprès de juges qui, de leur côté, ne faisaient pas de zèle. La faute est partagée. La chance de ces affaires non élucidées vient des familles, pour qui un enfant ne sera jamais un dossier.

Certains proches des victimes de l'A6 se sont regroupés dans une association, avec pour avocats à l'aube des années 2000 des ténors du barreau parisien, maître Didier Seban et sa collaboratrice Corinne Herrmann, encore juriste à l'époque. Elle s'est illustrée en traquant inlassablement la vérité dans l'affaire Émile Louis, criminel en série qui a sévi dans l'Yonne toute proche. Les familles connaissaient bien ces cold-cases remontant pour certains aux années 1970, une dizaine de jeunes filles confiées aux services sociaux et mystérieusement disparues. En vérité assassinées. Le cabinet Seban a réussi à mobiliser enquêteurs et magistrats pour obtenir l'identification et de l'auteur sa condamnation à perpétuité en 2004. Les parents de victimes de l'A6 se sont remis à y croire, à harceler, avec leurs conseils, les autorités judiciaires pour réclamer de nouvelles expertises, des reprises d'enquête. C'est chose faite très ponctuellement, et sans résultat probant.

Une famille tempête particulièrement : la famille Blétry, Marie-Rose, la maman, en tête. Elle est de ceux qui réclament le dessaisissement de la PJ au profit de la SR[1]. Sa fille Christelle a été assassinée depuis douze ans au moment où j'arrive. Elle ne manque pas une opportunité de se plaindre des institutions dans la presse, et les occasions sont nombreuses ! L'association Christelle, qu'elle a mise sur pied au nom de tous, multiplie les animations publiques pour récolter des fonds destinés à payer les avocats. Les « petites gens », comme ils se sont vu surnommer par un magistrat au micro d'un média, n'ont pas les moyens de s'offrir un bon avocat autrement, une injustice qui me révolte ! Un avocat non payé, ou au rabais, travaille peu… ou au rabais. Il rechigne à monter au créneau auprès du juge d'instruction pour réclamer des actes, ou auprès de la chambre de l'instruction pour faire appel d'une décision inique. Marie-Rose Blétry est bien placée pour le savoir, elle qui a engagé une première avocate locale totalement fantomatique. Un avocat tenace, descendu de Paris ou venu d'une grande ville, a des frais de déplacements, dort à l'hôtel et rarement au Formule 1, se nourrit, consacrant à l'affaire un à plusieurs jours de son temps au détriment de son cabinet. Les bons honoraires ne garantissent pas le travail, mais en l'occurrence, Seban et Herrmann se démènent.

Dès mon arrivée, j'entends vite dire dans les couloirs que Marie-Rose Blétry est « une emmerdeuse », « une folle », voire « dure à traire » – textuellement ! – selon le champ lexical d'un collègue. D'emblée, je suis surpris par cette façon de traiter les familles, sans empathie aucune. Je songe qu'avec une fille assassinée douze ans plus tôt, sans coupable identifié ni explication, je serais moi-même d'assez méchante humeur, peut-être même un « emmerdeur ». Nous sommes en 2008, je suis alors père de trois enfants âgés de trois, quatre et six ans, et quand bien même je n'en aurais pas, je ne peux m'empêcher de me mettre « à la place de ». Pas seulement des victimes, d'ailleurs. Il m'importe de l'évoquer d'emblée : je sais aussi me mettre à la place des « fortement suspects » ou coupables. Je le

fais pour le pire, qui consiste à me faufiler dans leur cerveau tordu pour déceler leurs mensonges, incohérences, deviner leur modus operandi et les « coincer » ; comme pour le meilleur, qui consiste à comprendre leur honte possible des faits commis, leur douleur, leur peur de la prison, leur histoire. J'en appelle à leur conscience, leur humanité, du fond du cœur, et je dois parfois aller chercher loin en moi pour y parvenir. Je ne crois pas aux « monstres », je ne fais face qu'à des hommes qui ont commis des actes monstrueux. Considérer que tout homme a le pouvoir de tomber mais aussi de se relever, jusqu'au dernier moment, et être conscient qu'il ne me revient pas de le juger, cela ne vient pas seulement de mon fond chrétien. Il se trouve que c'est aussi le code de déontologie policier ! Il enseigne de traiter les interpellés comme les plaignants sur un plan d'égalité, avec la même fraternité, en développant le même niveau d'empathie pour le meurtrier que pour la victime. Non, ce n'est pas facile, et non, on ne nous demande pas de faire de gros câlins, ni aux uns, ni aux autres. On nous demande juste de les traiter tous avec la même considération. Pas de dire « c'est bien fait pour sa gueule », pas davantage de le penser. Notre métier consiste à réunir le maximum d'éléments de preuves, à charge et à décharge, afin que les magistrats jugent s'il est opportun de poursuivre ou non, qualifient l'infraction, et que, le jour du procès éventuel, juges et jurés aient de quoi se forger une intime conviction. Je me suis fixé comme ligne de conduite de travailler avec humilité, sans outrepasser mon pouvoir.

J'ai entendu parler pour la première fois de la série de meurtres non élucidés le long de l'A6 deux ans plus tôt, en 2006, quand j'ai rencontré le directeur de la PJ de Dijon, le commissaire divisionnaire Guichot, alors que j'étais encore à Paris. Au 36, les murs comme les hommes tremblaient sous les retentissements de l'affaire Ilan Halimi. Un échec et une déflagration sur le plan humain, policier et politique. Aller prendre l'air hors de la cocotte-minute me semblait d'autant plus impératif que ma première épouse et nos jeunes enfants

s’accordaient mal à mon rythme trépidant et à la tension nerveuse qui allait avec. Un poste moins exposé dans ma région d’origine, qui était aussi celle de ma femme, m’avait poussé à prospecter.

D’emblée, Guichot m’annonce ce qu’il a en portefeuille, comme on dit, dont cette série de meurtres non résolus qu’il déplore de laisser derrière lui lors de son départ à la retraite. Je n’en apprends pas davantage sur leur contenu ce jour-là, et j’en sais moins que certains Français, enquêteurs de salon. Mes collègues et moi répugnons généralement à faire du zèle en nous aventurant à commenter une enquête dont nous ne savons rien. Finalement, ma mutation est retardée par ma nomination trop récente au grade supérieur de brigadier-chef, toute promotion obligeant à rester deux ans dans l’officine où elle a été obtenue.

Deux ans plus tard, c’est maintenant Roland Gauze le directeur de la PJ. Mon nom est resté sur les tablettes et je suis appelé :

— Est-ce que vous voulez venir aux stups ?

Je réponds :

— En vérité… non. Je suis fait et formé pour la Crim’… Les stups…

Les stups, pour tout dire, ça ne m’intéresse pas beaucoup… Des crânes vides qui intoxiquent et tuent les autres pour rouler en BMW, mobile qui m’échappe, une matière grise pauvre à analyser, des enquêtes sans grande subtilité psychologique… Pas pour moi. Par chance, une place d’enquêteur se libère peu après.

À mon arrivée à Dijon, ces cold-cases sont à l’état de congélation. Je n’en suis pas chargé puisque je suis d’abord affecté au GLCO[2]. C’est le groupe « affaires générales » qui est présumé travailler sur les dossiers criminels, anciens et nouveaux. J’exerce ma fonction d’OPJ sur des braquages à main armée, des trafics d’engins de chantier par des bandes des pays de l’Est, et épisodiquement, on me confie quelques

constatations de scènes de crime ou des enquêtes sur des décès suspects pour « recherche des causes de la mort » après découverte d'un cadavre, ce que je préfère largement aux affaires de truands. Mort naturelle, suicide ou crime déguisé en suicide ? L'ennemi de l'enquêteur est la conclusion hâtive et ma passion intellectuelle est de reconstituer mentalement ce qui a pu se produire, avec minutie. Tous les cold-cases commencent souvent par de mauvaises constatations ou des déductions erronées dès la scène de crime.

Tous les suicides en apparence, y compris par pendaison, n'en sont pas forcément. Le médecin présent sur les lieux, parfois membre ordinaire du SAMU et non légiste, constate la mort, puis coche « oui » ou « non » dans la case « obstacle médico-légal ». S'il coche « oui », l'enquête judiciaire commence, en vertu de l'article 74 du Code de procédure pénale, la fameuse « recherche des causes de la mort ». Si le médecin a expédié le travail ou s'est trompé et qu'il a coché à tort « non » alors que certains éléments laissent penser le contraire à l'OPJ, ce dernier peut en informer le procureur, qui réclamera l'enquête face aux éléments troublants. En cas de suicide par coup de fusil par exemple, l'OPJ doit valider que la distance entre le canon et le visage et l'emplacement des projections de sang sont compatibles avec les blessures. Pas se dire : « fusil + mort = suicide ». Et bien sûr, on ne considère pas un suicide avec la même suspicion s'il a eu lieu au sein d'un domicile étanche fermé à double tour de l'intérieur ou dans un parking ouvert à tous les vents. On se doit aussi d'accorder un crédit circonspect aux lettres d'adieu griffonnées à la hâte sur un bout de papier, du type « adieu, je n'aime plus la vie », surtout quand l'entourage tombe des nues en l'absence de tout symptôme dépressif en amont. Cela peut sembler évident, écrit à froid dans un livre, ça l'est beaucoup moins sur le terrain. Le plus fréquent travers de l'enquêteur d'expérience est d'arriver bardé de certitudes, de souvenirs, d'a priori, quand celui du débutant est de commettre de fâcheux oublis, non réparables. Prélever le contenu du siphon du lavabo d'une salle de bains ou

de l'évier d'une cuisine par exemple est un acte qu'une scène de crime peut imposer à l'esprit après vingt ans de métier, quand un enquêteur inexpérimenté n'y pensera même pas. S'il est vrai que 99 % des actes et relevés effectués seront inutiles… le 1 % restant fera parfois basculer l'enquête, identifier le coupable, le confondre, et apportera la preuve qui mènera in fine à sa condamnation ! S'il faut tout faire ou presque, c'est parce qu'on ne peut deviner à l'avance ce qui est utile et ce qui ne l'est pas. Un oubli peut tuer une enquête. La mémoire des lieux s'imprime tout de suite ou jamais, par écrit et *in extenso*, quand bien même on devrait y passer du temps alors qu'on a sommeil, soi-même comme la gardienne de l'immeuble du crime, le procureur alerté, les collègues sur place, les proches ou voisins de la victime. Quand de l'eau aura coulé sous les ponts, il sera trop tard pour relever des éléments ! On ne refait pas les constatations, contrairement à l'audition d'un témoin, que l'on peut toujours entendre à nouveau le lendemain. Les cold-cases souffrent quasi tous de mauvais départs.

Je n'ai pas la science infuse. J'ai appris à la Crim' que l'OPJ est à la fois l'œil chargé de ne rien oublier, de noter avec plans, photos, prélèvements, récit, et la mémoire d'une enquête, puisque l'écrit de ses constatations sera remis à d'autres enquêteurs qui peuvent se succéder s'il ne vient pas à bout de l'affaire. Il sera aussi étudié par les magistrats, avocats, jurés si l'affaire finit aux assises. Ce qui n'est pas écrit n'existe pas et ne se transmet pas. Si le crime n'est pas élucidé dans les mois qui suivent, ceux qui reprendront le dossier, l'enquête comme l'instruction, n'auront que ce qui est imprimé. Je mesurerai bientôt l'abîme qui s'ouvre quand on cherche en vain des pièces, que l'on doit rappeler l'OPJ et autres protagonistes vingt ans après… pour découvrir parfois qu'ils sont morts !

À Dijon, je m'étonne, sitôt arrivé, d'être pressé par certains collaborateurs après l'examen d'une scène de crime :

— Alors, elles viennent ces constatations ?!

— Pardon, il me faut deux jours, donc disons demain soir…

— Deux jouuuuurs ????!

Je provoque l'étonnement… car oui, j'ai besoin de deux jours pour réaliser un PV[3] de constatations de scène de crime, parfois davantage si elle est complexe. Cela ne me semble pas excessif pour rédiger une trentaine de pages agrémentées d'illustrations, décrire les scellés, expliquer leur pertinence. Je m'efforce de ne rien oublier en prévision de l'avenir, et l'homme étant faillible, il m'est arrivé de m'en vouloir de ne pas avoir pensé à vérifier si l'interrupteur fonctionnait et quels points d'éclairage il commandait, ce qui m'aurait été précieux six mois plus tard. Dans le service, j'ai le sentiment de travailler face à un vent contraire, voire frontal : « Il est long, l'ancien du 36… » chuchote-t-on dans mon dos, assez près pour que je l'entende. Je finis par apprendre que le patron a vanté mon arrivée comme propre à « remonter le niveau », ce qui est à la fois présomptueux à mon égard, et vexant pour mes collègues. On se doute que le préalable ne les a pas mis dans de bonnes dispositions. Certains me guettent au tournant. Je préfère ignorer les petites piques, croyant à une forme de bizutage qui va bientôt cesser.

Je suis moins blessé par les remarques ironiques que par les appels frontaux à en faire moins, qui impactent notre efficacité :

— Tu nous ennuies avec tes constatations pleines de clichés et de croquis ! Personne ne fait ça ! Maintenant que tu y as habitué les magistrats, on va tous être obligés de faire pareil…

Dans mes PV de constatations, je peux effectivement écrire : « Constatons qu'un fenestron en PVC se trouve sur l'aile droite à cinquante centimètres de la fenêtre principale, d'une taille ne permettant pas le passage d'un individu. » Le détail compte quand l'auteur est arrivé de l'extérieur et que la porte est close. Je peux aussi rédiger huit lignes sur le sens et la force des vents comparés aux valeurs habituelles dans la région, information utile en cas d'incendie criminel. Il m'est arrivé de passer des heures sur un moteur de recherche au sujet d'un point précis

d’histoire, de géographie, d’astronomie, de n’importe quelle matière, encore opaque à mes yeux en abordant la scène de crime. Il me semble utile que les futurs usagers du dossier soient informés. Bien entendu, je donne toujours à mes collègues les éléments propres à les faire avancer en attendant la fin de ma rédaction, mais je refuse de bâcler. La découverte de mes PV provoque quelques sarcasmes :

— Intéressant, de savoir que c’étaient des ampoules à économie d’énergie…

Et ce, y compris si j’ai précisé que cela implique un éclairage dont la teinte peut parasiter la perception de certaines couleurs par le témoin, ou à allumage progressif et lent, ce qui n’est pas inintéressant si le crime est commis nuitamment. Oui, il m’arrive d’écrire « nuitamment », car j’apporte le plus grand soin à mes PV, par amour de la langue française comme par égard pour ceux qui, un jour, devront « se farcir » mille à trois mille pages de PV : autant que ce soit agréable à lire ! Pour être précis, je m’appuie même sur un dictionnaire visuel qui permet de distinguer un bob d’un panama, d’un canotier, d’une capeline, car le mot « chapeau » est flou, et le flou peut engloutir une enquête dans le néant. Jugeant ces moqueries étranges et compromettantes pour la vérité, je lutte pour ne pas accorder crédit à la blague d’avocats qui courait dans les couloirs du Palais de justice de Paris au sujet de la PJ de Dijon avant que je n’y parte – elle ne me faisait déjà pas rire : « Si tu veux tuer ta femme, fais-le à Dijon ! T’es certain de ne pas te faire prendre ! »

Que mon institution soit tournée en dérision me peine toujours, que des proches de victimes pâtissent de la non-résolution d’enquêtes me détruit. Jusque-là je ne voulais pas douter que tous les moyens étaient mis en œuvre pour venir à bout des enquêtes, mais des collègues commencent à m’expliquer que si certains homicides nous sont confiés plus durablement au lieu d’être transmis au service dédié, c’est parce que la conscience professionnelle du GLCO serait plus poussée que celle des Affaires générales, ce qui laisse pantois.

— Disons que les Affaires générales ne jouissent pas de toute la confiance du commandement, me souffle pudiquement l'un d'eux.

Pas de chance, ce sont eux qui sont censés s'occuper des cold-cases ! Je parle souvent des aberrations de fonctionnement avec Manu, qui partage mon bureau, mon unique soutien la première année. Lui aussi a commencé à Paris et notre culture professionnelle est la même : bosser. Sans être pressé de filer pour aller faire les soldes ou choisir une nouvelle voiture.

À Dijon, d'autres choses m'étonnent, pour ne pas dire me heurtent. Je découvre l'armée mexicaine, une organisation en mille-feuilles avec une grande considération pour le grade qui dicte la qualité des relations, allant du mépris envers les uns à la déférence compassée envers nos supérieurs, que l'on vouvoie. Au 36, mon premier poste en matière criminelle, on m'engueulait parce que, élevé dans un milieu modeste avec des parents à l'ancienne, je faisais tout bien dans les clous, avec un grand respect de la hiérarchie, en bon élève. Au collège et au lycée, j'étais le genre d'adolescent à faire pouffer les autres parce que je disais « bonjour monsieur, madame » aux profs et rendais mes devoirs à l'heure. Au quai des Orfèvres, arrivé simple gardien de la paix et pas encore OPJ, j'avais au-dessus de moi deux lieutenants, deux capitaines et deux commandants que j'ai été sommé de tutoyer, ainsi qu'un chef de section, un surchef et notre fameux « patron ». Mon petit complexe d'infériorité et ma timidité me valaient les remontrances de mon chef de groupe, Francis Béchet, un grand de grand qui avait arraché des aveux au tueur en série Guy Georges. Il pouvait me lancer en pleine réunion :

— Fais-moi le plaisir de poser ton képi, t'es plus en uniforme au commissariat ! Manifeste-toi, prends des initiatives, crache ce que t'as à dire, bouge, merde !

Un enquêteur ne devait être ni un suiveur ni un lèche-bottes. Si le vouvoiement était proscrit entre gars de terrain, ce n'était pas pour « faire sympa », mais pour être efficace, rapide, dans

le gras du sujet et pas dans l'apparence, ou dans l'apparat qui fait perdre temps et énergie. À Dijon, j'ai découvert le policier bourgeois de province, ce que j'appelle quand je suis très en colère « le chat de coussin » : il fait partie des murs et a fini par s'y fondre. Il a commencé dans la boutique, y termine parfois sa carrière, dans la même ville, où il connaît tout le monde. Le 36 n'était pas un service, mais une ruche, entièrement tournée vers le travail et le résultat, quelque grade que l'on ait, dans une ville anonyme. J'en ai tiré la leçon que tout enquêteur devrait passer par une PJ de très grande ville, où ce que vous faites compte plus que qui vous êtes. L'émulation du quai des Orfèvres, qui m'a donné confiance en moi, m'a rendu incisif et audacieux. À Dijon, je me suis souvenu des derniers mots de Francis à mon départ :

— Tu verras, en province, ton aura et ton expérience ne seront pas forcément acceptées…

Ce qu'il n'avait pas prévu, c'est que j'aurais aussi un mal fou à comprendre la façon de travailler des autres, notamment la tendance à l'individualisation des dossiers.

Je venais d'une brigade criminelle avec neuf « groupes de droit commun » chargés des meurtres ou tentatives de meurtres, enlèvements, viols. Le terrorisme, les stups et la répression du banditisme formaient des sections ou services à part. Dans « le groupe Béchet », sept enquêteurs, plus ou moins gradés, travaillaient sur l'ensemble des dossiers. Tout le monde se communiquait les informations, consultait les autres et dialoguait, sans que soient réservés aux uns les basses besognes et aux autres les actes gratifiants. Nul ne couvait jalousement son dossier en espérant sortir « sa » vérité, ni ne se sentait délesté des autres enquêtes. À Dijon, je n'en revenais pas de voir un collègue décrocher le téléphone d'un autre enquêteur, absent ce jour-là, pour répondre :

— Ah désolé, il est en congé, il sera là demain !

Quand on sait le courage et la force qu'il faut à un témoin, un protagoniste d'une affaire ou un proche pour communiquer

une information !

Jusque-là, j'avais évolué au sein d'un groupe d'enquête où chacun devait connaître tous les dossiers en portefeuille, quelle qu'en soit la nature ou l'ancienneté, avec la même implication. Lorsqu'un enquêteur partait en vacances, sa mission première à son retour était de prendre connaissance de tout ce qui avait été fait ou dit en son absence. Si on manquait à ce devoir, on se faisait trucider par Béchet, qui savait tutoyer mais aussi rudoyer au besoin. Tout travail d'enquête était accompagné de la rédaction de ce que nous appelions un « bulle » : une note d'information condensée à l'usage des collègues. Après le traditionnel café, moment où nous échangions sur tous les sujets, nous lisions les « bulles » des autres, tandis qu'à Dijon, les dossiers devenaient individuels, voire exclusifs, dès que l'effervescence du début s'était calmée. Bien sûr, la hiérarchie a besoin de désigner un principal chargé d'enquête qui restera son interlocuteur, mais la propriété sans émulation favorise l'endormissement. J'entendais souvent : « On ne peut pas être partout », « Ce n'est pas notre problème ». Et si la peine d'une famille de victimes et le risque de récidive d'un criminel en cavale étaient le problème de tous ?

Lorsque je me suis inquiété de ce protocole, on m'a remis en place en me disant que, compte tenu du nombre de dossiers, il n'était pas possible d'exiger de chaque membre du groupe de tout connaître. À se demander comment nous faisions à la Crim' ! Nous y parvenions sans problème, même si l'un était plus spécialement connaisseur des détails, évidemment. J'ai continué à rédiger chaque semaine mon fameux « bulle », rendant compte de ce que j'avais fait au cours de la semaine passée dans chaque dossier que j'avais en portefeuille, indiquant pourquoi je l'avais fait, dans quel but, puis j'énonçais mes démarches à venir. Si je devais partir en congé, je notais aussi les questions posées à certains interlocuteurs, les réponses attendues, dans le dessein évident d'empêcher la déperdition d'une information. J'adressais ces notes à chacun

des membres de mon groupe et à ma hiérarchie. Pendant toutes ces années, j'ai secrètement espéré qu'un collègue vienne me voir un jour pour me dire :

— Tiens, dans tel dossier, tu évoques tel problème, ou tel témoignage, que penserais-tu si on vérifiait telle hypothèse ?

Ou n'importe quelle interaction, idée, remarque, critique, piste.

Mais non ! La seule réaction a été :

— Franchement, tu nous fais chier avec tes notes ! Nos boîtes mails sont suffisamment inondées chaque jour de trucs à lire !

J'ai continué à « faire chier », d'autant plus qu'une restructuration des services allait me mettre en demeure de le faire.

En janvier 2009, un an après mon arrivée à Dijon, un nouveau directeur est nommé. Il reçoit chacun pour l'affecter dans le service le plus approprié à ses compétences et à ses vœux. Découvrant mon CV, il m'annonce :

— J'ai l'intention de créer un groupe Crim', est-ce que cela vous intéresse ?

Il a l'idée judicieuse de rationaliser l'organisation en créant une brigade de répression des violences aux personnes, sur le modèle de l'Office central de Nanterre, l'OCRVP[4]. Un groupe traitera l'ensemble des crimes au lieu que chacun des deux groupes se voie attribuer les affaires selon des lois aléatoires.

J'ai du mal à cacher ma joie :

— Je suis fait pour ça, monsieur le divisionnaire !

— Très bien. Vous aurez donc en charge les crimes présents, et votre cheffe de groupe, Annick, va vous exposer les dossiers anciens en portefeuille, vous verrez bien qui fait quoi, hein… Vous vous plaisez, ici ?

Ravalant mes petites contrariétés, je lui dis ce qui me plaît :

— Oui, le contact est plus direct qu'à Paris, avec les magistrats comme avec les légistes, les secours, les autres partenaires institutionnels, DDASS, CAF, URSSAF, Impôts, les familles aussi…

Au quai des Orfèvres, l'anonymat des grandes villes rapprochait chaleureusement les membres du groupe face à l'adversité, mais nous ne risquions pas d'appeler le procureur de la République pour lui soumettre nos réflexions, réclamer un acte de procédure ou autre, ce qui est possible à Dijon. On ne croisait pas davantage une victime reconnaissante au coin de la rue, on ne captait pas par hasard une info sur un coin de zinc.

— Très bien, très bien, continue le directeur. Certains dossiers complexes anciens sont en cosaisine avec le commissariat de Mâcon, lieu de commission des faits, et l'OCRVP, comme l'affaire Girollet. Mais il y a aussi les dossiers Maillery, Blétry, avec cette association, vous savez… qui frappe jusqu'aux portes du ministère, pffff… Le service des enquêtes criminelles est la vitrine de l'institution, il faut que ça bouge !

— Entendu. Ce serait pour moi un honneur d'être directeur d'enquête d'un dossier ou d'un autre…

Le directeur d'enquête n'a pas un pouvoir surnaturel, il est juste celui qui centralise les informations et travaille, autant que possible, en équipe. Mais la réponse fuse :

— Il n'y a qu'un seul directeur d'enquête dans ce service, c'est moi !

Je ne peux m'empêcher de faire de l'humour :

— Je veux dire par là, celui que la justice appelle à la barre le jour du procès et qu'elle nomme officiellement « directeur d'enquête » parce qu'il est la mémoire du dossier… À moins que je ne vous transmette la convocation et que vous alliez vous-même témoigner aux assises ?

Mon trait d'humour ne plaît pas. Mais hormis ce petit incident, je ressors ragaillardi du bureau. Je vais enfin faire le métier que j'aime à plein temps, et tenter d'apporter la vérité à des familles dont je sais la peine par les médias. Il est rare qu'un service donne sa chance aux cold-cases… Un dossier criminel affiche généralement un très mauvais taux de retour sur investissement, et c'est encore plus vrai pour les cold-cases. Employer un type, voire plusieurs, durant des mois ou des

années pour inscrire un unique « bâtonnet » dans les statistiques, c'est maigre. Parce que oui, dans mon institution, on compte en « bâtonnets » chaque « fait élucidé ». Qu'est-ce qui est le plus valable pour le gestionnaire aux commandes tout en haut ou pour le chef de service qui ont des comptes à rendre sur les moyens matériels et humains engagés ? Un dossier de banditisme, sur fond de trafic de stupéfiants, avec une quinzaine d'interpellations au terme de douze mois d'enquête, avec la saisie de fortes sommes d'argent en espèces, d'avoirs criminels et de véhicules puissants ? Ou un dossier tombé aux oubliettes, qui coûte du temps en main-d'œuvre, en carburant, en sandwichs, parfois en nuits d'hôtel hors du département, tout cela sans certitude d'aboutir ? Je me réjouis donc de la déclaration d'intention.

L'avenir me plaît. Je suis enthousiaste à l'idée de ma nouvelle mission professionnelle comme de mes projets personnels. Car j'ai aussi fait le choix de Dijon pour donner un nouvel élan à mon couple. Nous venons d'acheter avec ma femme un terrain sur les coteaux de Nuits-Saint-Georges pour y construire la maison en bois de nos rêves. Je trouve un constructeur qui livre l'ensemble en kit avec 20 % d'économies à la clé. Mon père et moi n'aurons plus qu'à la monter, or j'adore bricoler. Le gros œuvre ne me fait pas plus peur que les cold-cases. J'aime la satisfaction du travail accompli, en toutes matières. Quand je vais rencontrer le maire du village pour la déclaration de permis de construire, mes magnifiques plans sous le bras, il me reçoit avec un large sourire :

— Bienvenue ! Quelle joie de compter un policier parmi nos nouveaux administrés !

Je dois avouer que ma profession a tendance à séduire vendeurs, bailleurs et autorités locales. Vu l'accueil que l'on nous réserve ailleurs, je ne boude pas mon plaisir… lorsqu'il enchaîne :

— C'est qu'avec les deux abrutis qui nous ont déjà collé une maison en bois… vous les avez vues, j'imagine ? Des verrues !

Je remballe mes plans ! Fin de la maison en bois, rêve que je remets à plus tard, sans contrariété aucune. J'ai beau être têtu, je suis prêt à céder du terrain sur le bâti. C'est avec la douleur des victimes que je refuse de négocier. Je me lance dans les travaux avec mon père en même temps que je m'attelle aux cold-cases, début 2009. Cette maison, je peux envisager d'y emménager en juillet. La vérité, je sais que je peux l'attendre longtemps. Plus de la moitié des homicides ont un auteur présumé dès la commission des faits, pris en flagrant délit parfois. La large majorité des autres le sont après trois mois d'enquête. Mais il reste ceux dont je vais m'occuper. Un peu plus d'un crime sur dix est non élucidé, et parfois, il le reste.

---

1 Section de recherches, service d'enquête de la gendarmerie.

2 Groupe de lutte contre la criminalité organisée.

3 Procès-verbal.

4 Office central de répression des violences aux personnes.

CHAPITRE 3

L’enlisement

Notre cheffe de groupe, Annick, décide d’une réunion « cold-cases » en février 2009. Je voue une certaine admiration à cette bonne vivante un peu plus âgée que nous, plutôt chaleureuse, devenue commandant de police après être entrée par la petite porte comme simple inspecteur. Nous sommes six OPJ à l’écouter dans son bureau qui jouxte la cafétéria, debout, petit noir en main, dans ces lieux sans âme que peinent à égayer deux plantes vertes. En théorie, nous sommes tous motivés puisque tous volontaires. Mais quand j’entends le ton las sur lequel elle expose les dossiers, je comprends que l’enthousiasme n’est guère partagé :

— Bon, alors on a les affaires Girollet, Maillery, Blétry, Filiatre… Il faut se replonger dans les dossiers, vérifier les suspects, tout relire… Il est hors de question qu’un seul fasse tout le boulot, donc je vous rassure, on traitera ça ensemble, au fil de l’eau…

En regardant autour de moi, je découvre stupéfait que pour la plupart de mes collègues, un cold-case est un boulet ! Moi, c’est ce que je préfère, parce que c’est un travail de longue haleine, loin du feu de l’action qui fait de nous des pompiers du drame plus que des humains cérébrés. Quant à la méthode « au fil de l’eau », je ne la connais pas. La mienne serait plutôt l’apnée, l’immersion, la plongée. Pour se lancer là-dedans, il faut selon eux s’estimer « plus malin » que les autres ; j’estime quant à moi qu’il faut surtout « avoir un œil plus neuf », ce qui me rend confiant. Je fais une suggestion pour être constructif :

— C’est peut-être important que quelqu’un centralise les informations, tout en travaillant main dans la main…

Aux soupirs de mes collègues, je devine qu’un seul semble avoir envie de me donner la main, c’est Christophe. Autrefois aux Affaires générales, il est aussi attaché à la matière criminelle que moi. Il n’a jamais pu prendre le temps de se pencher sérieusement sur ces dossiers et ne compte pas ménager ses efforts.

Je me permets d’ajouter, en songeant au nombre de cartons d’archives vu la durée des procédures :

— C’est un travail colossal de lire des monceaux de PV, et ce n’est pas en lisant trois pages de chaque affaire « au fil de l’eau » qu’on y verra plus clair que nos prédécesseurs… Il faut s’immerger.

— Oui ? En tout cas, l’essentiel est de garder notre énergie pour les dossiers nouveaux et de calmer les parties civiles.

Les calmer ou leur rendre justice ? Passons. Finalement, il y aura bien un « chargé principal » pour chaque dossier, une façon de jouer sur les mots en évitant l’expression consacrée mais honnie de « directeur d’enquête ». Un nouveau blocage a lieu quand il est question de la répartition. Quatre dossiers sont particulièrement en souffrance. J’en prends connaissance rapidement pour me faire une première impression.

Dans l’affaire Anne-Sophie Girollet, les enquêteurs n’ont pas totalement abandonné car le crime ne date que, si l’on peut dire, du 19 mars 2005. Quatre trop longues années pour la famille. Tout a été fait en matière technique en l’état actuel des connaissances, mais l’espoir n’est pas perdu. Cette brillante étudiante en troisième année de médecine, fille de dentistes, est rentrée de sa faculté pour participer à un gala de danse à Mâcon. Sa famille l’a quittée sur le parking à l’issue du spectacle puisqu’elle comptait regagner la maison familiale avec sa propre voiture. Ils ne l’ont jamais revue… L’enquête, d’abord ouverte pour enlèvement et séquestration, a été requalifiée en enquête pour homicide quand on a retrouvé son véhicule

immergé dans la Saône peu après, puis, le 2 avril, son corps flottant dans l'eau, portant des marques de strangulation au cou… Sur le levier de vitesse et le frein à main, on a retrouvé un ADN partiel qui n'a permis d'identifier personne. Juste de disculper le petit ami et quelques proches, ce qui n'est pas la moindre des fonctions du FNAEG[5].

Dans les cartons, je trouve quatre ans de travail, environ mille sept cents PV qui se suivent dans l'ordre chronologique, sans aucune catégorie ni sous-dossier. Au-delà de deux cents PV – et encore –, comment se repérer si les pièces ne sont pas classées ? Je dois feuilleter fébrilement des dizaines de pages pour savoir ce qu'a déclaré tel témoin la seconde fois où il a été entendu, puis autant de pages pour aller à la troisième fois, et ainsi de suite, au lieu de pouvoir embrasser son cas d'un seul regard, avec les pièces réunies. Au 36, j'ai appris à rassembler les documents qui concernent le même axe dans un dossier avec des sous-chemises, et si nécessaire des sous-sous-chemises : auditions (on trouve toutes celles de M. Durand dans la chemise « Durand », puis celles de Mme Dupont dans « Dupont »), constatations de scènes de crime, rapports d'autopsie et analyses médico-légales, investigations scientifiques, techniques telles que les interceptions téléphoniques, recherches informatiques, géolocalisation, interactions téléphoniques entre protagonistes (facilitées par l'usage du logiciel Mercure où les données entrées émanant de plusieurs sources sont automatiquement confrontées). Si le domicile de M. Dupont a fait l'objet d'une perquisition, le rapport rejoint le dossier « Dupont », avec les autres PV à son sujet, et ainsi de suite ; une méthode que chacun peut comprendre sans avoir suivi la formation de la Police nationale.

Par ailleurs, en tête du sous-dossier, on m'a appris au 36 à synthétiser les grandes lignes dans un procès-verbal dit « de jonction » : « Les actes concernant Dupont ont permis de conclure qu'il était hors de cause parce que… », ou : « ne permettent pas de conclure… ». Un PV est tout aussi nécessaire pour faire état du vide : « Il ne ressort des investigations aucun

élément particulier pouvant intéresser l'enquête. » L'objectif est de laisser aux enquêteurs qui arriveront des années après comme aux magistrats, avocats, jurés un état des lieux facilement lisible : telle porte a été ouverte, voilà quelle en était la raison, elle a été refermée, pour telle raison. Outre la prise en main facilitée, ces résumés ont le pouvoir de tordre le cou à la défense ultérieurement. Si M. Durand vient à être jugé, on sera en mesure de prouver que l'on a enquêté à charge et à décharge, en envisageant toutes les autres pistes potentielles. Agir autrement crée un boulevard pour l'avocat de l'accusé, qui n'hésitera pas à faire un argument de la partialité des enquêteurs.

Quand on est appelé comme directeur d'enquête à la barre d'un tribunal, on doit savoir répondre de tous ses actes, de toutes ses décisions, ne rien avoir oublié de ce que l'on a fait, déduit, validé, pour être inattaquable par la défense qui s'engouffre dans la moindre faille. De toutes les affaires qui m'ont fait témoigner en cour d'assises, aucune n'a jusqu'ici abouti à un acquittement. Car l'acquittement prospère sur le doute, qui profite à l'accusé. Bien entendu, écrire une note de synthèse pour chaque sous-dossier nécessite un travail supplémentaire. Mais la valeur d'une vie ne surpasse-t-elle pas l'effort de quelques lignes ?

Dans le dossier Girollet, que j'attrape en premier au hasard parce qu'il faut bien commencer par l'un d'entre eux, la lisibilité des pièces est encore plus compromise par la triple saisine ; en effet, ont travaillé sur le dossier à la fois la PJ de Dijon, le commissariat de Mâcon et l'OCRVP, l'Office central parisien, qui a été appelé en renfort parce que la recherche du corps a nécessité la mise en place d'importants moyens humains et techniques.

Croulant sous les informations désordonnées émanant de trois sources, je suis incapable de saisir le fil de la – des – réflexion(s) et de distinguer les axes d'enquête. Je ressors de mon immersion le cerveau farci d'idées aussi floues que

contradictoires. Exemple flagrant : alors qu'Anne-Sophie Girollet est morte étranglée avant d'être immergée dans la Saône, je n'ai jamais pu mettre la main sur le PV de découverte du corps. Il devait pourtant bien exister !

Je vais donc voir ma cheffe, Annick, fondamentalement quelqu'un de bien, capable d'être maternante – pour autant, on s'est pris le bec plus d'une fois, car elle est aussi cassante à ses heures. Je lui souffle en souriant :

— Dis donc, elle est compliquée à lire, cette procédure…

Son regard se fait dur :

— C'est-à-dire ?

— Aucun classement…

J'explique le problème qui vise le bien de tous, à commencer par celui des justiciables, et non mon bonheur personnel. La réponse fuse, agressive :

— On a toujours classé par ordre chronologique, sans sous-dossiers, c'est ce que dit le Code de procédure pénale !

— Ah… Je ne suis pas commandant de police, je suis un simple brigadier-chef, mais il me semble que dans le petit livre rouge (c'est comme ça que nous appelons le Code de procédure pénale dans le jargon policier), rien ne nous en empêche.

Il est bien évident que la loi qui prime est de résoudre l'énigme, quand bien même on trouverait le nom du coupable dans le marc de café. La rationalité, plus utile que la voyance, n'est prohibée nulle part. Annick me fait clairement sentir son agacement et me renvoie à mes cartons sans débat :

— De toute façon, le dossier Girollet, je le suis depuis le commencement ! C'est moi qui m'en occupe ! Prends-en un autre.

Je sors de son bureau, sonné. Certains dossiers sont donc « chasse gardée », alors que tout œil neuf devrait y être le bienvenu… Et pourquoi celui-ci plutôt qu'un autre ? Parce que les chances de succès sont meilleures ? Parce que la famille de la victime n'a pas été cataloguée parmi les « petites gens » ? C'est ce que je crois de prime abord. Je découvrirai bientôt que l'attachement de ma cheffe de groupe est plus profond qu'il n'y

paraît. Elle éprouve une franche sympathie pour la famille de la victime. J'ai effacé tout ressentiment quand j'ai vu, affichée sur son mur, une photo de la jeune fille… Je vois tout à fait à quel mouvement ce genre de geste participe, le désir de ne jamais oublier, de se sentir tenu à l'œil par la victime, j'ai le même, mais on aurait pu commencer par me dire quels dossiers étaient chasse gardée. Annick ne couve finalement qu'une des disparues de Saône-et-Loire, ainsi que le dossier Aline Filiatre, toujours non élucidé à ce jour. Cette mère de famille de trente-cinq ans a été assassinée en 1983 non loin de son salon de coiffure à Lons-le-Saunier. Je sais que des collègues y ont encore travaillé récemment. Il reste non résolu. Le genre auquel on préfère ne pas penser quand on se met au travail.

Après ces deux tentatives avortées, je me rapproche de Christophe, un grand brun athlétique, la quarantaine poivre et sel, qui sympathise au pied levé avec tous les gens qu'il croise, le compagnon idéal pour passer une bonne soirée, mais aussi pour travailler puisque les cold-cases lui tiennent visiblement à cœur. Je ne l'ai jamais entendu dire, comme certains : « Elles font chier, les familles », ou « Les magistrats devraient comprendre qu'on a autre chose à faire ». Et je ne l'entendrai jamais, même quand on sera démoralisés après une opération « chou blanc » dans une campagne détrempée, et que son paquet de JPS noires y passera.

Un seul et même juge d'instruction, Emmanuel Vion, veille sur tous les cold-cases de l'association Christelle, dont les familles ont obtenu qu'ils soient rassemblés dans un même tribunal. Il met la pression sur la direction de la PJ de Dijon pour que nous avancions. Régulièrement, ce quadragénaire dynamique prête une oreille attentive aux avocats comme aux familles et demande des investigations, ce qui fait reculer la date de prescription à défaut de venir à bout de l'enquête. Les précédents magistrats ont fait ce qu'ils ont pu, et ils n'ont apparemment « pas pu » grand-chose, vu que les affaires ont à peu près dormi, privées d'enquêteurs proactifs. Je vais goûter

au pouvoir dynamisant du tandem parfait juge-enquêteur, quand le juge lance la commission rogatoire nous donnant une liberté à peu près totale dans nos investigations.

Un OPJ peut procéder à des enquêtes préliminaires de lui-même, par exemple emboîter le pas de quelqu'un qu'il vient d'entendre dire partir tuer son voisin, ou sur instruction d'un magistrat du parquet. Mais pour les actes importants comme des auditions, des perquisitions, des placements sur écoute ou une géolocalisation, des demandes de télécommunications détaillées, des saisies de dossiers médicaux, il a besoin d'être mandaté par le procureur ou le juge d'instruction. Il ne peut pas agir en *sniper* s'il n'est pas suivi. Les actes techniques sont strictement réglementés, avec un coût que la Justice va devoir supporter, les différentes administrations ou sociétés ne se privant pas pour tout faire payer : factures téléphoniques détaillées, identification d'un numéro de téléphone, placement sur écoute d'une ou plusieurs lignes, identification d'une borne de relais par laquelle a transité un appel, obtention de relevés de comptes dans certaines banques, sans parler de la recherche d'ADN par un laboratoire.

Mon cœur bat pour l'affaire Maillery dès qu'un enquêteur, dans les murs depuis longtemps, me l'expose brièvement :

— Une belle affaire de meurtre…

Je dois préciser que « belle », dans notre jargon, souligne l'aberration d'une mort violente en l'absence de tout contexte favorisant, et non l'esthétique d'un drame qui nous heurte tous, même si notre propension à endosser la douleur de l'autre diffère selon les individus. Ce que mon collègue souligne, c'est que Christelle Maillery n'avait aucune fréquentation ni aucun comportement à risque. Il continue donc :

— Une gamine de seize ans, collégienne sans histoire, dispensée de sport pour raison médicale, qui rentre de cours une heure plus tôt pour déjeuner chez elle, et qu'on retrouve dans la cave d'un immeuble voisin, poignardée de trente et un coups de couteau. Pas de drogue, pas d'argent, pas de rituel, pas

d'atteinte sexuelle, un quartier populaire et familial du Creusot…

Tout de suite, je réalise que je viens comme elle d'un milieu populaire, que j'habitais alors à Sennecey-le-Grand, à une cinquantaine de kilomètres du Creusot, et qu'en 1986, j'étais collégien aussi. Elle aurait pu être une amie, une copine de récré puisqu'elle était comme moi en troisième, tout en étant de deux ans mon aînée. Ou ma sœur, puisqu'elles sont nées la même année, en 1970. L'absence de mobile crapuleux ou sexuel me plaît, moi à qui échappent ces motivations de possession et de prédation. Alors que mon oreille s'est faite plus vigilante, mon interlocuteur achève de capter mon attention en imaginant la détourner :

— Enfin côté enquête, c'est une belle affaire de merde aussi ! Pas d'ADN, pas de téléphonie vu l'époque, le truc a presque vingt-cinq ans, plus de scellés, et en prime, il y a eu un non-lieu !

— Plus de scellés ? Un non-lieu ?! Mais quand ?

Je sais que le non-lieu est une horreur pour la famille. Il signifie que le magistrat met un terme à sa commission rogatoire, ce qui n'empêche pas les enquêteurs zélés – ils sont rares – de communiquer au magistrat un élément susceptible d'en déclencher une nouvelle. Aux yeux des proches, une telle décision équivaut à un « circulez, il n'y a rien à voir ». Mais dire qu'il n'y a rien à voir quand le cadavre d'une adolescente a été retrouvé supplicié de trente et un coups de couteau en plein jour, c'est dément ! Et mon collègue de me répondre, fataliste :

— L'affaire a été classée au bout de deux ou trois ans, que veux-tu…

Je sursaute :

— C'est tout ?! Et la famille n'a pas fait appel ?

— Bah non.

Je vais apprendre cette réalité dramatique : la famille Maillery *ignorait* que l'on pouvait faire appel d'une décision de justice en allant – à cette époque – devant la chambre d'accusation,

l'instance de contrôle des magistrats instructeurs. Pourquoi ? Tout simplement parce que personne ne connaît le Code de procédure pénal, n'en déplaise à ceux qui répètent l'adage théorique « nul n'est censé ignorer la loi ». Personne, sinon l'avocat. Mais un avocat qui ne peut espérer être rémunéré à hauteur de ses ambitions préfère en finir avec le dossier plutôt que suggérer aux familles démunies une démarche qui va le faire trimer des années de plus, parfois pour rien. Si le succès était garanti, il pourrait envisager « se rembourser » sur la commission d'indemnisation des victimes après le jugement, mais faute de coupable, donc de jugement, une maigre somme est allouée par un fonds capricieux. *Dura lex, sed lex*[6], c'est la loi de la précarité. Elle est cruelle, inscrite nulle part sinon dans le cœur de ceux qui souffrent. C'est une grande chance pour eux que le nouveau juge Emmanuel Vion soit décidé à lancer une série de nouvelles vérifications dans ce dossier officiellement classé. Quelques PV postérieurs à la date théorique de la prescription, à savoir 1996, font que le criminel reste passible de poursuites. Intéressant…

Quand j'attaque pour un premier coup d'œil le gros dossier Maillery, j'aime immédiatement l'odeur qui s'en dégage, dans tous les sens du terme. Ça sent bon « la police à papa », avec des PV sur papier jauni dégageant des effluves de carbone qui me font entendre le crépitement de la machine à écrire des enquêteurs d'alors. L'ADN et la téléphonie, j'en ai déjà plein le dos – et nous ne sommes qu'en 2009 ! La tendance est nettement à « pas d'élément technique ? Pas d'enquête ! » ; je déplore que les *moyens* d'enquêter finissent par prendre le pas sur nos *raisons* d'enquêter, qui sont de trouver la vérité, avec ou sans machine, avec ou sans élément scientifique. L'invasion de la technologie annihile progressivement le potentiel humain, alors que c'est l'humain qui nous enrichit. Il y a d'une part le lien affectif avec les familles, qui dessinent utilement la personnalité et les habitudes de la victime, d'autre part le lien avec la population avoisinante sur le terrain. Si l'on se donne le

mal d'aller « pêcher » des informations là où elles se trouvent, dans les cages d'escalier ou au comptoir des bistrots, on en apprend toujours sur l'entourage de la victime et les petites habitudes des suspects. L'obsession technique donne à bon compte le sentiment que « tout est fait », au grand public comme aux enquêteurs. À chaque enlèvement de joggeuse, on assiste à une débauche de moyens, hélicoptères, drones, battues pléthoriques, mais derrière les images de ces affaires médiatisées, 99 % des meurtres du coin de la rue mobilisent un pauvre OPJ et trois collègues flanqués d'un technicien de l'identité judiciaire, dont ce sera la énième intervention d'une permanence harassante ! Je ne suis pas devenu policier pour me transformer en informaticien, et sur un crime ordinaire, on a intérêt à circuler parmi « les gens », à la Columbo, en réfléchissant avec ses petits neurones, ce que j'aime faire. Rien ne me plaît tant que sillonner le terrain, mes documents dans le coffre de la voiture, en civil, sans pouvoir apparent ni outil perfectionné. La seule question qui tienne quand « tout a été fait » techniquement, c'est : « Qu'est-ce qui, humainement, ne l'a pas été ? » Aura-t-on le courage de tout reprendre à zéro ? D'aller voir les gens pied à pied ?

Dans l'affaire Maillery, je suis comblé puisque je n'ai pas le choix. Rien n'a été possible techniquement vu l'état de la science au moment du meurtre, et les scellés étant détruits – chose étonnante pour des faits non prescrits –, rien ne le sera jamais. Il reste ma volonté, et des milliers de pages dont ne subsistent aux archives de la PJ que des extraits sur papier carbone, pâlis par le temps.

Quand, en février 2009, je me rends au Creusot dans le bâtiment où est conservée la totalité du dossier, je vois arriver deux cartons de déménagement sur un chariot à roulettes, l'ensemble des pièces d'enquête policière. Les actes de procédure du parquet, eux, sont conservés au palais de justice. Voilà qui promet… Malheureusement, en ouvrant le dossier, je lis fréquemment sur les PV des mentions comme « Annexons à

la suite du présent ». Sauf que le document désigné ne figure pas aux archives du commissariat mais dans celles du palais de justice, et qu'aucun résumé n'en est fait. Il s'agit notamment de l'agenda scolaire de Christelle, de son journal intime ou de ses courriers, car avant les textos et les réseaux sociaux, on s'écrivait beaucoup sur papier. Pour enquêter, j'ai besoin de savoir qui était la victime intimement, quels étaient ses projets, ses rêves, ses frustrations, ses angoisses. En quelque sorte, de la faire revivre un peu, ce qui donne aussi la force de se battre. Difficile ici de me faire une idée. Malgré ces manques, j'ai la satisfaction de découvrir que les pièces des premières années ont été classées méthodiquement par thèmes : actes généraux, auditions de témoins, vérifications, etc. Tiens donc…

M'y plonger me demande un temps dont je ne dispose pas, les enquêtes à chaud réclamant de travailler avec la plus grande rapidité pour éviter précisément que le dossier ne devienne un cold-case : déplacement sur les lieux, autopsie, vérification des logiciels et exploitation de la téléphonie, écoute des suspects, auditions, tout s'enchaîne et le rythme le plus soutenu est souvent souhaitable. Christophe est lui aussi sous pression, et trépigne de ne pas pouvoir aller de son côté explorer aussi vite qu'il le souhaite les archives de l'affaire Blétry, à Monceaux-les-Mines dont dépend Blanzy, ville où a été assassinée Christelle. J'en prendrai connaissance plus sommairement, mais nous décidons que nous serons l'allié l'un de l'autre, effectuant si besoin des auditions et recherches pour l'autre, nous accompagnant de façon quasi systématique auprès des familles des victimes, même si un seul d'entre nous restera leur interlocuteur privilégié. Comme les proches se sentent abandonnés et trahis, il est capital qu'un individu unique endosse le costume de l'institution, devienne leur obligé, incarné, comptable des résultats. C'est souvent ce qui leur a manqué le plus cruellement, sans même parler de la vérité.

Alors que Christophe et moi fonctionnons désormais en binôme, il nous est impossible d'obtenir de partager le même bureau. Nous sommes chacun à un bout du couloir, ce qui nous

vaut des trajets incessants, dossiers sous le bras. La demande nous a été refusée, peut-être parce que nous nous entendions trop bien et que diviser permet de mieux régner. Je partage mon espace avec une collègue goguenarde judicieusement choisie, Sophie[7], avec qui les échanges sont quasi inexistants, par mails plutôt que verbaux. À moins qu'elle ne me fasse savoir oralement qu'en sa qualité d'analyste criminelle, elle peut me jurer que mon dossier est foutu d'avance et que ces magistrats obstinés nous saoulent. Son ton est sec, à l'image de sa silhouette soumise à une discipline de fer, sport à haute dose, litres de thé et arts martiaux. On aurait pu parler moto, une passion commune, mais le lien social n'est pas son fort, avec personne. D'autres enquêteurs plus amènes, côtoyés à la salle de repos-restauration quand je prends mon café en arrivant, sont aussi plus directs : « Les familles devraient comprendre, après tant de temps… » C'est drôle, je ne parviens toujours pas à me représenter que treize ou vingt-trois ans après le massacre de l'un de mes enfants, je me dirais : « Maintenant, je comprends, ça fait x années, faut pas pousser… » Je serre les dents en mangeant mon croissant, avant de regagner mon bureau guère moins hostile.

Je réponds aux sommations de Sophie quand il faut traiter les dossiers « chauds », et tente de retourner à mon papier jauni dès que j'ai un peu de temps. Pour chaque dossier, Maillery comme Blétry, d'innombrables pistes ont été amorcées, avec différents suspects. On ne sait pas bien ce qui a été exploré à fond ou non au vu de la teneur très floue des procès-verbaux et conclusions de mes collègues. La palme revient à Vanessa, la dernière cheffe d'enquête. Encore dans les murs, elle est maintenant affectée à la répression du banditisme, mais je pourrai toujours aller la consulter pour comprendre ce qu'elle a fait, dont ne subsiste qu'un écrit vaporeux et inachevé. Sans cesse interrompu en plein travail, je demande l'autorisation à ma hiérarchie d'emporter le dossier chez moi pour l'étudier à fond durant ma semaine… de congés. Le temps de flic est précieux, on ne peut pas le « gâcher » à chercher un criminel en

cavale depuis des années ! Mais on me laisse le droit d'occuper mes « loisirs » comme bon me semble. Une chance.

J'emporte donc le dossier chez mes parents pour une semaine de trêve, sur tous les fronts puisque ma situation conjugale n'est pas plus propice à la concentration. Je me suis marié très jeune avec une grande innocence, croyant aux valeurs chrétiennes d'écoute et de partage, et je n'ai trouvé ni l'un ni l'autre. Mon métier, une façon laïque de réparer les injustices et de soulager la douleur, ne trouve pas grâce aux yeux de mon épouse. Un cercle vicieux s'est mis en place. Plus le climat est froid, plus je m'investis dans mon métier, et plus je m'investis, plus le climat est froid. Je n'ai qu'une personne à qui confier mes états d'âme de tous ordres, le père John Thomas, chargé de l'accueil des étudiants et chercheurs en théologie dans une petite communauté monastique proche de Chalon. Je le connais depuis l'enfance, sa parole est bienveillante, loin du dogmatisme de l'église du coin, où je ne me suis jamais reconnu. Quand je craque, il m'aide à tenir bon. Il m'a laissé des phrases pour l'éternité, comme : « Travaille toujours ton humain, c'est un chantier permanent ! »

Mon chef de groupe du 36, Francis Béchet, à qui je l'avais confiée, ne manquait pas de me la ressortir après m'avoir engueulé quand il trouvait que j'avais mal réagi :

— Travaille ton humain, Raph, travaille ton humain !

Il m'appelait le moine-soldat, parce que j'avais pensé devenir prêtre. C'est Guy Gilbert, prêtre rock'n'roll des artistes et des marginaux, qui m'en avait dissuadé quand je lui avais dit mon hésitation, alors que j'étais jeune gardien de la paix. Après la messe de la Saint-Martin, patron des policiers, à l'église Saint-Germain-des-Prés, il m'avait écouté et gentiment tapé sur l'épaule :

— Reste donc policier. Parce que des curés qui croient en Dieu, on en trouvera toujours, mais des flics qui croient en Dieu et aux hommes, c'est moins sûr ! Sois donc un flic humain, chrétien et debout !

Je m'y efforçais. Cette conception du religieux et celle de mes parents font ce que je suis, et expliquent ce que je fais. J'ai appris à reconnaître l'empreinte du divin en toute personne, à ne pas juger pour ne pas l'être à mon tour, à ne pas condamner pour ne pas être condamné, à respecter les autres, ce qui ne m'empêche pas d'être capable de colère. J'ai toujours vu mes parents militer dans toutes les associations de secours aux personnes en détresse, où nous les accompagnions. Ils distribuaient des repas, récoltaient des fonds, accueillaient à la maison, s'efforçaient de réparer la vie de jeunes sans repères comme de précaires, d'homosexuels rejetés par leur famille, ou encore de malades du sida très stigmatisés, dans les années 1980-1990, quand j'étais adolescent.

Quand je décrète des jours « Maillery » chez eux, pour souffler sur le plan personnel comme professionnel, ils n'ont pas changé et s'occupent désormais de l'accompagnement des malades en fin de vie et des proches de défunts. Tenu de leur laisser le salon pour qu'ils puissent recevoir les familles, je décide de m'installer dans la cuisine vieillotte, où j'étale tout sur la grande table. Je plie et replie mes dossiers au rythme des repas, encouragé à grand renfort de bœuf bourguignon et de lasagnes de ma mère, bien décidée à me gâter. Je ne leur ai rien dit de ma vie personnelle, mais je crois que la peine se lit sur mon visage et ils n'ont jamais été convaincus par mon couple. Je travaille à côté de ma cafetière-filtre achetée pour l'occasion, perfusé au café. Souvent dans la journée, le téléphone sonne et je décroche. Je m'habitue à entendre une voix très diminuée, ou « bonjour, c'est Roc-Eclerc ! ». Je passe l'appel, sans me déconcentrer. Il en faudrait davantage.

Pendant une semaine, j'étudie tout, sous l'œil de mon père, marqué à jamais par mon implication, et de ma mère, semblant marcher sur des patins quand elle traverse la cuisine. Je veux « vivre avec Christelle », en immersion.

---

5 Fichier national automatisé des empreintes génétiques.

6 La loi est dure, mais c'est la loi.

7 Afin de préserver l’anonymat de certaines personnes, leur prénom a été modifié.

CHAPITRE 4

Vérifier l'invérifiable

Pour prendre la mesure du drame et du travail à accomplir, je passe en revue, une à une, les photographies de la scène de crime. Elles sont en noir et blanc, ce qui matérialise l'ancienneté des faits. La seule en couleur semble avoir été prise immédiatement après la découverte du corps au moyen d'un appareil Polaroïd. J'observe cette jeune fille, au si beau visage, à la jolie chevelure bouclée et aux yeux clairs, dont le corps est figé, allongé sur le sol en ciment d'une cave à vélos… Elle ressemble à ma sœur au même âge. L'innocence se lit sur ses traits. Elle n'a visiblement pas compris ce qui lui arrivait. C'est les yeux mi-clos et la bouche légèrement entrouverte qu'elle a senti s'enfuir les dernières étincelles de vie. Malgré le caractère glaçant du cliché et la tristesse qui étreint toujours face à une existence stoppée, la scène de crime est curieusement neutre, comme contenue. Il n'y a aucune trace de sang à la périphérie du corps, effondré le long du mur de refend central de la cave faiblement éclairée par une ampoule à incandescence. Je me représente le silence qui régnait sur cette scène de crime quand elle a été découverte. Il fait écho à celui qui m'entoure au moment où je plonge dans les premiers écrits des enquêteurs. Je n'y étais pas. J'essaie de m'y transporter. Mon engagement est acquis. Il va se renforcer au fil des pages.

Jeudi 18 décembre 1986 – Le Creusot. Cette petite ville de Saône-et-Loire a joui d'une réputation industrielle internationale grâce à la famille Schneider. Mais à l'époque des

faits, c'est le début de la désindustrialisation et de la paupérisation des classes moyennes. Christelle, dont les parents tiennent une station-service qui leur rapporte un maigre salaire, s'est installée un peu plus d'un an avant le drame avec sa famille dans le quartier populaire de la Charmille, au 11E rue des Capucines précisément. Elle y vit avec sa maman, Marie, son beau-père, Yves Pichon, sa grande sœur Pascale et sa petite sœur, Delphine. Sa famille ressemble à la mienne, avec des parents simples et courageux. Les miens ont eu la chance de réaliser leur rêve en emménageant dans une petite maison de village, laissant derrière eux notre immeuble chalonnais. Christelle est morte, elle, dans une cave de cité…

Pour fêter les grandes occasions, les Maillery au complet vont manger à la cafétéria du Creusot, tout comme nous le faisions au Mammouth de Chalon, à quarante-cinq kilomètres de là, le mardi soir parce que le lendemain, il n'y avait pas école. D'autres similitudes me troublent, comme une lettre de Christelle à son amoureux, Michel : « J'écoute *The Final Countdown* », écrit-elle. C'était mon tube préféré, du groupe Europe, le carton de 1986 ! L'air me revient en tête en lisant, des souvenirs de fête aussi, puisqu'elle porte le jour de son meurtre un pantalon de jogging « Mexico 1986 ». Cette Coupe du monde avait mis la France en liesse. J'allais regarder les matchs sur les écrans géants avec les potes du village ! Christelle écrit aussi « Je mange un sandwich rillettes-cornichons ». Ma mère répétait s'être gavée de sandwichs rillettes-cornichons quand elle était enceinte de moi, sa madeleine de Proust.

La mère de Christelle distribuait des prospectus dans les boîtes aux lettres pour boucler les fins de mois, comme la mienne, longtemps en intérim. Christelle lui prêtait main-forte : moi aussi, faute de moyens pour nous faire garder. Je me souviens avoir vu ma mère affronter le mépris des autres… On souffre, mais on apprend. Christelle lavait les pare-brise à la station-service pour glaner quelques francs. L'argent était chez eux le nerf de la guerre, comme chez moi jusqu'à ce que mes deux parents occupent un emploi stable. Pour autant, nous ne

manquions de rien et n'avions pas l'idée de nous plaindre, Christelle pas davantage. Une joie adolescente transpire à chaque page du dossier.

Christelle me semble décidément toute proche. Ses parents, je les aime déjà… car ce sont un peu les miens. J'en parle aux miens, d'ailleurs, puisqu'ils sont là, qui continuent leur vie autour de moi pendant que je travaille. Passionnés d'émissions d'information, côtoyant beaucoup de gens différents, ils connaissent la vie mais ne s'intéressent guère aux faits divers, se contentant du peu que je leur raconte. Ils comprennent tout de suite le lien affectif que je développe avec cette affaire, ils le partagent un peu. Ils sont parmi les rares que je sens fiers de ma fonction.

Un événement terrible découvert dans le dossier achève de m'attacher à la famille. Il joue son rôle le jour du crime, dont je cherche à connaître le déroulé le plus précis et intériorisé possible, comme une vision. La veille du meurtre, le 17 décembre 1986, le père de Marie Pichon est victime d'un très grave accident de voiture. Il est hospitalisé dans un état critique à l'Hôtel-Dieu du Creusot. À deux jours des vacances de Noël, les cœurs devraient être à la fête, mais Christelle, qui vénère son grand-père, ne s'endort que très tard grâce à un léger calmant. Le matin du 18, épuisée, elle est déposée devant le collège par sa maman qui l'accompagne exceptionnellement en voiture. Une bise rapide, un « à tout à l'heure » familier à tous les parents, elles se reverront à midi, à la maison, pour déjeuner. Pourvu que le papy aille mieux, c'est la seule pensée qui les occupe… Comment concevoir qu'elles ne se reverront jamais ? Et j'apprends, au détour d'un procès-verbal, que le père de Marie Pichon meurt le lendemain de l'assassinat de Christelle ! Je me représente la douleur pour cette femme de perdre son père et sa fille en vingt-quatre heures. Décidément, ce dossier me bouleverse.

18 décembre 1986 – 11E rue des Capucines.

Marie Pichon commence à réellement s'inquiéter lorsque les minutes de retard au-delà de midi passent, puis les heures… Elle essaie de se rassurer en se raccrochant à différents scénarios qui ne collent pas avec les habitudes de Christelle, celle de prévenir notamment. Marie a beau interroger sa fille aînée, Pascale, donner quelques coups de fil, elle n'obtient aucune explication. Son appréhension augmente lorsqu'elle réalise qu'en raison d'une récente blessure à la main, Christelle n'a pas terminé ses cours à midi mais à 11 heures, puisqu'elle était dispensée d'EPS. Peut-être s'est-elle arrêtée en chemin pour rendre visite à son grand-père à l'hôpital, proche du collège ? Mais non. Les seules indications que Marie parvient à obtenir des collégiens avec qui Christelle rentre souvent, c'est qu'elle a quitté l'établissement seule et à pied, juste après la sonnerie de 11 heures… Depuis, plus personne ne l'a vue. Chacun reste sans nouvelles. Marie Pichon passe de l'inquiétude à la panique.

La maman signale la disparition de sa fille au commissariat de police en tout début d'après-midi. Au même moment, alors que des pluies diluviennes s'abattent sur la ville, une jeune habitante du quartier rentre d'une brève promenade avec son chien par l'accès donnant sur les caves à vélo du 12 rue des Capucines, à deux cent cinquante mètres du 11E. L'animal lui échappe pour s'engouffrer dans l'une des caves. Il s'approche de ce que sa maîtresse pense être, de loin, une victime de malaise tombée à terre. En approchant à son tour, au premier coup d'œil, elle réalise que c'est bien pire… Horrifiée, elle alerte son père qui habite quelques étages au-dessus. Il prévient immédiatement le commissariat.

Les premiers effectifs dépêchés sur place comprennent vite que le corps correspond à la description de la jeune fille signalée pour disparition inquiétante, avis diffusé sur leurs ondes radio quelques minutes plus tôt.

Le quartier est rapidement bouclé. Les policiers fouillent le sac abandonné juste à côté du corps, les documents confirmant l'identité de la victime. Les constatations, effectuées avec

méthode, conduisent à penser que le corps aurait été traîné sur le sol, tenu par les épaules, jusqu'à l'arrière de la cave où il gît, certainement pour le soustraire aux regards. Les derniers gestes du tueur semblent avoir été accomplis avec calme. L'absence de désordre vestimentaire permet d'exclure toute agression sexuelle. Il n'y a pas de vol concomitant, aucun rituel. Dès les premiers écrits de l'instruction, ouverte le lendemain pour meurtre, le magistrat du parquet paraît exclure l'œuvre d'un déséquilibré. Curieuse analyse, déduction pour le moins hâtive…

Ce qui me surprend le plus, quand j'y réfléchis en suspendant ma lecture, c'est la prise de risque énorme de l'auteur. Nous sommes un jeudi, aux environs de midi, dans un quartier populaire où les habitants rentrent souvent pour la pause méridienne. Prise de risque qui ne corrobore précisément pas le profil de quelqu'un de très organisé… Certes, les faits ont été commis dans une cave, à l'écart, mais quelques instants avant l'agression, le père de la jeune femme qui a découvert le corps travaillait encore dans son box aménagé en atelier. Il avait sans doute quitté les lieux au moment où le crime s'est produit puisqu'il n'a rien vu ni entendu. Aucun riverain n'a du reste perçu le moindre cri, ce qui est troublant, et le criminel semble avoir fait le pari de son silence. Parce qu'il la connaissait ? Ce qui expliquerait qu'elle se soit retrouvée avec lui dans une cave à vélos, où elle n'avait, selon ses proches, rien à faire. Il a agi sans craindre les conséquences, impulsivement, ce que corroborent les trente et un coups de couteau, plusieurs létaux visant les artères, le cœur, la rate, d'autres si désordonnés que même le parapluie de Christelle en a été criblé.

Quand je referme le dossier sous le néon blafard de la cuisine, le soir tard, vers 1 heure du matin après avoir bu trop de café, je monte le cœur lourd me coucher sous les combles au troisième étage qui m'est dévolu. Il m'arrive de préférer mettre la télé, n'importe quelles images pour chasser les autres. Cela fonctionne parfois, parfois seulement.

Le matin, je repars d'un bon pied, directement dehors dans

mes baskets pour un jogging dans le matin glacial de ce mois de mars 2009, sans même un café dans le ventre. La course a le mérite de me faire voir du paysage au-delà de la haie du jardin. La maison se trouve en ville, et j'ai pour toute vue deux arbres décharnés qui se découpent sur fond de ciel gris. En parfaite harmonie avec la couleur du dossier.

Je distingue tous les axes d'enquête ouverts, mais pas forcément le motif ; pourquoi certains ont été refermés, mais pas tous, en particulier les plus récentes investigations dont l'issue reste en suspens. Je procède avec méthode, n'écartant rien ni personne sinon la piste classique du petit ami, Michel, alors interne en lycée professionnel à Dijon, en apprentissage restauration. Alibi vérifié et revérifié à chaque phase d'enquête. Des failles me sautent aux yeux. Par exemple, qui était au courant que Christelle finissait exceptionnellement ses cours à 11 heures ? Et donc, éventuellement, qu'elle s'était fait mal à la main ? Comment était-ce arrivé ? J'apprends qu'un soupirant l'abordait parfois sur le chemin du collège, qu'il l'avait manquée le matin puisqu'elle s'y était rendue exceptionnellement en voiture. Lui a été bien cuisiné, et même mis en garde à vue, mais la piste ne me semble pas suffisamment explorée. Il ne savait pas qu'elle finissait à 11 heures, c'est consigné, mais où était-il lui-même à cette heure-là ? Qui savait que le grand-père avait eu un accident ? Je vois qu'un chronométrage a été fait entre le collège et la cité de la Charmille, mais seulement un an après, une fois à pas lents et une fois à petites foulées, mais en envisageant toujours le même trajet. Or Christelle a posté une lettre à Michel ce matin-là. Depuis quelle boîte aux lettres ? Qui réclame quel détour ? Le chronométrage a été mis en perspective avec l'unique témoin visuel possible dans cette affaire, qui a vu s'enfuir le potentiel meurtrier.

Il s'agit du facteur : selon ses dires, il venait de distribuer sa tournée quand il a été bousculé, entre 11 h 20 et 11 h 30, par un jeune homme quittant les lieux en courant, un jeune homme

blond qui ressemblait à Renaud, avec une veste en jean pourvue d'un col en peau de mouton, comme c'était la mode dans les années 1980. Était-ce le meurtrier ? S'il fuyait, c'est qu'il avait déjà commis le meurtre, or d'après le chronométrage, Christelle n'a pas eu le temps de rentrer et d'être assassinée avant 11 h 20 ou 11 h 30. C'est ce qui avait fini par convaincre que le fuyard n'avait peut-être rien à voir avec le meurtrier. Mais qui s'est interrogé sur l'exactitude des déclarations du facteur ? Sa montre était-elle toujours bien réglée ? Il va me falloir tout vérifier, chercher qui sont les connaissances ou amis de Christelle désignés par des pseudonymes, « le Grin », « Lian's », cités dans ses courriers. Les identifier, comprendre pourquoi certains ont été gardés à vue, puis leur piste abandonnée. Trouver qui sont ceux qui ont régulièrement envoyé des lettres anonymes au commissariat ou au juge, revendiquant le crime « et autres affabulations », semble conclure l'enquête. Mais s'en est-on bien assuré ? Le diable se niche dans les détails et le crime sous leur caractère fantaisiste, ai-je appris avec l'expérience. Je vais devoir tout revérifier, vingt-cinq ans après… Est-ce que ce sera seulement possible ? Quand une pointe d'angoisse m'étreint, je vais attraper une mandarine ou un Granola, et je me ressaisis. Rien ne résiste au travail.

Je jette un œil sur la photo de l'arme présumée du crime, un couteau jugé compatible avec les blessures, retrouvé dans un taillis d'une des allées bordant la cité des mois plus tard, à la fonte des neiges après un hiver glacial. J'enrage de le savoir détruit avec le reste des scellés. J'enrage aussi face aux pièces jaunies tapées à la machine à écrire dont l'encre a pâli, qui ne sont que des duplicatas de duplicatas, la version C, parfois très difficile à déchiffrer. La A, l'originale, et la B, la copie conforme, se trouvent au palais de justice, comme les documents relatifs à l'instruction, procédure normale pour les dossiers anciens. Mais il me faudra demander au juge l'autorisation de consulter la source. D'ici là, je m'attelle à la tâche méticuleuse d'établir des

tableaux avec des synopsis. J'écris, type d'acte par type d'acte, tout ce qui a été accompli, tout ce qui reste à accomplir, je regroupe toutes les pièces dont les conclusions ne me semblent pas claires ou hâtives. Je classe. Je trie. J'ai la tête farcie d'informations autant que de questions.

Quand je rentre de ma semaine de « congés », passée en totale immersion, les collègues me lancent :

— Alors, bien reposé ?

— Tu as passé de bonnes vacances ?

Je préfère ne pas répondre à ceux qui ne comprendraient pas que les cold-cases m'interdisent le repos, et puis un grand principe règle la vie des services d'enquête : on ne ramène pas les dossiers à la maison ! À la fois par crainte que des pièces ne s'égarent et pour nous libérer l'esprit. J'ai bénéficié d'une dérogation. En vérité, ce n'est écrit nulle part et ça en arrange beaucoup. Des collègues zélés, j'en ai pourtant, même à Dijon, comme Christophe ou Emmanuel, spécialiste de l'identité judiciaire et méticuleux photographe de scènes de crime. Il est motard comme moi, et nous parlons cylindres autour du café matinal. Eddy bosse à la brigade financière sans compter ses heures, mais comme beaucoup de passionnés, il a fini par préférer se reconvertir dans un métier moins impliquant. Stéphane est aussi un acharné, premier au bureau le matin, et je regrette qu'il soit à la répression du banditisme. Quant à Laurent, notre responsable informatique, il est aussi drôle que sa matière me rebute. Dans les couloirs, avec eux, il m'arrive de bien rire. Hélas, lorsque je regagne mon bureau, je retrouve la mine acariâtre de Sophie, meilleure démobilisatrice que j'aie connue au cours de toute ma carrière. Elle qui sait à quoi j'ai occupé mes congés et ne me cache pas ce qu'elle en pense : je ferais mieux de peaufiner mon bronzage, ce à quoi elle s'applique sous les palmiers à toutes les vacances, alors que je suis blanc comme un cachet, bronzant à l'ombre des dossiers. Nous n'avons vraiment rien à nous dire.

Ma première entreprise sur le dossier Maillery est de faire du

classement. Je crée un sous-dossier « Reprise d'enquête » avec la synthèse des actes diligentés. J'y joins une revue de presse, coupures de journaux, liste d'émissions de télévision, de livres, et je prends connaissance de tout ce qui a été divulgué au public. Pourquoi ? Tout simplement parce que j'ai appris qu'un interrogatoire peut basculer sur un détail lâché par le coupable alors qu'il ne figurait pas dans la presse. L'évocation d'un élément connu du seul auteur des faits transforme une simple audition de témoin en garde à vue de suspect !

M'occuper des affaires courantes en prenant connaissance de ce qui s'est passé en mon absence est d'autant plus complexe que je ne peux pas compter sur les fameux « bulles » pour me faciliter le travail, mais je n'en perds pas de vue mon objectif : avoir accès au dossier Maillery intégralement, actes de procédure compris. J'appelle la greffière du juge d'instruction, qui m'accorde rapidement un rendez-vous avec le juge Vion. Je l'ai rencontré une première fois à l'initiative du chef des stups, certain que cela me serait précieux dans l'avenir. Le regard doux de ce magistrat, qui tranche avec son ton déterminé quand il évoque les affaires, m'a marqué. Quand je le rencontre à nouveau pour l'affaire Maillery, il parle lentement, avec un charisme incroyable, déroule méticuleusement les procédures successives, dans l'ordre, au contraire de son bureau où règne un bordel impressionnant, à se demander comment il s'y retrouve. Ne pas se fier aux apparences, règle n° 1 du flic. Emmanuel Vion est bien décidé à ce que tout soit fait et compte sur moi comme je compte sur lui, chacun dans son registre. Sentir sa confiance va me porter. Il a mis à ma disposition un vieux bureau où il m'installe. Je passe ma journée à faire des allers-retours à la photocopieuse et repars avec mon butin. Hélas, les éléments que j'ai glanés ne me rassurent pas sur le fonctionnement de la justice…

L'enquête a été ouverte par le parquet le 18 décembre 1986 pour crime flagrant. Les premiers procès-verbaux sont dressés par le commissariat du Creusot, à savoir les constatations de

scène de crime, et principalement un PV d'audition de témoin, celui de « l'inventeur » du corps, comme on l'appelle dans notre jargon, en l'occurrence la jeune femme qui l'a découvert. Le lendemain, le SRPJ[8] de Dijon est saisi sur commission rogatoire d'un premier juge d'instruction. Malgré l'investissement sincère des enquêteurs, au bout de quelques mois, les personnes entendues, amis, professeurs, proches de Christelle n'ont pu donner d'information capitale. Il y a eu des gardes à vue plus ou moins opportunes, des jeunes qui sniffaient de la colle dans des caves ou promenaient un couteau à cran d'arrêt potentiellement semblable à l'arme du crime. Sans résultat.

Arrive au bout de deux ans une nouvelle juge d'instruction, Mme L., qui effectue le 14 mars 1988 un « transport sur les lieux ». L'événement fait couler de l'encre dans la presse régionale avec une prometteuse manchette : « L'enquête est relancée. » Brièvement alors, car le 23 mai 1988, la procédure du SRPJ est clôturée, ce qui signifie que les enquêteurs ne font plus aucun acte ! Impossible d'en connaître la raison, alors que quinze mois seulement se sont écoulés depuis le crime. En octobre 1989, une lettre dénonçant un certain Raoul pousse Mme L. à délivrer une nouvelle commission rogatoire, le 31 exactement. Le 2 novembre 1989, la SRPJ de Dijon entame d'autres vérifications, estimées achevées le 21 novembre 1989, soit trois semaines plus tard. Admettons. Ce que je comprends moins, c'est que plus rien d'autre n'est entrepris sous l'ère de la juge L., ni à son initiative, ni à celle des enquêteurs de la PJ qui auraient pu émettre des idées de pistes. Je suis stupéfait de découvrir l'ordonnance de non-lieu délivrée par la juge le 19 février 1990 après… seize PV du temps entier de son « instruction » ! Seize en dix-huit mois, c'est peu. C'est rien.

Et ce n'est pas fini… car une incohérence me frappe. Je trouve dans le dossier des questions de maître Didier Seban, très insistantes à juste titre, sur les scellés dont la destruction m'obsède aussi. Il demande dès le 24 janvier 2003 un point sur la disparition de ces pièces maîtresses à l'heure où le progrès des analyses scientifiques permet de détecter un ADN jusque-là

indétectable. C'est l'ADN, dont je nie l'intérêt exclusif mais non le concours majeur, qui a « parlé » dans beaucoup de cold-cases résolus par son cabinet. Le procureur de Chalon consulte le service des scellés du tribunal de Chalon le 30 janvier 2003. On lui répond de manière expéditive que, conformément à la loi, les scellés ont été détruits en février 1999, dix ans après l'ordonnance de non-lieu… Or l'ordonnance de non-lieu date de février 1990… L'erreur est si patente que le procureur arrange commodément la chose en affirmant dans un courrier correctif que les scellés ont été détruits en février 2000 ! Ni vu ni connu, car le PV de destruction de scellés, obligatoire, est tout simplement absent du dossier ! Alors que s'est-il passé, outre que cette célérité à faire le ménage dans les dédales souterrains du palais de justice au jour anniversaire de la décennie témoignerait d'un zèle peu commun ? Inutile de maintenir le suspense qui m'a rongé des années et a pris fin sur cette tragique et prosaïque explication : le service des scellés s'est trouvé un jour inondé, et le préposé au ménage les a mis à la benne, estimant qu'il était inutile de conserver ces vieilleries.

Cette désinvolture, loin de concerner ce cas isolé, est un phénomène récurrent dans l'ensemble des tribunaux français. Elle accule au mystère éternel de nombreux dossiers non résolus. Il existe un véritable problème de stockage puisque la masse des crimes au fil des décennies aboutit à un volume considérable de pièces, vêtements, armes, mobilier, objets. Il faut se représenter qu'un scellé, c'est parfois un mouchoir, mais parfois un canapé ! On les trouve souvent mal répertoriés, mélangés à d'autres, ouverts à tous vents de sorte qu'ils sont manipulés par des mains innocentes, ou égarés quand ils sont de petite taille. Avant l'ère de l'ADN, au début des années 1990, les garder semblait inutile, et aux débuts de l'ADN, quand les scellés ne parlaient pas d'emblée, on considérait qu'ils ne parleraient jamais, d'où une certaine indifférence. On sait aujourd'hui que l'on se trompait lourdement puisque d'une flaque de sang nécessaire à identifier un individu au début, on est passé aujourd'hui à la capacité d'exploiter une micro-tache

invisible à l'œil nu. Si l'on prend davantage soin des scellés aujourd'hui, les choses sont encore loin d'être parfaites, faute de place et de volontés conjointes. On construit désormais des bâtiments dévolus aux scellés, un progrès, mais inutile de dire que les régions sont inégalement servies !

Personnellement, je suis favorable à la conservation des scellés dans les crimes de sang tant que l'affaire n'est pas prescrite, au-delà même du non-lieu. L'affaire Maillery en est la meilleure preuve. Il m'a manqué, ce couteau ! Ces éléments de preuve doivent être accompagnés d'un PV dit « de récolement », détaillant très précisément les circonstances de la découverte autant que le contenu, les conditions de stockage, les personnes présentes lors de sa récolte, le nom du laboratoire qui les a analysés, la technique employée, pour quel résultat, afin que la personne reprenant le dossier au point mort x années après puisse rappeler le laboratoire et demander : « Est-ce que les résultats peuvent changer à la lumière des techniques nouvelles ? Ai-je une chance ? » Si c'est le cas, l'enquêteur, l'avocat, la famille peut argumenter auprès du juge, preuve à l'appui. Car une expertise, c'est de l'argent, jusqu'à des centaines de milliers d'euros. Certains magistrats se montrent réticents à dépenser une partie de l'enveloppe qui leur est allouée annuellement par leur ministère de tutelle pour une analyse n'ayant pas la moindre chance de succès. Oui, les tribunaux aussi souffrent de « la bâtonnite », comme tout gestionnaire. Il ne s'agit pas de leur jeter la pierre, mais de déplorer que le cold-case ait à en pâtir.

Après le non-lieu navrant rendu à la hâte, rien ne se passe… sauf à la télé !

Le 27 avril 1993, l'émission de Jacques Pradel, « Témoin numéro 1 », se penche sur les « disparues de l'A6 », dites aussi « de Saône-et-Loire ». En fait de disparues, ce sont plutôt des défuntes. La production appelle une première famille qui refuse de participer à l'émission mais donne les coordonnées de Marie Pichon, la mère de Christelle. Sans nouvelles de la justice,

pas davantage de la police, avec un non-lieu pour tout hommage à sa fille en 1990, Marie Pichon accepte l'invitation. Elle n'a rien à perdre. Et l'équipe de l'émission s'engouffre dans un détail intéressant du dossier, non creusé, les journalistes s'attelant au travail négligé par les enquêteurs… En effet, dans une lettre à son Michel, Christelle évoque une certaine Maryline avec qui elle aurait passé une après-midi « d'émancipation », dont elle lui fait le récit, selon ces termes dans mon souvenir : « J'ai passé l'après-midi au Régent [un bar proche de la Charmille] avec Maryline Savoie, une copine que tu ne connais pas. J'ai encore le goût de la bière dans la bouche. On est bien quand on est pipeau [ivre]. Comme j'avais la tête qui tournait, son frère m'a ramenée. Après, je ne me souviens plus de rien, je me suis réveillée dans la chambre de Maryline. Enfin tu vois, comme toi, j'ai grandi… » L'envie de titiller la jalousie de Michel n'échappe à personne, mais l'anecdote est intéressante car la scène se serait déroulée peu de jours avant les faits. Cette Maryline, personne ne l'a jamais identifiée ni retrouvée. Elle était inconnue de la bande habituelle. Existe-t-il un ami de cette « Maryline » avec qui Christelle aurait eu un flirt ? Qui est le fameux frère ? Jacques Pradel lance donc un appel à témoin. Il ne débouchera sur aucune information valable. Mais chose incroyable : la PJ dans la foulée ne lance pas davantage de recherches sur la fameuse Maryline. Aucune trace en procédure ! Je me suis parfois vu répondre, alors que j'exposais à mes chefs mon intention de vérifier certains points :

— Ah mais on l'a fait, ça ! On l'a entendu, monsieur Untel.

— Et pourquoi ce n'est pas écrit ?

— Ben parce qu'il ne savait rien !

Encore faut-il l'écrire ! La transmission orale des informations sur des décennies est un pari osé, qui se fait sur le dos des victimes. C'est ainsi qu'il me faudra courir après des enquêteurs mutés ou retraités, ou dans les étages de la PJ pour savoir ce qui a été entrepris sur tel ou tel point.

En 1996, le parquet demande des vérifications après la

réception d'une lettre anonyme désignant un citoyen comme le coupable. C'est banal dans les affaires qui défraient la chronique, mais l'enquête sur la personne incriminée à tort est reléguée aux oubliettes, puisque ce n'est pas lui. Nul ne s'enquiert de l'identité de l'auteur de la lettre. Le seul mérite des trois PV engendrés est de remettre à zéro le compteur de la prescription, repoussée à 2006. Il me semble qu'on aurait pu faire davantage, ce à quoi je vais m'employer.

À la fin de cette année 1996, une autre jeune fille, Christelle Blétry, est assassinée à son tour, le 28 décembre exactement. L'association Christelle a été créée dans la foulée en soutien à la maman, bientôt rejointe par d'autres familles de victimes de la région dont l'enquête est au point mort. Elle a engagé le cabinet Didier Seban en 2002 pour l'ensemble des dossiers des adhérents. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les demandes des avocats sont nombreuses et pertinentes : demande d'entrée des éléments au fichier SALVAC[9] – propre à analyser et recouper les coïncidences entre dossiers de la France entière – qui vient juste de voir le jour, inventaire des scellés pour chaque dossier, demandes d'expertise sur des cartes postales de revendication du crime pour le dossier Maillery, propositions de pistes d'enquête. Je trouve d'innombrables courriers réclamant l'ouverture d'une nouvelle information judiciaire. Le procureur répond chaque fois qu'il a bien reçu la demande et s'est fait communiquer le dossier sans délai. Mais le temps passe… longuement.

Début 2004, Didier Seban suggère l'exploration de trois pistes après un rapport édifié par… Éric Bellahouel, un détective privé payé par l'association ! Cet ancien journaliste du *Nouveau Détectiv*e n'a pourtant travaillé que trois petites semaines, du 26 novembre 2003 au 18 décembre 2003, seul et sans moyens. Je trouve navrant qu'un justiciable doive diligenter une enquête privée, à ses frais, alors qu'il existe une institution nationale…

Le détective ressort la piste « Maryline Savoie », toujours non identifiée, et livre le nom de deux suspects potentiels, Jean-Yves

F. et Jean-Pierre Mura, deux jeunes gens un peu plus âgés que Christelle. Jean-Yves, défavorablement connu des services de police, ressemblait au chanteur Renaud, comme le fuyard décrit par le facteur. Il traînait à l'époque dans le quartier de la Charmille. Jean-Pierre Mura, lui, y a habité, et y revient régulièrement parce qu'il est resté copain avec deux jeunes de la cité : Michel, petit ami de Christelle, et Éric, qui vit chez ses parents à l'étage au-dessus des Maillery. Tant d'années après les faits, Michel a cru bon de raconter au détective un épisode troublant, dont Éric a été témoin.

Lors d'une soirée de beuverie peu après le crime, Mura, dans un état d'ébriété avancée et d'agitation assortie, lui a lâché avoir tué Christelle. Il lui a même proposé 2 000 francs pour le « dédommager ». Assertion si délirante que juste après le drame, Michel a jugé ridicule d'en faire part aux enquêteurs. Mura était connu pour raconter n'importe quoi, même à jeun. Mais qui ne tente rien n'a rien.

Le 14 janvier 2004, le procureur ordonne une enquête préliminaire, soit de nouvelles investigations réclamées à la PJ de Dijon, stade qui précède l'ouverture éventuelle d'une commission rogatoire avec désignation d'un juge d'instruction. En langage policier, sa demande se traduit par : « Y a-t-il quelque chose à gratter ? » Je serais bien en peine de le dire, puisque la phase d'enquête dirigée par Vanessa, adjointe à l'époque de ma cheffe Annick, qui se déroule du 16 février 2004 au 13 janvier 2005, est on ne peut plus floue. Le dossier ne porte d'ailleurs aucune mention du rapport Bellahouel, origine des pistes. Pudeur ou embarras ? Il me semble qu'on aurait pu le citer, et surtout l'entendre pour mieux connaître ses arguments.

Le plus fort, c'est que l'enquête est d'une telle lenteur que le témoin capital meurt avant d'être interrogé, au mois de mai ! Michel ! C'est Yves Pichon, beau-père de Christelle, qui apprend la nouvelle dans le journal local, prévient son avocat, qui transmet au procureur, lui-même alertant les services de police, belle illustration du monde à l'envers. La PJ s'assure tout de même qu'il s'agit bien d'une mort naturelle, en l'occurrence un

infarctus fatal. Mais il sera désormais compliqué de l'interroger… Si le temps presse quand on enquête, c'est aussi parce que les protagonistes d'une affaire ne sont ni immortels ni renouvelables, à la différence des enquêteurs qui peuvent se succéder sans dommage sur un dossier. À condition qu'ils laissent une trace écrite de chacun de leurs actes, bien entendu. Pour Michel, c'est fichu pour toujours. Pour le reste aussi : Jean-Yves F. et Jean-Pierre Mura ne sont pas entendus, Maryline Savoie n'est pas identifiée.

La seule avancée vient de l'analyse tant réclamée des timbres collés sur les cartes postales anonymes reçues à la PJ en janvier et mars 1987. L'ADN a le don de motiver les troupes, il suffit d'envoyer le matériel au laboratoire, loin du travail de bénédictin qui consiste à recenser des détails dans une masse de paperasse. Mon métier sans la technologie, c'est l'éloge de la lenteur et de la patience, pas du goût de tous. Envoyées de la Nièvre, les cartes comportaient quelques phrases sibyllines de revendication, notamment « l'assassin de Christelle vous salue bien ». Le laboratoire délivre son verdict : il s'agit bien d'un unique ADN, mais il ne figure pas au FNAEG ! Dès le 30 septembre 1987, on a entendu un certain Jean-Luc, marginal errant dans la ville que l'on avait vu descendre d'un véhicule immatriculé dans la Nièvre. On l'a relâché après quelques heures de garde à vue pendant lesquelles il a assuré n'être pour rien dans les cartes postales, et ne rien savoir de l'assassinat. C'est un peu court. Moi, il m'intéresse ! Sauf que depuis, Jean-Luc est mort lui aussi, ce qui rend le prélèvement ADN difficile pour le comparer à celui des courriers, certes. Je juge pourtant opportun de poursuivre les investigations par des moyens humains, non techniques, car on peut être mort et coupable. La famille serait délivrée de savoir la vérité, même sans sanction possible. Mais Vanessa a clôturé sans ciller l'enquête préliminaire en écrivant qu'il n'y avait rien à signaler, « à moins de faire des prélèvements d'ADN sur toutes les personnes figurant dans la procédure initiale ». Pourquoi « initiale » ? me demandé-je aussitôt. Le coupable figurerait-il forcément dans

les premiers éléments d'une enquête ? N'y a-t-il que l'ADN dans la vie ?

Je termine d'égrainer les étapes, autant de coups au cœur pour la famille de la victime, trimballée de déconvenue en déconvenue. Il faut attendre le 21 juillet 2005, après dix-huit mois de harcèlement de la part de l'avocat, pour obtenir une commission rogatoire en bonne et due forme, avec désignation d'un juge d'instruction, Emmanuel Vion, déjà en charge du dossier Blétry.

Le 17 janvier 2006, ma collègue Vanessa dirige une phase d'enquête plus éclairée, entendant enfin le détective privé le 17 octobre 2006, ainsi que Jean-Yves F. et Jean-Pierre Mura. Ce dernier est même placé en garde à vue le 28 mars 2007, quelques heures seulement au motif qu'il « délire trop ». On s'en serait douté puisque le « délire » caractérisait déjà le jeune homme vingt-cinq ans plus tôt. Est-ce à dire que les criminels sont tous rationnels ? Qu'il faut relâcher tous ceux qui divaguent ? La recherche active de Maryline Savoie n'aboutit pas. Le fichier de la CAF, l'un de ceux qui nous servent à retrouver les témoins « perdus de vue », comporte une Monique Savoie, sans rapport aucun avec les faits. Puis plus rien n'est entrepris. Ce temps mort de la PJ vaut au service une lettre de rappel du juge en août 2008.

Le 22 septembre qui suit, Vanessa clôture sa procédure et rédige un rapport concluant que les recherches afférentes aux demandes du cabinet Seban ont été faites, sans résultat car elles relèvent de la rumeur, typique dans ce genre d'affaires, ou sont « invérifiables ». Point final.

Ah, l'invérifiable… C'est exactement ce que je vais être amené à vérifier…

C'est après la nouvelle commission rogatoire délivrée par le juge Vion en avril 2009 que je deviens « directeur d'enquête » de l'affaire Maillery, ou plutôt « chargé principal », puisque le terme fâche. Mes premières investigations commencent le

4 mai. Le juge Vion me délivrera une deuxième commission rogatoire le 2 octobre 2009, après que je lui ai fait savoir que je pensais opportun de continuer à vérifier l'invérifiable.

La première étape, et pas la moindre, consiste à rencontrer Marie Pichon, la maman. Je veux la voir physiquement, dans son univers, chez elle. Elle habite à Étang-sur-Arroux, à une centaine de kilomètres de Dijon. Un commissariat n'est pas propice à nouer une relation qui risque de s'installer dans le temps, et cette femme a assez souffert pour ne pas lui imposer un déplacement, sans parler des frais engendrés. Je l'appelle le 16 juillet 2009. Au bout du fil, j'entends presque le déclic de la gâchette du colt : plus froide, c'est difficile ! Elle préfère que l'entrevue se passe à Paray-le-Monial, au domicile de sa fille Pascale, sœur aînée de Christelle, et en sa présence. Elles me donnent rendez-vous le 27 juillet 2009, du bout des lèvres. Méfiantes. En refermant le dossier, je suis dans de tout autres dispositions à leur égard, accablé par des choses qui ne me plaisent pas, aussi bien sur le plan policier que sur le plan judiciaire. Je n'aurais pas forcément fait mieux « à chaud », mais la vision panoramique de ce qui a été exploré met en lumière tout ce qui ne l'a pas été, et je suis en empathie complète. Auprès d'elles, je vais découvrir bien pire que ce que j'ai appris sur le papier : le traitement humain qui leur a été réservé. Inhumain serait plus juste.

---

8 Service régional de police judiciaire.

9 Système d'analyse des liens de la violence associée aux crimes.

CHAPITRE 5

Dans le regard de Marie

Pourquoi Marie Pichon n'a-t-elle pas voulu me rencontrer sans la présence de sa fille Pascale ? Pourquoi a-t-elle choisi de le faire chez cette dernière, à Paray-le-Monial, et non chez elle, à Étang-sur-Arroux ? Tout simplement parce qu'on ne rencontre pas « l'ennemi » sans témoin, et pas davantage sur son propre terrain. L'institution que je représente incarne l'ennemi aux yeux de Marie Pichon : on en est là ! J'en suis d'autant plus amer que je sais pertinemment que le commissaire Guichot, initialement saisi, et d'autres collègues qui m'ont précédé sur le dossier sont partis en regrettant d'avoir échoué. Il m'incombe d'en comprendre les raisons, sans garantie aucune de succès ; c'est ce que j'ai l'intention d'annoncer. Un message pas brillant à transmettre. Même si je me jure de tout mettre en œuvre pour être à la hauteur de l'idée que je me fais de ma mission.

Lorsque Marie Pichon m'accueille dans la maison de Pascale, un coquet pavillon au bout d'une allée de graviers, je plonge dans son regard clair. Moi, le grand type tout en muscles chaussant du quarante-cinq, avec ma carte tricolore et mon arme de service, je me sens petit, très petit, face à cette femme menue, toute fine, délicate comme la porcelaine. Et en l'écoutant, je passe de petit à minable. Comment a-t-elle pu endurer de telles souffrances ? L'enquête, l'instruction, je les connais. Je ne peux pas plaider non coupable. On a beau lire tous les manuels possibles et avoir usé régulièrement les bancs de tous les stages de formation, on n'apprend nulle part comment se comporter quand on arrive débiteur au nom d'une

institution que l'on a choisi de rejoindre et qui s'est révélée défaillante. Je n'ai qu'une option : profil bas.

L'enfer de Marie Pichon commence précisément le 18 décembre, jour du crime, à cause des faits comme de l'absence de mots. Elle cherche sa fille dans la cité de la Charmille, voit un véhicule de police, de l'agitation, cherche à savoir ce qui se passe, se fait éconduire aux abords de la scène de crime. Mes collègues sont en pleines constatations et veulent d'abord s'assurer de l'identité de la victime. Marie doit se résoudre à retourner vers son immeuble, anxieuse, fébrile. C'est là que les enquêteurs la rejoignent, alors qu'elle s'apprête à remonter chez elle. Elle les regarde, dévorée de questions, les yeux écarquillés par l'angoisse. Là, aucun, je dis bien aucun, ne trouve la force de prononcer les mots : « Votre fille est morte… »

Je le sais pour avoir eu à le faire, c'est difficile… Les parents hurlent, et on ne trouve aucun mot qui puisse les apaiser.

Marie les presse de lui dire quelque chose : ont-ils retrouvé sa fille ? Comment va-t-elle ? Est-elle blessée ? Est-ce grave ? Elle attend une réponse… Rien ne vient. C'est ainsi que Marie a dû déduire toute seule, à la mine défaite de mes collègues, que sa fille était morte ! Elle me raconte qu'ensuite, elle a monté l'escalier pour regagner son appartement, et puis… elle ne sait plus !

Sa fille enchaîne en me décrivant sa mère se tapant la tête contre les murs, enragée de douleur, au point que mes collègues ont dû la contenir par la force. Ils sont restés un moment auprès d'elle, pour être sûrs qu'elle ne se blesse pas, ne fasse pas une bêtise… La cadette de neuf ans, Delphine, fille du second mariage de Marie avec Yves Pichon, se trouvait par chance à l'école. Pascale, dix-huit ans à l'époque, a gardé quant à elle les images en tête. Traumatisantes. Elle me souffle :

— Après, la vie s'est arrêtée.

Un lourd silence s'ensuit. En vérité, la vie a continué, mais elle a ployé sous le poids du drame, d'autant plus que justice n'a pas

été faite. Je balaie les lieux du regard et devine la présence d'enfants en bas âge. Pascale, désormais dans sa quarantaine, maman elle-même, mesure pleinement la douleur de sa mère, qui reprend la parole :

— Vous vous rendez compte, ils m'ont promis ce jour-là qu'ils allaient arrêter l'assassin de ma fille… Ça fait vingt-trois ans !

C'est bien sûr sa détresse qui a fait prononcer ces paroles malheureuses à mes collègues. Je ne les juge pas, j'aurais pu le dire. Ce n'est d'ailleurs pas cette phrase qui a généré la rancœur de Marie Pichon, mais le comportement qui a suivi. Il lui a laissé penser qu'ils avaient laissé tomber :

— Au bout de six mois, je n'ai plus vu personne. Entendu personne, souffle-t-elle amèrement.

Je savais déjà que Marie Pichon avait été auditionnée une unique fois, le 19 décembre 1986, le lendemain du meurtre. Sa seconde entrevue avec la police a eu lieu vingt ans plus tard pour un prélèvement d'empreintes après réception d'une lettre anonyme. On le fait systématiquement pour désincriminer le destinataire qui a forcément laissé son ADN et ses empreintes digitales sur l'objet en le manipulant sans savoir. Je découvre maintenant qu'elle a été encore moins écoutée qu'« entendue », au sens policier du terme. Son opinion, ses idées de pistes éventuelles, ses états d'âme n'intéressaient personne. La PJ la rembarrait au téléphone, la justice communiquait comme un robot. Elle ajoute :

— Même l'ordonnance de non-lieu, je l'ai reçue par courrier !

— Vous n'avez pas été prévenue ? Reçue par le juge ? L'avocat ?

— Non. On m'a juste envoyé peu de temps avant un ordre de restitution des scellés contenant les bijoux. Ceux qu'elle portait quand elle a été…

J'ai effectivement trouvé le document dans le dossier. On rend ce type d'objets, ôtés lors de l'autopsie, quand ils ne sont plus jugés utiles. Au moins les bijoux ont-ils eu la chance d'être restitués, car comme on le sait, une plus longue conservation au

service des scellés du palais de justice aurait eu pour effet paradoxal de les faire disparaître !

— Vous les avez gardés ?

— Ce sont les seules choses que j'ai gardées de ma fille… Tout le reste… C'était trop dur. J'ai tout jeté.

Marie me montrera ces bijoux plus tard, rangés dans une enveloppe qu'elle n'a jamais rouverte. Eux aussi m'ont ramené à ma propre adolescence : une bague serpent, une boucle d'oreille unique, une montre Casio à quartz, la panoplie typique de l'adolescente du milieu des années 1980. Bien évidemment, j'ai alors suggéré au juge d'instruction qu'il ordonne une expertise ADN sur ces maigres éléments, mais les scientifiques qui se sont penchés sur la question n'ont rien pu trouver, certainement en raison des différentes manipulations effectuées sans la moindre précaution au terme de l'autopsie.

Marie m'apprend n'avoir été reçue par le juge d'instruction que rapidement, une seule fois, peu après les faits. La seconde a eu lieu en 2006, vingt ans après, quand le juge Vion a repris le flambeau ! L'association Christelle est son seul soutien, Marie-Rose Blétry en tête, devenue plus qu'une simple amie : une sœur de souffrance. Elle l'a rencontrée en 1997 lors d'une réunion publique annoncée dans le journal local. Marie-Rose me racontera plus tard avoir vu cette inconnue s'asseoir discrètement au fond de la salle sans un mot, le temps de se faire une opinion. À l'issue de la séance, elle s'est levée pour se présenter d'une voix timide :

— Je suis la mère de Christelle Maillery, assassinée en 1986.

Depuis, elle ne se sent plus tout à fait seule. Tous les proches de victimes, membres de l'association, ont eux aussi souffert d'être mal traités par les enquêteurs ou par la justice. Marie-Claire Gil, vice-présidente et mère de Pascal Gil, assassiné en 1999, en est l'illustration sordide. Quand elle a signalé la disparition de son fils de dix-neuf ans, à la gendarmerie en l'occurrence, on lui a demandé une photo. Ils ont jeté un regard sur ce jeune homme brun aux cheveux longs et bouclés, portant

bouc et moustache, un peu baba cool, et ils lui ont lancé :

— Votre gamin, il est en train de chichonner[10] dans un coin, et quand il aura fini de cuver, il va ressurgir. Rappelez-nous à ce moment-là…

En fait de « chichonner », son corps était en train de pourrir dans la nature, massacré à coups de pierres et de couteau par l'ex de sa petite amie ! Marie Pichon a tout entendu depuis qu'elle s'est entourée de ses pairs, elle n'en a pas été consolée, évidemment.

C'est en tombant sur la tonitruante manchette de presse « L'enquête est relancée ! » que la mère de Christelle a appris le transport sur les lieux de la nouvelle juge L. en 1988 ! Sans l'avoir jamais rencontrée ! Elle n'a même pas été prévenue de cette opération. Elle n'en a pas su le déroulé. Elle a juste appris le résultat : un non-lieu, deux ans après le crime !

Marie Pichon, le ton dur, même si sa voix se brise, m'interpelle :

— Et vous alors, vous comptez faire quoi, au juste ?

Elle m'attend au tournant. Ses yeux me transpercent.

C'est le moment où je joue l'avenir. Je dois réparer par les mots les actes institutionnels qui ont meurtri, les attitudes malheureuses. Sans mentir ni promettre, tentation dévorante… Je me lance, aux côtés de mon collègue Christophe qui se tient en retrait et ne dit mot, ainsi que nous en sommes convenus, afin que la famille n'ait qu'un seul interlocuteur.

— Madame Pichon, je tenterai tout, je réétudierai tout ce qui se trouve dans le dossier parce que cela peut ouvrir d'autres portes, et je m'attellerai à tout ce qui ne s'y trouve pas. J'aurai sans doute besoin de réexplorer des pistes fermées, c'est normal. Nous avons sans doute omis des vérifications, commis des erreurs [je dis volontairement « nous », conscient de faire partie d'un corps qui se doit d'être solidaire]. Je serai sans tolérance aucune si des choses ont été mal vérifiées, je les reprendrai. Chaque fois que j'ouvrirai une nouvelle porte, je

vous le ferai savoir, et une fois ma certitude acquise, je vous dirai ce que j'ai fait et pourquoi la porte a été refermée. Je m'engage à vous tenir au courant si une affaire nouvelle requiert tout mon temps, et que je ne peux pas travailler comme je l'entends sur le dossier. Ne doutez jamais de mon implication. Je ne vous promets pas la vérité, mais la mise en œuvre de tous les moyens et de toute mon énergie.

Elle m'écoute attentivement et me sonde de ses grands yeux transparents. Peut-elle me croire ?

Je me suis toujours senti le devoir de rendre des comptes aux familles, avant même que le ministre Dupond-Moretti n'érige cela en règle officielle, tout récemment.

Je continue en soulignant notre atout :

— Nous avons la chance de travailler sous l'égide du juge Emmanuel Vion. C'est un homme formidable, fiable, qui est prêt à nous suivre comme à nous précéder.

— Je le sais, murmure-t-elle.

Le juge s'est donné la peine de la recevoir, ce qui l'a profondément touchée. Et là, dans un tout petit coin de son regard cristallin, je lis une infime lueur, non d'espoir mais de confiance. Elle envisage que la police n'est peut-être pas « contre » elle, mais avec elle, et la justice aussi. La glace est rompue.

Je demande à Marie de me parler de la personnalité de Christelle, de la vie de famille, et je vois ses yeux partir dans le vague. Elle ne dit rien. C'est Pascale qui répond à sa place :

— Christelle n'était pas une ado difficile. Fan de musique, elle empruntait des vinyles à un copain de classe, faute d'argent pour en acheter. Elle discutait avec les autres jeunes au pied de la Charmille. Ils allaient parfois au café du bas de la rue jouer au baby-foot, Christelle buvait de l'Orangina, jamais d'alcool, ne fumait pas, c'était une sportive. Elle adorait les chevaux, découverts chez notre grand-père où nous avons vécu un temps quand nos parents ont divorcé.

— Votre grand-père… ?

Je jette un œil à Marie Pichon pour savoir duquel nous

parlons et je n'ai pas besoin de la réponse. C'est bien son père à elle, mort le lendemain du décès de Christelle… Mon cœur se serre. Pascale poursuit :

— Ma petite sœur était très amoureuse de son Michel, rencontré dès notre arrivée au Creusot à l'été 1985. Il habitait la cité… Parfois, il la trompait, alors elle cherchait à lui faire croire qu'elle aussi, mais ils étaient très attachés l'un à l'autre… Elle rêvait de devenir palefrenière, ou d'exercer un métier dans le milieu équestre…

Je regarde Marie, qui semble écouter l'histoire de quelqu'un d'autre, presque absente. À mon regard insistant, elle finit par lâcher, les yeux embués de larmes :

— Vous savez… moi, je n'ai plus aucun souvenir de Christelle ! Ils se sont effacés à l'instant où elle est morte. Quand je la vois, je la vois… morte. Pourtant, je ne l'ai jamais vue morte… Je ne l'ai jamais revue après l'avoir laissée au collège, en fait.

J'avale ma salive.

Les enquêteurs ont refusé à Marie Pichon l'accès au corps, sans doute parce qu'ils ne l'estimaient pas capable d'affronter la dépouille. Ils l'avaient vue se taper la tête contre les murs, ils savaient qu'elle venait de perdre son père… Donc il n'y a pas eu de mots, puis il n'y a pas eu de corps. Pas d'après palpable, donc pas d'avant. Le choc psychique de la double perte et ce deuil fantomatique ont écrasé tous ses souvenirs. Bien malin celui qui pourrait dire si Marie aurait « mieux survécu » en voyant sa fille défunte, si j'aurais pris une autre décision que mes collègues… d'autant plus que, depuis cette époque, on a évolué sur ces sujets.

À l'école de police, nous apprenons désormais à mettre des mots et des images sur les faits, même si c'est dur pour la famille, et accessoirement pour nous. En principe, on ne refuse l'accès au corps que dans le cas où l'on redoute un basculement psychique durable, notamment si le corps est très dégradé, ou si l'on soupçonne la famille d'être impliquée, évidemment. Je ne l'ai personnellement jamais fait, ni vu faire au cours de ma

carrière, sans doute parce que l'époque a aussi changé. On sait aujourd'hui qu'il est capital d'inscrire la réalité dans les esprits par des actes. Mais même en 1986, la question est de savoir si on a voulu épargner Marie ou s'épargner à soi-même ce sale boulot, qui exige des ressources surhumaines. Je n'ai pas la réponse. Ce que j'ai su, vu, mesuré avec le temps, c'est que pour Marie, sa fille est « non morte », et qu'en même temps, elle n'a plus de souvenirs d'elle vivante.

— On était une famille tranquille, sans histoires, soupire Pascale. Plus rien n'a jamais été comme avant… On n'a plus jamais fêté Noël.

Comment imaginer les fêtes de famille alors que Christelle a été tuée le 18 décembre, et que chaque année qui passait leur rappelait le crime impuni ? L'enfance de Delphine, la plus jeune de la fratrie, a basculé dans la gravité quand elle avait neuf ans. La mort d'un frère ou d'une sœur, c'est pour des années une mère absente et prostrée, focalisée sur l'absent ou l'absente.

Marie me souffle :

— Je voudrais que la date du 18 décembre n'existe plus dans le calendrier…

Du jour au lendemain, l'entourage et le voisinage n'ont plus pensé à Christelle comme à une fille ou une sœur, mais comme à une « affaire ». Elle charrie inévitablement dans l'entourage, surtout entre jeunes ou à l'école, des questions déplacées, une curiosité lourde à supporter, quand bien même elle serait bienveillante. Christelle est devenue « la victime », un personnage public. Son visage passe régulièrement dans le journal. Un hommage aux jeunes victimes assassinées dans la région est organisé chaque année devant la stèle érigée dans un parc de Blanzy pour leur rendre hommage, près de l'endroit où Christelle Blétry a été tuée. La non-élucidation d'un crime interdit à jamais de « passer à autre chose », même si c'est de toute façon impossible. La famille Pichon a quitté la Charmille très vite après les faits pour fuir ce contexte, mais elle a continué à vivre au rythme de la procédure, des avocats, des faux espoirs. Marie ne renaît tout doucement que grâce à son

rôle de grand-mère.

En partant, j'avise la démarche hésitante de Pascale, qui s'en excuse presque :

— Quelque temps après le drame, j'ai eu un grave accident de scooter, j'ai été renversée par un camion. On a dû m'amputer d'une jambe…

Les larmes me montent aux yeux. Je me demande pourquoi, comment, le destin peut s'acharner à ce point sur certaines familles. Je promets de reprendre contact très bientôt. Marie accepte de me recevoir chez elle la prochaine fois. Comme ils partent en vacances en août, il faudra attendre la rentrée. Mais le contact est établi.

Sur le chemin du retour, je m'enfonce dans le silence. De sombres souvenirs refont surface, deux morts violentes qui ont frappé ma famille, l'une survenue récemment, l'autre beaucoup plus ancienne qui a déterminé ma vocation et imprimé ma vie, jusqu'à mon apparence physique. Tout drame fait courir le risque de réactiver nos propres traumatismes.

Début 2009, juste avant que j'intègre le groupe Crim' à Dijon, mon cousin Olivier, fils de mon oncle maternel, a été tué par l'ex-mari de sa compagne. Il avait quarante ans. Comble de l'ironie, les faits se sont déroulés à Saint-Amour, dans le Jura, où s'était installée ma famille maternelle. L'ex, patron de bistrot, n'a pas supporté que sa femme le quitte pour celui qui était au départ l'un de ses amis proches, que tous les habitants en parlent dans son dos, ou rient de lui… Ivre, d'alcool mais plus encore de colère et de jalousie, il est allé en découdre avec Olivier, ancien commando de marine qui a évidemment eu le dessus. Encore plus humilié dans l'idée qu'il se faisait de la virilité, il a monté un guet-apens pour se venger. Il s'en est pris au véhicule de mon cousin pour le faire sortir de chez lui, puis l'a attaqué par surprise en lui perforant la poitrine d'un coup de couteau. En plein cœur. Olivier était le cousin dont j'étais le plus proche. Nous passions toutes nos vacances d'enfants ensemble puisqu'il habitait près de chez notre grand-mère.

J’étais le petiot, de quatre ans son cadet, à qui il apprenait le bricolage, la pêche, la construction de cabanes dans les arbres, puis le lancer de couteau ou les plaisirs de la moto. Ses pitreries me faisaient hurler de rire… La nouvelle m’a totalement assommé. Le métier n’endurcit pas.

Lors de la collation funéraire qui a suivi les obsèques d’Olivier, mon oncle et quelques proches sont venus me voir, dévastés :

— Toi qui t’y connais, il va prendre combien, ce salaud ?

Je sais que les peines de prison ne peuvent pas être à la hauteur de la peine des familles, je le vis à chaque procès. Alors j’ai répondu la vérité :

— D’après mon expérience… dans les quinze ans ? Je sais… Préparez-vous.

Ma réponse a provoqué indignation et incompréhension, chacun venant successivement me consulter en espérant que j’allais rectifier.

Finalement, le meurtrier a pris treize ans. La majorité des membres de la famille aurait préféré bien plus, ils ont vécu cette peine comme un deuxième assassinat. Une condamnation à perpétuité ne les aurait pas consolés pour autant. La mort de l’auteur n’a jamais apaisé personne, ni dissuadé un meurtrier. Je n’aurais d’ailleurs pas choisi ce boulot si la peine de mort n’avait été déjà abolie. J’y suis opposé par principe, tenant la vie pour un don sacré, et ne concevant pas que la loi des hommes aille à l’encontre de mes valeurs spirituelles.

Sinistre ironie de l’histoire, mon cousin et moi avions beaucoup tiré à la carabine à plomb sur des boîtes de conserve au milieu des champs, et nous avons eu tous deux des destins peu communs, chacun d’un côté du canon, lui victime d’un jaloux pathologique, moi licencié de la Fédération française de tir à vingt et un ans, avant même d’être flic. Au moins ne suis-je pas devenu flic pour porter une arme, comme certains collègues qui y voient l’emblème de leur force. J’ai pratiqué sitôt majeur le tir sportif avec mon .357 Magnum, un colt Trooper Mk III canon de six pouces dont je n’étais pas peu fier

et qui ne quittait pas la maison bien entendu (la réglementation est très stricte). J'aime l'objet, sa mécanique, de la même façon que j'aime celle des motos. J'aime la concentration, la précision qu'elle exige, mais je déteste l'usage qui en est fait. Qu'un assassinat arrive dans ma propre famille a été un choc, d'autant plus que nous avions déjà été confrontés à la mort violente quand j'avais douze ans et demi…

Ma grand-mère maternelle, femme de tête qui avait élevé cinq enfants à la dure après avoir été abandonnée par son mari, choyait ses petits-enfants et, chez elle, j'étais le plus heureux des petits garçons. Durant la période scolaire, je vivais le doigt sur la couture du pantalon avec des parents exigeants, qui travaillaient dur pour faire bouillir la marmite ; aussi nous impliquaient-ils, ma sœur et moi, dans les tâches quotidiennes. La table avait intérêt à être mise à leur retour ! Notre grand-mère n'avait qu'une petite retraite et vivait chichement dans une ancienne gare isolée à l'écart du village, mais nous nous ébattions, ma sœur, mes cousins et moi, aux abords de la forêt, notamment aux fêtes de Noël, l'un des grands bonheurs de l'année. Grâce à mon père, russe orthodoxe converti pour ma mère au catholicisme, nous fêtions des Noëls culturellement mixtes, avec la chrétienté religieuse, la neige et les sapins, mais aussi l'invocation à saint Nicolas, le bortsch et les blinis. Noël 1984 n'a pas échappé à la règle du Noël parfait, mais le 1er mars 1985, nous avons reçu à la maison le fameux coup de fil qui fait basculer une vie : ma grand-mère était morte. On avait retrouvé son corps gravement mutilé.

Les blessures, si nombreuses, rendaient les causes du décès difficilement identifiables. Deux hypothèses étaient sur la table, la piste criminelle et la piste de ses chiens. L'un était un petit toutou insoupçonnable, mais l'autre un gros briard agressif que ma grand-mère corrigeait souvent. Pour la première fois de ma vie, j'ai entendu le mot « autopsie », sans bien comprendre en quoi cela consistait, mais j'ai lu l'horreur dans les yeux de mes parents. À l'époque, on ne faisait pas de grands exposés pédagogiques aux enfants, et la barbarie des conditions du

décès, le fait qu'on l'ait trouvée comme une bête dans son sang, l'idée des gendarmes, d'une enquête, de l'ombre du mal, tout cela était flou et terriblement traumatisant. Le médecin légiste a finalement conclu sans hésitation qu'il s'agissait de morsures. À l'instar de l'horreur vécue par Marie, elle qu'on n'a jamais laissée voir le corps de son enfant, mes parents ne m'ont jamais laissé voir le corps de ma grand-mère sur son lit de mort, le jugeant sans doute trop abîmé. Elle est donc partie sans que j'aie pu lui dire au revoir. Le chien a été euthanasié comme c'est la règle, sa dépouille envoyée à l'institut Pasteur pour vérifier s'il avait la rage. Non. Ma grand-mère avait simplement dû lui donner un coup de baguette de trop… Après son décès, les liens familiaux avec le Jura se sont distendus. Je n'y suis plus allé qu'une fois par an, pour voir mon cousin Olivier et son père, oncle auquel j'étais le plus attaché. La page de mon enfance s'est tournée là.

Durant des années, j'ai fait des cauchemars, couvant le traumatisme. Et puis à la rentrée de seconde en 1987, à quinze ans, j'ai commencé à perdre une partie d'un sourcil, puis mes cheveux, bientôt par poignées. Au bout d'un trimestre, mon père m'a rasé la tête parce que je ne ressemblais plus à rien. J'étais le seul chauve du lycée, sans sourcils, barbe ni moustache, imberbe de la tête aux pieds. Nu. Pile au moment où j'arrivais de mon petit collège de village au lycée de la grande ville de Chalon. Pendant deux ans, j'ai porté une casquette, plus que complexé : isolé. Différent. Cette particularité renforçait ce sentiment d'être à part parce que je m'appelais Nedilko. À l'école, j'ai toujours été « le fils de Russes », du plus mauvais effet en pleine guerre froide. Au lycée, on me demandait si j'avais un cancer ou ce que j'avais d'anormal, ou bien on se moquait de moi. Mes parents étaient malades de ce qui m'arrivait. Ma mère m'a traîné de spécialiste en spécialiste pour comprendre de quoi je souffrais et y remédier : dermatologue, endocrinologue avec injection d'hormones, orthoptiste parce qu'un ophtalmo a pensé qu'un léger strabisme pouvait expliquer cette « pelade décalvante

universelle », comme on la nomme, même si le profane envisage mal le rapport. Durant deux ans, je suis passé par l'acupuncture, l'homéopathie, puis j'ai subi des années de traitement par ultraviolets en cabine, trois fois par semaine, avec des médicaments qui me faisaient vomir mes tripes parce qu'on envisageait une maladie auto-immune. J'ai connu des repousses partielles. Brèves. Un traitement par corticoïdes à haute dose, pour une raison annexe à la quarantaine, a ressuscité quelques bulbes, mais il n'était pas souhaitable de le prolonger et j'avais appris à vivre avec ma différence. Après avoir longtemps cherché à redevenir normal, j'ai réalisé à vingt-cinq ans que cela ne m'empêchait ni de travailler, ni d'aimer. Ma personnalité s'est développée et construite autour de cet aspect physique particulier, dont les raisons ont été clairement désignées par des psychiatres rencontrés ultérieurement : choc psychique. J'ai été un garçon timide, puis un adolescent honteux, mais je suis devenu un homme qui assume, ma seule échappatoire. Je me suis affirmé. Si je peux prendre la parole aujourd'hui pendant deux heures en public et sans notes, que ce soit à la barre d'un tribunal ou pour donner un cours, c'est sans doute parce que je me suis senti vulnérable face à une société qui juge et qui insulte les gens différents.

Des étapes de ma vie défilent ainsi en partant de chez Marie Pichon. Bien que ma peine soit sans comparaison possible avec celle d'une mère, je comprends la douleur de l'intérieur. Je sais ce qu'est le deuil, le sentiment d'isolement, d'abandon. Je connais cette sensation que l'on éprouve lorsque sa vie bascule, je sais la difficulté d'accepter un décès qui n'est pas naturel et fait côtoyer le sordide. Hanté par la mort depuis mes douze ans et demi, j'ai choisi un métier qui expose à son spectacle le plus cruel ; mais en chercher la cause et les circonstances me répare. Jusqu'ici, les images perçues dans le cadre professionnel ne m'avaient pas poursuivi dans ma vie privée. Les affaires non élucidées vont me confronter à cette épreuve, celle de Christelle Maillery avant toute autre.

10 Fumer du shit.

CHAPITRE 6

Tirer tous les fils

Par où commencer ? Dans l'enquête Maillery, tout n'a pas été mal fait, loin de là. Les constatations de scène de crime, l'enquête de voisinage du lieu de la découverte, l'enquête sur le milieu scolaire, notamment auprès des enseignants, ou celle sur le milieu familial ont été bien menées. Deux cent cinquante procès-verbaux ou actes de procédure ont été dressés sur les dix-huit premiers mois, autant dire que la PJ a travaillé. En revanche, l'enquête sur l'entourage amical, « la bande », si importante quand on a seize ans, me semble parcellaire. Bien sûr, plusieurs amis ont été auditionnés, voire placés en garde à vue, mais puisque quelque chose a été manqué et que je ne sais pas quoi, il convient de tout reprendre à zéro et de chercher de ce côté-là… J'ai besoin de « fixer le microcosme » où évoluait Christelle. Le problème est que le meurtre a provoqué une envolée de moineaux à la Charmille, en semant la peur et la méfiance. Chacun soupçonnait son voisin. Pascale elle-même me dira qu'elle se retournait en marchant, avec l'impression d'être suivie ou menacée. Je dois donc, vingt-trois ans après les faits, me livrer à une véritable « enquête de flic », comme on dit… Je n'estime pas qu'elle est derrière nous ! Les protagonistes ne sont pas forcément restés dans la région. Je vais devoir mettre à contribution toutes les administrations possibles, des impôts aux allocations familiales en passant par l'Urssaf et le reste.

Christelle était une jolie fille, sympathique, aimée de tous,

dont je perçois peu à peu qu'elle attirait beaucoup les garçons, d'autant qu'elle entretenait de « vraies » relations avec son petit ami Michel, à l'âge où cette licence fait des envieux. Faute d'argent dans la famille, la piste sentimentale est des plus probables, bien qu'incertaine. Dans les lettres à Michel, j'ai trouvé des allusions ambiguës à un certain Grin, que je prononce encore « grain », comme la directrice d'enquête qui m'a précédé, Vanessa. Christelle écrit à Michel, avec l'intention manifeste de le rendre jaloux : « Embrasse bien le Grin. » Mais qu'y avait-il exactement entre elle et ce Grin ? Et qui est Lian's, qu'elle mentionne aussi ? Tous deux étaient visiblement des camarades d'internat de Michel à Dijon. Des jeunes de dix-huit ans peut-être un peu perdus ? Frustrés ? Je ne trouve aucune audition les concernant. J'ignore même leur identité.

Je me dispute une première fois avec Vanessa en la consultant à leur sujet. Elle réplique en levant à peine le nez de son ordinateur :

— Mais c'est bon ! « Grain » et Lian's sont Untel et Untel !

Elle croit les avoir identifiés. Je suis sûr du contraire grâce à différentes déductions.

— Je te jure que non, ça ne colle pas…

On peut parfaitement imaginer qu'un soupirant est venu au Creusot depuis Dijon sur un coup de tête pour retrouver Christelle, s'est disputé avec elle dans la cave à l'abri des regards, avec les suites que l'on sait. C'est en auditionnant des proches que je vais entendre l'un d'eux s'exclamer :

— Le Grin [qui se prononce en réalité « grine » et non « grain » !], c'était Fabrice. Et Lian's, c'était Lilian.

Je sollicite auprès du juge Vion l'autorisation de placer les deux hommes, désormais quadragénaires, sur écoute, avant de les entendre comme témoins. Je crois percevoir d'après leurs communications qu'ils ne manifestent aucune agitation à l'idée de ma visite :

— C'est bizarre, la PJ va venir me voir ! Je me demande ce qu'ils me veulent…

Je les interroge malgré tout, sans me contenter de leurs dires.

Je récupère leurs fiches d'état civil, leurs documents scolaires, bancaires, fiscaux. Je lance toutes les recherches possibles et imaginables. Et… je les écarte de la liste des suspects.

Matériellement, il s'avère qu'ils n'avaient pas le temps de commettre les faits. Ils se souviennent évidemment du drame qui a frappé leur copain Michel, mais pas de Christelle, qu'ils n'avaient rencontrée qu'une fois. Une piste en moins, mais je ne pouvais me contenter d'en faire le pari.

Je réétudie également le cas de David, copain de collège de Christelle qui séchait la majorité des cours et la guettait souvent pour l'aborder sur le trajet. Elle lui plaisait, il la draguait. À 11 heures, il a pu la voir sortir, se montrer plus insistant que d'habitude, la suivre. Peut-être a-t-elle refusé ses avances, et la situation a dégénéré, entraînant sa violence criminelle. Il a déjà été entendu, et même placé en garde à vue sitôt après les faits, avant de faire l'objet de vérifications téléphoniques et d'une nouvelle audition en 2006. Mais je dois tout envisager, c'est mon métier. Je vais consulter les registres de présence du lycée, et j'y constate que pour une fois, David était bel et bien en cours de dessin à l'heure des faits.

Je vais jusqu'à éplucher les mains courantes aux archives départementales, un travail de titan pendant lequel je vois passer des mobylettes volées, des portefeuilles, des noms, des couteaux, des plaques d'immatriculation, des descriptifs, pas de chanteur Renaud, ni de Nièvre, ni rien qui fasse « tilt » par rapport à Christelle… Ce n'est pas passionnant, c'est même inintéressant au possible, mais c'est nécessaire.

Sur la piste de « Maryline Savoie », cette copine inconnue de tous avec qui Christelle se serait dévergondée à un comptoir de bar, je cherche par le registre des licences IV, obligatoirement délivrées aux gérants de débits de boissons, qui tenait à l'époque le fameux Régent. Je localise l'ancienne tenancière des semaines plus tard et vais la rencontrer, auprès de son mari atteint d'Alzheimer qui ne me sera donc d'aucun secours. Avec le deuil, la perte de mémoire est l'autre risque du temps qui

passe, on en a eu l'illustration avec le tueur en série Michel Fourniret. Le couple d'octogénaires habite au fond de l'Allier, à une centaine de kilomètres. La patronne ne se souvient pas d'une Maryline, pas davantage de Christelle, qui préférait au Régent le petit bar de la cité de la Charmille, selon tous les dires. La sexagénaire retraitée conclut l'audition par ces mots :

— Vous pensez bien que si j'avais su quelque chose, vu le séisme à l'époque dans le quartier, j'aurais appelé les enquêteurs. C'est d'ailleurs ce que j'avais déjà dit à vos collègues…

Je manque tomber de ma chaise :

— Mes collègues ?

— Oui, il y a peut-être trois ans… Une dame de chez vous.

— Elle ne s'appelait pas Vanessa, par hasard ?

— Ah si !

En rentrant, je file un peu furieux dans le bureau de Vanessa qui me lance, toujours rivée à son ordinateur :

— Ah oui, je les ai vus ! Oui, oui.

— Mais c'est écrit où ?!

Elle me regarde, agacée :

— Bah, ils ne savaient rien… Alors, j'ai pas établi de PV !

Et pourquoi donc ? Pour économiser le papier ? Je crois devenir fou. Avec ce raisonnement, un dossier d'enquête ne comporterait qu'une série de PV : ceux du coupable qui passe aux aveux !

C'est en allant chez Marie et parce que je connais le dossier par cœur que je vais trouver la vérité sur Maryline Savoie, celle que l'on cherche depuis que Jacques Pradel a soulevé le lièvre en 1993. La mère de Christelle m'accueille chez elle à Étang-sur-Arroux après l'été, en compagnie de son mari, Yves Pichon, qui me confie avoir été l'époux d'un fantôme durant plusieurs années… Il est pour le reste très peu disert, laissant Marie parler de sa fille.

Marie n'a plus rien qui appartienne à Christelle sauf, relégués au fond d'un placard et muets à jamais, les fameux bijoux dans

leur enveloppe, et… une copie de maths qui a survécu au grand vide effectué par une mère blessée, mais surtout à la perquisition ! Habituellement, on embarque tout. Or cette copie de maths, que les enquêteurs n'ont même pas vue, est datée du jeudi 11 décembre 1986, date bigrement intéressante ! Celle où Christelle prétend avoir séché les cours pour avoir dans la bouche « le goût de la bière » et succomber à un coma propice aux amours… imaginaires donc ! Je réalise qu'elle a voulu faire « bisquer » son amoureux volage en lui signifiant qu'elle faisait ce qu'elle voulait quand elle voulait avec qui elle voulait. La vérité sur Maryline, c'est qu'elle n'a jamais existé ! Encore fallait-il s'en assurer !

Je demande à Marie dans quelles circonstances Christelle s'est fait la blessure à la main qui lui a valu sa dispense de sport, mais aussi qui pouvait en avoir connaissance et savait donc qu'elle rentrait ce jour-là à 11 heures, seule et pas flanquée de ses copines. Elle me raconte alors être allée quelques jours avant le drame distribuer des prospectus avec sa fille et l'un de ses copains. Il lui a claqué malencontreusement la portière sur la main. Mon œil s'allume. Par chance, elle se souvient du nom du copain. Je le retrouve et l'entends. Ce jeune homme très bien n'a rien à voir avec le drame, mais s'en sent encore responsable, si longtemps après, au nom des « si » inévitables… « Si » elle avait fini à midi… Je fais de mon mieux pour le déculpabiliser et le regarde partir avec peine.

Au creux de l'automne, une nouvelle hypothèse se présente – je n'en ignore jamais aucune. Marie Pichon m'appelle pour me la souffler : l'un de ses lointains cousins par alliance, Fabrice D., vient de tuer sa femme qui le quittait, à coups de couteau. Je vais l'entendre en prison, on ne sait jamais. Au moment du meurtre de Christelle, il affirme qu'il travaillait dans un restaurant de la région lyonnaise. Je ne m'en contente pas et vérifie auprès de l'Urssaf. Même si en 1986, l'administratif n'était pas encore dématérialisé, il subsiste des registres. À défaut, on va chercher les fiches de paie de l'intéressé à son

domicile. Oui, c'est fastidieux. Ce qui me soutient est de sentir que je travaille avec Marie main dans la main. Les visites que je lui rends font soupirer ma collègue Sophie à chaque déplacement :

— Nous, on ne va pas se balader à l'autre bout de la Saône-et-Loire pour des dossiers vieux de plus de vingt ans !

Se balader… C'est vrai, Marie Pichon habite à quatre-vingts kilomètres, les témoins parfois plus loin encore, et je vais de préférence les entendre à leur domicile. C'est moins solennel, moins contraignant et moins cher pour eux. Moi, en revanche, je me vois reprocher la dépense pour l'essence, les sandwichs, l'inévitable coût de « la balade ». Il est exact que les mois passant, mes relations avec Marie ressemblent davantage à l'idée que je me fais d'une réunion familiale qu'à la visite de la police. Autour d'un café, assis à la table de la cuisine ouverte sur le salon, je fais la connaissance de Delphine, petite sœur de Christelle, des enfants de Pascale, l'aînée, et de leurs maris à toutes deux, avec qui, des années plus tard, je me sentirai comme un frère. La petite maison moderne est chaleureuse, toujours emplie des pépiements de ses oiseaux. De temps à autre, je jette un regard au tableau qui représente ses trois filles, Pascale à gauche, Delphine à droite, adultes, et au milieu, Christelle, qui aura éternellement seize ans… Le cœur serré, je tiens Marie au courant de mes investigations, fidèle à ma promesse, mais seulement une fois la piste vérifiée.

Je lui raconte après coup la piste Philippe Lissonet, dont l'ADN a été retrouvé sur des crimes de l'Essonne pouvant rappeler l'affaire Maillery. Le substitut général de Dijon en a eu l'idée, a transmis à Emmanuel Vion, qui m'a relayé l'information puisque comme moi, il ne néglige rien. J'ai « fait la ligne de vie » de Lissonet, ce qui consiste à identifier tous les lieux où une personne a habité, travaillé, eu une liaison ou une amitié durable, un motif de présence ou de passage régulier. Rien pour lui en Saône-et-Loire. Je l'élimine.

Je reçois à cette époque le rapport de Jacques Midali, expert en écriture qui s'est penché sur les cartes postales anonymes

envoyées depuis la Nièvre. L'ADN ne matche pas au fichier. L'expert confirme qu'elles ont probablement été écrites par le défunt Jean-Luc, s'il en croit la comparaison avec les PV où il a laissé sa patte quand il a été entendu. Jean-Luc, simplement débarqué d'un véhicule immatriculé dans la Nièvre, a nié toute implication lors de son audition neuf mois après les faits. Mais si c'était lui, l'assassin ? Marie Pichon ne réclame pas une tête, mais la vérité ! Les registres d'état civil le disent décédé en décembre 1987, mais rien ne m'empêche de retrouver et d'interroger son frère. Il m'apprend que le décès n'était pas naturel. Jean-Luc s'est suicidé. Pile un an après le crime… voilà qui est troublant. Je répugne à demander l'exhumation, d'une grande violence envers la famille, et une profanation du corps humain qu'il est préférable d'éviter. Mais je vais jusqu'à me rendre sur sa sépulture pour voir si un indice s'y nicherait. Je réclame ses dossiers médicaux, puisque son frère affirme qu'il n'aurait pas pu commettre matériellement les faits à cause d'un accident concomitant. On accédait à la cave par des escaliers, le corps de Christelle a été déplacé, un effort physique au-dessus des forces dont Jean-Luc disposait alors, estime-t-il. J'ai tout de même soumis le dossier médical à un expert médico-légal, pour me voir confirmer cet avis. Oui, écluser une piste est long, complexe, fastidieux.

Rien ne m'empêche de redoubler d'efforts… sinon la peur de travailler « pour rien », qui mine les fonctionnaires de mon institution. Quel risque court-on à ne pas être proactif dans une enquête ? Aucun ! Commettre une erreur, ou pire une bavure, expose au blâme, à la mise à pied, voire au tribunal et à la prison, mais ne rien faire, ou le strict minimum exigé par le juge d'instruction s'il a encore la foi sur le cold-case, ne fait encourir aucune sanction. On peut comprendre la tentation à laquelle certains collègues succombent parfois. La vie de province a vite fait de se révéler confortable, l'ambiance de bureau lénifiante, un cercle vicieux où les uns anesthésient les autres. Et gare au grain de sable dans la machine, au fonctionnaire qui voudrait imprimer un autre rythme ! Quand

je m'agace contre les collègues qui m'ont précédé sur le dossier Maillery, une image me vient : des chats de coussins nourris au Sheba ! J'ai quitté la ruche du 36 pour une niche à chats ! Après des mois d'explorations aussi minutieuses que peu épanouissantes, je dois reconnaître que je n'ai toujours pas « de bâton », sinon sur les autres affaires qui ne manquent pas de survenir, car, on me le rappelle assez, il n'y a pas que les cold-cases dans la vie. Je traite pourtant toujours l'actualité brûlante avant le cold-case, à mon grand dam. Certains jours, je n'y consacre qu'une heure, parfois même aucune, jusqu'à quelques semaines d'affilée.

Le 29 mai 2009, je suis appelé pour participer à une enquête sur un meurtre commis dans le Jura. On vient de repêcher dans le Doubs le corps flottant d'un jeune de vingt-deux ans, lesté de parpaings, un bras ligoté à la cuisse par une corde à linge. Jeune salarié, Maxime habitait encore chez ses parents, qui ont signalé sa disparition deux jours plus tôt. Sa voiture a été retrouvée dans un quartier sensible de Dôle. Une affaire déroutante, car c'était un garçon sans histoires. L'autopsie révèle l'impensable : il a été étranglé, drogué avec de l'adrénaline injectée au moyen d'une seringue, avant d'être jeté dans le fleuve, peut-être encore vivant d'après le médecin légiste. Nous remontons rapidement la piste de deux paumés de vingt et vingt-quatre ans. Le plus jeune, limité intellectuellement, est collectionneur de drapeaux nazis et de nature renfermée ; le second est au contraire fort en gueule, fasciné par les tueurs en série, hyper-narcissique. Nous procédons aux interpellations en débarquant en force dans l'appartement pour un placage au sol, compte tenu de la violence présumée des auteurs. Il s'avère qu'ils ont abusé de la gentillesse de Maxime, rencontré au hasard d'une soirée et qui leur a servi de taxi. Reste à comprendre le mobile… Celui avancé par le meneur, au profil psychiatrique qualifié d'« inquiétant » par les experts, est qu'il voulait voir « l'effet que cela faisait de voir la vie s'échapper »… On se demande parfois

si on a bien entendu. Mais il s'agit bel et bien du « mobile ». Son complice, déjà passé par la case prison, dit s'être laissé entraîner, chacun se renvoyant la responsabilité de la funeste initiative, y compris au procès. Ils écoperont de trente et vingt-cinq ans de réclusion criminelle en 2012. Ce type d'affaire, si elle n'avait pas été résolue « à chaud », aurait pu devenir un cold-case. Des auteurs et une victime qui ne se connaissent pas, ne se disputent pas, ne s'en veulent de rien, n'auraient jamais dû se croiser… Et si l'affaire Christelle Maillery relevait de ce type de folie humaine, qui rend tous les raisonnements caducs, sans « fil à tirer » ? C'est une possibilité que je ne peux pas exclure et qui m'angoisse profondément. Sans jamais me démobiliser.

Pour puiser des forces, rien de tel que la réalité brute, ce qui me pousse à souhaiter me recueillir un jour sur la tombe de Christelle. Je l'ai toujours crue au Creusot, mais Marie Pichon m'indique le cimetière de Mesvres, sur la route qui mène du Creusot à son domicile. J'attends d'être seul pour m'y rendre, après une séance de recherches au commissariat du Creusot. J'ai besoin de solennité. Le jour où j'entre dans le petit cimetière, je suis servi. Il gèle à pierre fendre, j'y suis le seul visiteur, et je regarde les flocons tomber sur le portrait de Christelle, si jeune, posé sur le marbre. Sur un cœur en porcelaine orné d'un oiseau, il est écrit : « Fauvette, si tu voles alentour, réserve-lui ton plus beau chant. » Je repars en pleurant, fragilisé, donc plus fort pour travailler. L'exaspération, c'est de n'avoir pas que cela à faire. J'aime le caractère obsessionnel des enquêtes alors que la vie courante d'un service demande à se démultiplier, en obéissant aux injonctions en plus de courir sur les urgences.

C'est ainsi que je récupère le cas délicat d'un collègue mis en examen pour des faits graves. J'en suis saisi par un magistrat d'une ville voisine sur ordre de l'IGPN, la « police des polices ». Thierry, lieutenant de police fraîchement nommé, a dégainé une nuit de Nouvel An son arme de service pour se faire

resservir un verre au bar dans une boîte de nuit. On le lui refusait car il était déjà ivre mort. Il a été immédiatement suspendu, et je suis chargé de l'enquête qui permettra de statuer sur son sort. J'établis vite qu'il est connu pour bons et loyaux services dans l'armée, au point d'avoir été décoré après une blessure à Sarajevo. L'entourage me le décrit comme gentil, attachant… Étrange, car les vidéos sont impitoyables et donnent une tout autre idée du personnage. À l'image, les faits reprochés sont clairement établis, sans parler de la séquence où il urine sur son arme de service jetée à terre au milieu du parking ! Je vais voir ses parents à Lure, à deux heures de route de Dijon, dans une campagne tellement sinistrée que les corbeaux volent sur le dos pour ne pas voir la misère. Ils me servent un café-goudron dans un mazagran où la cuillère tient debout. Ils me le décrivent comme bon garçon, la fierté de leur vie… Ils sont écrasés de chagrin, de stupeur. J'apprends que la femme de ce collègue est gravement malade, qu'il est angoissé, malheureux… rien qui légitime sa conduite pour autant ! Quand je vais l'interroger, Thierry se montre peu coopératif, voire fermé, certain que je suis là pour l'enfoncer. Je lui explique alors ma façon de voir le métier :

— Je ne suis pas là pour juger, mais pour être juste. Ce que tu as fait [je le tutoie car c'est un collègue, contrairement à ce que je fais avec le dernier des malfrats gardés à vue] est inqualifiable. Il me revient simplement de le mettre en perspective, et je le ferai honnêtement. Parle-moi en confiance, et si je puis me permettre… ce ne sera pas pire.

Il me raconte alors que cette virée a eu lieu entre collègues, que tous l'ont bien accompagné pour s'alcooliser, avant de le planter là sans se soucier de son état. Le propos m'interpelle puisque sur les vidéos, je ne vois nulle trace de collègues… En enquêtant plus avant sur l'ambiance dans son commissariat, je découvre que les collègues de Thierry connaissent fort bien cette boîte de nuit, dont ils sont des habitués. Le vigile compte même parfois sur eux pour fermer les yeux sur sa façon assez musclée de maintenir l'ordre… À charge de revanche ?

J’apprends aussi qu’au moment des faits, Thierry était arrivé au commissariat depuis peu, en vainqueur, qu’il était droit, très droit. Trop droit peut-être ? À vouloir imposer sa loi, sa morale ? Au quotidien, sa hiérarchie ne l’a pas soutenu. Elle n’a pas davantage cherché à savoir ce qui s’était produit pour en arriver là ce soir-là. Car l’empêcheur de tourner en rond, c’était lui ! Je découvre ainsi qu’il y a la catégorie des chats de coussins, mais qu’il existe aussi des niches que ronge la gale ! Je fais un rapport de synthèse où j’expose que la faute est avérée, que ni l’ivresse ni le dégainement de l’arme ne sont contestables, mais qu’il existe un contexte, et vraisemblablement une cabale. L’avocat de Thierry a demandé à lire les conclusions de mon rapport devant le Conseil de discipline. Thierry a été longuement suspendu avant de reprendre du service sur une voie de garage, ailleurs. Chaque année à la PJ, il m’a appelé pour simplement me souhaiter une bonne année. Il n’est pas devenu mon ami. Je ne lui ai fait aucune fleur. Je lui ai quand même épargné à la fin de mon enquête la blague que je réserve à mes gardés à vue quand ils me remercient, une fois délivrés et soulagés :

— De rien ! Un client satisfait est un client qui revient !

En général, ils n’y tiennent pas. Thierry n’aurait pas ri.

Certaines enquêtes me demandent quelques jours, ou quelques heures par jour, que je peux répartir à ma guise tout en enquêtant sur l’affaire Maillery. Mais l’une d’elles va me monopoliser des semaines durant, et ce n’est pas la plus passionnante, ni la plus légitime. L’affaire Treiber, en septembre 2009, va déboucher sur l’une des plus grosses déconvenues de ma vie. Jean-Pierre Treiber, mis en examen pour les crimes très médiatisés de Katia Lherbier et Géraldine Giraud, fille de l’acteur Roland Giraud, le 1er novembre 2004, est incarcéré pour les faits dans l’attente de son procès. Il est à la maison d’arrêt d’Auxerre… du moins jusqu’au 8 septembre 2009 ! Ce jour-là, branle-bas de combat dans le service : Jean-Pierre Treiber s’est évadé ! Le détenu s’est dissimulé dans un

carton de pièces fabriquées à l'atelier de la prison et est sorti par la grande porte, avant de s'évaporer dans la nature. La PJ de Dijon étant compétente sur Auxerre, nous sommes envoyés dès le 9 à la prison pour interrogatoire complet des surveillants et du personnel ayant permis sa fuite, pendant que Michèle Alliot-Marie, garde des Sceaux à cette époque, déboule en visite officielle. L'administration pénitentiaire est humiliée ! On sent la pression venue d'en haut, la pression en interne aussi puisque tous les services sont en rivalité, les gendarmes engagés dans les recherches rurales, nous, le Raid qui ratisse la forêt de Bombon, en Seine-et-Marne, où Treiber semble localisé. Elle se trouve à deux cent quatre-vingts kilomètres de Dijon, et nous sommes chargés d'y faire le planton, toute la nuit, l'œil grand ouvert ! Trente hommes des forces d'intervention sillonnent les bois, ce qui n'est pas mon métier et fait mon admiration. Certains flics adorent l'action à chaud, où l'adrénaline court-circuite la peur de se prendre un coup de douze, ce n'est pas mon cas. Il faut un courage que je n'ai pas, je préfère m'atteler à un dossier qui n'a « aucune chance » de sortir. Reste qu'il faut en parallèle un OPJ sur place pour diligenter les premiers actes d'enquête au cas où, ce que n'est pas habilité à faire un homme du Raid. Le rêve de notre patron, c'est que Treiber atterrisse à Dijon. Nous, on espère surtout que Treiber tombera dans les filets des pros équipés et armés jusqu'aux dents, et pas dans nos bras. Repliés dans la camionnette de service, on a un peu l'impression d'être exposés sans protection aucune à un type qui n'a visiblement aucune limite, sans que cela pose apparemment le moindre souci à notre direction. Je suis hostile aux carrières de gradés qui ne passent pas par la base, ce moment ingrat où l'on arpente le terrain en uniforme en se confrontant à la population et à ses pires éléments, parce qu'un type qui a tâté de la réalité n'enverrait pas ses hommes au casse-pipe avec la même désinvolture. Même nos collègues des stups sont embauchés sur la traque. Notre cheffe Annick nous encourage chaleureusement à chacun de nos départs, mais nous sommes

sur les rotules. Et c'est parti pour une nouvelle nuit blanche au grand air ! On fait la route dans un sens, puis dans l'autre le lendemain, sans avoir dormi, le tout en mangeant des sandwichs ! Le rythme menace notre vigilance au volant, comme notre santé. Le jour où notre directeur s'avise de nos vingt heures d'affilée, il nous annonce en prime qu'on ne va pas pouvoir nous les payer parce que « le max, c'est dix-huit heures, la case n'existe pas » ! De temps en temps, on nous offre une fin de nuit au Formule 1, quatre heures de sommeil bienvenu. On se demande quand on va reprendre une vie normale, si tant est qu'on puisse qualifier notre vie de « normale ».

J'appelle Marie Pichon pour lui expliquer la situation :

— Tant que Treiber n'est pas arrêté, je ne vais pas avancer sur votre dossier. Je préfère que vous le sachiez. Je m'y remets quand c'est plus calme, mais je ne vous oublie pas…

— Je comprends. Merci, monsieur Nedilko.

Là-dessus se greffe une affaire dans l'affaire. Les gars du Raid ont installé des caméras dans les bois et finissent par capturer une image de Treiber qui au bout d'un mois, avec moustaches, lunettes et sac à dos, ressemble au pèlerin dont il tient même le bâton. Nous recevons tous sur nos terminaux une photo de sa nouvelle apparence. L'étau se resserre, et vu notre état de fatigue, il est plus que temps ! Annick, prise de pitié pour nos courtes nuits, prend son tour de garde sur les lieux, nuit durant laquelle le Raid manque Treiber de peu. Il a déjoué un piège et pris la fuite on ne sait où. Elle m'appelle pour m'annoncer la mauvaise nouvelle alors que je suis en congé bien mérité, m'interdisant de faire des heures supplémentaires en écrivant des notes de synthèse sur l'affaire Maillery. Trop souvent, j'oublie de vivre. Je suis donc en train de carreler la douche de ma toute nouvelle maison quand j'entends :

— On n'est pas sortis ! On en reprend pour des mois !

Cette traque lui coûte deux hommes plusieurs nuits par semaine ! Dont moi et Christophe D., à qui je téléphone dans la foulée pour lui donner l'info. Ce collègue d'une cinquantaine

d'années se trouve être notre moniteur de tir, discipline que j'apprécie. Tout policier est astreint à trois séances d'entraînement pour valider son niveau chaque année. Beau gosse qui cultive ses abdos et exhibe un poitrail velu, Christophe D. est fêtard, un peu frimeur, et à peu près en tous points le contraire de moi, mais je l'aime bien parce qu'il est digne de confiance sur le plan professionnel. Le rebondissement le rend furieux :

— Ils ont vraiment été nuls, les mecs du Raid ! Quand tu vois à quel point on galère…

— Je sais, mon vieux, j'en peux plus non plus !

Peu de temps après, la situation empire : la photo de Treiber capturée par le dispositif policier atterrit dans la presse. Un vrai préjudice pour l'opération. Treiber sait que l'on sait… Les chances de le coincer diminuent encore.

Quelques jours de plus s'écoulent. Nous sommes loin de nous douter que la police des polices mène l'enquête chez nous, à notre insu et avec une discrétion remarquable, soupçonnant un traître dans nos rangs. Le ministère de l'Intérieur est à fond sur le coup.

Et puis un jour, je déboule au bureau et trouve tout le monde avec une tête de six pieds de long. On entend les mouches voler et un collègue m'annonce gravement :

— Christophe D. est à côté… en garde à vue avec les bœuf-carottes.

« Les bœuf-carottes » est le surnom de l'IGPN, eu égard au temps de cuisson, car ils ont l'art de laisser longuement mijoter le client… Je m'insurge auprès de ma cheffe :

— Enfin, ils perdent complètement la tête ! Christophe n'a rien à voir là-dedans ! Ça l'emmerde autant que nous de courir après Treiber la nuit en s'usant la santé !

Elle hausse les épaules, elle les laisse travailler. Moi, je bous.

Entendu comme témoin, je fais part de mon incrédulité au collègue de l'IGPN qui m'interroge. Il ne doute pas de ma sincérité, mais comme il a des billes, il me prend en pitié et me

dévoile son jeu :

— Écoute, on a les fadettes. Tu te souviens d'avoir téléphoné à Christophe après avoir été prévenu par ta cheffe ?

— Euh… Oui, oui, exact.

— Bon. Direct derrière, il a appelé la presse.

Je suis dévasté. Mais c'est imparable.

Sa culpabilité sera prouvée, ses motivations demeurant obscures car le mobile n'était pas l'argent. A-t-il voulu se faire mousser ? Punir le Raid par un enfantillage coupable, en nous punissant par la même occasion ? Toujours est-il que l'image de la PJ de Dijon s'en est encore trouvée écornée, comme si nous avions besoin de cela ! Plus aucun collègue n'a adressé la parole à Christophe D. avant que la sanction tombe, et quand je le croisais moi-même, il n'a jamais daigné donner un mot d'explication. Il a écopé d'une condamnation judiciaire et d'une sanction disciplinaire de suspension d'exercice de plusieurs années. Cet événement a été pour moi une désillusion de plus.

Le 20 novembre 2009, Jean-Pierre Treiber est enfin arrêté alors qu'il s'apprêtait à se réfugier chez la fille de l'un de ses amis en région parisienne. Il se suicidera à Fleury-Mérogis le 20 février 2010, éteignant l'action publique. Mais la sale histoire n'est pas terminée pour tout le monde, car elle va avoir des suites pour moi.

Au tout début de l'année 2010, je suis en effet convoqué par un supérieur :

— Nous avons un petit problème, Raphaël… Tu n'as pas validé ta troisième séance de tir annuelle… ?

Je tombe des nues.

— J'avoue que ça m'est complètement sorti de la tête. Je me suis replongé dans les dossiers chauds, dans Maillery, et puis vous n'êtes pas sans savoir qu'on a eu un petit problème avec notre moniteur de tir suspendu dans l'affaire Treiber…

— D'accord, mais ç'aurait pu être fait avant !

Dans mon esprit, l'année se termine le 31 décembre, et je ne pouvais pas deviner en planquant dans la forêt de Bombon à

l’automne que mon moniteur finirait devant les tribunaux ! J’ai beau arguer que, compte tenu de mon niveau, une séance de plus ou de moins ne changerait pas grand-chose, je sors du bureau en me sachant condamné.

Le patron pourrait me passer un savon comme l’aurait fait mon regretté Béchet, et on s’en tiendrait là. Le problème est qu’un service a des objectifs, en vertu desquels les chefs gagnent des galons et touchent des primes. Au jeu de la bâtonnite du tir, je suis le chaînon manquant ! C’est ainsi que j’écope d’un avertissement, reçu en plein cœur, tandis que Christophe D. n’a pas été rétrogradé de son rang de major après sa bavure. Ainsi va la justice des hommes dans la police. Combien de temps vais-je tenir ? C’est la question. Et ce n’est pas chez moi que je vais retrouver des forces, car la météo y est stationnaire, figée sur maussade. Quand j’ai un coup de mou, j’appelle Marie Pichon, et si je suis dans son coin, je passe la voir. Maintenant, elle m’accueille tout sourire, avec un gâteau fait maison. C’est déjà une satisfaction.

CHAPITRE 7

Mauvaises pistes et bon suspect

En parallèle de mon super plein-temps d'OPJ, je seconde Christophe sur l'affaire Blétry, comme il le fait lui-même pour l'affaire Maillery. Je reste en retrait, comme convenu. Ensemble, nous allons rencontrer Marie-Rose Blétry pour la première fois à Blanzy. Veuve depuis quelques années, elle vit encore dans la maison où a grandi Christelle, à une centaine de kilomètres de Dijon. Ce n'est pas très loin de chez Marie Pichon, qu'elle voit très régulièrement, mais nous ne rendons jamais visite aux deux le même jour, par souci de rester pleinement concentrés sur une affaire ou sur l'autre. Le dossier est affreusement mal ficelé, avec une enquête mal menée depuis le départ. À l'heure où nous rencontrons Marie-Rose, nous vivons tous avec les certitudes du médecin légiste : Christelle a été tuée assise, probablement dans une voiture d'où a été jeté son corps, et elle n'a pas été violée. Comme un homme âgé dit avoir vu passer à l'aube un véhicule suspect, on prend pour argent comptant sa description du véhicule et de son conducteur, qui se révéleront n'avoir aucun rapport avec l'affaire. L'une des grandes tentations de l'enquêteur est de s'accrocher au tangible en le tenant pour vrai, surtout s'il émane d'une autorité médico-légale ! En l'occurrence, les constatations de scène de crime ont été réalisées par un commissaire de la brigade financière, dont ce n'est pas la spécialité, et on va s'apercevoir que ses présupposés sont faux. Quant à l'enquête de voisinage, la première sera conduite quatorze ans après le meurtre, par nos soins, au point que nos interlocuteurs ironiseront :

— Vous en avez mis du temps…

Ce genre de remarque pétrit de honte. On regarde ailleurs.

Un suspect, ami des Blétry, est depuis belle lurette dans le collimateur, au point que certains collègues en poste depuis longtemps sont convaincus qu'il n'y a plus à chercher. C'est ce que répète encore leur ex-supérieur retraité quand il vient partager la galette des Rois avec nous :

— Arrêtez de chercher les gars ! On le connaît, le coupable !

Ancien directeur d'enquête, il n'en démord pas et découragerait de moins obstinés que nous.

La visite à Marie-Rose Blétry, nous l'appréhendons, tant on nous a répété que c'était une personne ingérable, déraisonnable, vent debout contre nous, à réclamer le dessaisissement de la police au profit de la gendarmerie, à sonner jusqu'aux ministères, à alerter la presse dont elle a l'oreille. « Méfiez-vous les gars », nous a-t-on prévenus… Effectivement, au téléphone, son ton est dur. Et elle ne nous attend pas avec des petits gâteaux…

Mais lorsqu'elle nous raconte son histoire, nous comprenons. Les ratés sont innombrables, sur tous les plans.

Le 28 décembre 1996, Christelle Blétry, vingt ans, est allée boire un verre chez des amis au bout du village. Ils sont quatre à l'avoir vue partir sagement vers minuit. Elle avait la rue principale du bourg, environ un kilomètre, à remonter pour regagner son domicile, ce dont elle avait l'habitude. Marie-Rose Blétry s'aperçoit de la disparition de sa fille au réveil. Immédiatement, son instinct de mère ne la trompe pas : elle est certaine qu'il lui est arrivé quelque chose. Elle appelle tous les hôpitaux, puis la gendarmerie, qui lui répond :

— Très bien, mais vous êtes en secteur police.

Alors elle appelle le commissariat de police de Montceau-les-Mines, qui coupe court :

— Elle est majeure et vaccinée.

Exaspérée, Marie-Rose leur explique que sa fille aurait prévenu si elle avait décidé de dormir ailleurs, comme elle le

fait toujours. La mère rappelle trois fois le commissariat. La troisième fois, en fin de matinée, son appel arrive alors que les collègues viennent précisément de se voir signaler un corps… On lui demande donc de se présenter avec une photo de sa fille, sans lui parler du corps retrouvé bien sûr, et on la fait attendre plus d'une heure dans le hall après s'être emparé de sa photo sans mot dire. On lui demande de « patienter ». Elle saisit au vol les mots « jeune fille », « coups de couteau », « corps », dans une atmosphère pour le moins agitée. Elle pose des questions, on l'ignore. Quand le facteur, son propre facteur qui les connaît de vue elle et Christelle, arrive au commissariat, il annonce aux autorités avant de l'apercevoir :

— Bonjour, on m'a demandé de venir… C'est moi qui ai retrouvé le corps de la jeune fille…

« Folle » d'angoisse et de détresse, Marie lui crie :

— Quel corps ? C'est qui ? C'est ma fille ???

Le facteur est embarqué *manu militari* dans un bureau sans avoir le temps de lui adresser la parole, ni la force de croiser son regard. Ce n'est ni son rôle, ni une mission à hauteur d'homme, à moins d'avoir choisi le métier de flic. Mais personne ne parle. Marie-Rose entend peu après deux collègues qui se croisent, l'air soucieux :

— Oui, c'est elle…

Qui, ELLE ? Alors peut-être qu'elle crie, qu'elle hurle. Elle se souvient avoir eu le sentiment d'avoir déjà quitté son corps, de ne plus être dans la réalité. Comment pourrait-il en être autrement ? Et quand enfin on lui parle, c'est pour lui dire – les larmes me montent aux yeux en l'écoutant :

— Vous allez pouvoir aller reconnaître le corps…

C'est tout !

Comme une furie, elle arrive à l'hôpital où elle hurle encore, réclame, et où personne ne semble au courant de qui elle est, des raisons de sa venue, jusqu'à ce qu'un infirmier fasse le lien entre cette femme ivre de douleur et la dépouille meurtrie tout juste arrivée. Il appelle un médecin qui lui annonce les choses ainsi :

— Bon… Vous avez tout compris…

Et il lance à l'infirmier :

— Emmenez-la dans un box, donnez-lui quelque chose.

Sous tranquillisants, Marie-Rose Blétry s'entend dire quelques minutes plus tard qu'il est inutile qu'elle reste là, qu'elle peut rentrer chez elle avec son frère et son mari qui l'ont rejointe, et qu'elle ne verra pas le corps. Elle ne le verra jamais. C'est fini. Pour toujours.

Le mot « décès », le terme « assassinée », le mode opératoire, elle les apprendra le lendemain en lisant le journal. Comme le nombre effarant de coups de couteau : cent vingt-trois !

En face, elle a des enquêteurs qui, les premiers temps, ont fait peu, pas très bien pour la plupart, avant que le dossier ne connaisse la valse des chefs, des directeurs d'enquête, des juges d'instruction qui, depuis le décès jusqu'à Emmanuel Vion et nous, vont l'envoyer promener ou lui dire :

— On a tout fait, madame Blétry. Calmez-vous.

Elle a une dent en particulier contre Vanessa et ses collègues, qu'elle a rencontrés quelques mois plus tôt avec ses avocats, Corinne Herrmann et Didier Seban, dans le cabinet d'Emmanuel Vion, le juge d'instruction qui a lancé de nouvelles investigations. Elle leur a lancé que rien n'avait été fait, ou trop mal. L'entrevue a été houleuse, bruyante et désagréable pour tout le monde. Elle réclame de nouvelles analyses ADN sur les vêtements de Christelle. Elle exige d'en voir les scellés dans le bureau du juge chaque fois qu'elle y est convoquée ! L'histoire de son amie Marie Pichon l'a éprouvée et elle ne craint qu'une chose : leur destruction. On lui rétorque qu'il n'y a pas d'ADN. Mais elle et ses avocats savent les progrès de la science, alors elle insiste. Elle tempête pour obtenir de nouvelles analyses et une mobilisation générale.

Est-ce cela qu'on appelle « folie » ? Alors tous les parents sont « fous ». De chagrin. Je le serais aussi.

Ajoutons à cela un premier juge malhabile qui a employé pour la qualifier face à la presse cette expression de « petites gens », une première avocate, pénaliste pourtant, qui n'insiste pas pour

la faire recevoir par le juge d'instruction et lui répond, quand elle demande pourquoi : « Je ne sais pas. » Marie-Rose Blétry rencontrera le juge pour la première fois six mois après le crime ! Son avocate l'envoie consulter le dossier de l'affaire chez le magistrat car elle n'en possède aucune copie elle-même, du jamais-vu ! Normalement, le justiciable ne se le voit jamais communiquer directement sur pièces, mais il a tout le loisir de le consulter chez son conseil, qui le détient. Là, c'est Marie-Rose Blétry, gouvernante dans une famille et non juriste, qui se rend au palais de justice pour prendre les pièces en notes durant des heures, et transmettre les cotes par téléphone à l'avocate. Elle réclame telle et telle vérification, en vain. L'avocate finit par se volatiliser totalement, ne répondant même plus au téléphone, au point que Marie-Rose enverra un recommandé pour s'assurer qu'elle n'est pas, réellement, morte ! Le couple Blétry a laissé à ce premier « conseil » 60 000 francs, c'est-à-dire la totalité de ses économies.

Si les amis de Marie-Rose ont créé l'association Christelle, c'est autant pour dénoncer ces dysfonctionnements institutionnels, depuis la police jusqu'à la justice en passant par l'hôpital, que pour réunir des fonds afin d'assurer sa défense. Au bout de dix ans, Marie-Rose a endossé les peines des autres familles, ce qu'elle fait toujours à l'heure où j'écris. Elle a aidé à faire rouvrir le dossier Maillery, le plus ancien, puis le dossier Soltysiak, qui a la palme des deux mises en examen les plus prolongées de France je crois, plusieurs dizaines d'années sans incarcération ni disculpation des suspects. Au fil des ans se sont ajoutés les dossiers de Nathalie Maire, Sylvie Aubert, Virginie Bluzet, dossiers gendarmerie transférés depuis à la PJ, toujours enlisés en 2023. L'association finance les avocats qui sont ses phares dans la tempête, avec l'employeur chez qui elle était gouvernante qui l'a promue secrétaire aux relations humaines car c'est une femme très capable. Elle nous confie avoir tenu grâce aux amis, qui apportaient chez eux de la soupe, du riz au lait, et veillaient sur leurs deux autres plus jeunes enfants, Myriam et Nicolas, quand elle-même n'avait plus goût à rien.

Elle nous regarde, méfiante encore. Elle le sait, qu'elle passe pour une emmerdeuse, qu'on le dit d'elle, plus ou moins ouvertement. Christophe et moi allons mettre des semaines à lui montrer que nous l'écoutons, la respectons, et ne restons pas les bras croisés. Les échos qu'elle a de nous par Marie Pichon, dont l'enquête a commencé quelques semaines plus tôt, nous aident à l'apprivoiser. Toutes deux nous ont à l'œil, chacune avec sa personnalité, différentes mais soudées dans la peine. Marie Pichon a un regard clair qui vous noie, Marie-Rose Blétry des yeux marron qui vous sondent. L'une est brisée et parle d'une voix fluette, même en colère. L'autre n'est pas moins brisée, mais s'exprime d'une voix ferme, sur un ton catégorique, capable d'être cassante parce que l'expérience le lui a malheureusement appris : seule la colère paie. Il est terrible que les familles doivent en arriver là, et on le constate hélas souvent.

Christophe n'a pas ma « fibre de curé », mais il a les dispositions théoriquement requises pour la fonction. Il est avenant, bienveillant, et accorde beaucoup d'importance à l'écoute de la victime. Son enquête est calquée sur la mienne, avec tableaux, sous-dossiers, synthèses, PV de jonction, dont il reconnaît qu'ils simplifient la vie. Je lui transmets le modèle appris au 36, je n'ai rien inventé.

Marie-Rose Blétry parle de sa fille avec autant de pudeur que de douleur. Elle nous raconte que Christelle voulait se tourner vers les métiers de la petite enfance, elle en suivait le cursus dans un lycée privé professionnel. Elle animait des stages pour enfants à la Maison de quartier de Blanzy où se déroulaient des activités périscolaires. La déflagration a été d'autant plus violente que Marie-Rose et sa fille étaient très fusionnelles. Elles faisaient du sport ensemble, du shopping, complices comme deux sœurs. À vingt ans, Christelle ne buvait pas, elle était plutôt sage mais très fleur bleue, elle cherchait l'amour depuis une rupture qui l'avait meurtrie. Ses amis nous disent combien elle avait besoin de tendresse, et quand ils nous racontent leur dernière soirée avec elle, à boire de l'Orangina devant le film

Robin des Bois, nous sommes bouleversés. Personne ne mérite de mourir, mais l'assassinat de l'innocence même semble plus particulièrement intolérable. C'était une enfant, impatiente de devenir adulte, de travailler, d'aimer, de se marier un jour peut-être…

Marie-Rose Blétry, contrairement à Marie Pichon, n'a pas subi de choc amnésique. Mais elle vit hantée par les images de sa fille en train de se faire tuer… La violence inimaginable du meurtre les lui a mises en tête, elle ne peut s'empêcher de se représenter la scène.

Sur la route du retour, Christophe et moi parlons de la colère de Marie-Rose, tellement légitime à nos yeux. Alors s'entendre dire, quand on rentre au bureau, « Gaffe aux kilomètres, les gars ! » nous consterne profondément. On serre les dents pour ne pas hurler, plutôt. Heureusement que nous travaillons en tandem, et que quelques collègues nous comprennent.

Je vais continuer de seconder Christophe dans l'affaire Blétry, en auditionnant des copains de Christelle, des commerçants, des témoins, mais je reste concentré sur l'affaire Maillery. Je refais comme prévu le chronométrage du trajet entre le collège et cette cave de la Charmille où elle a trouvé la mort. Je suis allé m'en imprégner physiquement de nombreuses fois, dès que je passais près du Creusot. À force de venir, j'ai fini par récupérer le double de la clé grâce à un riverain bienveillant, les caves ayant été sécurisées après les faits. Je la garde en permanence sur moi, comme un grigri qui me rappelle chaque jour mon devoir. Cette clé, je l'ai encore sur moi aujourd'hui, en 2023, accrochée à mon propre trousseau. J'ai effectué le chemin de son retour de l'école, glissé dans la peau d'une jeune fille menue d'un mètre cinquante-six, qui n'a ni mon poids ni ma force. J'ai appris dans les PV que des connaissances se souvenaient l'avoir dépassée sur l'avenue Foch, c'est donc qu'elle ne marchait pas vite. Vingt-cinq ans après, je calcule le timing en intégrant différents paramètres : le temps nécessaire pour traverser la rue, ce qui me force à me renseigner sur l'emplacement des

feux de circulation à l'époque, qui a pu être modifié, ou le temps nécessaire pour poster la lettre que Michel, le petit copain de Christelle, a reçue le lendemain de l'assassinat. Je demande à la Poste où étaient situées les boîtes postales à l'époque. Le but est de reprendre le fil ténu du facteur, qui déclare dans sa déposition s'être fait bousculer par le fameux fuyard qui ressemblait à Renaud entre 11 h 20 et 11 h 30. C'est étrange, mon chronométrage fait arriver Christelle dans cette tranche horaire, effectivement, ce qui disculpe le fuyard. Il est pourtant la seule anomalie notée par l'ensemble de la cité. Quelque chose ne colle pas, mais quoi ? Durant longtemps, je ne trouve pas. Je n'en dors pas.

Je récupère la photo de classe de feu Michel. Je scrute les visages. Je la montre aux copains de la bande, au cas où. J'explore également la piste d'un téléspectateur qui a appelé après l'émission « Témoin numéro 1 » de 1993, alerté par la photo de l'arme potentielle du crime, avec laquelle l'expert dit les blessures compatibles. L'homme a appelé pour dire : « Ce couteau me dit quelque chose, c'est peut-être moi qui l'ai affûté. » Il s'agit d'un couteau à cran d'arrêt automatique, avec la lettre J gravée à la base de la lame, mais il n'a pas le souvenir de ce détail. Du reste, il s'avère qu'il a appelé « au cas où », mais qu'il n'a jamais pu voir ce couteau pour des raisons matérielles dont j'ai oublié le détail.

En février 2010, j'explore une piste plus convaincante. Une examie d'un certain Alain écrit à l'association avoir découvert qu'il était l'auteur de nouvelles relatant des meurtres particulièrement scabreux, et notamment celui d'une jeune fille étranglée avec une cordelette, attaquée à l'arrière d'un bâtiment en rentrant de ses cours. Ce qui me trouble par-dessus tout, c'est que Christelle a perdu la vie à cause de nombreux coups de couteau mortels, dont un premier porté sans doute dans le dos et transperçant un poumon, avant que l'auteur ne s'acharne sur elle au sol. Mais, et tout est dans le *mais*, il l'a aussi immobilisée avec un lacet, pour couper ses cris ou la

surprendre par-derrière lors de l'attaque initiale, et cela, je suis seul ou presque à le savoir. Ce détail n'a jamais été publié dans la presse. Dans le récit troublant dont je prends connaissance, le narrateur découvre dans le journal face à la photo de la victime qu'il est l'auteur du meurtre, ce dont il ne gardait pas le souvenir. Dissociation compatible avec le fait que le « vrai » Alain souffre de schizophrénie, ce qui lui vaut des hospitalisations régulières. Et je découvre qu'il portait à l'époque les cheveux mi-longs dans le cou, avec une coupe mulet, comme l'homme suspect décrit par le facteur ! Je dois dire que je commence à y croire…

Avec l'aval du juge, je décide d'aller interroger Alain chez lui, à Saint-Sernin-du-Bois, à une centaine de kilomètres encore, pendant sa pause-déjeuner puisqu'il dit manquer de temps. Il ne semble éprouver aucune inquiétude à l'idée de me rencontrer. Très posé le jour de son audition, il prend son repas en répondant patiemment à mes questions. Il affirme que sa nouvelle relève de la pure fiction, la preuve étant qu'en 1986, il travaillait en Seine-Saint-Denis. Je reconstitue sa ligne de vie et confirme ses dires, y compris sa présence au travail le 18 décembre 1986. À chaque piste qui s'éteint, je suis déçu. Forcément. C'est la vie de flic. Savoir tenir, mais aussi savoir lâcher. L'entêtement est un vilain défaut pour un enquêteur. Ce qu'il nous faut, c'est de l'opiniâtreté. La nuance est subtile.

Et puis j'explore la piste du fils du commissaire, récurrente depuis 1986. La rumeur a couru très vite que si le crime n'était pas élucidé dans de brefs délais, c'était à cause d'un complot, avec la complicité de quelqu'un de haut placé. À Paris, on évoquerait un ministre. Au Creusot, ce ne peut être qu'un flic. Il couvrirait son fils, scolarisé dans le collège de Christelle. Souvent, en poussant la porte d'un commerce ou en interrogeant un riverain ou un ancien voisin, le bruit me revient comme une rengaine chuchotée très bas, des fois qu'on nous entende :

— Le coupable, on sait qui c'est, c'est le fils de quelqu'un de chez vous.

Quand ce n’est pas carrément :

— C’est le fils du commissaire Untel, un copain de Christelle, qui a fait le coup.

On me dit que ledit commissaire a quitté Le Creusot rapidement après le crime, « comme par hasard ». Je dois démonter la piste. Je découvre que le père avait reçu sa mutation avant le crime, et que son fils n’est pas du tout de la génération de Christelle. C’est comme ça…

C’est encore via l’association Christelle que me parvient un « on-dit », et je crains que la rumeur n’enfle car le coupable serait encore un fils de flic, CRS celui-là. Elle incrimine Laurent, jeune d’un peu moins de vingt ans à l’époque, « scolarisé » dans un autre lycée que Christelle, très déscolarisé en vérité. Il se faisait passer pour un loubard, affichait être champion au maniement du couteau, et trafiquait du shit. Je ne peux pas passer à côté. J’apprends que ce jeune est décédé alors qu’il avait la trentaine, je ne pourrai donc pas l’interroger. Je dois pourtant affronter l’épreuve d’aller tourmenter son père, retraité de nos services que je trouve anéanti par le chagrin. Il me raconte la terrible histoire de ce fils effectivement ingérable, qui a fait les quatre cents coups avant de se ranger et de devenir un militaire de carrière méritant. Il s’est marié, est devenu père, et a trouvé la mort peu de temps après dans un accident de voiture. Le collègue me prie de rester discret dans mon enquête qui se poursuit malgré tout, ce que je lui promets, avant de devoir définitivement enterrer cette piste, une de plus.

Le 9 mars 2010, mon téléphone sonne. C’est le commissariat du Creusot qui a reçu l’appel anonyme d’un homme déclarant ceci : « Je sais qui est l’assassin de la jeune fille de la Charmille, voilà l’immatriculation de la plaque minéralogique de sa voiture. » L’inconnu l’a donnée, avant de raccrocher. La transmission de l’information en dit long sur l’importance d’occuper le terrain : mes collègues creusotins savent qu’à Dijon, il existe un grand chauve bien décidé à ne pas laisser

dormir l'affaire Maillery ! Je suis allé les « emmerder » régulièrement pour fouiller leur grenier, si je puis dire, ce qui leur a fait comprendre mon implication totale. Ils savent que je ne vais pas leur raccrocher au nez en lâchant d'un ton blasé : « Encore un mytho, ça ne sert à rien, cette affaire est trop vieille pour qu'un taré appelle maintenant ! »

Je lance une réquisition téléphonique auprès de tous les opérateurs pour savoir à qui appartient la ligne. Mais le drame est que beaucoup de titulaires ouvrent des lignes sans renseigner leur identité ou bien en en communiquant une fausse. C'est exactement ce qui se produit : j'apprends que celle de « mon » appelant a été ouverte anonymement, avec une carte prépayée, achetée dans un tabac, et en liquide ! On ne peut même pas remonter par le registre des cartes bancaires. En revanche, on me communique la facturation détaillée de ce mystérieux corbeau, les fameuses « fadettes ». Je n'ai plus qu'à les éplucher, même si je sais qu'à 99,9 %, le tuyau est pourri. Autour de moi, on hausse les épaules, mais Christophe me suit, « à fond sur le coup ».

En parallèle, je recherche à qui appartient la voiture dont je détiens le numéro de plaque. À une certaine Armelle, propriétaire d'une R19 cabriolet. Inconnue de nos services. Je m'enquiers des numéros de téléphone appelés depuis la ligne. Ils correspondent à une boutique pour animaux de Chalon au nom inoubliable, Paf le Chien, ainsi qu'au service des tutelles et curatelles du 71, département du Creusot, et au service d'entretien du chauffage d'un immeuble, situé aussi au Creusot. Armelle serait-elle la titulaire de la ligne ?

Commence une enquête poussée sur Armelle, habitante du Creusot : employeurs, patrimoine, dépenses de carte bleue, relations, amours, progéniture, je sais tout d'elle, même l'endroit où elle s'habille ! Elle ne possède pas de chien, n'est pas sous tutelle ni personne de son entourage… Elle n'a jamais su le traçage dont elle avait fait l'objet. Le mystère reste entier, jusqu'à ce qu'Emmanuel Vion m'appelle quelques jours plus tard :

— On a reçu une lettre anonyme. Je vous envoie un soit-transmis, tenez-moi au courant.

Un soit-transmis, comme son nom l'indique, est une pièce transmise par le juge d'instruction, qui équivaut à un ordre d'enquêter. Lui non plus ne laisse rien passer.

Dès que cette lettre anonyme me parvient, j'éprouve un sentiment de déjà-vu. L'écriture me rappelle quelque chose… Mais dans les milliers de PV, j'en ai vu tellement, des écritures…

Je réfléchis. Je me concentre. Je pense que j'ai croisé cette graphie plusieurs fois, dans des PV plus récents que ceux de l'enquête initiale. Je feuillette le dossier, et soudain, bingo ! Jean-Pierre Mura. Le « fada » selon ses copains qui, un soir de bringue, avait dit à Michel avoir tué Christelle. Celui qui a été réentendu par ma collègue Vanessa en 2007, mis en garde à vue avec perquisition de son domicile, chez ses parents. Qui a été relâché parce que délirant. Tout prend sens quand je découvre que le fameux Jean-Pierre Mura est domicilié dans l'immeuble dont le service d'entretien de chauffage a été appelé…

Je fonce dans le bureau de ma collègue Vanessa, désormais à la répression du banditisme. Elle a entendu Mura, mais aussi ceux qui se souviennent de ses déclarations ce soir-là, Éric, bon ami de Michel, et Nathalie, petite amie de Mura avec qui il a eu une fille l'année suivant le meurtre, avant de rompre rapidement. Vanessa soupire :

— On a « tout fait », je te dis ! Même si c'est lui qui a appelé, c'est un malade.

Comme on a « tout fait », je pourrais ne rien faire, mais ce n'est pas mon genre.

— On a une photo de Mura ?

— Oui, tu as dû la voir, j'ai établi une galerie de portraits de tous les suspects possibles…

En effet, je l'ai vue, sauf que la photo date de 2007, dessus il a quarante ans, et qu'en 1986, vingt et un ans plus tôt, il en avait dix-neuf ! Et celle-là, on ne l'a pas.

— De toute façon, il est brun… me dit-elle.

Ce n'est pas faux. Mura est brun, alors que le gars décrit par le

facteur est blond… Se décolorait-il les cheveux ? Peu probable. Le facteur aurait-il croisé quelqu'un d'autre que l'assassin ? Se serait-il trompé sur l'apparence physique ? Peu importe, il est de mon devoir de creuser la piste. Je l'aurais fait plus tard, de toute façon.

Bien entendu, je ne dis rien à Marie Pichon de cette énième hypothèse. Je lui en parlerai quand la piste sera refermée. La déontologie oblige à ne déclencher aucun faux espoir, à éviter les erreurs tactiques que peut commettre la famille en voulant aller plus vite que la musique, cherchant le contact avec un suspect ou ses proches, voire déclenchant les représailles. Pas Marie Pichon évidemment, en qui j'ai toute confiance. Mais je garde la distance nécessaire. Mon unique objectif est de faire éclater la vérité. L'enquête doit être menée dans le secret, et cela, les familles doivent (et peuvent) le comprendre. Marie Pichon ne m'a jamais reproché d'avoir les informations après, bien au contraire. Des promesses, on lui en a fait. Le silence total, elle a connu. Je m'efforce de me tenir dans un délicat équilibre entre les deux.

La seule personne que je préviens, outre mes collègues et chefs, c'est Emmanuel Vion, pour avoir le champ libre dans mes investigations.

Je me penche sur les antécédents de Jean-Pierre Mura et son parcours de vie, du moins ce que je peux en savoir sans m'en approcher trop. Tous emplois cumulés, il n'a dû travailler que trois ans dans son existence, a tâté du petit trafic de shit, a écopé d'une condamnation légère pour détention d'armes de sixième catégorie, en l'espèce un couteau. Il est ce que l'on appelle dans l'argot policier « un branleur traîne-lattes ». Cas social, au RSA, il jouit d'un petit appartement au Creusot où squatte actuellement son frère Joseph, guère mieux inséré et connu pour des faits non graves au STIC, ancien nom du TAJ, le fichier de Traitement des antécédents judiciaires. Ils sont issus d'une famille d'immigrés italiens, un père ouvrier dans l'industrie connu pour « délirer » lui aussi, une mère plieuse

chez Jacquard. Joseph et Jean-Pierre Mura ont longtemps habité sous les combles au-dessus de chez leurs parents dans une maison de ville, avec des box au fond d'une cour où se trouvent véhicules et ateliers de bricolage. C'était leur situation à l'époque du meurtre, en 1986. Le père vit encore là.

Le 22 avril 2010, ayant écumé toutes les informations accessibles, je convoque Joseph Mura en lui donnant connaissance comme le veut la loi du motif de son audition. Au lieu de tomber de l'armoire, il me dit une chose stupéfiante :

— C'est vrai qu'à l'époque, j'ai demandé à mon frère s'il n'était pas le meurtrier… Mais il m'a dit que non.

Une réponse dont je ne vais pas me contenter. C'est pour le moins rare qu'un proche soupçonne l'un des siens… La famille Mura a habité la Charmille, où Jean-Pierre revenait de façon quasi quotidienne voir Tonino, l'un de ses rares amis pas encore fatigués de ses affabulations. Il habitait juste au-dessus de chez Christelle. C'est aussi dans cette cité qu'il a connu un troisième larron, Éric, témoin de sa « confession », et Michel, le compagnon de Christelle. Tous l'ont perdu de vue parce qu'il est devenu de plus en plus « fou » au fil du temps, m'apprend Joseph. Qui livre cette précision sur le ton de l'anecdote :

— D'ailleurs, il est sous tutelle…

Mon cœur bat plus fort. Je masque mon émoi, et dans la foulée, ma déception : Jean-Pierre Mura est actuellement hospitalisé d'office en psychiatrie, en service fermé, après un esclandre dans une… station-service !

Mon sang ne fait qu'un tour. Une station-service ?! Comme celle où travaillaient les parents de Christelle ? Leur emploi a été maintes fois révélé par la presse et il devait le connaître grâce aux amabilités de cage d'escalier qui font souvent connaître le métier de ses voisins. Son frère me raconte :

— Les gendarmes l'ont arrêté il y a un mois parce qu'il a entendu des voix en passant devant la station. Elles le harcelaient en répétant : « Mura, t'es un fils de pute. » Il a menacé la caissière avec un couteau…

Un couteau… Je ne réagis pas. Impassible, je laisse défiler.

— Il a crié « Arrêtez de m'insulter, moi et ma mère ! » et il a dégainé le couteau. Elle a réussi à appeler la gendarmerie. Il n'a même pas cherché à s'enfuir. Il a été placé en garde à vue, mais son état n'a pas été jugé compatible, alors il a été hospitalisé…

— Et… ça fait longtemps qu'il est comme ça ?

— Oh, depuis toujours…

— Il a un chien ?

— Non…

Dommage pour Paf le Chien, mais…

— Il préfère les chats… Il nourrit ceux du quartier. Je l'engueule parce que ça lui coûte cher…

Chez Paf le Chien, on vend aussi de la nourriture pour chats ! Je poursuis :

— Et il se promène souvent avec un couteau comme le jour de la station-service ?

— Il a toujours eu la passion des couteaux. Il en a toujours eu plein. Mais bon, c'est pas lui, achève Joseph Mura, parce que je lui ai posé la question, mais qu'à l'époque, il suivait une formation à l'AFPA de Blanzy, comme métallier. Il était en cours au moment du crime, et il vivait à l'internat, donc il était pas là.

Je laisse repartir le témoin. Dès qu'il a le dos tourné, je bouillonne. Beaucoup, beaucoup de coïncidences… Beaucoup de choses à vérifier aussi. Et cet étonnant soupçon de la part d'un frère.

Dans les jours qui suivent, je vais récupérer le dossier médical de Jean-Pierre Mura au CHS[11], sur requête du juge d'instruction. Jean-Pierre Mura a été diagnostiqué schizophrène en 1989, mis sous traitement, mais il arrête régulièrement ce dernier de son propre chef, à tort, avec pour conséquence des conduites pour le moins déviantes. Avant même cet étiquetage médical, il a coursé ses cousines avec un couteau, menacé sa mère avec une hache, en proie dès l'adolescence à des accès de violence que la consommation de shit et d'alcool a aggravés. Régulièrement, il parle de Christelle à qui veut l'entendre, y compris tout seul face à son miroir dans ses périodes régulières d'hospitalisation. Il entend : « Mura, t'es un fils de pute. T'as tué

la petite et je me demande si t'en as pas tué d'autres… » Vingt-cinq ans que ce crime l'obsède, sans que personne ait jugé bon d'en informer les autorités… Pour les médecins, un homme délirant est délirant, point ! Superposer les détails de ce délire aux archives criminelles n'est pas leur métier, mais je vais découvrir que ce n'est pas non plus dans leur mentalité. J'ai tenté d'accéder au psychiatre de ville censé suivre Mura. Je me suis retrouvé confronté à un mur au motif du secret médical. Je le respecte. Mais l'obstination à protéger un patient potentiellement dangereux pour les autres, je ne le comprends pas. Il y a là un principe vertueux, en théorie, qui va à l'encontre de la raison, du bon sens, et des réalités de terrain. Quand on vit avec des images de cadavres en tête, quand on a vu les photos du corps de Christelle Maillery, seize ans, étendu dans une cave, on milite pour les exceptions au secret médical. Je n'ai donc pas eu l'occasion de le rencontrer. Les médecins hospitaliers m'ont semblé plus lucides.

Je m'emploie ensuite à vérifier l'alibi de Mura. En réalité, sa formation de métallier à l'AFPA de Blanzy s'est achevée en juin 1986, six mois avant les faits, invalidant l'alibi fourni par son frère Joseph. Dès lors sans occupation, Jean-Pierre Mura a obtenu un petit job de trois mois comme agent d'entretien dans le cadre d'un TUC au foyer de Chanliau, au Creusot. Malheureusement pour l'alibi, Mura a surtout brillé par son absence, au point que son employeur n'en garde aucun souvenir. Il ne se présentait à peu près jamais, incapable de se lever. J'entends d'autres ex-TUC, qui n'ont pas davantage Mura en mémoire, même lorsque je leur montre sa photo. Fumer du shit, boire des coups et traîner en ville étaient ses seules « activités ». Il était libre comme l'air.

Je fais une perquisition au domicile parental. Les parents ont souffert toute leur vie du comportement de leur fils, bien que le père soit à peu près aussi déséquilibré, et la mère dépassée, décédée depuis des années quand j'arrive. Je perquisitionne également chez Jean-Pierre, où squatte le frère que j'ai

rencontré. Je rafle tout ce que je trouve, documents permettant de retracer sa ligne de vie, clichés dans l'album-photos, afin d'avoir une image de lui à différentes époques. Il n'est pas blond du tout, effectivement. Seule la coupe mulet est bien là, mi-longue dans le cou. Ses anciens amis pointeront tous le même cliché comme représentant Jean-Pierre Mura en 1986, au moins une chose d'acquise.

Si je n'entends pas Jean-Pierre Mura en personne, c'est pour une raison simple : le CHS me refuse l'entretien parce qu'il n'est pas en état d'être entendu. Il doit d'abord être stabilisé sur le plan psychiatrique. Là, je le comprends. Il est contre-productif d'aller rencontrer quelqu'un dont le discours est totalement biaisé par un état délirant au point d'être enfermé. Chaque fois que j'appelle le CHS, semaine après semaine, on me répond :

— Pas encore. Attendez…

J'ignore alors que je vais attendre… dix-huit mois !

---

11 Centre hospitalier spécialisé.

CHAPITRE 8

L’audition de ma vie

Dans mon métier, on apprend la patience. Attendre pour rencontrer un témoin, voire un suspect potentiel, attendre les rapports d’expertise, attendre des autorisations de la justice, des autorités médicales, attendre des résultats d’investigation technique, nous passons notre vie à attendre, sans jamais avoir le temps de nous ennuyer. Le 1er octobre 2010, je suis en congé et comme souvent en pleins travaux avec mon père, quand ma cheffe Annick m’appelle :

— Une grosse intervention a tourné au drame dans le Jura. Un type, la cinquantaine, a tiré sur son fils, l’a raté de justesse, ça, c’était du côté de Besançon. Il s’est enfui et les équipes de sûreté de Besançon l’ont localisé à Champagne-sur-Loue, dans le Jura, donc sur notre territoire de compétence. Il s’est retranché dans une cabine téléphonique, a été encerclé et a ouvert le feu. Un collègue a été blessé…

— Grave ?

— Poitrine… Le gilet pare-balles devrait lui sauver la vie, les secours sont sur place, mais les collègues ont répliqué. L’un n’a pas atteint le forcené, un autre si, et il a été maîtrisé. Mais il est entre la vie et la mort. Plusieurs balles ont été tirées, c’est le bordel, et on va peut-être récolter le dossier… On attend de savoir si ce sont les gendarmes qui seront saisis ou nous, je te dis ça parce que si jamais…

— OK… Tiens-moi au courant. Si tu as besoin de moi, tu me dis…

Je fronce le nez, un peu surpris qu’elle me sollicite alors que je

ne suis pas en service. J'appelle mon copain Christophe, derrière son poste fixe au commissariat :

— Dis-moi, ça a l'air d'être la merde, dans le Jura…

— Pardon ?

— Ben le carnage, là…

— Quel carnage ?

Je comprends soudain que Christophe n'est pas au courant, ce qu'il prend d'autant plus mal que le bureau d'Annick est en face du sien dans le couloir… D'un côté, je ne peux que me réjouir de voir qu'on me mobilise quand l'heure est grave, de l'autre, mon intervention alors que je ne suis pas en service pourrait être mal prise par Christophe.

Finalement, la PJ de Dijon est bien saisie de l'enquête. Christophe est envoyé sur la scène de crime, il devrait normalement se charger des constatations, sauf qu'Annick me rappelle pour que je le rejoigne et me souffle :

— Raphaël, c'est à toi que je confie les constatations… Tu files ?

— OK…

Qu'aurais-je dû répondre ? On obéit à un ordre. Je lâche mes carreaux de faïence, enfourche ma moto et fonce pour me retrouver nez à nez avec Christophe qui, bien entendu, est furieux, autant que mes autres collègues envoyés sur place et « doublés ». Mais il n'est pas temps de penser aux susceptibilités. La scène est un carnage, sang partout, cabine téléphonique criblée de balles, tirées depuis l'intérieur vers l'extérieur et inversement. Les secours ont déjà emmené les corps des deux blessés vers les hôpitaux. Restent en place les deux véhicules administratifs des premiers intervenants de Besançon, les armes des collègues, celle du forcené, le gilet pare-balles du policier blessé et les vêtements de l'homme interpellé découpés au sol par les secours, beaucoup de constatations à dresser au cordeau et littéralement, au millimètre. Or, et là est le problème, cette scène n'est pas figée, mais occupée par un troupeau d'éléphants ! Il y a le corps

préfectoral, le maire, les pompiers, les collègues, d'éminents élus des deux départements, etc. L'urgence pour eux est de libérer la place de l'Église et de nettoyer les lieux, afin de rassurer la population. J'entends un collègue abonder dans leur sens :

— On va bouger tout ça rapido…

Je coupe d'une voix ferme :

— Vous ne bougez rien du tout, et tout le monde s'écarte ! Je ne veux plus voir personne dans le décor !

J'ai obtempéré quand ma cheffe m'a demandé de prendre sur mes congés pour me confier un dossier sensible, je ne peux pas passer à côté de sa confiance. C'est ainsi que je me retrouve seul, en pleine cambrousse, à éplucher les lieux avec le technicien scientifique, à qui je dois tout de même indiquer au ras du sol un impact de balle qui lui avait échappé… Preuve que deux paires d'yeux valent mieux qu'une. Je prends des heures. Je ne compte pas mon temps, d'autant moins quand j'apprends que le forcené est mort des suites de ses blessures. La question de l'état de légitime défense du collègue de Besançon va donc se poser plus durement. L'action publique contre l'auteur du tir est éteinte par son décès, mais celle contre mes collègues de Besançon ne l'est pas. Le parquet demande une enquête, ce qui les expose à une condamnation, quoi que le forcené ait pu commettre auparavant contre son fils. Les deux actions sont distinctes.

Chargé de l'enquête, j'assiste aussi à l'autopsie… Ce n'est jamais une partie de plaisir, mais c'est un moment précieux pour faire la vérité. Je milite pour que l'autopsie se déroule systématiquement en présence de l'OPJ qui a découvert le corps, pas d'un autre OPJ, dont la présence est de toute façon obligatoire. Le policier présent sur la scène de crime est le seul susceptible de donner au légiste des indications sur les lieux qu'il a vus, sur la victime quand elle était encore sur place, le plus apte à répondre à des questions ou à orienter le médecin.

L'enquête a facilement permis de disculper l'institution. L'opération est carrée, l'usage de l'arme incontournable, et tous

les impacts attestent d'une réciprocité des tirs. La presse s'en soucie toujours à juste titre, comme notre hiérarchie ou certains politiques. C'est très bien. Personne ne se préoccupe en revanche de l'état psychique de celui qui a ôté une vie. J'ai rarement lu dans le journal ou entendu dans les médias les confessions d'un collègue qui vit avec ce poids sur la conscience. Celui-là en l'occurrence a dû être arrêté durant une longue période.

Cette douleur-là, dont personne ne parle jamais, a longtemps été pour moi source de tourments. Je vois mon métier comme l'illustration parfaite de mes valeurs spirituelles, mais une question m'a longtemps taraudé : « Comment répondre si je suis en état de légitime défense, en danger vital ? » Tirer, dictent le règlement comme le bon sens. Mais ôter une vie, fût-ce celle du dernier des salauds, est pour moi inconcevable. Si je pouvais exercer sans arme, ce serait même plus cohérent avec ma vision du métier. Les réalités de terrain en imposent le port, mais je prie pour qu'elle ne me serve jamais qu'à visée dissuasive. J'ai fini par régler radicalement le problème en mon âme et conscience : si un jour un tir fatal devait se produire de mon fait, je quitterais mon institution le lendemain.

Après cette opération, mes collègues de la PJ m'ont un peu fait la gueule, surtout Christophe, même s'il a fini par comprendre, avec difficulté, qu'on m'ait appelé en renfort. Si se sentir méprisé est douloureux, je découvre qu'être distingué est périlleux. Les donneurs d'ordres ne s'inquiètent pas du fait que, en dessous, ils peuvent semer le désordre. Nous sommes des humains avec des susceptibilités, pas des pions.

Un mois plus tard, une grosse affaire nous tombe encore dessus. Il est 3 h 45 du matin, je suis en train de dormir mais j'ai pris l'habitude de me lever, de sauter dans mes vêtements et de foncer. Mon épouse ne me souhaite pas bon courage, loin de là, surtout que nos relations sont au plus mal. Je vis pour le travail, pour les enfants, et rends visite au père John Thomas quand le moral vacille pour « travailler mon humain ».

Il s'agit d'un incendie criminel dans un foyer pour travailleurs immigrés de Dijon. C'est un très grand immeuble dont l'isolation par l'extérieur est en plaques de polystyrène, autant dire un combustible qui a fait flamber l'ensemble comme une allumette. Les vitres ont explosé, générant un appel d'air. Il y a sept morts, six asphyxiés et un défenestré du sixième étage… Le rapport de police technique va m'apprendre que le cyanure de styrène dégagé par cet isolant provoque une mort instantanée, ce qui explique ce tragique bilan… Mon chef de division est sur place, le procureur aussi. C'est une vision d'horreur, des brancards, des gyrophares, des cris, des familles avec des enfants épouvantés tirés du lit en plein sommeil. La scène de crime est encore interdite d'accès par les pompiers qui s'emploient à sécuriser les lieux. Nous ne pourrons intervenir qu'à 11 heures du matin. Pour couronner le tout, Brice Hortefeux, ministre de l'Intérieur, s'annonce au petit matin, ce qui a toujours le don de mettre la pression sur nos chefs, qui redoutent la moindre erreur. Au garde-à-vous près de nos supérieurs dans leurs petits souliers sous une pluie battante, nous l'attendons deux heures ! Il va rester cinq minutes. Nous sommes priés d'être aimables, pour ainsi dire heureux de le voir, comme si c'était compatible avec ce que nous éprouvons et ce qui nous attend dans les entrailles de l'enfer. « C'est notre ministre de tutelle, tout de même ! » m'assène mon directeur adjoint qui me trouve récalcitrant. Pas un regard en revanche pour les familles d'origine africaine qui vivaient là, qui voudraient bien récupérer leurs maigres biens, s'inquiètent du devenir de leurs proches ou amis, sont traumatisées par leur nuit dans un brasier ardent. Mais on les rembarre… La presse aussi nous attend au tournant, présente en nombre sur les lieux. Les journalistes cherchent des réponses : « Est-ce criminel ? » Nous n'en savons fichtre rien ! Ils interrogent les témoins. Nos constatations débutent enfin, elles vont durer deux jours, dans une atmosphère particulièrement éprouvante : chaleur, spectacle de débris de vies détruites, de quotidiens figés, la mort semble omniprésente dans les appartements dont

les portes affichent un sinistre delta. La lettre grecque delta pour le code radio bien connu des secours « Delta Charlie Delta », moyen pudique de résumer la situation par les initiales : DCD. Tout est à pleurer, surtout l'explication de ce sinistre, bel et bien d'origine criminelle. Les deux auteurs de l'incendie, allumé dans les poubelles, avaient dix-huit et dix-neuf ans. L'un habitait sur place, pour dire la suite dans les idées de ce type d'individu… L'acte est sans mobile aucun, à part « l'envie de voir comment ça fait quand ça flambe ». Je n'en peux plus, de ceux qui « veulent voir comment ça fait », quand quelqu'un meurt, quand un immeuble brûle… Et je dois affronter sans hurler l'un de mes commissaires qui me demande, alors qu'on a retrouvé deux briquets sur place :

— A-t-on moyen de savoir quel briquet a allumé l'incendie ? Le rouge ou le jaune ?

Non. Non, on ne peut pas.

Une fois encore, nul ne se préoccupe de l'impact des situations sur nous. Certains chefs ne se sont pas confrontés à la mort depuis des années, voire jamais. On peut faire des carrières de salon, avoir une vie de chat sans tester les gouttières. Dans la foulée des questions sur la couleur du briquet, alors que me hante l'horreur de ce que j'ai vu, je vois passer des mails qui proposent des rendez-vous avec les psychologues de la boîte : « Comment prévenir le suicide des policiers ? » « Comment détecter le risque ? » On nous propose même des séances de câlinothérapie, avec un psy sur demande. Chaque nouveau directeur de la police nationale nous adresse une belle lettre pour nous dire comme il est, d'ores et déjà, fier de nous, qui défendons le citoyen, la veuve et l'orphelin. Je ne la lis même plus, tout simplement parce que la veuve et l'orphelin, je vois bien qu'on ne fait pas ce qu'il faut pour les traiter avec égards, et parce qu'être « fier de nous » devrait passer pour notre hiérarchie par une formation minimale à la psyché humaine, celle du personnel comme celle des victimes. J'y croyais, à la grandeur de la Police nationale, mais je suis en colère quand je

songe à ces moments de ma carrière. Ces gens-là ont tué mes rêves !

Je me fais à l'idée que la police en laquelle je crois est dans ma tête et dans mon cœur. Au nom de Marie Pichon, de Marie-Rose Blétry, et d'autres plus ponctuellement. Je bosse, je tiens, mais pour encore combien de temps ?

Quand l'actualité nous laisse en paix, je continue d'enquêter en amont de ma rencontre tant attendue avec Jean-Pierre Mura. Mon but est d'accumuler le maximum d'éléments qui me permettront de le coincer s'il est bien l'assassin, quand les psychiatres le jugeront en état de subir une audition. J'entends le détective qui a recueilli le témoignage de Michel, compagnon de Christelle décédé depuis. J'interroge Éric, l'ami présent lors des « aveux » de Jean-Pierre Mura à la soirée alcoolisée. Il me confie que Mura était obsédé par la mort de Christelle dès la commission des faits, au point de tenir un carnet dans lequel il notait les détails du crime. Je n'en reviens pas. Le frère de Mura me confirme avoir su l'existence de ce carnet, mais me confie avoir fait du ménage… Dommage. Je ne saurai jamais si c'est par hasard ou pour dissimuler un élément de preuve. J'entends Corinne, dernière compagne de Michel, Nathalie, compagne de Mura à l'époque. Elle se souvient avoir participé dans un bar à une conversation avec Jean-Pierre et leur ami Tonino au sujet de l'assassinat de Christelle. C'est Tonino qui habitait au-dessus de la famille Maillery à la Charmille. C'est chez lui qu'allait très souvent Mura. Tous ces témoins attestent de son obsession pour ce crime, quand pour les autres, le souvenir du drame s'éloignait. Mais le plus passionnant est l'audition de Tonino lui-même. J'en étais sûr. C'est ce qui m'a poussé à me déplacer jusqu'à Nice où il est devenu organisateur de concerts. Encore des kilomètres à « me balader »… Il m'apprend que Mura avait la fâcheuse habitude de cambrioler les caves de la Charmille, ce qui veut dire qu'il en connaît la disposition… Je mémorise l'information.

Puisque dans la déposition du facteur, le fuyard est décrit vêtu

d’un blouson en jean à col en imitation peau de mouton, j’interroge Tonino à ce sujet. Il est formel, Jean-Pierre en avait un. Il en est certain parce qu’ils sont allés ensemble au ski. Il le portait au lieu d’un anorak, ce qui lui valait des moqueries régulières. Cette précision peut sembler relever du détail, mais c’est la vue panoramique de l’ensemble des détails parfaitement retenus par l’enquêteur qui peut faire accoucher de la vérité. En l’occurrence, celui-là aura un jour un intérêt capital… car dans la presse, dont je note minutieusement toute divulgation du moindre détail, il n’est pas question d’une veste à col en peau de mouton. Face aux émissions sur l’affaire, je fais même des arrêts sur image dont je consigne le descriptif, que l’info soit vraie ou erronée. Nombre de mes collègues commenteraient, en me voyant faire des lignes et des colonnes de notes face à mes papiers et écrans, que j’ai vraiment du temps à perdre. Parfois, je me cache donc pour travailler comme je l’entends. C’est cette méticulosité qui me fera pourtant « coincer » mon coupable.

Le perfectionnisme passe pour un vilain défaut aux yeux de l’entourage, qui se sent critiqué en miroir. Je l’ai toujours été, depuis mon plus jeune âge, et le suis resté, en toutes matières, y compris quand je fais des travaux. Quand je fais la moindre rature sur un courrier, je le jette et je recommence. Je travaille bien, lentement, je soigne les finitions, je réfléchis, je planifie, je veux que le résultat soit irréprochable. Je peux passer pour « chiant », parce que je suis maniaque, parce que les autres peuvent s’imaginer sommés de m’imiter et estimer que c’est beaucoup d’efforts. Tant pis pour leur opinion, et ils ont tort de croire que je les mets en demeure d’avoir ma nature. Avec le temps, j’ai ravalé mes ambitions. Je me contente de faire comme je l’entends, je ne l’exige plus des autres. Et si je me sens bien avec les familles, c’est tout simplement parce qu’elles ne m’en veulent pas, surtout dans les cold-cases, et pour cause : elles sont conscientes qu’en agissant autrement, on ne trouve jamais la vérité.

Régulièrement, tous les deux mois environ, je rends visite à Marie Pichon à l'autre bout du département. Je ne laisse jamais un mois s'écouler sans l'appeler pour lui rendre compte de mon travail. Désormais, je sais que j'aurai droit à une part de sa tarte aux pommes. Comme Marie-Rose, elle ne doute plus de nous. Elles savent notre métier difficile, mesurent la lenteur inévitable des investigations. Christophe comme moi, nous ne disons jamais ni à l'une ni à l'autre « on vous promet que l'on va trouver l'assassin ». Nous montrons juste que nous sommes investis dans notre métier, atteints dans notre cœur, solidaires dans notre humanité. À chaque rencontre, j'apprends quelque chose sur ce qu'elles ont vécu. Je me souviendrai toujours de la mine embarrassée de Marie Pichon quand elle m'avoue, partagée entre la honte et l'espoir que je comprenne :

— Vous savez, il ne se passait tellement rien qu'au bout de six mois, on a consulté une voyante… Je sais, c'est idiot…

Je souris gentiment. Il ne me vient pas un instant l'idée de me moquer. C'est plutôt une irrépressible colère qui s'insinue en moi et revient régulièrement me torturer pour me convaincre de continuer : comment une famille peut-elle en être réduite à consulter une voyante en y mettant plus d'espoir que dans la Police nationale ?!

Revenir sur les acquis, mettre à jour de fausses certitudes est une chose. Trouver des axes d'exploration inédits en est une autre. L'arme du crime est toujours un atout. Dans l'affaire Blétry, nous ne la possédons pas, et dans l'affaire Maillery, le couteau retrouvé a été détruit avec le reste des scellés et on n'est même pas certain que c'était l'arme du crime. Mais en scrutant longuement la photo qui en reste, il me vient une idée…

En 2010, lors de l'attaque de l'employée de la station-service, Mura a menacé la jeune femme avec un couteau avant d'être interpellé sur les lieux. Le couteau a été placé sous scellé. Les lames d'un couteau présentent des traces d'affûtage, or le frère de Mura m'a appris que celui-ci affûtait ses couteaux lui-même

sur une meule. Un affûtage laisse des traces caractéristiques, du savoir-faire comme de la meule. En l'occurrence, il est malhabile, avec des stigmates grossiers. Je me renseigne auprès de Joseph Mura qui m'apprend que la meule est encore dans l'atelier contigu à la maison familiale, inhabitée depuis que le père est en maison de retraite. C'est ainsi que je me retrouve un jour sur place, flanqué de la tutrice de Jean-Pierre et de Joseph pour témoins – c'est obligatoire dans de tels cas. J'ai pris une camionnette du service pour saisir la chose, lourde et encombrante, en vue de l'apporter à un expert. Aucun collègue n'a voulu venir, je passe pour un fou. J'ai préalablement cherché les négatifs des photos du couteau pour avoir la meilleure qualité possible afin de présenter des images pour comparaison. Je les ai retrouvés dans un bordel épouvantable au fond d'un carton, alors que nous traversons une périlleuse période de rangement : on se débarrasse de l'argentique pour passer au numérique. C'est à mes frais que j'en ai fait réaliser des agrandissements sur papier. Je les ai numérisés sur un scanner acheté lui aussi avec mes propres deniers. Ce fameux samedi, je livre l'ensemble, la meule et le CD-Rom, à l'expert en armurerie avec qui je travaille souvent et qui est devenu un ami, Bernard Lucas. Il m'aide gentiment à décharger. Je n'ai plus qu'à attendre les résultats, ce qui prend souvent de longs mois, car il est débordé.

Et enfin, le grand jour arrive ! Le 19 mai 2011, je suis autorisé à procéder à l'audition de Jean-Pierre Mura au CHS de Sevrey, petite ville qui jouxte Chalon-sur-Saône et où se trouve l'établissement psychiatrique du département.

Cela fait maintenant plus d'un an que son nom est revenu en procédure, depuis son violent passage à l'acte de mars 2010 à la station-service. Mais à force de creuser sur lui, sur sa personne, sur sa vie, sur son obsession à évoquer sans raison évidente le nom de Christelle depuis plus de vingt ans, je commence à réaliser que son ombre inquiétante n'a jamais cessé de planer sur le champ des investigations, entre attaque de station-

service, confessions dites délirantes et au moins un coup de fil, suivi d'une lettre anonyme dont il est probablement l'auteur. Malheureusement, je ne peux m'arrêter au pressentiment d'avoir bientôt un suspect très crédible en face de moi. Bon sang, que sait-il ? Que cache-t-il ? On ne construit pas un dossier sur de simples intuitions, même si elles m'ont toujours permis d'avancer. Plus que jamais, les trous du dossier, l'ancienneté des faits, la destruction des scellés se dressent entre Jean-Pierre Mura et moi, me faisant osciller entre colère et frustration. Voilà des mois que je cherche, soutenu par le juge Emmanuel Vion. Il est allé jusqu'à rencontrer lui-même le directeur du CHS de Sevrey et le médecin psychiatre de Jean-Pierre Mura, qui n'étaient pas acquis à notre cause. Selon eux, la schizophrénie a aboli son discernement lors de sa dernière agression à l'arme blanche dans cette station-service. Certes, mais le jour où Christelle est morte, qu'en était-il ? Ils ont entendu la cruauté de l'assassinat, les arguments pouvant impliquer leur patient, mais pour contrebalancer nos exigences judiciaires, ils ont légitimement fait prévaloir leurs exigences médicales. Chacun a avancé les pions d'une partie d'échecs que j'aurais préféré n'avoir jamais à jouer. C'est le poids du magistrat accordant un blanc-seing à mon entêtement policier, sur la foi d'éléments matériels en vérité maigres, qui me permet de franchir les grilles de l'établissement de santé. Je sais ce que je lui dois en arrivant. Aussi ne suis-je pas surpris de sentir une pression sournoise sur mes épaules. Pour dire les choses crûment, tout peut me péter à la gueule sans prévenir, et on aura « l'air con ».

Jusqu'ici, je n'ai pas trouvé en procédure les éléments me permettant de savoir qui est vraiment Jean-Pierre Mura, bien que mes prédécesseurs dans l'enquête l'aient rencontré. C'est regrettable. Je garde en mémoire la noirceur de son regard enregistré sur les bandes de vidéoprotection de la station-service. Sur ces images glaçantes, le « doux-dingue avec un regard de fou », décrit par ses copains de jeunesse de façon un peu simpliste, m'apparaît plutôt comme un homme très déterminé. Il a pu changer depuis 1986, évoluer

défavorablement, mais la maestria avec laquelle il sort et déploie son couteau papillon ne me semble pas relever de l'amateurisme. L'hôtesse de caisse menacée est restée terrifiée d'avoir lu dans ses yeux la volonté criminelle, d'avoir perçu sa mort imminente. Si les mois écoulés depuis ma première mise en alerte, le temps qu'il se stabilise sur le plan psychiatrique, m'ont permis d'avancer, je ne peux pas me permettre de le prendre à rebrousse-poil. Faute d'éléments patents dans le « gras du dossier », je ne dois pas le braquer. Objectivement, je n'ai rien de bien folichon à lui servir, même si ma présomption s'est renforcée. Emmanuel Vion m'a donné son accord pour une première approche informelle. Elle se doit d'être plus subtile qu'une garde à vue. Il s'agit de prendre la température, de voir plus clairement à qui j'ai affaire, de collecter des informations sur sa vie, son parcours et, surtout, sur son niveau de connaissance du meurtre de Christelle. « Des billes », des zones d'accroche sur lesquelles m'appuyer lors d'une éventuelle garde à vue ultérieure, voilà ce qu'il me faut. Mon crédit de garde à vue légal de vingt-quatre heures a déjà été amputé de sept heures par ma collègue Vanessa. J'ai obtenu du juge l'autorisation de filmer ce qui est, selon les textes en vigueur, une simple audition de témoin. La captation de son image et du son de sa voix ne porte pas atteinte à ses droits fondamentaux et peut me servir plus tard de document de travail et d'analyse. Je vais pouvoir déployer ma stratégie favorite, qui consiste à me faire passer pour un idiot, à laisser penser que mon jeu est totalement vide, à produire l'apparence d'une complète insignifiance et à lui donner la conviction qu'il n'a rien à craindre de moi. En bref, endosser le rôle d'un Columbo dans les premières minutes de l'épisode.

Je suis soulagé qu'Annick, ma cheffe de groupe, ait accepté de m'accompagner. Elle est capable de douceur et sa présence m'est précieuse dans un milieu inconnu, perçu comme impénétrable dans tous les sens du terme. Aller interroger un suspect en milieu hospitalier est assez fréquent ; en milieu

psychiatrique, c'est beaucoup plus rare. C'était pour moi une première, pour Annick aussi probablement. Je n'ai jamais eu à le revivre. À notre arrivée sur le parking en début d'après-midi, je touche du doigt l'inconnu. En tenue civile, sans arme, simplement munis de nos ordinateurs et de nos documents officiels, Annick et moi nous présentons à l'accueil où une femme nous indique : « Pavillon Colchique ! » Nous passons des panneaux indiquant des pavillons aux noms de fleurs variés. Dans cet environnement bucolique, nous croisons ce que nous pensons être des patients, compte tenu de la lenteur de leurs mouvements. Ils déambulent, le regard absent. Au vu du décor, on se croirait dans un club de vacances des années 1980 garni de bungalows. Au vu de la clientèle, on se dit qu'on entre en enfer. Nous longeons une chapelle et je ne peux m'empêcher d'adresser une prière à celui qui me donne des forces et me guide.

Puis enfin : « Colchique » ! Nous y sommes ! Nous nous présentons à l'accueil en dégainant notre carte professionnelle, et le docteur Dupasquier, médecin en charge de Jean-Pierre Mura, nous rejoint, flanqué de deux agents hospitaliers aux allures de molosses. Secret médical oblige, le médecin se montre peu disert sur l'état de santé de son patient, mais il nous énonce avec gravité les consignes qu'il nous faudra suivre à la lettre si nous ne voulons pas prendre le risque d'une agression. J'analyse d'un coup d'œil le bureau mis à notre disposition, fort de mauvaises expériences passées, et je vois que tout a été pensé : fenêtre avec double vitrage dépourvue de poignée, peu de mobilier hormis un bureau et trois chaises, aucun objet susceptible de nous être jeté au visage. Le docteur Dupasquier nous remet à chacun un boîtier d'alerte à garder autour du cou. Si les choses tournent mal, il suffit de presser le gros bouton. Le personnel hospitalier quitte la pièce en prenant la peine de nous dire :

— Nous ne sommes pas loin en cas de besoin !

Je tente de dédramatiser et de rassurer Annick en blaguant sur le dispositif :

— Dis donc Annick, ça ne te rappelle pas le beeper de Philippe Noiret dans *Twist again à Moscou* ?

Comme souvent, ma plaisanterie tombe à plat. Au 36, on faisait des concours de blagues nulles, je passais pourtant pour un bon.

Jean-Pierre Mura arrive enfin dans la pièce… C'est pour moi un moment d'extrême tension, dont je ne laisse rien paraître, et de concentration maximale. Il a maigri depuis la vidéo de la station-service, mais son visage a perdu l'apparence spectrale que l'alcool et le cannabis y inscrivaient. De taille moyenne, les cheveux châtains courts, mal rasé, les yeux sombres sous des sourcils fournis, il ne semble pas menaçant. Il tient ses mains bien enfoncées dans les poches de son survêtement. Calmement, il dit bonjour et nous fait rapidement comprendre deux choses. La première est qu'il sait la raison de notre venue, ce qui annihile l'effet de surprise sur lequel nous comptions. La seconde est qu'il espère que la durée de notre entretien ne lui fera pas manquer le goûter qui lui donne droit à son café et à sa cigarette. Le ton est donné. Il ne craint rien de nous et compte bien nous le faire sentir.

Je fais tout pour le conforter dans ce sentiment, surtout ne pas l'alarmer, lui confirmant les termes de notre commission rogatoire :

— Je m'apprête à vous entendre en qualité de simple témoin. Me permettez-vous d'enregistrer nos échanges ?

Tout en m'observant intensément, il me donne son accord. Il n'a rien à cacher et encore moins à se reprocher, affirmation naturelle et spontanée qui me trouble un peu… Je me ressaisis puisque je suis là pour enquêter à charge ET à décharge. Je m'interdis de tirer la moindre conclusion de ce que je vais entendre, dans un sens comme dans l'autre. La réussite de cette rencontre repose sur ce principe.

Devant mon ordinateur, je suis noué par le trac et fais tout mon possible pour que Jean-Pierre Mura ne s'en aperçoive pas. Je ne dois pas sous-estimer son intelligence sous prétexte qu'il

n’a pas fait d’études et que son parcours professionnel a été pour le moins sommaire. Annick, juste à côté de moi, interviendra peu dans le déroulement de l’audition, mais m’aidera judicieusement à mieux rebondir parfois.

Je rappelle à Jean-Pierre Mura qu’il a été brièvement placé en garde à vue en 2007, quatre ans plus tôt, puis je lui dresse un résumé des propos qu’il a tenus. Pour faire simple, Christelle, il ne la connaît pas, il ne l’a jamais rencontrée, il ignore à quoi elle ressemblait, il ne sait strictement rien des circonstances de sa mort, de la façon dont elle a été tuée, avec quel type d’arme, et surtout il n’est pas son meurtrier.

Quand je lui tends une lettre anonyme et lui demande s’il en est l’auteur, à ma grande surprise il reconnaît sans retenue l’avoir écrite et dans la foulée en évoque d’autres dont je n’ai nulle trace et qui ont dû finir à la poubelle. Il revendique aussi plusieurs appels anonymes, alors que je ne lui en oppose qu’un, celui qui m’a mis sur sa piste. Tiens donc… Je me contente de noter ses déclarations sans tiquer, acquiesçant et le remerciant de sa franchise. Je laisse sa parole se libérer et note au passage qu’il est conforté dans l’idée de maîtriser la partie, croyant comprendre que je ne dispose d’aucun élément incriminant. Je m’applique à le laisser sur sa lancée. Mes prédécesseurs n’avaient rien à lui reprocher à l’époque, nous semblons n’avoir rien de plus aujourd’hui. Il ignore que je mise sur le plus précieux de mes alliés : son orgueil.

Alors que je conclus mon audition comme s’il s’agissait d’un ultime dérangement dans son emploi du temps, je referme mon ordinateur quand Jean-Pierre Mura prend la parole pour jouer une dernière fois avec le feu. Il déclare qu’il se trouvait dans le quartier de la Charmille le jour du meurtre ! Il venait voir son meilleur ami, demeurant dans la même cage d’escalier que Christelle. Il anéantit ainsi tout alibi en m’assurant qu’il était sur place. Comment, vingt-cinq ans après un meurtre dont il affirmait ne rien savoir, peut-il se souvenir de ce qu’il faisait le 18 décembre 1986 ? D’ordinaire, seul un évènement

biographique marquant peut faire qu'on se rappelle son planning du jour si longtemps après ! Je demande :

— Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Et comme pour enfoncer le clou, il dit :

— Oui, quelque temps après la mort de la petite, j'ai appris qu'un copain, Éric, avait revendu son couteau à cran d'arrêt à un gars du quartier…

— Ah oui ? Vous pourriez me le décrire ?

— Oui, c'est un couteau à cran d'arrêt avec une lame assez longue.

— Vous en aviez un, vous-même ?

— Oui, mais il ne peut pas correspondre, la lame était beaucoup plus petite.

Je retiens ma question spontanée : « Correspondre à quoi ? », pour ne pas dévoiler mon jeu. Lui qui ne savait rien des faits, pas même comment Christelle avait été tuée, voilà qu'il connaît l'arme du crime !

Je demande :

— Et pourquoi vous me dites ça, vous auriez aimé l'avoir ?

— Oui, j'en veux à Éric de ne pas me l'avoir vendu à moi.

— Ah oui, je comprends, ce n'est pas gentil de la part d'Éric… Et votre information est très intéressante, je vais m'empresser de la vérifier.

Nous en restons là. Il est visiblement rempli d'orgueil de m'avoir semé. Il repart les deux mains dans les poches de son jogging, limite en sifflotant.

En sortant de cette rencontre, j'ai le cerveau en ébullition, au point qu'Annick me propose spontanément de me remplacer au volant pour rentrer à Dijon. À bord, je suis obnubilé par ce que je dois faire : chercher, perquisitionner, vérifier, interroger, tout recouper. J'ai acquis la certitude, absolue, que je viens de faire face au meurtrier de Christelle Maillery. Reste un problème : je ne sais absolument pas le prouver.

CHAPITRE 9

L’étau

À partir du 19 mai 2011, j’accumule les indices pour mener un interrogatoire constructif et efficace le jour de la garde à vue, qui sera plus courte que la normale. Au bout de dix-sept heures au lieu de vingt-quatre, je dois fournir au juge d’instruction assez d’éléments pour qu’il puisse éventuellement la prolonger.

Toutes les informations nouvelles qui m’arrivent me rapprochent de Jean-Pierre Mura. Aucune ne m’en éloigne. Quelques semaines après avoir déposé la meule chez l’expert, je suis au bureau, penché sur une plainte pour homicide involontaire lors d’une intervention chirurgicale, avec un anesthésiste déjà traduit devant le Conseil de l’Ordre. À en croire les témoignages, il avait quelques problèmes avec l’alcool… Pour me détendre, je travaille bercé par « Eye in the Sky », de The Alan Parsons Project. Mon téléphone sonne, je réponds, comme toujours, même quand cela tombe mal, à moins d’être au moment charnière d’une audition. C’est Bernard Lucas, l’expert armurier qui s’est chargé de la meule et des stigmates d’affûtage. Il me balance d’emblée :

— Bingo ! Pour moi, il n’y a aucun doute. On retrouve les mêmes stigmates d’affûtage sur le couteau découvert en 1987 que sur la totalité des couteaux saisis sur Mura en 2010, une signature, mon vieux ! Et c’est bien sur une meule semblable à celle que tu m’as apportée qu’il a été affûté !

L’émotion est si forte que j’ai le vertige, d’abord parce que je tiens un élément matériel, ensuite parce que l’idée était

totalement improbable, un autre expert que lui aurait pu ne pas me suivre, il s'agissait d'un travail délicat, surtout d'après une photo.

Je suis galvanisé par la nouvelle et j'en veux d'autres ! Comme l'improbable fait parfois ses preuves, c'est le cas de le dire, je décide d'aller éplucher aux archives du commissariat du Creusot toutes les dépositions « sans intérêt » des années suivant le meurtre, travail passionnant s'il en est. Il existe bien un fichier informatisé qui répertorie les mis en cause et les plaignants, que j'ai déjà consulté, mais les simples passages, volontaires et non répréhensibles, ne font l'objet que d'un document papier. À l'époque, même les mains courantes ne sont pas informatisées. Mura a pu laisser une trace, et pourquoi pas, un indice potentiel. Il a pu se battre dans la rue, perdre son chat, être contrôlé quelque part, avec des gens qui apparaissent en procédure, tous éléments dont je pourrais me servir. Bingo là encore ! Je n'en espérais pas tant.

Une nuit de 1998, Mura est venu déposer une arme à feu en invoquant avoir été sur le point de se livrer à des représailles contre des gars avec qui il s'était embrouillé… dans une station-service ! Il « s'est fait peur », affirme-t-il, jugeant imprudent de la garder car il pourrait s'en servir. Il explique posséder cette arme parce qu'il se sent menacé depuis le crime de… Christelle, « une voisine qu'il aimait bien, avec qui il serait bien sorti parce qu'elle lui plaisait, mais à qui il n'a jamais osé adresser la parole » ! Une Christelle qui le poursuit douze ans après les faits ! Qu'il évoque encore après devant son miroir au CHS ! Une Christelle qu'il assure désormais ne pas connaître… Pourquoi le policier du Creusot n'a-t-il pas cru bon de transmettre ce précieux PV à la PJ de Dijon sur le moment ? Je l'ignore et le déplore. Je demande où a été muté ce collègue pour l'interroger. Hélas, j'apprends qu'il s'est suicidé… Encore un que la câlinothérapie n'aura pas sauvé. Dieu ait son âme.

Je vais avoir plus de chance avec l'audition du facteur, Alain, qui habite en Ardèche, à cinq heures de route, en pleine

montagne. Il accepte volontiers de me recevoir. Quand j'évoque devant lui son fuyard blond ressemblant au chanteur Renaud, il me regarde avec des yeux ronds :

— Je n'ai jamais dit qu'il était blond !

Je lui mets sa déposition sous le nez. Il tombe des nues. Je lui demande :

— Mais vous ne l'avez pas relue avant de la signer ?

Il me regarde, embarrassé… Et je comprends. J'ai suivi, quand j'étais à la Crim', des formations au recueil du témoignage. Jacques Pie, un psychologue de la Sorbonne, nous expliquait comment des enquêteurs non expérimentés pouvaient déduire, induire, et écrire ce qu'ils entendaient eux-mêmes, ou voulaient entendre. Il enseignait preuve à l'appui, nous montrant le portrait-robot du suspect établi d'après les dires, puis le portrait du vrai coupable arrêté, et nous mesurions l'abîme ! Les témoins, quand ils sont auditionnés, sont si impressionnés qu'ils signent souvent sans relire, ou estiment que la différence entre la retranscription et la réalité n'a pas tant d'importance. Et puis avant l'informatique, du temps des machines à écrire comme en 1986, corriger une erreur réclamait de tout recommencer. Aujourd'hui, je relis toujours à haute voix la déposition à l'écran avant de l'imprimer, en sorte de permettre au témoin de rectifier avant qu'il ne soit trop tard. Car pire que passer à côté d'une information, il y a le versement au dossier de la fameuse fausse information érigée en paramètre de recherches. En l'occurrence, on cherchait Renaud, avec quasiment le bandana et la guitare, ce que j'appelle « l'erreur Mistral Gagnant », tout cela à cause d'une coupe mulet et d'un blouson en jean col mouton ! Mais « genre Renaud », comme il l'avait dit, ce n'est pas Renaud ! On a arrêté l'année suivant le meurtre tous les blondinets qui ressemblaient de près ou de loin à Renaud. Mura était tranquille, il n'était pas blond ! Et le fuyard de la Charmille pas davantage. Il portait bien, en revanche, une veste en jean à col mouton.

Alain, désormais dans la cinquantaine, semble tout aussi chiffonné lorsque je lui demande :

— Et l’horaire, vous confirmez ?

— …

— Non ?

— C’est-à-dire que… Il faut me comprendre… Je débutais et…

— Oui… et ?

— Alors il n’était peut-être pas 11 h 20 mais… 40… 45… En fait, je devais finir ma distribution à 30, alors…

Il semble inquiet. Je le rassure :

— Soyez serein, on ne va pas vous mettre en examen, et la Poste ne vous fera aucun ennui, parlez-moi en confiance…

— Bon ! Ben il devait être 11 h 45 ! En tout cas, pas 20. Je suis désolé…

Maintenant, mon chrono colle ! Avant de quitter cet homme plein de bonne volonté, j’apprends une dernière chose qui me laisse pantois : il n’a jamais su, lors de son audition comme simple témoin, quinze jours après le crime en rentrant de congés, pourquoi on lui demandait ce qu’il avait remarqué de particulier dans le quartier ! Il ignorait qu’il s’exprimait dans le cadre d’une enquête criminelle quand on est venu l’entendre dans les locaux de la Poste, visite qui l’avait pétrifié, sous le regard suspicieux de ses collègues ! Alors 20 ou 45…

Je redescends de la montagne ardéchoise avec des ailes. Mais je ne dois pas m’emballer. Je fais part de mes résultats, comme toujours, à ma cheffe Annick et à Emmanuel Vion.

Ma cheffe acquiesce :

— Intéressant, mais tu ne deviens pas un peu obsédé, avec l’affaire Maillery ?

J’en pleurerais.

Ma hiérarchie ne me supporte plus, mes collègues non plus en dehors de Christophe, parce que je leur envoie « des bulles » pour légitimer mon travail, ce qui leur en donne : ils doivent les lire ! Comme si l’une de mes informations ne pouvait pas leur servir, et réciproquement ! Mon entêtement les fatigue.

Emmanuel Vion, à qui je fais au moins un compte rendu hebdomadaire, le plus souvent par mail, accuse en revanche

réception de mes recherches. Mieux, il m'encourage ! J'ai le sentiment d'un blanc-seing qui se prolonge, voire se renforce.

Il y en a une que j'aimerais informer plus que quiconque, c'est Marie Pichon. Mais la piste Mura n'est pas éclusée. Loin de là. Elle ignore même ma rencontre avec lui au CHS. Je lui ai parlé de cette piste parmi d'autres, de façon floue et dans la mesure où elle vient du travail d'un détective qu'elle a payé avec ses brioches vendues au profit de l'association Christelle. Elle ne me presse jamais de questions. Elle attend, en confiance, et c'est ce qu'elle peut faire de mieux pour moi.

À l'automne, arrive enfin la nouvelle tant attendue : l'état de Mura est compatible avec une garde à vue ! Elle est validée par les autorités, tant judiciaires qu'administratives, lors d'une réunion collégiale avec le directeur du CHS, le directeur de l'Agence régionale de santé, le docteur Dupasquier, médecin traitant, le psychiatre et quelques membres de la PJ de Dijon, dont Annick. Le fait d'extraire un patient d'un établissement de santé, surtout psychiatrique, est entouré de mille précautions légales répondant à des règles éthiques, au point que même la Chancellerie doit apposer son tampon. Et c'est chose faite. La date est fixée au 11 décembre 2011.

La garde à vue doit se dérouler dans les locaux du commissariat de Chalon, qui met un bureau à notre disposition, afin de ne pas trimballer le patient. Je descends de Dijon et vais chercher Jean-Pierre Mura au CHS avec deux collègues, dont Christophe, une opération organisée au millimètre. Je sais que je dois jouer serré, mais j'ai des billes. J'aime les interrogatoires, le jeu du chat et de la souris, entrer dans le cerveau de l'autre, bâtir une stratégie. C'est une partie d'échecs. La veille, je dors mal. À vrai dire, je dors souvent mal à cause de ce dossier, plus particulièrement depuis une quinzaine de jours que cette date est fixée. Chez moi, je me sens seul. Ma femme est détachée. Marie Pichon n'est pas au courant. Mes chefs me prennent pour un fou. Et je peux me planter. Une question me taraude : si je fais fausse route, s'il n'est jamais mis en examen, jamais

condamné, que va-t-il advenir de moi ? Professionnellement ? Personnellement ?

Obtenir les aveux, c'est ma passion. Pas parce que c'est gratifiant, mais parce que c'est le moment humainement le plus fort. On voit en direct les gardés à vue soulager leur conscience, aller parfois jusqu'à vomir dans la poubelle au souvenir de leurs propres actes, mais on a le sentiment de les libérer. Nous le sommes aussi parfois, quand ils confirment notre intuition. J'étais simple élève, en stage à la brigade des mineurs de Dijon, en 1997, la première fois que cela m'est arrivé ; j'ai arraché la confession improbable d'un agresseur sexuel, malgré le temps passé. Sans pouvoir judiciaire aucun, je ne faisais alors qu'assister silencieusement à l'interrogatoire de Lucien, un homme soupçonné de viol sur sa nièce de quatorze ans, fille de sa sœur. Lucien est édenté, le cheveu gris, rare et gras, alcoolique chronique, un spécimen de la France la plus sinistrée, à tous points de vue… Il nie calmement, en répétant régulièrement : « Objection ! » Encore un qui a trop regardé la télé… L'histoire familiale est terrible. Sa sœur et lui, comme toute la fratrie, ont été placés à la DDASS, grandissant séparément dans des foyers différents. Ils se sont retrouvés une fois adultes. Lucien reconnaît avoir couché avec sa sœur, avec qui il vit encore. Ils ont continué ces relations incestueuses, sauf durant une période récente où, comme par hasard, les troubles comportementaux de l'adolescente victime ont commencé. Ce sont les services sociaux, et non la mère, qui ont fait le signalement. Il nous apparaît vite que la « nièce » de quatorze ans, trisomique légère, est selon toute vraisemblance le fruit de son union avec sa propre sœur. Il s'en défend vigoureusement. Déjà féru de psychologie, je suis tous les enseignements optionnels proposés aux élèves policiers, lis des ouvrages spécialisés, à défaut d'Internet à l'époque, que j'explore aujourd'hui sans relâche. Du haut de mes vingt-cinq ans, je visualise le brouillage généalogique possible dans l'esprit de Lucien : dans son inconscient, toute personne de sa famille est

sa propriété, sur qui il a droit de cuissage ou de viol, sa sœur, puis sa nièce, en réalité leur fille. Mais consciemment, il ne peut tolérer de regarder la réalité en face : l'inceste avec sa sœur s'est matérialisé par un enfant. Comme quoi il demeure des tabous ! La paternité de cette fille est toujours restée dans le flou, dans la tête de la sœur aussi, dont l'audition est confuse puisqu'on peine à distinguer si elle est du parti de sa fille plaignante, ou de celui de son frère dans le déni. Sans élément aucun pour étayer la thèse du viol, le commandant de police Raymond Bigot finit par renvoyer Lucien en cellule pour la nuit et m'annonce :

— J'appelle le procureur de la République, on n'a aucun élément matériel… C'est compliqué…

D'abord, je ne dis rien, puis je n'y tiens plus :

— Vous me laisseriez aller lui parler ? Je pense avoir une idée…

— Écoutez… Essayez toujours !

C'est ainsi que je descends au trou, demande au geôlier de m'ouvrir, et entre dans la cellule de Lucien que je trouve assis, sans lacets, avec son casse-croûte. Je lui dis :

— Je m'appelle Raphaël, je suis un jeune policier. Je ne suis pas là pour vous juger, je sais que la vie n'est pas facile. Pas de repères enfant, pas de maison, ça génère des plaies indélébiles… Le chômage, l'alcool par-dessus, les gouffres sont difficiles à combler. Pour moi, ça ne fait aucun doute que vous avez abusé de votre fille, je crois que c'est votre fille, mais vous êtes un peu perdu, avec ça… Comme votre sœur qui n'a jamais voulu non plus faire le test ADN… C'est dur de vivre avec ça. Votre honte vous honore, mais le problème, c'est que vos mensonges sont si apparents qu'ils risquent de vous coûter cher… Moi, je ne vous juge pas. Mon commandant ne vous jugera pas non plus. Devant la justice en revanche, le mensonge ne pardonne pas… Croyez-moi, soulager votre cœur vous aidera à sortir du tunnel, vous vous sentirez mieux après…

Je vois son visage fermé commencer à changer, à s'émouvoir, se relâcher ; à la fin de mon monologue, le type me souffle :

— OK…

Je cache ma joie et remonte prévenir le commandant Bigot, alors en fin de conversation téléphonique avec le procureur :

— Prouver les faits sera compliqué, monsieur le procureur, on n'a rien…

Je lui fais de grands signes. Il me regarde avec des yeux ronds, marmonne au procureur qu'il le rappelle, et m'écoute :

— Lucien veut bien nous parler, il reconnaît ne pas avoir tout dit.

Et Lucien a tout raconté… Son méli-mélo psychique, sa probable fille qu'il viole quand la sœur se met à se refuser à lui, l'horreur. Une fois l'homme redescendu en cellule, Bigot me demande :

— Comment avez-vous fait ?!

Je lui ai expliqué, ce que le commandant a commenté d'un :

— Langue de flic, langue de pute !

Deux ans plus tard, Bigot a eu la délicate attention de m'envoyer l'article où paraissait le jugement à l'issue du procès. Lucien a écopé d'une peine légère, l'époque le voulait ainsi : sept ans de réclusion criminelle. Ce succès m'a valu une lettre de témoignage de reconnaissance du directeur départemental de la Sécurité publique. Un autre stage m'en vaudra une autre, pour « mon sang-froid » lors d'une intervention « testostéronée » dans une agence CPAM où un forcené armé d'un fusil tenait les employés en joue. De ce fait, en sortant de l'école, je pensais que les succès étaient toujours payés de la reconnaissance de l'institution. Depuis, j'ai eu plus souvent l'occasion de déchanter. Pas de quoi faiblir dans ma mission pourtant.

Juste avant une garde à vue, c'est la passion de la vérité qui reprend le dessus, d'autant plus que l'enquête a commencé des années plus tôt. Tourné vers sa mission, on ne pense plus aux chicaneries de bureau. C'est dans cet état d'esprit que je me rends au CHS de Sevrey pour cueillir Jean-Pierre Mura avant de l'emmener dans les locaux de Chalon, prêtés par les collègues.

À l'accueil du CHS de Sevrey où Mura nous attend, je lui explique que j'ai besoin de vérifier certains éléments, que je ne le crois ni coupable ni innocent, que je suis simplement face à des incohérences que je souhaite éclaircir. Jean-Pierre Mura est d'un calme olympien. Il n'a pas souhaité la présence d'un avocat, ce qui m'ennuie un peu car en cas d'aveux, on compte toujours sur ce dernier pour constater la régularité des conditions dans lesquelles ils ont été obtenus. Durant les trois kilomètres de route pour le commissariat de Chalon qui nous prête ses locaux, je suis dans un état d'hypervigilance, hyper-concentré. Mura ne dit rien, atone, comme d'habitude.

Au commissariat, dès l'instant où nous nous installons dans le bureau totalement anonyme dévolu aux visiteurs, tout ce que déclarera Jean-Pierre Mura sera enregistré. La chance des enquêteurs depuis 2008 est de pouvoir filmer la garde à vue. Cette pratique, devenue obligatoire dans le cadre d'une procédure criminelle, protège le suspect mais sert aussi grandement l'enquêteur, du moins dans un second temps. Quand l'entretien commence en simple audition de témoin avec le modèle de PV adéquat, si des soupçons font basculer la personne dans la case « suspect », il faut être vigilant sur le plan procédural, arrêter l'audition et le noter : « Mentionnons que monsieur X change de version et décidons de mettre un terme à l'audition pour le placer en garde à vue. » L'OPJ doit alors sans délai informer le parquet du placement en garde à vue en indiquant que certains propos tendent à évoquer une participation aux faits, ce que nous appelons des « raisons plausibles de soupçonner ».

On poursuit sur un PV de placement en garde à vue, avec notification des droits et inscription de l'horaire de début d'interrogatoire. La garde à vue est donc présumée avoir commencé dès la première minute de l'audition qui a précédé, sans quoi les auditions pourraient s'éterniser afin de gagner du temps ! Et le cas échéant, on notifie évidemment le changement de braquet à l'intéressé : « En vertu de ce que vous venez de me déclarer, j'ai une raison plausible de vous soupçonner d'avoir

commis l'infraction et je vous place en garde à vue. Vous avez des droits, celui de consulter un médecin, de demander un avocat, de prévenir votre employeur, de prévenir un proche… » Là, on perd parfois de précieuses minutes, voire des heures, à attendre l'avocat qui a droit à deux heures de délai ! Entre-temps, on reçoit le médecin pour un rapide check-up, prise de tension artérielle et simple écoute du cœur, à moins qu'une patrouille n'accompagne le suspect aux urgences car les médecins sont rarement prêts à se déplacer. C'est ensuite seulement qu'on sort la caméra et qu'on entre dans le vif du sujet.

Avec Jean-Pierre Mura, je passe presque directement à cette étape puisqu'il ne veut user d'aucun droit, ni avocat, ni appel personnel, et qu'il n'a pas d'employeur à prévenir. Je lui impose en revanche deux visites médicales, une générale, une psychiatrique. J'ai prévu le coup en amont et convoqué les deux médecins, afin de ne pas me retrouver démuni, sans personne de disponible, ce qui expose à se voir reprocher ensuite d'avoir négligé l'étape. Dans ce type de dossier, on se borde, on prend toutes les précautions.

Je reprends depuis le début, en m'appuyant sur les derniers éléments livrés quand je l'ai rencontré :

— Que savez-vous du crime de Christelle Maillery ?

— Rien…

Je suis désormais plus qu'assuré que c'est faux.

— Vous n'avez jamais vu une émission, lu un article ?

— Non.

Je note… Même l'émission « Témoin numéro 1 » ne lui dit rien… Je laisse s'écouler quelques minutes pendant lesquelles je le noie de questions sans intérêt. Puis je reviens à la charge dans un autre registre :

— Aviez-vous un blouson en jean avec un col mouton ?

— Non…

J'insiste, il nie, je le cloue face aux dépositions de ses proches :

— Tous vos amis de l'époque le déclarent, pourquoi ne pas dire la vérité sur une question aussi anodine ?

— Parce que je sais que tout le monde veut me mettre le crime sur le dos…

— Mais qui vous dit que le meurtrier avait un blouson avec un col mouton ?

— Parce que… dans la reconstitution de « Témoin numéro 1 », l'acteur en portait un.

— Je croyais que vous ne l'aviez pas vue…

— Juste le début, en fait.

— Ah…

C'est là que ma minutie face à l'émission de Jacques Pradel, « Témoin numéro 1 », visionnée trente fois, prend tout son sens. Dans cette émission se trouve une sorte de reconstitution où une silhouette mime l'éventuel assassin s'enfuyant en bousculant le facteur. Le figurant porte une veste en cuir noir, pas un blouson en jean à col mouton. Une vraie chance que les journalistes n'aient pas lu le PV ! J'ai imprimé la capture vidéo. Je le laisse mariner avant de lui tendre la photo du figurant de l'émission, qui porte une veste en cuir, lui ! Là, Mura se braque :

— Je ne réponds plus à vos questions.

— Vous faites valoir votre droit au silence ?

— Oui.

Moi, je continue de parler. Tout seul. Donc il fatigue et je m'engouffre en demandant :

— Vous aviez les cheveux mi-longs ?

— Non. Je sais aussi que le meurtrier avait les cheveux comme ça…

Là encore, on se demande comment, à part en ayant regardé l'émission dont il a décidément bien intégré toutes les images, sauf celle du blouson ! Il continue à assurer ne pas connaître Christelle, puis se montre capable de la décrire physiquement précisément, blonde, jolie, les cheveux bouclés, moins d'un mètre soixante. Mais il ne la connaissait pas ! Alors je lui lis ses dires de 1998, quand il est allé déposer une arme à feu au commissariat du Creusot et a avoué qu'il serait bien sorti avec elle parce qu'elle lui plaisait.

— J'ai jamais dit ça. Je vous parle plus.

Je note. Je ne suis pas très impressionnable. Le silence ne me fait pas peur : il me repose. Je prépare le coup d'après. Chaque réponse enfonce Mura. De multiples fois, je l'accule. Le juge Emmanuel Vion prolonge volontiers la garde à vue de vingt-quatre heures au vu des éléments plus que probants. Mais je reste calme. Rien n'est gagné. J'aimerais des aveux, rêve de l'enquêteur.

Je lui parle des caves de la Charmille, qu'il finit par avouer connaître. Il me confie même, sans nécessité puisque je ne pouvais pas le soupçonner, qu'il est allé des années après dans celle du crime « pour voir s'il restait des traces de sang » ! Il n'en a pas trouvé, mais a été pris d'une soudaine envie d'uriner, qu'il a soulagée comme par hasard là où on a trouvé le corps… Il n'a pourtant aucune possibilité de connaître l'emplacement s'il n'est pas l'auteur du meurtre ! Il n'avoue pas, mais se trahit en s'accusant de faits que je n'aurais pu deviner, encore moins lui présenter comme éléments troublants !

À l'issue de la garde à vue, Jean-Pierre Mura est conduit dans le bureau du juge d'instruction qui le met en examen en vertu d'indices graves et concordants, ce qui lui vaut un avocat obligatoire, commis d'office. Emmanuel Vion demande l'incarcération. Mura passe ensuite devant le juge des libertés et de la détention, qui délivre illico un mandat de dépôt. Il est emmené à la maison d'arrêt de Varennes-le-Grand, proche de Chalon. Comment exprimer ce que je ressens ?

C'est avec l'autorisation du juge que j'appelle Marie Pichon depuis la voiture qui me ramène à Dijon. Je lui demande de s'asseoir : 1986-2011. Vingt-cinq ans presque jour pour jour après la mort de sa fille, un homme mis en examen vient d'être placé en détention provisoire. Elle pensait ne jamais entendre cette phrase. Je tremble en lui annonçant, la voix presque chevrotante :

— Il s'agit de Jean-Pierre Mura…

Et au bout, j'entends… le silence. Absolu. Un blanc.

Je ne sais pas si ses larmes coulent. Marie est pudique. Moi, j'ai le cœur gonflé de joie, prêt à éclater.

CHAPITRE 10

Douche froide

Quelques jours plus tard, le 18 décembre, je rappelle Marie pour la date anniversaire du décès de sa fille comme je le fais toujours, de la même façon que le 28 décembre, j'appelle Marie-Rose Blétry pour la date anniversaire de la mort de la sienne. L'association Christelle se réunit chaque année le 28 décembre, au pied de la stèle érigée dans un petit parc de Blanzy en mémoire de toutes les victimes. Je ne m'y rends pas tant que je suis sur le dossier. Je sais par Marie Pichon que cette année-là, la cérémonie est particulière. Enfin, un dossier a connu une avancée significative. Les autres familles comptent sur moi, peut-être trop. Quand Marie Pichon, éperdue de reconnaissance, et Marie-Rose Blétry, éperdue d'espoir, me demanderont quelle a été la réaction de la hiérarchie, je n'oserai pas leur répondre… parce que j'ai honte.

Au lendemain de l'envoi de Mura derrière les barreaux, j'apporte les croissants au bureau, imaginant que nous allons fêter cela, sobrement vu mes tensions avec certains, mais le succès me semble partageable. Au fond, c'est toute la PJ de Dijon qui en sort grandie. Mais les mines sont grises, le « bonjour » glacial, les gens pressés. Personne – je dis bien, personne – ne vient me demander comment la garde à vue s'est déroulée, comment j'ai réussi à obtenir suffisamment de recoupements, à défaut d'aveux, pour convaincre les magistrats et faire incarcérer Mura, épilogue de ce cold-case vieux de vingt-cinq ans. Rien n'est fini, bien entendu, puisqu'il n'est pas condamné, mais l'avancée est notable. Annick et Sophie me

battent particulièrement froid, au motif que je les ai écartées de la garde à vue à laquelle elles auraient voulu assister. À la place j'ai choisi Christophe, avec qui je déjeune en évoquant Mura en boucle depuis des années, et Emmanuel, adjoint d'Annick qui ne manque pas de qualités. Je ne les ai pas exclues par caprice personnel, mais parce que je m'étais informé auprès du docteur Gérald Alloy, expert-psychiatre près la cour d'appel, sur la façon d'aborder un schizophrène en général, et ce patient en particulier. Ce spécialiste a gracieusement accepté de m'éclairer sur le cas Mura, que je lui ai décrit aussi précisément que possible : un homme qui se regarde dans le miroir et dit connaître le meurtrier, qui aurait la même voix et le même visage, la station-service récurrente, les voix, et le reste… Le psychiatre a souligné le « christ-elle », selon lui pas anodin. Pour le coup, malgré ma familiarité avec le Christ, je n'en sais rien. En revanche, entre les femmes et Mura, l'expérience montrait que la tension était maximale, à commencer par les relations avec ses cousines et sa mère, toutes menacées. Il a conclu notre rencontre par ce conseil :

— Évitez si possible les collègues féminines.

Il n'y a pas eu moyen de leur faire entendre cette évidence. Les félicitations, je les reçois des familles de victimes, de mes parents, ou des collègues du 36 dont je suis resté proche et qui m'appellent de temps en temps, Béchet en tête.

— Alors, quoi de neuf, Raphaël ?

— Ça y est ! J'ai coincé Mura dans l'affaire Maillery !

— Bravo ! Vous avez dû faire une de ces bamboulas à la boîte !

— …

Je préfère ne rien dire non plus, ne pas penser aux soirées whisky qui venaient couronner un succès du temps du 36, à se donner de grandes tapes dans le dos en se souvenant des moments de galère du dossier.

Ce qui aggrave encore un peu plus mon cas, c'est que le Centre régional de formation, le Centre national de formation à la sécurité publique des polices territoriales et l'École nationale

des greffes me demandent de venir partager mon expérience de terrain en matière criminelle. Ils ont entendu parler de moi, de ma minutie, de ma patience. Je donne des cours, parfois à Paris, une semaine sur « les constatations de scènes de crime », « le policier confronté à la mort », « la mort criminelle ou suspecte », ou « l'action de la police avec les majeurs protégés ». Je le fais collégialement avec des spécialistes concernés par le sujet, médecin légiste, psychologue, juge des tutelles ou autres. Je rédige parfois des mémentos détaillés avec lesquels les collègues peuvent repartir. Ces formations continues, prises sur le temps de service, se suivent sur la base du volontariat. Elles sont assez recherchées, pas seulement parce qu'elles permettent de prendre l'air, mais parce qu'elles aident au quotidien… a priori. J'ai vu ma collègue Sophie fréquenter des stages de gestion du stress, sans grand bénéfice. Ma hiérarchie n'a évidemment pas pu refuser ma participation, mais elle m'adjoint un commissaire de police, sous prétexte de « devoir de contrôle ». Ce que j'ai à dire est pourtant loin d'être confidentiel, cela devrait même se savoir davantage, et je parle devant un auditoire et non en catimini. Mais le principe de me coller un baby-sitter a le mérite de me faire comprendre que je ne suis pas maître de mes mouvements. Celui qui m'accompagne, plus gradé, a beau se passionner pour ce que je raconte, il finit par me dire :

— Mais je sers à quoi, au juste ?

Mon long regard silencieux lui répond ce qu'il sait déjà : à rien. Et sincèrement, je me mets à sa place en songeant qu'il a certainement beaucoup mieux à faire au bureau que dans cette salle, à attendre que je termine. Finalement, ma surveillance est abandonnée, mais l'amertume de ma hiérarchie est la même à chacune de mes absences, quelques journées par an. Quand je rentre, on me regarde comme si je revenais de vacances.

C'est lors d'un cours à l'École nationale des greffes que j'ai l'occasion d'être présenté à la juge L., qui en est devenue la directrice. Je n'ai pu l'oublier, c'est elle qui a « relancé »

l'enquête Maillery à grand renfort de publicité médiatique, avec la brillante idée de rendre un non-lieu dix-huit mois plus tard, après seulement une dizaine de PV ! Elle m'aborde aimablement :

— Je vous remercie d'apporter votre concours à la formation de nos greffiers…

— Merci, madame. J'ai à cœur de démontrer qu'une collaboration étroite entre la police et la justice permet de croire que rien n'est jamais perdu, avec un peu de vigilance…

— Absolument !

— Comme dans le dossier Maillery…

Je lui dis mon amertume sur le classement hâtif, à quoi elle répond :

— Bien entendu, en cas d'élément nouveau, j'étais tout à fait prête à reconsidérer le dossier !

Une rencontre douce-amère, où elle a bien compris ce que je voulais dire… On ne peut pas passer sa vie à se taire, et moi qui vis dans le plus grand respect des institutions, je dois mon audace à la peine de Marie Pichon, qui m'a porté. En espérant contribuer à rendre les juges plus vigilants…

Après l'arrestation de Mura, mon enquête sur l'affaire Maillery se poursuit, mais de manière plus tranquille. Je dois fermer les autres portes pour déjouer les arguments inévitables de la défense s'il y a un procès : oui, j'aurai exploré toutes les pistes. Un poids s'est ôté de ma poitrine, et même de ma vie. Je continue d'appeler régulièrement Marie Pichon, pour lui transmettre les informations. Elle a encore dû encaisser une sévère déception : dans les jours qui suivent l'arrestation, l'avocat de Mura a fait appel de la détention pour des raisons médicales. Et il a obtenu gain de cause, en sorte que le mis en examen a été retransféré au CHS de Sevrey dès le mois de janvier 2012. Il y restera jusqu'à son procès, qui aura lieu en juin 2015. Écœurant pour la famille, comme pour moi. Mais la loi est ainsi faite.

Un interrogatoire de Jean-Pierre Mura dans le bureau du juge

d'instruction au bout de quelques mois met un peu de baume au cœur de Marie Pichon. J'ai réalisé un croquis des caves à l'échelle, avec une idée derrière la tête, approuvée par le juge d'instruction. Personne, sauf le meurtrier, ne connaît l'emplacement du corps, et Mura m'a semblé ne pas se tromper dans son audition. Qu'il l'indique par une croix sur papier serait encore mieux. Le juge demande donc à Mura de nous situer l'endroit où il a cherché la présence de traces de sang avant d'y uriner, à défaut de l'endroit où il a tué. Il met une croix à l'endroit précis où se situait le corps ! Qui peut uriner ailleurs que près d'un mur ?! Personne, à part quelqu'un « qui veut pisser sur son acte » ! Davantage que sur la mémoire de la victime, selon mon interprétation. On ne peut pas douter que le crime de Christelle le hante, il l'a maintes fois répété et prouvé, malgré ses « efforts » pour ne pas encourir la sanction… Ses efforts… Pas tant que cela, au fond. Car si Mura m'a vraiment semblé être la bonne piste, c'est parce qu'il m'a rattrapé alors que je terminais sa première audition libre au CHS, me confiant des choses qui l'accablaient et que je ne lui avais pas demandées. Pour avoir parlé avec ses psychiatres ultérieurement, il avait sans doute le désir inconscient de se faire prendre, épuisé par des années d'obsession.

Au-delà des grandes étapes, Marie Pichon et moi tissons des liens profonds. Progressivement, nos contacts se passeront de motifs. Je l'appelle par affection, ou je passe la saluer, juste pour savoir comment elle va, c'est tout. J'irai encore sur le marbre de la tombe de Christelle puiser le courage de tenir bon. Je me battrai encore, la nuit, contre ces cauchemars qui me hantent. Ils sont si parlants que, pour le coup, il n'y a guère besoin de diplômes pour les analyser : j'entre de nuit dans sa tombe, j'accède à son cercueil, et je range ses ossements que je trouve dans un désordre révoltant… C'est un travail horrible, dans un contexte sinistre, mais aussi une tâche impossible, comme remettre dans l'ordre la foule d'éléments de l'enquête. Le but ? Lui rendre un corps intègre, comme mon travail tente de la rendre intègre *in memoriam*. Christelle ne disparaîtra jamais de

ma vie.

Nous franchissons un pas décisif en octobre 2012 avec la reconstitution, durant laquelle Marie Pichon tient à être présente. Elle revient là où elle a vécu tant d'années plus tôt et met les pieds pour la première fois sur le lieu du crime, cette cave de la Charmille. Elle se tient sur le seuil avec sa fille Pascale, à distance de notre travail, aux côtés de plusieurs membres de l'association dont Marie-Rose Blétry. Nous sommes déjà nombreux dans un endroit exigu : le juge d'instruction Emmanuel Vion, sa greffière, le procureur de la République, maîtres Didier Seban et Corinne Herrmann, la police du Creusot en sécurisation, quelques collègues de la PJ ainsi qu'un technicien de l'identification criminelle, toujours impressionnant dans sa combinaison blanche aseptisée avec son matériel de pointe. Il est là pour prendre des photos et faire un prélèvement ADN sur la scène de crime. Il y a peu de chances d'en retrouver après les faits datant de 1986, mais j'ai demandé à un collègue de ne pas cesser de filmer le visage de l'inculpé pour fixer ses réactions… Un stratagème. Et je n'ai pas à le regretter ! Mura semble paniqué. Pour le reste, il refuse d'effectuer le moindre geste de reconstitution puisqu'il est innocent.

Au sortir de la cave, je vis l'un des moments les plus forts de l'enquête. Jean-Pierre Mura s'est vu réclamer durant deux ou trois heures par le juge, les avocats ou moi-même, de faire tel ou tel geste, de répondre à telle ou telle question, ce qu'il a refusé ou accepté à sa convenance. Nous quittons la cave en silence. Nous nous en éloignons en longeant les bosquets bordant la Charmille en direction de la sortie. Et à l'endroit précis où le couteau a été retrouvé dans la végétation, un emplacement inconnu de tous sauf du meurtrier, Mura marque un stop. Il se tourne vers nous, semblant attendre une question ! Tout le monde se regarde, interloqué, le juge d'instruction, les avocats, y compris le sien… La gaffe est énorme. À ce sujet, je peux affirmer, pour avoir fréquenté

beaucoup de personnes cherchant à dissimuler leurs actes, que l'exercice est difficile, voire impossible. Pour ne rien laisser filtrer, il faudrait pouvoir connaître les intentions de tous les autres psychismes que le sien. Parer à ce à quoi on ne penserait pas soi-même, en se mettant avec un temps d'avance dans la tête de l'autre. C'est ce que s'est efforcé de faire Mura en se disant : « Ils vont me demander de faire une halte là où j'ai jeté le couteau. » Et non.

Son avocat tentera bien d'arguer que cet emplacement était décrit et photographié dans le dossier, mais personne ne peut imaginer que Mura avait pris connaissance des trois mille pages. Il pouvait y avoir accès comme tout inculpé, au même titre que la partie civile, mais il ne s'agissait pas d'un esprit très analytique, encore moins rationnel.

Pour Marie Pichon, même si la reconstitution a été une épreuve, une étape est franchie. Après les manquements de la police, elle doit maintenant endurer les lenteurs ordinaires de la justice. Un procès d'assises s'attend plusieurs années.

De mon côté, le temps est moins palpable puisque le métier ne connaît pas la crise. Régulièrement, l'horreur s'immisce dans ma vie. À peine deux mois après l'arrestation de Mura, je suis rattrapé par une affaire sordide, le meurtre de Marion Bouchard, le 15 janvier 2012. L'alerte a été donnée par la maman, inquiète de ne pas réussir à joindre sa fille, qu'elle sait avec un certain Fabien Souvigné. Ce tout jeune couple d'à peine plus de vingt ans, de milieu bourgeois, vit une relation houleuse, entre crises de jalousie, alcool et coups, comme nous l'apprenons rapidement par des proches ou d'anciens employeurs que nous allons interroger jusqu'à l'Alpe d'Huez, où les amants explosifs ont fait la saison. Le commissariat de Dijon, premier saisi de l'enquête, se rend sur place et trouve Fabien dans l'appartement. Celui-ci assure avoir vu sa compagne partir au travail. On sait que c'est faux et mes collègues entament une enquête de voisinage, ce qui leur fait relâcher leur vigilance auprès de ce jeune homme qui a

apparemment tout du garçon tranquille. Sauf qu'il en profite pour prendre la fuite et partir en cavale. Après la découverte de traces de sang dans le garage, tout laisse à penser qu'il l'a tuée. L'affaire échoit à la PJ parce qu'elle s'annonce compliquée. Je vais en devenir le « directeur d'enquête » … qui ne dit pas son nom.

Grâce à une amende dont Fabien écope dans le train, nous le savons probablement à Paris. Mais Paris, c'est grand… Le chef du groupe des stups émet une idée géniale et décisive :

— Il est en cavale avec son chien, vous dites ? Alors c'est simple. Il ira forcément faire soigner son chien un jour, ou le déposer dans une SPA parce qu'en cavale, ce n'est pas pratique. Faites signaler la puce au fichier d'identification en leur demandant de mettre une alerte.

Nous furetons auprès de toutes les administrations, organismes, associations, à l'affût de la moindre piste. Nous apprenons notamment un jour qu'il est passé dans un foyer pour sans-abri à Paris. Les responsables du lieu, pétris de bonnes intentions et dénués de sens des responsabilités, nous opposent la protection de la vie privée. Ils refusent de nous aider. Ce qui m'atterre au vu de la gravité des faits, « enlèvement et séquestration » à ce stade et non homicide, faute de corps, mais c'est déjà pas mal ! Nous allons rencontrer du côté du Mans les parents de Fabien, effondrés de chagrin et d'inquiétude dans le coquet pavillon de leur lotissement. Ce sont des gens bien, qui se demanderont toute leur vie ce qu'ils ont fait de mal. Nous les assurons de notre bienveillance, tant nous les tenons pour des victimes collatérales. Ils ne nous apprennent rien, n'ont rien vu venir…

Au printemps, des collègues de la région parisienne nous appellent, triomphants : notre gars s'est présenté à la SPA de Gennevilliers ! Comme prévu, il a voulu se libérer de son chien. Le préposé à l'accueil a vu le signalement en tapant le numéro de la puce dans le fichier et a été assez malin pour prévenir la police discrètement comme recommandé. Puis il a retenu notre suspect en le baratinant. Fabien, cueilli à la SPA, nous attend

dans les locaux de l'OCRVP, qui se charge de l'audition jusqu'à notre arrivée. On déboule en pleine nuit pour reprendre la garde à vue en notre nom.

L'arrogance du fameux Fabien, en cavale depuis plus de deux mois, est insupportable. Il me tient grosso modo ce discours, du haut de ses jeunes années :

— Je l'ai vue partir en parfaite santé, moi ! J'y peux rien si vous la trouvez pas ! Vous n'avez qu'à la chercher !

Moi, l'enquêteur connu pour son extrême courtoisie, je change d'attitude :

— Vous allez baisser d'un ton. Vous imaginez bien que si vous êtes en garde à vue, c'est parce que nous avons accumulé assez de charges pour vous tenir pour suspect !

Je fais état de toutes les plaintes pour violences auprès des gendarmes que j'ai pu réunir, des témoignages unanimes de proches. Les copines de Marion avaient peur pour elle, et sa famille, n'en parlons pas. Il reste un temps goguenard, mais il est tard, il fatigue. Moi, j'ai l'habitude. L'adrénaline me coule dans les veines dès que commence une garde à vue. Après un quart d'heure de fermeté, Fabien change du tout au tout. Il s'écroule.

Les larmes aux yeux, il me raconte la dispute, des insultes qui l'auraient rendu « fou ». Je connais, hélas, ce genre d'arguments selon lesquels la victime est le coupable ! Il l'a étranglée dans la soirée du dimanche. Après quoi, il n'a pas perdu son sang-froid. Le lundi matin, il est allé acheter une scie, et il a découpé le corps tout habillé des jours durant dans la salle de bains. Je me dois de rester impassible malgré les détails :

— Parfois, j'allais vomir… me dit-il, comme s'il demandait à être consolé.

Je ne le plains pas, mais je le crois, hélas. Il est devenu esclave de la décision qu'il avait prise, mais il n'avait pas une personnalité de criminel. Un gamin sans repères, qui s'est improvisé une vie de couple alors qu'il était profondément incapable de relations à l'autre. Je me tais, puis j'avance :

— Qu'avez-vous fait du corps ?

— Après, j'ai jeté les morceaux un peu partout…

Je ne peux m'en tenir là, car les aveux, c'est bien, mais les preuves, c'est encore mieux. D'une voix plus douce, je demande :

— Vous pourriez nous aider en nous disant où vous avez déposé les morceaux ?

Il m'indique différents emplacements dans Dijon, en mettant des croix sur le plan que je me fais fournir en urgence. Oui, j'aime les plans avec des croix ! Car en cour d'assises, c'est palpable et visuel. J'appelle ensuite mon service pour prévenir des aveux… « Meurtre aggravé par conjoint », Fabien encourt la perpétuité.

Au creux de la nuit, nous quittons Nanterre avec le gardé à vue en voiture, deux heures de route avant de le mettre en cellule dans nos locaux de la PJ. Bien fatigué, je rentre chez moi prendre une douche et manger un morceau avant de dormir… trois heures ! Et je repars pour reprendre la garde à vue… Le matin, dès 8 heures, nous nous livrons, guidés par Fabien, à cette opération sinistre qui consiste à relever les morceaux de corps aux différents endroits de la ville qu'il nous a indiqués : le tronc jeté par-dessus un grillage au bord d'une voie SNCF, une jambe dans les fourrés au milieu d'un parc, etc. Le corps de Marion ne sent même plus mauvais, elle est momifiée. C'est un spectacle en principe insoutenable, mais je constate avec horreur que je reste professionnel, dans une attitude mécanisée. N'importe qui en aurait vomi, moi y compris quelques années plus tôt. L'émotion des vivants qui restent me bouleverse encore, les visions d'horreur plus du tout.

Je n'oublierai jamais le courage de la maman, qui a tenu à voir sa fille, ce qui subsistait de son corps du moins, dans l'état que l'on sait. Aujourd'hui, on laisse le plus souvent voir la dépouille, sans doute parce qu'on a tiré des leçons du passé, les psychologues ayant analysé que l'absence de corps interdit le deuil. Quand l'enfant naît, le premier réflexe d'une mère est de le regarder. Quand il disparaît, elle éprouve le même besoin, c'est naturel, pour ainsi dire instinctif. Je me souviendrai

toujours de l'état d'Annick, ma cheffe, quand les supérieurs lui ont annoncé cavalièrement :

— Ah oui, et au fait, demain, il faut que vous accompagniez la mère à la morgue !

La tâche ingrate d'annoncer le décès *de visu*, surtout pas par téléphone pour prévenir les réactions violentes, envie de mourir ou d'avaler l'armoire à pharmacie, fait partie du métier, au même titre qu'accompagner les proches à l'institut médico-légal. C'est pour nous un traumatisme, qui malheureusement se répète tout au long de la carrière. On vivra avec, comme on peut, très mal pour moi le temps passant, parce que l'horreur s'accumule. On n'oublie rien, ni les images, ni les odeurs, ni les cris. On croit la mort silencieuse. Elle imprime au contraire tous les sens, et nous affrontons, sans filet, ses traces indélébiles, tenus de continuer le travail, car ce n'est pour nous que le début du chemin.

Quelques semaines plus tard se déroule la reconstitution du crime. Le personnel pénitentiaire amène Fabien à la PJ de Dijon. Menotté, il est déjà devenu un tout autre personnage. J'ai face à moi un enfant transi de trouille, déjà éprouvé par la détention, loin du jeune arrogant rencontré en début de garde à vue. On le revêt d'un gilet pare-balles, comme souvent dans ce type d'affaires, par crainte des représailles d'un justicier ou d'amis vengeurs de la famille de la victime. Je puise dans ma fibre chrétienne et humaniste pour lui offrir un café, et je lui souffle :

— Votre avocat est là… mais moi aussi, je suis là… Je ne suis pas là pour vous juger.

C'est à ce prix qu'on obtient la vérité, pas à coups de bottin sur la tête comme l'imaginent les esprits simplistes. Et quoi qu'un homme ait commis à vingt et un ans, je sais que les représentants des institutions conditionnent l'image qu'il gardera de celles-ci. En le traitant sans pédagogie, en faisant montre d'un esprit de vindicte qui incarnera à ses yeux la police ou la justice, on en fait un loup.

Un peu plus tard encore, arrive l'épreuve de la restitution de

l'appartement de location à son propriétaire. Il est temps d'ôter les scellés placés au moment de la « disparition », l'enquête sur place étant achevée. Les parents de Fabien, venus du Mans dans les locaux de la PJ de Dijon, voudraient récupérer les quelques affaires de leur fils désormais incarcéré, probablement pour de longues années. Mais au même moment, ceux de la victime sont déjà sur place, bouleversés de toucher les affaires d'une enfant qu'ils ne reverront, eux, jamais… Il n'est pas question que les deux familles se croisent. Les parents de Marion n'entendent pas laisser les parents du coupable pénétrer dans le sanctuaire, lieu de vie et de mort de leur fille. Déchiré entre deux peines contradictoires, je me résous à monter moi-même avec des sacs-poubelle pour y fourrer à la hâte tous les effets appartenant à Fabien, sous les yeux sidérés des parents de la jeune fille. J'embarque les affaires dans ma voiture et retourne à la PJ pour les donner aux parents de Fabien. J'ai tenu à leur accorder du temps. Je leur offre un café, seul présent de mon service dans les locaux en ce samedi, mes collègues m'ayant opposé que je n'avais qu'à organiser cela en semaine – ce qui était impossible pour les deux familles. Jamais je n'ai touché du doigt le désespoir des parents d'un meurtrier d'aussi près. J'en suis resté habité. Savoir se confronter à la détresse humaine sans en être entamé, où cela s'apprend-il ? Pas à l'école de police en tout cas. Le plus court chemin pour tenir est de se faire le cœur dur comme la pierre. Je refuse de l'emprunter. Fabien écopera de vingt-trois ans de réclusion criminelle. À la barre, j'ai laissé l'horreur parler d'elle-même, pointant simplement du doigt le terrible choix qu'il avait fait de mutiler le corps de sa compagne « tant aimée » pour la faire disparaître plutôt que de se livrer et d'avouer le geste épouvantable qu'il avait commis.

Nous traitons trois ou quatre homicides par an, certains plus traumatisants que d'autres par leur violence et les images qu'ils charrient. Cette année-là est particulièrement pénible avec l'affaire Séverine Jouannet, dont la scène de crime est sordide.

On a retrouvé son corps à moitié dénudé, maculé de terre et d'excréments, tout juste extrait du petit plan d'eau où elle a été noyée après sévices. J'arrive sur les lieux à 11 h 45, dans un parc en plein cœur de Beaune, où la scène ignoble tranche avec le décor bucolique. Séverine, femme mariée au bord de la rupture conjugale, maman d'un adolescent handicapé, traversait une mauvaise passe. Nous découvrons vite, grâce aux facturettes de carte bleue trouvées dans son sac à main laissé sur place, qu'elle a usé sa nuit dans une boîte, à offrir de nombreux verres au bar, le dernier à 6 heures du matin. Les caméras vidéo du lieu nous fournissent le visage de l'homme qui l'accompagnait et avec qui elle flirte au petit matin. C'est un vendeur de primeurs qu'elle connaissait, réputé pour devenir « très con » quand il boit, apprenons-nous sans mal. Cette nuit-là, il aura été pire que « très con » : violeur et assassin. Il a été condamné à quinze ans ferme. Au cours de ma déposition aux assises, je me suis posé en pourfendeur de sa palinodie sur fond d'amnésie bien commode, lui opposant sans cesse la rigueur de notre enquête.

Les affaires se suivent, c'est une litanie, le chapelet des horreurs ne connaît pas de trêve. Et on ne peut s'empêcher de constater que les victimes d'homicide, hors contexte de bagarres, sont souvent des femmes, aux carences affectives initiales ou à la vie sentimentale cabossée, rêvant d'être enfin aimées, au point de le croire contre toute raison. Après la découverte du cadavre d'Isabelle Soler, le 25 mars 2013, on identifie vite que son mari était violent, un de plus. Cette cinquantenaire, maman d'une jeune adulte, venait d'épouser cette brute après une vie de déconvenues sentimentales. Elle voulait de l'amour, il voulait sa maison, équation tragique qui les a liés. Elle a payé le mariage, jusqu'au costume de son conjoint, au grand dam de ses proches plus clairvoyants, notamment sa grande fille. Je me souviendrai toujours de son sourire angélique sur les photos du mariage que je trouve en arrivant sur les lieux. Elles jouxtent son corps massacré, découvert au sol. Isabelle a plusieurs fois déposé des mains

courantes et des plaintes pour violence conjugale contre ce rustre bas de plafond qui sait à peine lire et écrire, sur qui elle a fini par ouvrir les yeux. Une décision de justice interdisait à son mari de l'approcher.

On localise vite le suspect et on doit faire intervenir le GIPN de Lyon car l'homme se révèle ultraviolent et hyper-armé. Bien entendu, sitôt en garde à vue, il nie les faits en bloc. Ses griffures au visage ? Il accuse les branches manipulées puisqu'il est ouvrier agricole. Il ne reconnaît rien et n'avancera pas d'un pouce. Au procès en première instance, il nie ou minimise, sans envisager la masse d'éléments de preuve qui existent contre lui. Condamné une première fois à trente ans de prison parce qu'il nie que les coups soient intentionnels contre toute évidence, « l'innocent » écope de trente ans de réclusion criminelle devant la cour d'assises de Dijon, décision dont il fait appel.

C'est l'un des dossiers où les constatations de scène de crime ont le plus compté. Comment croire à un passage à l'acte impulsif quand un barreau du tabouret avec lequel l'auteur a littéralement démoli sa victime se trouve à plusieurs mètres du corps ? Or j'ai noté, et photographié bien entendu, plusieurs « séquences sanglantes », c'est-à-dire des projections de sang dans différents lieux de la maison, prouvant que la pauvre femme a tenté jusqu'au bout d'échapper à son meurtrier. Les os du crâne sont fracturés, la mâchoire est emportée, son visage n'est plus qu'une plaie. Il y a du sang mal nettoyé dans le lavabo, dont bien entendu je prélève le contenu du siphon. L'intentionnalité ne fait aucun doute. Au procès en appel l'année suivante, le sinistre époux a cessé de plaider l'accident au terme d'une dispute qui aurait mal tourné. Personne ne le croyait au vu des éléments de la scène de crime comme de son passif. Sa peine a été allégée, à vingt ans de réclusion criminelle, bénéfice de ses aveux.

Quand on termine une enquête, on voudrait se dire : « Voilà, c'est fini », et tourner la page. Le drame est qu'une nouvelle s'ouvre et peut faire franchir un cran supplémentaire dans

l'horreur. Ça ne prévient pas. Un beau matin, je dois partir au pied levé pour les constatations de scène de crime après la découverte du corps d'un nouveau-né dans un centre de tri pour ordures ménagères… C'est l'une des pires visions de ma vie parce que, derrière la dépouille sacrilège d'un petit être innocent, on devine la détresse d'une mère, sa folie, sa douleur. J'ai fait prélever le psoas du bébé, un muscle situé à l'aine. C'est celui qui entre le plus tardivement en putréfaction et où l'on peut prélever un ADN avec le maximum de chances. L'autopsie a révélé que le corps avait été sorti d'un congélateur. Quel scénario imaginer ? Hélas, nous ne sommes jamais remontés à la mère, ni à aucun parent. J'ai été appelé pour un autre cadavre de bébé, né viable, mort étouffé dans un sac-poubelle avant d'être jeté dans les vignes sur les coteaux, à la sortie de Dijon. Le nouveau-né a été enterré dans le carré des indigents, dans son minuscule cercueil. J'y étais, avec les autorités locales. J'ai écumé tous les plannings familiaux pour chercher une femme enceinte qui se serait volatilisée sans que sa grossesse débouche sur une déclaration de naissance, mais là encore, je me suis heurté au vertueux secret médical. J'ai fait paraître un article dans le journal local, fait placer des caméras vidéo au-dessus de la tombe, dont je venais visionner les bandes chaque semaine… Jamais personne n'est venu s'y recueillir. La mère n'a jamais été identifiée non plus. J'aimerais, en ces occasions, pouvoir trouver de la compréhension, voire de la bienveillance, chez mes supérieurs, mais la dureté reste intacte. Il n'y a guère que Christophe sur qui je peux compter pour aller boire une bière et parler d'autre chose. Hélas, mon principal soutien dans les murs va m'abandonner.

En mai 2013, Christophe travaille sur l'affaire Blétry tandis que je finalise le rapport Maillery dont les trente-sept pages arriveront entre les mains d'Elsa Aussavy, juge d'instruction qui vient de remplacer Emmanuel Vion. D'abord peinés par ce changement et inquiets pour l'avenir car elle va reprendre nos dossiers, nous découvrons une magistrate formidable, dans

l'action elle aussi. Elle nous soutient.

Le venin s'insinue dans ma relation avec Christophe quand on le change de groupe, arbitrairement, contre sa volonté. Il doit quitter le groupe « homicide » pour le groupe « banditisme » et le vit très mal. Bien qu'il garde le dossier Blétry, il est tellement blessé et vexé qu'il délaisse l'enquête. Marie-Rose Blétry est en souffrance. C'est mon oreille qu'elle trouve désormais pour dire son malheur et sa rage, qui me reviennent aussi par Marie Pichon :

— Faites quelque chose, Raphaël… Vous l'avez bien fait pour moi.

— Je ne peux pas, Christophe est déjà sur le dossier qui est dans son bureau, c'était décidé comme ça… Et puis on peut réussir dans un dossier, pas dans un autre. Et… Mura n'est pas jugé et condamné, ne l'oubliez pas.

— Je sais, il est même en liberté ! souffle-t-elle d'un ton triste, où je sens percer la colère.

Un jour de novembre 2013, alors que je sors du bureau dans la nuit déjà tombée de ces après-midi d'automne froides et pluvieuses, c'est Marie-Rose Blétry qui m'appelle. Notre conversation va durer une heure… Elle est à bout, se sent abandonnée une nouvelle fois, comme condamnée à un éternel recommencement. Elle m'avoue ne plus y croire… Son abattement inhabituel me fait peur, je la préfère vent debout. Si elle perd espoir, elle perd son énergie, et donc relâche toute pression sur la hiérarchie et les magistrats. C'est la mort du dossier. Elle lâche enfin l'insoutenable :

— Il n'y a plus qu'une issue : qu'on exhume le corps de ma fille ! Le couteau a peut-être laissé des indices sur les os, des entailles…

Ma réponse fuse :

— Non !

Non, parce qu'il n'y a aucune chance, et non, parce que la sépulture a pour moi une valeur sacrée ! On dépasse les bornes de ce que je peux entendre ! Il y a encore des choses à tenter sur

ce dossier, avant de se résigner à la profanation de la dépouille. Je le vois bien, que plus rien n'avance. Mais j'ai beau en parler à Christophe, il élude.

J'essaie d'apaiser Marie-Rose :

— Je comprends ce que vous ressentez…

Sa détresse est terrible. Elle n'a que faire de mes bons sentiments et me supplie :

— Alors reprenez le dossier si vous comprenez ! Battez-vous comme vous l'avez fait pour Christelle Maillery ! Vous n'avez pas le droit de me laisser tomber !

Durant une heure, elle passe par toute la palette des émotions d'une mère de victime : de l'abandon aux velléités de combat, et des velléités de combat à l'abandon.

Je rentre chez moi lessivé de tristesse. Elle a raison : je ne peux pas l'abandonner. Cependant, je sais que reprendre ce dossier, dans des conditions que je devrai négocier avec Christophe, c'est signer mon départ de la PJ. La réalité est aussi grave que cela. Car de deux choses l'une, soit je ne réussis pas à élucider l'enquête et je suis la risée de mes pairs et de ma hiérarchie, qui ne manquent déjà pas de me dire que j'ai eu « de la chance » sur Mura, soit je réussis, et ils pourront difficilement invoquer deux fois la chance, je vais agacer.

Mais faut-il conditionner nos actes à la reconnaissance qu'ils nous valent, ou à la valeur absolue de la justice, qui n'est subordonnable à rien ? Ma réponse tombe vite. J'ai choisi ce métier pour la gloire, oui… Mais la gloire de Dieu. Quitte à faire ricaner. C'est moi qui vis avec mon âme et conscience à plein temps. Alors, le regard des autres…

Le lendemain, je soulève l'hypothèse de récupérer le dossier Blétry auprès de mon directeur. Lui y est tout disposé, puisqu'un dossier criminel n'a rien à faire au banditisme et que celui-là stagne au point mort avec la plus tempétueuse des mères de victime. Mais il n'a pas la force d'imposer sa décision à Christophe. C'est donc moi qu'il charge d'annoncer la nouvelle. Je prends mon courage à deux mains. Et comme

prévu, Christophe m'oppose un refus véhément. Quand j'annonce que c'est aussi la décision du directeur, cela équivaut pour lui à une déclaration de guerre. Avais-je le choix ? N'était-ce pas à l'institution de protéger les egos autant que les intérêts du justiciable en manifestant que la décision tombait d'en haut ? Je lui promets de l'associer à l'enquête, mais il ne veut rien entendre. Je lui demande de m'apporter le dossier pour qu'il ne se sente pas dépossédé, il me répond vertement :

— Si tu veux le dossier, t'as qu'à venir le chercher !

Ce *statu quo* dure plusieurs jours et je finis par aller le prendre au bout du couloir. Christophe et moi continuons à nous parler, mais c'est bonjour-bonsoir, et j'en souffre. Travailler à deux me plaisait. L'image des couples de flics à la Starsky et Hutch n'est pas réservée à la fiction. Partager un dossier génère un sentiment de fraternité.

Quand je rentre chez moi, la situation est pire encore qu'au bureau : le climat conjugal est passé de frais à glacial, parfois hostile. Un an plus tôt, en 2012, juste avant les fêtes de Noël, j'ai explosé de colère et vidé mon sac auprès de ma femme. Nous ne partageons plus rien, même pas les repas si je n'arrive pas pile à l'heure. Nos échanges se bornent aux nécessités logistiques. J'ai tenu treize ans au nom de mes valeurs, mais si on regarde les choses en face, où est encore le sacré dans ce mariage-là ? Je me sens comme un intrus sous le toit de cette maison que j'ai construite de mes mains. Je rentre de mon travail, usant psychologiquement, pour faire face à un mur. On ne s'affronte pas, mais on s'ignore. Les enfants voient bien que le dialogue est rompu. Depuis cette crise de Noël, je souffre de vertiges, je me sens épuisé, je me réveille avec la sensation d'étouffer, le corps raide, je somatise. Quand je décide de consulter, c'est ma mère qui m'accompagne chez le médecin, et non ma femme, qui n'a « pas le temps ». Le généraliste pense d'abord à un problème d'oreille interne, me prescrit du Tanganil contre les problèmes d'équilibre et un arrêt maladie, validé par le médecin de l'Administration obligatoirement consulté dans

notre métier. C'est à lui de déclarer le policier apte ou non à sortir sur la voie publique avec son arme, or je marche avec une canne. Il m'interdit de terrain pour un mois, évidemment. Mais un mois plus tard, les symptômes n'ont pas disparu, et il se décide à me faire parler.

Auprès de lui, je vide mon sac comme je l'ai fait auprès de ma femme, la cocotte-minute explose. Je raconte la cadence, les heures sup, l'absence de temps de récupération, le fossé avec mes collègues, l'amitié brisée avec mon seul complice, le sentiment de ne pas être reconnu par la hiérarchie, le succès Maillery et l'urgence Blétry. Je refuse pour autant de laisser un cold-case dormir. Le jour, je pense aux dossiers, la nuit, je pense aux dossiers, et quand je me réveille à 2 heures du matin, je suis tenté d'aller au bureau pour me remettre au travail. À défaut, je me jette sur les extraits d'actes que je rapporte chez moi, et je prends des notes. Je pense à ce que je dois encore faire. Je pense à mon couple foutu. Je redors d'un œil et rêve de cadavres qui me font émerger en sueur. Le médecin m'écoute, m'encourage par des relances, puis lâche :

— Vous faites un burn-out…

Je rétorque :

— Ah non, non, je ne suis pas du tout démotivé !

— C'est bien ce que je dis. Un burn-out, c'est quand on n'en peut plus, mais qu'on refuse d'arrêter.

Je n'avais pas envisagé les choses sous cet angle… Mais une fois formulé, cela sonne comme une évidence. Le médecin m'arrête cette fois pour trois mois et, soucieux de la pression qui peut peser sur l'ensemble du groupe, écrit à mon directeur à propos des conditions de travail. Le directeur me convoque :

— Monsieur Nedilko, je comprends, c'est difficile pour tout le monde, je suis bien conscient du problème, je suis pleinement solidaire…

L'entrevue se termine par un « je vous aime bien ». Un vrai politique qui sait, par l'art de la conversation, transformer un plaignant en administré reconnaissant. Mais ce n'est pas avec des phrases que j'irai mieux, sauf à aller déverser celles qui me

broient de l'intérieur chez un psy. Je commence à en consulter un dans la foulée, pour les quatre ans à venir.

Le bénéfice est indéniable. Très vite, je mets le doigt sur le drame commun aux deux registres : je dois faire le deuil de mes idéaux ! Entre mon idéal de la famille et mon idéal de la police, la double distorsion me torture. Me revient une phrase du père John Thomas, qui m'a dit quand j'étais tout jeune : « Tu es un idéaliste, Raphaël. La vie est dure pour les idéalistes… » Elle est dure, mais je refuse de les perdre, ces idéaux !

Je mets un temps à réaliser que je ne suis pas pour autant condamné à supporter une réalité aux antipodes. À l'automne, mes trois mois d'arrêt maladie, assigné à domicile à vaciller sur mes jambes, me laissent le temps de me morfondre en pensant à mes dossiers qui n'avancent pas… Je m'occupe autant que possible des enfants, mais parfois, j'entends ma femme qui leur lance, dans un soupir agacé :

— Pfff… Papa est encore malade !

Je passe Noël l'esprit tendu, loin des réjouissances chrétiennes, et le 31 décembre, je vois se profiler la nouvelle année avec anxiété : non, je ne tiendrai pas ! D'autant que je vais reprendre le travail.

Le 2 janvier 2014, parce que le quotidien conjugal n'a plus de sens et l'avenir encore moins, j'annonce à mon épouse ma décision sans appel : je m'en vais ! Tout de suite ! Ma fille de douze ans et mon fils de huit se sont repliés dans leur chambre. Je pars avec une valise de vêtements, rien d'autre, sous les yeux médusés de mon fils de dix ans qui, lui, me regarde m'éloigner dans le jardin en m'épiant depuis la fenêtre… Je le vois en me retournant. Je suis en larmes. L'image me hante encore.

J'atterris naturellement chez mes parents, dans les trente mètres carrés de combles de leur petite maison de trois étages. Mes enfants viennent un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. Mon fils de dix ans manifestera le désir de vivre avec moi, mais je connais trop bien les déchirures des couples séparés autour de la garde et lui explique que nous

verrons cela quand il sera en âge de l'exprimer lui-même auprès de sa mère, vers quinze ans. Et puis il a besoin d'un papa qui tient debout, et j'en suis encore loin. Le retour à la case départ chez papa-maman, à quarante-deux ans, est une situation propre à vous faire ressentir objectivement le sentiment de l'échec, de la régression, à mesurer le temps écoulé et les erreurs accumulées. J'habite désormais le centre-ville de Chalon, à soixante-cinq kilomètres de Dijon, cent trente kilomètres de route tous les jours, sans compter les trajets pour les besoins des auditions ou enquêtes qui me font cavaler à travers le département, parfois bien au-delà. Ces années-là, je parcours des dizaines de milliers de kilomètres par an en voiture.

Une routine se met en place, voiture-boulot-dodo, avec ma mère aux petits soins qui s'occupe des courses et des repas. Je suis à ramasser à la petite cuillère, anéanti par la séparation d'avec mes enfants, en proie à un conflit de loyauté. L'année suivante, je revends avec la mère de mes enfants la maison que j'ai construite, et souscris un emprunt en mon seul nom. J'achète à Chalon, ma région d'origine, un ancien local professionnel sans cloisons ni isolation, avec des murs bruts en parpaings dont l'un est ouvert sur l'extérieur. Tout est à faire pour rendre le lieu habitable. Je m'y emploie à mon rythme durant deux ans. Je remonte la pente tout doucement. Je ne suis pas fermé à l'idée de rencontrer quelqu'un un jour, sans urgence aucune. Je ne me sens pas plus seul que depuis des années dans mon mariage. Ma situation, un entre-deux-vies, fait de mon travail, plus que jamais, le centre de mon existence, et des victimes mes seuls soutiens affectifs fiables, autant que je suis le leur.

CHAPITRE 11

« Asseyez-vous, monsieur Nedilko »

Christophe ayant appliqué la méthodologie du 36, je retrouve dans le dossier sur l'affaire Blétry tous les PV qu'il a classés, par axes et par thèmes et non par ordre chronologique, ainsi qu'une synthèse de la presse parue au sujet du crime, et les premières conclusions.

J'achève d'éliminer la seule piste tangible initiale, abandonnée rapidement : celle d'un autre Christophe, dernière relation physique de Christelle, je n'ose dire sentimentale. Ce sale type vit sous différents pseudos, dont « Anthony » ou « Titi », pour semer plus facilement ses conquêtes d'un soir. Christelle en a été victime, séduite en boîte de nuit et sitôt abandonnée. Plus exactement, il l'a revue une ou deux fois sans sortir à nouveau avec elle, comme le chat joue avec la souris. Après une rencontre, Christelle a écrit à l'une de ses amies une lettre qui a atterri dans la presse juste après son assassinat, dévastant au passage Marie-Rose Blétry qui l'y a découverte ; une fois de plus, les journalistes se sont révélés plus fins limiers que les enquêteurs ! Christelle y confiait avoir revu « Anthony » accompagné de l'un de ses copains dans une voiture. Il lui aurait proposé un « plan à trois » et la vente de shit à son profit, sous la menace d'un couteau si elle refusait, mais elle a tenu bon et réussi à s'échapper. Interrogé à ce sujet, Christophe a tout nié en bloc. Le copain, questionné à son tour, a reconnu que l'échange verbal avait eu lieu, ce qu'il regrette et condamne, mais il a assuré que Christophe n'avait pas de couteau. Il voulait simplement jouer les caïds pour apeurer

Christelle. Il a atteint son but puisque Christelle écrit se sentir depuis ce jour suivie par une voiture, sans doute celle d'« Anthony », estime-t-elle, une 309 blanche. La personnalité pour le moins toxique de Christophe et l'absence d'autres suspects ont amené les enquêteurs à se focaliser sur lui, avant qu'ils abandonnent finalement la piste, mais je cerne mal pourquoi. Je vais disculper Christophe en contrôlant son alibi, une « shit party » dans un hôtel Formule 1 avant d'aller en boîte, où il a été vu par plusieurs personnes. Quoique les avocats en doutent, il n'avait pas matériellement le temps de faire un aller-retour à Blanzy pour agresser une Christelle sortant d'une soirée où il ignorait qu'elle se rendait et à quelle heure elle la quitterait. Il n'a contre lui que d'être un sale type, mais on peut être un sale type et ne pas être coupable d'un crime, tout aussi bien qu'on peut être charmant à ses heures et tueur psychopathe à d'autres…

Depuis le début, je suis convaincu que la nouvelle expertise des vêtements de Christelle, réclamée aussi par ses avocats, peut porter ses fruits. Je ne suis pourtant pas « technico-addict », comme on le sait. Mais la science a évolué depuis 2007, date des dernières analyses, et nous ne sommes pas à l'abri d'une heureuse surprise. J'en parle avec la juge Elsa Aussavy, disposée à suivre. Nous avons fait remonter les scellés et tout inventorié ensemble sur un tableau : le vérifié, le non-vérifié, etc. Mais elle demande préalablement un devis chiffré au laboratoire de Bordeaux, réputé particulièrement pointu, et une évaluation des chances de trouver un ADN. Faute de présence de sperme, le seul espoir est de retrouver des cellules épithéliales de l'auteur, c'est-à-dire de la peau. C'est maigre. Or la juge va devoir convaincre la chambre de l'instruction d'engager une dépense sans doute considérable, dix-huit ans après les faits. Chaque juridiction se voit allouer un budget annuel. Toute somme dépensée en vain compromet d'autres dossiers à qui l'expertise aurait été plus profitable. Par bonheur, le laboratoire de Bordeaux confirme que la technique

utilisée en 2005, puis en 2007, était si primitive que les résultats peuvent changer. Mais le chiffre en bas du devis affole : 201 700 euros !

En avril 2014, une importante réunion officielle est organisée autour de l'ensemble des cold-cases de la Saône-et-Loire au siège de la cour d'appel de Dijon, dans un décor solennel de boiseries et de vieux livres, avec tous les intervenants des dossiers. Sont présents le procureur général, la présidente de la chambre de l'instruction, trois ou quatre enquêteurs de la section de recherches de la gendarmerie et, pour la PJ de Dijon, mon directeur, ma cheffe de section, ma cheffe de groupe, ma collègue Sophie qui s'occupe également d'un cold-case « au fil de l'eau », le dossier Vanessa Thiellon. Je suis également présent. Le procureur général, M. Dubosc, donne la parole à la gendarmerie, qui lâche trois phrases sur les dossiers, puis à l'un de mes collègues, guère plus prolixe. Quand vient mon tour, je me lance dans une véritable plaidoirie d'une demi-heure parce qu'il faut absolument tout tenter sur le dossier Blétry auquel je suis attelé ! Je suis la bonne personne pour rappeler les difficultés de l'affaire Maillery, longtemps considérées comme rédhibitoires, jusqu'à ce que l'enquête aboutisse… Je réclame donc qu'on donne sa chance à l'affaire Blétry, on n'a pas le droit de faire autrement. Mes arguments semblent peser, ce qui permet à Elsa Aussavy d'enchaîner… avant de dégainer le devis, embarrassée. Pâleur sur les visages de ceux qui tiennent les cordons de la bourse… Les décideurs se regardent. Je ne respire plus. Quelques mots s'échangent, puis encore quelques regards, et le verdict tombe :

— Au vu de tout ce qui a été fait dans l'affaire Maillery, c'est d'accord !

J'ai envie de hurler de joie, de battre des mains, de courir dehors appeler Marie-Rose, mais je me dois d'arborer un visage digne. Je croise les regards de ma collègue Sophie, de mon directeur de PJ, ni heureux – ce serait beaucoup demander –, ni même amènes. Pour eux, j'ai « gagné » ! Ils ne voient pas la

vérité qui pourrait advenir, mais le fait qu'on ait accédé à ma demande : je les agace.

Quelques semaines plus tard, les scellés sont envoyés dans des containers plombés en présence de la juge d'instruction en personne, comme il se doit. Le transfert est assuré par un service de transport médical spécialisé. Le laboratoire de Bordeaux a décrit minutieusement son plan de bataille, à l'appui de son devis : le pantalon de Christelle sera découpé en carrés d'un centimètre sur un centimètre pour être écouvillonné, sur ses faces extérieure et intérieure, de même que ses chaussettes et son sac. En vertu de quoi, le résultat ne sera pas pour demain. Je m'attends à patienter des semaines, voire des mois…

Au bout de dix jours environ, la juge d'instruction Elsa Aussavy m'appelle :

— Vous êtes où, monsieur Nedilko ?

— Au bureau.

— Asseyez-vous…

Je m'exécute, inquiet, incapable d'imaginer ce qu'elle va m'annoncer :

— Il y a de l'ADN, beaucoup d'ADN !

— Non ?!!

— Appartenant à un seul et même homme…

— C'est pas possible ?!!

— Si, si, et ce n'est pas tout… Il y a des cellules épithéliales, mais aussi… du sperme !

Le ciel me tombe sur la tête.

Depuis dix-huit ans, l'enquête repose sur la conviction erronée, basée sur le rapport du légiste et l'absence d'ADN, qu'il n'y a pas eu de viol ; on avait donc exclu le mobile sexuel ! Or il ressort de ces nouvelles analyses que Christelle Blétry a été, a minima, agressée sexuellement. Précision d'importance, Marie-Rose m'a assuré qu'elle portait pour la première fois le jean neuf dans lequel elle a été tuée. Quand elle est partie de la

maison, elle n'avait ni compagnon, ni rendez-vous quelconque, et on peut difficilement imaginer une relation consentie en sortant de chez ses amis à minuit, au milieu du village désert une nuit glaciale de décembre, avec un inconnu. Je pense à Christelle, je pense à sa mère et à tous ceux qui l'aiment. Ils vont devoir encaisser cette information qui laisse deviner un calvaire pire que celui envisagé depuis des années…

— Ne parlez de rien à personne pour le moment, poursuit la juge. J'ai délivré l'ordonnance de comparaison au FNAEG. Je vous tiens au courant.

Les heures qui suivent sont insupportables. Il va falloir patienter quelques jours sans doute, le tout sans en dire un mot à personne. Et puis, au bout de vingt-quatre heures, Elsa Aussavy me rappelle :

— Asseyez-vous…

Encore !

— L'ADN a matché au fichier !

Là, je suis assommé.

— C'est pas possible… Et… et… comment il s'appelle ?

Je redoute qu'il ait été entendu comme témoin, voire gardé à vue comme une bonne dizaine de personnes. Il est toujours intolérable de se dire que le coupable est passé entre nos mains, avant d'être relâché à tort. La juge a exactement les mêmes craintes :

— Pascal Jardin. Je vous en supplie, ne me dites pas qu'il est dans le dossier !

Inconnu au bataillon, ouf ! Je m'empresse de répondre :

— Non, je connais le dossier par cœur. Son nom n'apparaît nulle part. Il n'a même jamais été entendu.

— Ouf, soupire-t-elle à son tour.

J'ai envie de danser sur le bureau ! Mais la plus grande discrétion reste de mise pour éviter les fuites. On ne peut pas se jeter sur un suspect sans avoir les moyens de le confondre. Il faut notamment pouvoir contrer le sempiternel « je lui ai tellement plu en la croisant sur la route qu'elle rêvait de coucher avec moi ». Je dois donc accumuler des billes avant de

l'interpeller, avec le risque de réitération des faits à soupeser dans l'intervalle. Car avec Jardin, il existe, et il est grand au vu de son passé !

Je me penche dans les jours qui suivent sur l'affaire qui a valu à Pascal Jardin d'entrer au FNAEG. En 2004, à Chalon, il a agressé au couteau une jeune femme, Magali, chez qui il est entré une première fois sous prétexte de travaux de chauffage, sans rapport aucun avec son emploi – il travaillait à l'époque dans les surgelés. Enquêteurs et magistrats ont imaginé qu'il avait appuyé au hasard sur l'interphone de l'immeuble en quête d'une proie, pour effectuer un premier repérage. Il a trouvé Magali seule chez elle avec son enfant en bas âge, lui a servi son baratin avant de repartir, non sans avoir semblé louche à la jeune femme. Le compagnon de Magali, qui l'a croisé dans l'escalier quand il repartait, en a gardé lui-même une sale impression. Après avoir évalué les lieux autant que la victime, Pascal Jardin est revenu. Il s'est fait ouvrir bon gré mal gré, a invité la jeune femme à rester dans la salle de bains sous prétexte de tests de robinetterie dans la cuisine. Là, il en a profité pour se mettre en slip, dans lequel il a glissé un couteau, et il a attendu. Quand Magali est venue aux nouvelles, elle l'a trouvé dans cette posture, ce qui a provoqué ses hurlements de terreur, sous les yeux épouvantés de son petit enfant. Mais ce que Jardin ignorait, c'est que le compagnon de la jeune femme, présent quand il avait sonné, s'était caché dans la chambre, pris d'un mauvais pressentiment. Quand sa compagne s'est mise à hurler de toutes ses forces, il a surgi de sa cachette, a mis deux bourre-pifs assez sévères à Jardin et l'a maintenu au sol pendant que la jeune femme terrorisée appelait la police. Les collègues n'ont plus eu qu'à lui passer les menottes. Pour cette agression, Jardin a été condamné à trois ans de prison, dont un seul ferme grâce à une salade dont je retrouve le récit dans les archives et qui a réussi à convaincre les trois magistrats du tribunal correctionnel : s'il a agressé une femme, c'est parce qu'il était victime du harcèlement cruel de sa cheffe, qui le

faisait balayer et l'humiliait. Il a nié toute préméditation, toute intention sexuelle, et a affirmé vouloir « seulement » faire éprouver à quelqu'un la terreur que lui inspirait son « bourreau ». On ne voit bien entendu pas le rapport entre cette pauvre Magali et les contrariétés de Jardin, mais cela révèle une chose : il n'éprouve aucun sentiment de culpabilité ! La version qui a convaincu la justice n'a pas convaincu son épouse, déjà usée par quelques infidélités. Elle l'a quitté durant sa détention, mais à sa sortie de prison, il en a rencontré une autre ! Une certaine « Chantal ». Je m'interrogerai toujours sur l'attirance de certaines femmes pour les criminels, en particulier coupables de ce type d'agressions… L'espoir de la rédemption ? La compassion ? Une crédulité infantile ? Toujours est-il qu'il l'a épousée et vit désormais à Retjons, dans les Landes, avec ses deux belles-filles. Il travaille dans l'élevage de cailles. Une vie tout aussi tranquille que celle du temps de Magali… En apparence.

Le modus operandi de Pascal Jardin, avec repérage préalable, dessine une personnalité de chasseur qui choisit une proie hors de son entourage pour assouvir ses désirs de violence sexuelle. Sa capacité de déni et son absence de remords font redouter le pire. La crainte de la juge, comme la mienne, est qu'il puisse recommencer d'ici son arrestation, ce dont nous ne nous remettrions pas. Il en a le profil. Mais nous sommes en mai, l'été s'annonce, avec ses sous-effectifs policiers et ses vacances judiciaires. Je n'ai matériellement pas le temps de travailler assez pour placer Jardin en garde à vue avec « du biscuit » avant l'été. Elsa Aussavy met donc en place une surveillance étroite, en partenariat avec la PJ locale de Bordeaux (à une centaine de kilomètres de Retjons), secondée par les gendarmes de son village rural, le tout avec des écoutes téléphoniques et la géolocalisation « en live » – nous pouvons à tout instant savoir où il se trouve. Il ne peut pas aller au bout de la rue ou passer une nuit dehors sans que nous soyons immédiatement au courant. Nous détecterions même un adultère ! Je décide de travailler pendant mes congés d'été pour ne pas allonger le

délai. La juge et moi cherchons une date pour passer à l'offensive de la garde à vue, calepin en mains. Il faut laisser passer l'effervescence de la rentrée. Nous tombons d'accord sur le 9 septembre 2014, d'autant plus que par coïncidence, c'est la date de l'anniversaire de la juge, et que c'est aussi la mienne ! Voilà qui nous ferait un précieux cadeau.

Il n'est pas question que je prévienne Marie-Rose Blétry de quoi que ce soit ! Elle a retrouvé sa combativité légendaire, mobilise la Chancellerie, réclame plus que jamais que les choses bougent. Le temps d'attente pour obtenir les résultats ADN de l'analyse des vêtements de Christelle lui semble anormalement long. Rien ne se passe et elle en a marre ! Je lui rends visite et l'apaise comme je peux, mal à l'aise :

— Écoutez Marie-Rose… Vous me faites confiance ?

— Mmhh…

— Alors je suis certain qu'à la rentrée, nous aurons de bonnes nouvelles. Ces analyses sont toujours longues. Croyez-moi… Vraiment !

Je préviens uniquement Annick et Sophie de la découverte inouïe d'un ADN, de l'hypothèse du viol ou du moins de l'agression sexuelle, de l'identification du suspect au FNAEG. Je serai forcément moins disponible dans les semaines à venir puisque je travaille sur Jardin.

Le but de mon enquête est d'avoir la parade à toutes les explications possibles, puisque l'ADN, soi-disant reine des preuves, est surtout la reine des contrariétés quand le suspect vous oppose son fameux « elle était d'accord » et « on s'est tout de suite plu », qu'il faut absolument pouvoir démonter. Sachant que Pascal Jardin avait repéré Magali, je fouille sa biographie en quête d'un lien quelconque entre lui et Christelle… La difficulté de cette partie de l'enquête est qu'elle doit se faire à couvert. Je ne peux pas mener de vraies auditions, révéler ce que je cherche à mes interlocuteurs, ni approcher trop près du passé du suspect, encore moins de sa vie présente, au risque

qu'il soit prévenu, nous échappe, fasse disparaître d'éventuelles preuves ou éléments électroniques permettant d'étayer son profil psychologique. Et le lien, je le trouve !

Le fils de Jardin, alors âgé de quelques années, allait à la maison de quartier où Christelle effectuait un stage, notamment au cours de l'été 1996, pendant lequel il était inscrit au poney. Jardin pourra difficilement affirmer n'avoir jamais vu Christelle alors qu'il allait certainement récupérer de temps en temps son fils à la sortie. Je cherche auprès des familles qui fréquentaient la maison de quartier toutes les photos possibles des fêtes et événements, relayées aussi dans la presse que j'épluche ; un cliché où figurent à la fois Jardin et Christelle me comblerait. Mes interlocuteurs me regardent arriver les yeux ronds : nous sommes en 2014, je réclame des vieilleries datant de 1996 ! Hélas, je fais chou blanc. Je découvre que Jardin achetait ses cigarettes au milieu du village que traversait souvent Christelle. Il empruntait souvent la route sur laquelle la jeune femme marchait la nuit du crime, notamment pour rentrer chez lui, à Blanzy même. Ma conviction est qu'il l'a repérée avant le crime, comme Magali, qu'elle lui plaisait, et qu'il est tombé sur elle à minuit alors qu'elle rentrait chez elle à pied, et lui chez lui. Je trouve d'autres éléments, notamment qu'il possédait une voiture dont le modèle ressemble fort à la 309 blanche de Christophe, ex-compagnon de Christelle, dont elle pense qu'il la suit. Cette préméditation, je ne pourrai jamais la prouver.

Mais à l'issue des vacances, je suis prêt. Prêt à dégainer mon artillerie d'indices. Je connais le dossier par cœur, tout est photographié dans ma tête, en ordre.

Arrive le 8 septembre 2014 : demain, nous irons arrêter Pascal Jardin à son domicile de Retjons, dans les Landes.

CHAPITRE 12

L’assaut

8 septembre 2014, veille de l’arrestation. Alors que nos deux véhicules banalisés quittent Dijon et s’élancent sur l’autoroute, je demeure silencieux à l’arrière, le regard focalisé sur le ruban de bitume qui défile à toute vitesse. Je me remémore les innombrables kilomètres que Christophe et moi avons avalés durant cinq ans pour en arriver là, triste qu’il ne soit pas avec moi pour cette étape cruciale. La hiérarchie a refusé qu’il m’accompagne. Je suis flanqué de quatre collègues et d’un chef d’opération, parce que chez nous, il faut un chef, et que je suis un sans-grade. Comble de l’ironie, parmi les collègues, on m’a collé Sophie ! Christophe, mon ancien binôme, me manque. Je pense aussi à Marie-Rose Blétry qui, demain matin, sera reçue avec son avocate Corinne Herrmann par la juge d’instruction Aussavy. La mère de Christelle ignore tout. On lui a avancé un motif de rendez-vous aussi flou que possible : faire le point sur le dossier. Il n’était pas envisageable de laisser fuiter l’intervention. La magistrate lui apprendra à ce moment-là tout ce que nous avons découvert depuis quatre mois. Dans le même temps, si tout va bien, Pascal Jardin aura été interpellé à l’aube.

Huit cents kilomètres laissent le temps de penser au chemin parcouru, au nombre incalculable de gens interrogés, parfois pour la deuxième ou troisième fois, à toutes les recherches, vérifications, contre-vérifications, aux suspects placés quelques heures en garde à vue, aux désillusions successives. Il a fallu tenir la distance, ne pas perdre espoir et surtout, ne pas l’ôter à Marie-Rose tout en ne laissant rien filtrer, exercice difficile et

ingrat. Pression supplémentaire, à la PJ, on considère que ce dossier est livré « clé en main », impossible à rater puisqu'il y a un ADN. Sauf qu'un ADN sans aveu, c'est la porte ouverte à toutes les élucubrations du coupable, parfois plausibles. Je retourne dans ma tête toutes les possibilités qui restent à Pascal Jardin de me sortir un lapin du chapeau, de s'en tirer par une pirouette, de me priver d'aveux. On estimera alors l'échec cuisant. Il le sera, et un drame pour Marie-Rose Blétry.

L'interrogatoire comporte toujours des risques, ADN ou pas. En 2012, la PJ de Dijon a interpellé Jacky Martin, meurtrier présumé d'Anne-Sophie Girollet, le cold-case cher à ma cheffe Annick. Confondu par son ADN, Jacky Martin s'est débattu comme un fou pour échapper aux assauts de cette dernière qui entendait mener les interrogatoires seule avec son adjoint. Mes collègues de l'OCRVP de Nanterre, en cosaisine sur le dossier, étaient descendus à trois de la région parisienne. On les a pourtant écartés des auditions sans motif réel, par simple possessivité. Moi qui m'occupais des actes périphériques – vérifications ou dactylographie des personnes que j'avais entendues – dans la grande salle où nous étions tous, j'ai vu l'un d'eux, le psychologue clinicien spécialisé Florent Gatterias, analyser les PV de garde à vue de Jacky Martin tout juste sortis de l'imprimante. Il pointait du doigt comment le suspect, vieux briscard de la criminalité, anticipait les questions, repérait les pièges. « À tordu, tordu et demi » est la seule position tenable face à ce genre d'individus. Les stratégies d'interrogatoire semblaient trop légères au trio de l'OCRVP, sommé de rester dans son coin. J'ai beaucoup appris en lisant les brillants rapports d'expertise de Gatterias sur les mis en examen, des années plus tôt. Côtoyer meilleur que soi est la meilleure école, encore faut-il ne pas s'imaginer n'avoir plus rien à apprendre ! Jacky Martin n'a jamais avoué, ni en garde à vue, ni au terme des deux procès qui ont suivi. L'absence d'aveux ne l'a pas empêché d'être condamné à perpétuité avec vingt-deux ans de sûreté, mais sans aveux, le risque d'acquittement existe, même

si les preuves sont accablantes. Moi-même, je n'avais pas obtenu les aveux de Mura et je tremblais en attendant le procès. Preuve que nul n'est infaillible.

Lors de la réunion de préparation de l'arrestation de Pascal Jardin, je suis monté au créneau pour exiger de mener l'interrogatoire en ma qualité de directeur d'enquête, parce que j'étais celui qui connaissait le mieux le dossier, pour ne pas dire le seul qui le connaissait sur le bout des doigts. J'ai obtenu gain de cause. Je pars en me sentant soutenu par la juge Elsa Aussavy, qui m'a avoué, lors d'un déjeuner préparatif de l'opération, combien elle s'estimait chanceuse de vivre deux cold-cases alors qu'elle venait de commencer sa carrière. Je lui ai dit la mienne d'avoir pu compter sur son implication sans faille, comme me l'avait promis Emmanuel Vion pour qui j'ai forcément une pensée, puisque c'est avec lui que tout a commencé.

La météo s'annonce au beau fixe pour l'interpellation, c'est toujours préférable. Arrivés dans les Landes en fin d'après-midi, nous rencontrons nos collègues de la PJ de Bordeaux, qui ont assuré au cours des dernières semaines la surveillance étroite du domicile de Pascal Jardin. Nous partons effectuer un repérage devant son domicile. La route, une longue et interminable ligne droite traversant une forêt de pins odorante, me rappelle des vacances en famille quand j'avais huit ans. La poésie de la vie, comme la prière, me donne des forces pour affronter le pire. Toujours aller chercher la lumière pour mieux traverser la noirceur. Nous enregistrons rapidement la configuration, une petite maison avec des dépendances, devant laquelle sont garés les deux véhicules du foyer. Nous établissons un plan d'action pour le lendemain matin à la première heure.

La nuit à l'hôtel est à peu près blanche, même si je sais que les quarante-huit heures à venir seront fatigantes. J'ai l'habitude de fonctionner sur ma batterie de secours. Je somnole et coupe mon réveil quand il sonne à 4 h 30 du matin. Je rejoins mes

collègues dans le hall d'accueil de l'hôtel à 5 heures. Un café lyophilisé-bouilloire fait office de petit déjeuner. Je suis trop concentré pour avoir faim. Nous avons un peu de route pour aller cueillir Jardin à 6 heures. Nos collègues sur place nous confirment que les deux véhicules sont toujours stationnés devant la maison. La pression monte. C'est moi qui conduis, indifférent cette fois au paysage, un nœud au ventre. Et enfin, nous y sommes.

Arrivé à quelques dizaines de mètres de la maison, j'aperçois Pascal Jardin, debout sur le seuil de sa porte d'entrée, fumant un cigarillo en contemplant la nature, le ciel d'une nuit bleutée, humant le frais parfum des pins. Il est 6 heures précises.

Je n'hésite pas à rouler sur l'herbe de son jardin jusqu'à m'arrêter pile devant lui, le ciblant dans le halo des phares. Il ne bouge pas, n'affiche aucune réaction, ce qui ne m'étonne pas. Pour avoir lu et relu ses auditions dans l'affaire Magali, je sais qu'il va donner le change, rester posé, ne pas perdre la face. Nous sortons du véhicule, je me poste devant lui, un peu plus petit que moi, je le fixe et lui annonce d'une voix déterminée :

— Police judiciaire !

Il réagit très posément. À peine s'il ne nous souhaite pas la bienvenue. Lorsque je lui passe les menottes, il ne résiste pas. Je remarque son couteau pliant à la ceinture, un Laguiole dans un étui de cuir, effectue la palpation de sécurité pour m'assurer qu'il ne porte rien d'autre pouvant représenter un danger pour notre sécurité ou la sienne.

Comme la loi l'exige, je lui explique les raisons de notre présence, les termes de la commission rogatoire, la qualification des faits… « meurtre », puis, prudemment, la date et le lieu du crime… « Blanzy – décembre 1996 » … et enfin le nom de la victime. Il évite de me regarder, mais me répond que cela ne lui dit rien. Le ton est donné. De mon côté, je décide de planter le décor, mettant en avant la faiblesse feinte de notre dossier :

— Rassurez-vous, nous devons vérifier certaines informations car il est apparu que vous habitiez à Blanzy au moment du

meurtre, or votre nom est sorti de l'ordinateur suite à ce que vous avez commis à Chalon en 2004…

Immédiatement, il me répond :

— Ah, je m'en serais douté, cette maudite affaire… Alors je comprends, monsieur… Faites votre travail. Entrez…

Quelle assurance ! Je sais que la partie sera compliquée et qu'il ne se laissera pas manipuler par les vieilles ficelles policières. Ce type-là connaît la musique. Il y a dix ans, j'estime qu'il s'en est sorti avec une pirouette et beaucoup de chance, vu la condamnation mineure dont il a écopé. Faire tomber son masque ne sera pas une mince affaire.

Deux chiens déboulent dans la cuisine en aboyant, réveillant son épouse et ses deux filles. Le trio hurle à l'unisson à l'erreur policière. Elles ne connaissent que son visage bienveillant, les filles de son épouse l'appellent « papa ». J'ai l'habitude…

Je m'installe à la table avec Pascal Jardin, à qui je donne connaissance de ses droits. Discrètement, j'envoie un SMS à Elsa Aussavy pour la prévenir du début de l'opération : « Bonjour Mme Aussavy. Jardin interpellé sans difficulté à 6 h 00… Joyeux anniversaire ! »

Elle me répond aussitôt : « Nickel ! Joyeux anniversaire à vous aussi M. Nedilko ! »

Quelques instants plus tard, l'annonce de la perquisition ranime l'agressivité des trois gorgones, qui avaient baissé d'un ton. Heureusement que l'on peut compter sur le paternel et protecteur Pascal Jardin pour les ramener à la raison. Elles doivent nous laisser faire notre travail, il n'a rien à cacher, nous ne sommes là que pour accomplir une mission ô combien légitime. Il est « parfait ».

Immédiatement, les fouilles débutent dans les placards, greniers, dépendances, ordinateur, archives, fiches de salaire, relevés de comptes bancaires, tout y passe. Nous emportons dans de grands cartons ce que nous jugeons essentiel pour l'exploiter, mission de mes collègues. La mienne se bornera, si l'on peut dire, à cuisiner Pascal Jardin.

Nous le laissons embrasser sa petite famille et l'embarquons à vive allure au siège de la PJ de Bordeaux, où se déroulera la garde à vue. L'avocate commise d'office, prévenue dans les minutes qui ont suivi l'interpellation, est déjà arrivée. Je la rencontre brièvement pour lui exposer la situation, en me montrant aussi rassurant que possible sur un dossier présenté comme quelconque. Je lui donne accès au PV de placement en garde à vue de Pascal Jardin, la mets en présence de son client pour l'entretien réglementaire de trente minutes et nous nous installons dans un bureau. Je suis seul face à eux deux.

— Monsieur Jardin, tout va bien ?

— Oh oui… compte tenu des circonstances !

— Tant mieux, tant mieux. Je vais commencer par vous entendre sur votre état civil, votre vie, votre parcours, vos diplômes, vos emplois, vos adresses successives, etc. Cela va vous sembler fastidieux et inutile, mais c'est la procédure. Pas de souci pour vous ?

— Aucun, faites.

Ce qu'il ignore, c'est que je pense déjà au coup d'après. Dresser la ligne de vie d'un suspect permet d'alimenter la base de données où puisent les enquêteurs de toute la France, notamment face à un cold-case. Les éléments que je collecte pourront servir à d'autres services de police ou de gendarmerie, car mon type présente un profil inquiétant, je le sens. J'égraine les sujets, tout y passe. Je ronge mon frein puisqu'il me tarde de rentrer dans le vif du sujet !

Je conclus ma première audition, lui propose une pause, mais il préfère que l'on poursuive. Il est pressé de savoir ce que j'ai dans mon jeu. Je commence :

— Je vous rappelle que vous bénéficiez du droit de faire de simples déclarations, de répondre aux questions posées en présence de votre conseil, ou bien de garder le silence. Comment souhaitez-vous exercer ce droit ?

— Je consens à répondre à vos questions, bien évidemment.

Dès lors, je déroule les faits, lui explique les raisons sommaires qui m'ont incité à piétiner sa pelouse et interrompre

son café matinal.

— Je comprends, commente-t-il.

Cette première audition, sur les faits, est à la fois la plus simple et la plus importante. Elle consiste à refermer et verrouiller toutes les portes de secours, pour acculer mon suspect dans un recoin de sa forteresse. Je dois veiller à ce qu'il parle, en s'enferrant tout seul. Je m'efforce généralement d'éviter les questions fermées. Je préfère laisser le loisir au suspect de développer une litanie qui me permettra de le coincer, car plus il détaille son mensonge, plus il se prendra les pieds dans le tapis. Mais il faut bien commencer par la base :

— Vous connaissiez la victime ?

— Vous avez entendu parler de cette affaire ?

— Même pas dans la presse ?

Il répond « non » sans hésiter à chacune, avec une ligne de défense simplissime de déni général : il ne connaissait pas la victime, il ne sait même pas à quoi elle ressemble, il ne l'a jamais croisée, ni elle, ni son entourage, il ne garde aucun souvenir de l'événement dans la presse, même si tout le monde ne parlait que de cela. J'insiste sur les chances qu'il aurait pu avoir de la croiser, par hasard, dans une soirée ? Au bureau de tabac ? Non. Très vite, je sens qu'il me ment, en plus d'en avoir la présomption technique. Quand j'évoque la maison de quartier de Blanzy, il tente d'esquiver :

— Une maison de quartier à Blanzy, il y en avait une ? Ça ne me dit rien… Il faudrait que vous me la montriez sur une carte…

Je sais que son fils aîné y était inscrit, que Christelle y animait des stages, c'est dommage pour lui. Premier mensonge. Pourquoi ? Mais j'ai le temps de revenir dessus. Je conclus cette deuxième audition.

À la pause, nous descendons, le suspect, son avocate et moi, pour qu'il puisse fumer. Particulièrement sereine sur l'avenir de son client, elle s'éloigne pour passer quelques coups de fil. Jardin ne me voit pas venir. Il se sent tranquille. Exactement mon objectif.

Nous remontons dans le bureau pour une troisième audition. Je pose ma sempiternelle question, soucieux du SAV et de ma devise, « un client satisfait est un client qui revient » :

— Votre garde à vue se passe bien ?

Se tournant vers son avocate, il la prend à témoin sur un ton quasi mondain :

— Oh oui, très bien, nous sommes entre gens polis, je souhaite à tout le monde d'avoir affaire à un inspecteur comme vous.

Décidément, ils sont tous fans !

— Très bien, très bien. Monsieur Jardin [je prononce ces deux derniers mots sur un ton très cordial que je garderai au cours des deux prochains jours, l'homme est sensible à son image respectable], je vous annonce qu'une récente expertise, ordonnée par les autorités judiciaires, a permis de découvrir votre ADN sur Christelle Blétry.

La nouvelle fait l'effet d'une bombe, si bien que son avocate pousse un petit cri strident, comme une musaraigne qui se serait coincé la queue dans le toaster. En réalité, je ne lâche mes atouts qu'un par un, et ne révèle donc pas où l'ADN a été trouvé, ni de quel type de cellule provient son profil génétique. Il sursaute :

— Mais où ?

C'est donc lui qui me pose cette question alors que ce n'est pas franchement une réaction naturelle. Je m'insurge :

— Je vous dis que votre ADN a été découvert sur Christelle Blétry alors que vous avez affirmé sans mollir depuis le début de notre entrevue que vous ne la connaissiez pas, que vous ne l'aviez jamais croisée. Et vous, vous me demandez où sur elle on a retrouvé votre ADN ? Cette question fait que votre personnage m'inquiète, elle révèle aussi le profil d'un mauvais joueur de poker. Monsieur Jardin, que fait votre ADN sur la scène de crime ?

— Je l'ignore !

— Très bien, enchaînons. Vous voulez des détails… Monsieur Jardin, je vous informe que votre ADN a été découvert sur et à l'intérieur du pantalon de Christelle Blétry. Que dites-vous ?

— Mais je n'en sais rien… Et puis que voulez-vous que j'y fasse si mon ADN a été découvert sur son jean ?

Je saute sur l'occasion :

— Elle portait un jean ? Vous me l'apprenez.

Le malaise de Jardin est palpable. Il attrape ses lunettes, posées devant lui, histoire d'intercaler un objet entre lui et moi, comme pour se protéger, une position de défense classique. Tout en tapant sur mon ordinateur, j'observe son langage corporel. J'insiste :

— C'est vous qui dites qu'elle portait un jean, moi, je l'ignorais, je n'ai fait que répéter vos propos… Monsieur Jardin, j'ai volontairement choisi le mot « pantalon »…

— Vous avez dit « jean ».

Puis il ajoute, se tournant vers son avocate :

— Il a bien dit « jean » ?

L'avocate rétorque, embarrassée :

— Il a dit « pantalon »…

Jardin s'affole et tente de se rattraper aux branches. À partir de là, j'enchaîne ma litanie d'arguments, lui énumérant les emplacements des ADN, il encaisse les coups et se contente de nier… Pantalon, chaussettes, sous-vêtements, sac à main : partout ! Il n'est pas au bout de ses surprises. Je décoche un argument massue :

— Monsieur Jardin, je vous informe que l'ADN retrouvé sur et à l'intérieur du pantalon de Christelle Blétry provient… de votre sperme.

Il hurle à la mauvaise blague :

— Alors maintenant, voilà t'y pas qu'il y a mon sperme, mais qu'est-ce qu'il fait là ?

Furieux, je lui rentre dedans :

— C'est précisément la question que je vous pose, monsieur Jardin, alors on se motive et on répond à m'sieur l'inspecteur !

— Je vous dis que je ne sais pas ce que fait mon ADN sur cette personne !

Le reste de l'audition le laisse groggy, mais résolu à nier les évidences. Son avocate sent la partie mal engagée pour son

client, pourtant elle ne lui conseille pas de changer de position, du moins pas en ma présence. Je conclus mon acte, autrement dit je lui relis ses propos et lui tends le PV à signer.

J'étais persuadé que ma charge méthodique le ferait vaciller, mais non, il est resté debout en tentant de sauver les meubles. Plus tard, je regarderai les vidéos qui me servent d'outil de travail. Je suis un peu rodé à la PNL[12]. Quand il répond à une question sur son emploi du temps de la soirée, il donne une foule de détails, il me noie, il invente des scénarios. Il ne faut jamais conclure de cela que le gardé à vue est le meurtrier, il peut ne pas mentir, mais cela traduit une gêne, ou la honte, ou la peur. Ne pas tirer de conclusions hâtives. Jouer le même jeu. Lui parler d'autre chose, être volubile pour noyer sa mémoire instantanée, puis revenir à la charge, parce que soit il dit la vérité, soit il aura oublié la belle histoire débordant de précisions et sera incapable de la raconter à nouveau fidèlement, dans le même ordre chronologique. J'acquiers la conviction que Jardin redoute l'image que de terribles aveux laisseraient de lui. Son problème est narcissique. Il va donc me falloir « travailler l'humain », comme toujours. Je touche du doigt la puissance dévastatrice du déni et, paradoxalement, sa puissance protectrice pour celui qui ne tient qu'à ce qu'il paraît.

Survient au milieu de cette journée un événement aussi ahurissant qu'imprévisible. Je reçois un appel de Marie Pichon, dont je ne comprends pas un traître mot tant sa voix tremble au téléphone, enragée par la nouvelle : Jean-Pierre Mura s'est évadé du CHS de Sevrey ! Elle l'a appris par la radio ! Il a tout simplement profité d'une sortie en ville avec son infirmier pour se faire la malle en profitant de quelques secondes d'inattention ! Dans la foulée, la juge Aussavy m'appelle pour me le confirmer. Je garde ma colère pour plus tard : je ne peux plus rien, je dois me focaliser sur Jardin, garder le cap.

Je conduis Pascal Jardin en cellule après que notre chef d'opération lui a parlé avec rudesse, agacé par son entêtement

et peu convaincu par ma méthode. Le bousculer n'a servi à rien, si ce n'est le fermer davantage. J'ai abrégé pour nous éviter de tomber dans le cliché de l'interrogatoire avec un gentil flic et un méchant flic. Je conseille à Jardin d'utiliser la nuit pour réfléchir à nos échanges, en gardant bien présent à l'esprit que sa position actuelle n'est pas tenable. Il me répond à peine.

En sortant du commissariat, j'apprends sur mon répondeur que les gendarmes ont interpellé Mura sans aucun mal alors qu'il traînait dans une rue de Chalon. Marie Pichon pourra se coucher sur cette saine nouvelle. L'évasion l'a dévastée, et je songe une fois de plus : vivement le procès ! S'il aboutit à une condamnation, comme je veux le croire. Mais restons concentrés.

Nous nous retrouvons entre collègues au restaurant pour dîner, et j'offre l'apéro pour fêter mes quarante-deux ans. Je reste tendu. Je dors peu, difficilement, petit-déjeune seul et pars à pied au commissariat avant les autres pour réfléchir sur le chemin et fourbir mes armes. Je pense à Marie-Rose, qui sait maintenant que nous avons un homme en garde à vue, un suspect identifié par son ADN, un possible viol. J'imagine son attente, sa fébrilité, la nuit qu'elle aussi a dû passer…

Je m'arrête dans une boulangerie, achète des pains au chocolat, deux cafés à emporter et j'extrais de la fouille de Jardin un cigarillo avant de me le faire amener dans la cour intérieure de l'hôtel de police. Je souhaite un petit échange informel avant l'audition, à la vue de tous. J'entame la conversation et comprends après quelques mots que sa position n'a pas bougé d'un iota. Je feins de ne pas être décontenancé, lui tends son cigarillo, du feu, son café, un pain au chocolat. Il accepte le café, mais préfère garder les viennoiseries pour plus tard.

L'air est particulièrement doux. Je lui parle un peu de moi sur un ton léger, avec un zeste d'autodérision : le bricolage, la moto, la pêche, la famille, les enfants, l'éducation. Il échange, reconnaît que nous aurions pu, sans doute, être amis dans

d’autres circonstances. Après une brève allusion à la foi, je recentre la conversation sur l’image que l’on peut avoir de soi, et le sentiment de culpabilité, le déni. Je lui parle de son parcours devant la justice, de l’agression de Magali en 2004, des « raisons » qu’il avait invoquées, sans les remettre en cause. Je commente l’image dégradée qu’il devait avoir de lui à l’époque, à cause de sa relation avec sa supérieure au travail, puis je m’interroge à voix haute sur les raisons qui auraient pu le pousser à s’en prendre à Christelle Blétry… Pascal Jardin me regarde attentivement. J’insiste :

— Oui, monsieur Jardin, je vous le dis en face en vous regardant dans les yeux : pour moi, vous êtes le meurtrier de Christelle Blétry. La seule question qui m’intéresse maintenant, c’est pourquoi.

Très vite, j’embraie sur la peur qu’il doit ressentir. Il a mis des années, depuis sa sortie de prison, à reconstruire son image de lui-même, celle d’un homme aujourd’hui remarié, avec deux filles qui l’appellent « papa ». Je lui rappelle que contrairement à ce qu’il pense, je ne suis pas là pour le juger, mais pour l’écouter. Je peux tout entendre, et surtout, l’aider à contextualiser ce qui s’est passé. Je l’exhorte à me parler comme s’il s’adressait à sa femme et ses filles, celles qui affirment qu’il leur a sauvé la vie.

— Gardez à l’esprit cette belle image de vous, monsieur Jardin, ne laissez personne la détruire. Parlez-moi !

Pascal Jardin a les larmes aux yeux. Après un bref instant de réflexion, pendant lequel je retiens mon souffle, il me lâche :

— Vous avez raison, je dois parler. Avant cela, je souhaite revoir mon avocate.

Je regarde ma montre et constate que l’avocate commise d’office doit logiquement se trouver à l’accueil. Le timing est parfait. Je me sens dans un état d’hypervigilance, je fais attention à chacun de mes mouvements, chacun de mes mots, j’ai la trouille de dire ou faire une bêtise qui pourrait refermer la brèche que je viens d’ouvrir dans l’armure. L’avocate de

Pascal Jardin me rejoint. Je lui indique rapidement en aparté que son client souhaite la voir, qu'il ne m'a rien révélé, mais que, de toute évidence, il souhaite revenir sur ses dénégations. Je la sens soulagée, elle m'avoue qu'elle trouvait l'affaire bien mal engagée pour lui.

Comme la loi le prévoit en début de prolongation de garde à vue, je laisse Pascal Jardin seul avec son avocate trente minutes à nouveau. Refusant de relâcher ma vigilance, je reste assis devant la porte du bureau. Mes collègues passent devant moi, peu diserts, et moi je n'ose encore y croire. Je laisse l'entretien durer dix minutes de plus et me décide à les interrompre. Je toque à la porte, et là, je découvre Pascal Jardin et son avocate en larmes !

— Cet homme a vraiment eu une vie terrible, me lance cette dernière, bouleversée par ses seuls déboires conjugaux lors de son premier mariage.

La scène est hallucinante. Je contiens ma colère en songeant qu'il n'existe aucune raison valable au massacre d'une jeune femme ! J'invite le suspect et son conseil à me suivre dans le bureau, sous le regard médusé d'un de mes collègues qui m'interroge d'un mouvement du menton, se demandant s'il se serait mis à table. Je me contente de hausser les épaules en levant les yeux au ciel. Les avocats qui tombent dans le panneau, on connaît, compassion parfois feinte, mais en l'occurrence, même pas !

Nouveau PV d'audition. Je laisse la parole libre à Pascal Jardin sans lui poser de questions, pour ne pas être accusé plus tard d'orienter ses réponses. Dans un sanglot, il m'annonce :

— J'espère que vous allez m'aider.

Je note tout ce qu'il me dit. Il m'explique sa situation en 1996, son début de soirée du 28 décembre, son état d'esprit, son retour du boulot et sa rencontre fortuite avec Christelle qu'il voit arriver sur sa gauche lorsqu'il s'arrête au stop, à l'entrée de Blanzy. Il raconte comment il descend de voiture pour la faire monter de force, comment elle ne se défend pas (je l'imagine

tétanisée par la peur), comment il lui fait comprendre ce qu'il attend, une relation sexuelle. Il raconte alors que Christelle, profitant d'une baisse de sa vigilance, a pris la fuite en courant et qu'il s'est lancé à sa poursuite, armé de son couteau. Rattrapée, elle s'est mise à hurler, a tenté de le frapper avec son sac à main, ce qui l'a plongé dans une grande fureur. « La faire arrêter de crier », voilà le seul but qu'il voulait atteindre, dit-il. Aussi l'a-t-il frappée avec son couteau jusqu'à ce qu'elle arrête… Cent vingt-trois fois… Le silence revenu, il est remonté à bord de sa voiture, est rentré chez lui, s'est lavé les mains, préparé un sandwich, avant de monter se coucher aux côtés de sa femme. Sa femme, justement, c'est à cause d'elle que tout est arrivé… Il m'expose en détail ce qu'il lui reproche, à l'instar de ce qu'il avait expliqué au sujet de sa cheffe dans l'affaire Magali.

Je lui pose quelques questions complémentaires pour matérialiser les éléments constitutifs du viol imposé à Christelle Blétry, mais dois conclure mon audition et le reconduire en cellule puisqu'il me faut appeler Elsa Aussavy. Elle doit obtenir du parquet un « réquisitoire supplétif aux fins d'informer des faits de meurtre précédé, accompagné ou suivi d'un autre crime, en l'espèce un viol ». La qualification initiale était le meurtre, même si on pouvait imaginer que la présence de sperme aurait une explication des plus sombres. Pascal Jardin encourt désormais la réclusion criminelle à perpétuité.

Après un repas au lance-pierre, je donne connaissance à Jardin de la commission rogatoire modifiée. La cinquième audition de Pascal Jardin permet de fixer le scénario de l'ignoble déroulé de cette soirée. En rentrant chez lui, il aborde Christelle et la fait monter sous la contrainte dans son véhicule, la conduit hors du village au bord de la route où elle sera découverte, et a une relation sexuelle avec elle, il ne le nie plus. Une pénétration avec préservatif qui tourne court, faute d'érection, et s'achève en exigence de masturbation, qui explique la présence de sperme sur plusieurs effets personnels

de Christelle, son pantalon mais aussi son sac. Mais Jardin n'a de cesse de m'indiquer que, selon lui, les conditions étaient « favorables » ! Autrement dit, elle n'était pas d'accord, mais presque ! Peu importe son ressenti : il l'a violée purement et simplement, la justice ne sera pas dupe.

La suite est plus claire. Elle réussit à s'enfuir de la voiture, et il se lance à sa poursuite, armé de son couteau. Quand il la rattrape, elle tente de se défendre en lui donnant des coups de sac à main, emporté par réflexe. Il la crible alors de coups de couteau jusqu'à ce qu'elle arrête de hurler, « une grande fureur », me dit-il, où il a perdu le contrôle de lui-même. C'est le moins que l'on puisse dire.

Je n'ai plus qu'une seule idée en tête : comment annoncer ce que j'ai appris à Marie-Rose ? Je me rappelle la façon dont elle a su par la presse, le lendemain de la mort de sa fille, le nombre de coups de couteau. Je refuse catégoriquement que cela se reproduise, or le procureur va donner une conférence de presse et les médias s'emparer de l'affaire illico. Je prends donc mon courage à deux mains et l'appelle. Marie-Rose est anéantie, terrassée par les horribles révélations du meurtrier de sa fille. Cette ultime souffrance, je n'ai pas pu la lui éviter, personne ne l'aurait pu. J'en aurai mal jusqu'à la fin de ma vie.

---

12 Programmation neurolinguistique.

CHAPITRE 13

Le cul de ma valise

Je savais que la résolution d'un deuxième cold-case aurait un prix. Mais quand on est lucide, on espère toujours se tromper… Après l'affaire Maillery cataloguée dans les « coups de bol », c'est pire encore cette fois, à mon retour au bercail. Ces quarante-huit heures de garde à vue, presque aussi fatigantes pour le suspect que pour l'enquêteur, m'ont lessivé.

— Avec un ADN et l'auteur au FNAEG, pas trop dure, l'enquête !

Merci pour l'accueil… La plupart de mes collègues estiment que j'ai eu deux fois de la chance, au bout respectivement de vingt-cinq et vingt ans de « malchance ». C'est fou, le quota de chance qui se concentre au-dessus de ma tête ! Les preuves que j'ai accumulées durant mes « vacances » d'été pour parer à tout lors de la garde à vue, et notamment au fatal « elle était consentante », sont tenues pour néant. Du reste, de quelles preuves s'agit-il ? On en reparlera après le procès, si l'auteur est condamné. Les aveux ? Jardin reviendra dessus. Je n'en serais pas surpris, et ce sera bel et bien le cas en cours d'instruction. Mais pourquoi souligner ce point, toujours contrariant pour l'enquêteur qui a obtenu lesdits aveux ? D'autant que le procès de Jean-Pierre Mura se profile pour juin 2015, sans aveux et pas davantage d'ADN. On me garantit que la partie est loin d'être gagnée, je ne jurerais pas le contraire, même si je jure qu'il est coupable. Mais faut-il, là aussi, ajouter du stress à mon stress ? Cela m'épuise.

La seule personne à qui j'ai eu envie de raconter mon

expédition couronnée de succès est mon ancien chef et ami Francis Béchet, avec qui le lien téléphonique ne s'est jamais rompu. Il est aussi le seul à avoir envie de m'écouter et à me faire ses compliments, ce dont j'ai bien besoin. Christophe ne me dit pas un mot. Il acceptera juste d'aller interroger en Bourgogne l'ex-épouse du suspect parce que je l'en ai supplié et non la hiérarchie, à qui il en veut de l'avoir dessaisi. Mais notre amitié est bel et bien terminée, l'affaire lui tenait trop à cœur.

Un cap est franchi à l'occasion de la reconstitution du crime de Christelle Blétry, le 18 décembre 2014, par hasard jour anniversaire de la mort de Christelle Maillery. La presse est au rendez-vous et je suis désigné pour répondre aux questions. Il faut un enquêteur maîtrisant le dossier, dont mon directeur ne connaît pas un traître mot. Pour Christophe, ce sera un coup dur de plus. Nous commençons de nuit, pour nous trouver dans les mêmes conditions que le jour du crime. Nous suivons deux scénarios, la nouvelle version de Pascal Jardin, où il a une relation consentie avec Christelle dans la voiture après qu'il l'a trouvée paniquée sur le bord de la route, sans qu'il sache pourquoi. Ils se quittent sur un au revoir et elle rentre chez elle dans la nuit, plus du tout paniquée, apaisée par ses bons soins, il faut croire. À faire se dresser les cheveux sur la tête. Juge, collègues, partie civile et membres de l'association Christelle, médecin légiste, photographe de la police technique et scientifique, tous fulminent. Tous, sauf l'avocat de Jardin. Mais il faut bien s'exécuter, c'est la loi. L'autre version est celle de ses aveux, avec un figurant car il refuse de jouer le rôle. Marie-Rose Blétry serre les dents, soutenue par Marie Pichon, entre autres, la scène inverse a déjà eu lieu.

Après cette épreuve par une nuit glaciale, faire face à un type qui a vidé son sac et assure désormais que ses aveux ont été extorqués, je vais au casse-pipe auprès des journalistes. Au 36, j'ai été nourri à l'aversion du « journaleux » avec cette morale : « Nous sommes là pour la vérité, eux pour vendre du papier. » Je réponds a minima aux questions d'un envoyé de France 3

Bourgogne et d'une documentariste spécialisée dans les affaires criminelles qui commence à filmer pour un numéro de « Grands reportages », l'émission de TF1 présentée par Anne-Claire Coudray. Tendu, je mesure chaque parole, conscient que tout peut être interprété, se retourner contre nous, impacter douloureusement la famille. Dans le service le lendemain, on m'en veut d'être « passé à la télé », on me boude sans me faire un commentaire, surtout pas pour me dire que j'ai rempli ma mission de parler sans trop en dire, d'être clair sans trop en dévoiler. Seuls mes parents me rassurent gentiment : « Tu as été très bien. » Marie-Rose Blétry m'a trouvé sobre. C'est tout ce qui devrait m'importer, mais malgré moi, je continue à souffrir de ne pas avoir trouvé dans la police la grande famille dont je rêvais.

Six mois plus tard, en juin 2015, le procès Maillery va malheureusement m'exposer davantage à la rancœur de certains. À vrai dire, avant le procès, c'est le cadet de mes soucis.

Après lecture de mon rapport en mai 2013, la juge Aussavy, elle, a pris la peine de m'appeler pour me mettre un peu de baume au cœur :

— J'ai lu votre rapport. Et quel rapport, monsieur Nedilko ! Tout y est !

Trente-sept pages que j'avais particulièrement soignées, dont elle a repris des extraits dans son ordonnance de mise en accusation renvoyant Jean-Pierre Mura devant les assises de Chalon. Le problème est qu'il s'est écoulé deux ans depuis leur rédaction. Je dois moi-même replonger dans le dossier pour le connaître sur le bout des doigts. Il s'agit d'emporter l'adhésion des jurés et magistrats en l'absence de preuve directe, d'ADN et enfin d'aveux.

Les mois d'enquête qui ont suivi l'arrestation de Mura m'ont permis de découvrir des épisodes accablants de sa biographie. Même si son frère, Joseph, le défend *mordicus*, il a révélé que,

lors de vacances dans la maison familiale de Sardaigne, Jean-Pierre entrait parfois dans des crises où il était persuadé d'être mi-homme mi-serpent… Son agressivité effrayait sa famille, qui n'est jamais parvenue à lui faire prendre son traitement psychiatrique. Le père de Mura, rencontré dans sa maison de retraite, sous camisole chimique parce qu'il agressait sexuellement ses voisines de couloir, était vraisemblablement un schizophrène non diagnostiqué. Quant au fils de Joseph (et neveu de Jean-Pierre), il est, lui, étiqueté schizophrène par la Faculté. Je l'apprends en interrogeant la mère de l'enfant, ancienne compagne de Joseph, qui me livre le récit troublant d'un appel à son ex-belle-mère en 2012. Elle venait de recevoir le verdict psychiatrique pour son enfant adolescent et souhaitait connaître les antécédents, marquée par les bizarreries de Jean-Pierre. Mme Mura mère, alors gravement malade d'un cancer, s'est attristée de la nouvelle, mais n'a pas manifesté d'étonnement : son mari et son fils cadet avaient passé leur vie à délirer. Et elle a soufflé à son ex-belle-fille :

— Il y a pire… Jean-Pierre m'a un jour confié un lourd secret au sujet de… je ne l'ai jamais dit à personne, mais… Je ne veux pas parler de ces choses-là au téléphone. Je vous rappellerai quand j'irai mieux pour que nous puissions nous voir.

Je suis suspendu aux lèvres de l'ex-compagne de Joseph, attendant la suite, qui tombe comme un couperet :

— Le problème est que la mère n'est jamais allée mieux ! Elle est morte sans m'avoir parlé…

Jean-Pierre aurait-il aussi confié le meurtre à sa mère ? L'aurait-elle cru, contrairement à ses amis, peut-être trop jeunes pour réaliser qu'il pouvait dire vrai ? Il faut préciser que Jean-Pierre Mura, adolescent, avait déjà poursuivi sa mère avec une hache à la main…

Depuis son retour au CHS, Mura délire toujours, bien entendu. Sa dernière missive qu'intercepte la justice est destinée à Michel, alors même qu'il le sait mort : « J'ai bien fait de lui couper la gueule, à cette pute ! » écrit-il en évoquant Christelle, certain dans son psychisme perturbé qu'elle était infidèle à son

copain. Mura a beau n'avoir jamais avoué, quelque chose lui reste décidément en travers de la mémoire.

Quelques jours avant le procès Maillery, en pleine tension nerveuse, le directeur de la PJ me convoque dans son bureau :

— Raphaël, vous n'êtes pas sans savoir que le dossier est fragile…

— Euh… J'ai tout de même collecté un faisceau d'indices assez dense, à défaut de preuves… Tous convergent vers la culpabilité de Mura.

— Oui… certainement. Mais entre l'absence d'aveux, d'ADN et de scellés judiciaires, et vu la complexité et l'ancienneté du dossier…

— Vous avez lu mon rapport de synthèse ?

— Oui, attentivement… Ce n'est pas la question… Au cas où le mis en cause serait acquitté… Comprenez que… enfin, il ne faudrait pas trop mettre en avant le service.

J'essaie de mettre des mots précis sur la vapeur verbale :

— Vous voulez dire qu'au cas où on se plante, vous ouvrez le parapluie ? Je dois exposer mon enquête du bout des lèvres ? Sans sembler sûr de ce que j'ai fait ?

— Non… enfin… Je voulais d'ailleurs vous demander aussi… par rapport à vos prédécesseurs sur l'enquête, il ne faudrait pas…

— Les accabler ? Je dois dire du bien ? Je ne compte pas m'attarder sur les ratés du passé, je vous rassure. Ce n'est pas mon propos, ni mon combat. Mon combat, c'est la vérité. Que la justice passe.

— Bien sûr, bien sûr, enfin comprenez notre position… sur le fond… Je voulais que vous la connaissiez.

Quand je sors du bureau, je la connais, sa position, mais non, je ne la comprends pas ! Et ne la comprendrai jamais ! Je dois donner l'impression d'avoir fait cavalier seul au cas où Mura ne serait pas condamné, pour ne pas coller la honte à mon service. Service qui s'enorgueillira du succès dans le cas contraire, je

présume. Cela contraste tellement avec la solidarité et l'esprit de corps qui régnaient au 36, illustrés par une leçon magistrale du patron.

Le 27 mars 2002, en plein conseil municipal de Nanterre, huit conseillers ont été abattus par un forcené, Richard Durn. Maîtrisé puis arrêté, le gardé à vue s'est suicidé en sautant par la fenêtre du bureau du quai des Orfèvres ! Incontestablement, il y a eu une baisse de vigilance de quelques fractions de seconde, mes collègues ne pouvant pas imaginer qu'un homme démenotté pour signer puisse sauter par un velux situé si haut qu'il fallait pour l'atteindre monter sur le bureau et enjamber un aquarium ! Ils ont bien tenté de le retenir par le pantalon quand son corps basculait, mais sa ceinture lui ayant été ôtée par sécurité, leurs efforts ont été vains, le vêtement leur est resté dans les mains. Richard Durn est mort, éteignant l'action publique. Une catastrophe. J'étais absent du bureau quand c'est arrivé, mais j'étais en ligne avec un collègue sur place qui s'est soudain exclamé :

— Oh putain le con ! Il a sauté ! J'te rappelle !

L'enquête s'annonçait rude, l'ambiance très lourde. L'écho était national, la pression venait aussi bien des médias que des ministères, de la présidence de la République, des familles des victimes. Bien entendu, toutes les huiles ont déboulé, notamment Daniel Vaillant, ministre de l'Intérieur, qui criait sa vindicte : « Les têtes vont tomber ! Il faut faire toute la lumière ! » Toute la brigade se tenait silencieuse, dans ses petits souliers, aux côtés de Frédéric Péchenard, alors à la tête du 36. Il a attendu que le ministre termine de déverser sa colère, puis il a énoncé calmement, dans un silence de mort :

— Monsieur le ministre, si une tête doit tomber ici, c'est la mienne !

Une telle attitude imprègne forcément les esprits, soude les équipes, fait lever le menton et se montrer digne de l'institution, à l'image du patron, mot qui a en français le double sens de chef et de modèle. À Dijon, je vis l'inverse : je ne suis pas couvert, mais envoyé à découvert, sans protection

aucune.

Dans les jours qui précèdent le procès Maillery, je ne suis pas le type qui a tout fait pour venir à bout d'un cold-case, mais le danger potentiel qui peut éclabousser le service si la cour décide de ne pas le suivre.

Dans la salle d'audience, c'est du côté des magistrats, comme souvent, que je trouve mon soutien le plus précieux, en la personne du procureur de Chalon, Christophe Rode. Il a eu le courage de monter au créneau en endossant le rôle d'avocat général, qui requiert au nom de la société, alors qu'il aurait pu désigner un autre magistrat. Et puis bien sûr, il y a Marie Pichon entourée de ses deux filles Pascale et Delphine, son époux Yves, son amie Marie-Rose Blétry, toujours à ses côtés, d'autres familles aussi, l'indéfectible président de l'association Christelle, Bernard Hommey, ami de la famille Blétry. Leurs regards me sont précieux, même si j'en porte le poids sur les épaules quand je dois déposer à la barre. J'y reste près de cinq heures. Les questions de l'avocat de la défense ne m'embarrassent pas. Elles tombent comme autant de coups d'épée dans l'eau. Une enquête menée à charge et à décharge ne laisse aucun trou dans la raquette.

Pour tout dire, la déposition aux assises est le moment que je préfère, avec les constatations de scène de crime : l'une clôt le dossier, les autres l'inaugurent. J'ai la parole facile, l'expérience des attaques de la défense, des questions pointues des magistrats, des besoins des jurés. Je sais dire « je ne sais pas » quand je ne sais pas, être honnête, équitable, posé. La première fois que je me suis livré à cet exercice, j'avais à peine plus de trente ans, dans une affaire de crime commis par une vieille Serbe sur son voisin quinquagénaire après une relation qui l'avait humiliée. Je me souviens de mon trac de jeune homme paralysé au palais de justice de Paris, perdu dans ces lieux solennels, magnifiques, proches de la Sainte-Chapelle. J'avais enfilé ma plus belle redingote et croisé par hasard Jean-Louis Périès – par ailleurs récent président de la cour d'assises

spéciale pour les attentats du 13 novembre 2015. C'est quelqu'un de très humain, avec qui j'étais parti en mission à l'étranger peu de temps auparavant. Il a lancé, un peu goguenard, au puceau que j'étais :

— Eh bien dites-moi, vous allez où comme ça, à un mariage ?

J'avais compris mon ridicule. C'est à cela que l'on mesure le temps qui passe… J'y vais désormais en costume pour marquer la solennité du moment, mais l'expérience ne me fait plus trembler. Quand des jeunes collègues viennent m'entendre déposer et me soufflent : « Moi, je n'y arriverai jamais… Comment fais-tu ? », je leur réponds qu'ils y arriveront ! Il suffit de penser aux victimes. Et de ne pas mépriser l'accusé. Je suis capable de déclarer que ce dernier s'est montré coopératif, sympathique, en proie à la culpabilité, toutes choses qui lui font honneur, même s'il est la dernière des crapules ou le pire des criminels, même s'il a montré un tout autre visage par ses actes, voire s'il est infect le jour du procès. Je dis ce que j'ai vu. Je ne cherche pas à influencer la cour, je n'espère aucun verdict, je ne milite pas, ni dans un sens, ni dans un autre.

Au procès Maillery, je n'ai pas pu qualifier Mura de coopératif ! Son attitude durant les sept jours de procès reste très contre-productive, au grand dam de son avocat. Il affecte la plus grande indifférence aux faits, aux débats, mou et taciturne dans ses réponses ; pire, quand le magistrat ou un avocat de la défense cherche à le sortir de sa torpeur, il manifeste une agressivité soudaine qui dit trop bien de quoi il est capable. Il déteste qu'on lui mette sous les yeux toutes ses erreurs tactiques : la veste en jean à col mouton, les stigmates du couteau, la croix sur le plan des caves, et la kyrielle d'indices que j'ai déjà rapportée.

Pour sauver son client, la défense a tout tenté. Rien n'a fonctionné. Je m'efforce d'assister aux débats quand j'en ai la possibilité, même si je n'y suis pas obligé, au moins pour croiser le regard de Marie Pichon, la rassurer. Et chaque jour qui passe, Mura s'enfonce. Il va même jusqu'à menacer de mort Éric quand ce dernier vient à la barre témoigner qu'un soir de

bringue, Mura lui a avoué le crime.

Je ne manque pas la magistrale plaidoirie finale. L'avocat général Christophe Rode rappelle à quel point tous les chemins convergent vers la culpabilité de Mura. Il esquisse un scénario qui est aussi le mien : celui d'un Mura qui convoite confusément Christelle, jeune voisine de son ami Tonino ; sa rage de la savoir amoureuse de Michel et inaccessible pour un paumé comme lui. Quand il la voit rentrer plus tôt du collège, il l'aborde. Il l'attire dans la cave, où elle le suit en toute confiance puisqu'elle le connaît, au moins de vue, ce qui explique qu'elle ait soigneusement replié son parapluie, dont les baleines n'ont pas été retrouvées retournées. Là, Mura tente une approche, elle le fuit, voire verbalise plus ou moins sèchement son refus, car on sait qu'elle ne manquait pas de caractère. Il enserre alors son cou avec un lacet pour la faire taire, lui assène un premier coup de couteau dans le dos, avant de la cribler au sol d'autres coups désordonnés et de s'enfuir. L'avocat général requiert vingt ans de réclusion criminelle, avec l'excuse d'un discernement altéré, mais non aboli. Mura savait le mal qu'il commettait.

La cour n'a pas tremblé face à l'absence de preuve formelle. Moins que moi qui vis un moment charnière de mon existence. Cette enquête m'a dévoré, m'a fait perdre pied dans mon couple, obligé à quitter ma maison, avoir des relations plus complexes avec mes enfants du fait de ma séparation, elle m'a rendu malade jusqu'à somatiser. J'ai beaucoup sacrifié au nom de la vérité, sans aucun regret car j'exerce un métier dont le ressort est en quelque sorte une question de vie ou de mort. La mort de la victime d'ores et déjà concernée, et celle de victimes potentielles ultérieures quand un criminel est en liberté. J'ai retenu mon souffle en regardant les heures passer, la nuit tomber dans la salle des pas perdus où l'on attendait le verdict, et ce n'était pas par souci des conséquences sur l'image du service, je l'avoue ! Je ne respirais plus. La longueur de la délibération m'a fait me demander si j'avais apporté assez de

preuves, si j'avais été assez convaincant à la barre. Les visages des jurés étaient absolument illisibles. Certains me regardaient, mais sans cette lumière au fond des yeux qui vous fait penser qu'ils sont convaincus de la culpabilité, ou de l'innocence du reste, qu'ils entendent ce que vous dites en tout cas. Sauf demande expresse, le président d'une cour attend du directeur d'enquête qu'il expose les faits, pas sa conviction profonde. En l'occurrence, il m'a posé la question :

— Quelle est votre conviction personnelle ?

— C'est bien simple, tous les éléments sont à charge, tous. Aucun ne m'éloigne de Jean-Pierre Mura.

Si Jean-Pierre Mura est acquitté, dans mon esprit, ce sera mon échec. Je n'aurai pas su convaincre. Marie Pichon me rassure, un comble.

Enfin, vers minuit, nous apprenons, ce 19 juin 2015, que Mura a été condamné à vingt ans de réclusion criminelle. Il est très probable, puisque l'altération du discernement a été retenue, lui valant dix ans de rabais, que ce n'est pas tant la culpabilité qui a posé question que cette particularité. Comme les familles de l'association Christelle, Marie Pichon en tête, je souffle mais ne triomphe pas, car nous apprenons dans la foulée que Jean-Pierre Mura fera appel, ce qui aura pour effet de faire rejouer entièrement la partie ! Le procès aura lieu en juin 2016, pile un an plus tard, devant la cour d'appel de Dijon.

Le procès en première instance me vaut une médiatisation, tant locale avec la presse écrite régionale ou France 3 Bourgogne, que nationale puisque Michèle Fines m'interviewe pour « Grands reportages », sur TF1. Mon directeur m'a demandé de lui répondre, ce que je fais à la terrasse du café en face du palais de justice. Mais à côté de nous s'installent les caméras de « 13 h 15 le samedi », l'émission de France 2, et je commets l'erreur de ne pas réaliser que les deux équipes filment. Le reportage de France Télévisions est diffusé avant « Grands reportages », ce qui n'était pas le plan médiatique, et son titre va souverainement déplaire : « Cold-cases, quand un

policier a repris à zéro l'affaire Christelle Maillery ». Je suis convoqué par mon directeur adjoint, qui m'accuse de m'arroger le droit de communiquer sans autorisation et de jouer cavalier seul. Dois-je lui rappeler qu'il ne voulait initialement pas que le service soit « trop » associé ? Ai-je dicté ce titre au journaliste ? Évidemment non. Je n'ai pas critiqué mes collègues, je n'en ai pas parlé. Je ne pouvais pas mentionner des gens qui ne m'avaient ni aidé ni soutenu. Quant au fait d'avoir été filmé par deux équipes au lieu d'une, je ne pouvais pas demander le huis clos à une terrasse de café. Au retour du procès, après la condamnation de Mura à vingt ans, je me fais donc passer un savon !

Dans mon bureau, en guise de félicitations, ma collègue Sophie m'assène :

— Oh, il sera acquitté en appel !

Merci pour le soutien.

Le plus douloureux, c'est que mon directeur adjoint vient me sermonner en se moquant de moi :

— Vous vous êtes entendu dans le reportage ? Non mais vous n'avez pas honte ?

— De ?

— « Je puise mes forces en allant me confronter à la froideur du marbre des tombes des victimes », je ne sais quoi, non mais écoutez… Je vous ai regardé en compagnie d'un ami magistrat, c'est simple, on a éclaté de rire ! Enfin, c'est d'un ridicule…

Je suis infiniment blessé et souffle :

— C'est pourtant vrai, j'ai ce besoin… De penser à la personne vivante, de me souvenir de son destin…

— Enfin, c'est inadmissible de tenir ces propos devant une caméra ! La froideur du marbre… Franchement !

Je pense à Christelle, je pense à sa maman, je pense à la mort… et j'ai envie de pleurer.

Naturellement, pour les magistrats comme pour le public qui a vu le reportage, je suis devenu « Monsieur cold-case ». Qu'il en soit ainsi pour la hiérarchie aussi est logique, mais je me vois

reprocher de ne vivre que pour les cold-cases, comme si je ne faisais pas ma part dans mon rôle d'OPJ au quotidien : accidents mortels du travail, dossiers médicaux avec erreurs de diagnostic ou mauvais geste ayant entraîné le décès, permanences taguées ou menaces pesant sur des élus, je ne dis jamais non. Toutes ces affaires n'ont pourtant rien à faire entre mes mains, au pôle criminel, et devraient être affectées à d'autres services. Je me mets à niveau quand le contenu n'entre pas dans mon champ de compétences, comme la main arrachée d'un employé lors d'un accident de chantier avec des carotteuses dans une carrière, alors que je ne suis pas expert en roche et encore moins en entretien d'engins ! Je ne nie pas mon intérêt pour les affaires non résolues puisque ce sont elles où les familles souffrent depuis longtemps, face à l'inertie coupable ou à l'essoufflement. Mais où est le problème ?

Je m'attends à récupérer une autre affaire de l'association Christelle, avec qui ma proximité permet d'avancer plus vite et en confiance. Quatre dossiers étaient entre les mains de la PJ de Dijon quand je suis arrivé huit ans plus tôt, les autres sont dévolues à la gendarmerie. Sur les quatre, trois sont résolues : Maillery, Blétry et Girollet. Reste le dossier Vanessa Thiellon, dont le sort m'est resté en travers de la gorge. La jeune fille de dix-sept ans a été retrouvée morte à Mâcon en 1999, flottant dans la Saône, dénudée, sans qu'on ait pu déterminer avec certitude les causes de la mort. Pas naturelle, évidemment. Après que le juge d'instruction Emmanuel Vion a sollicité mon avis sur le dossier à titre informel et que j'y ai passé un certain temps, j'ai cerné quelques vérifications potentiellement prometteuses, et il a lancé une commission rogatoire pour que notre PJ se remette au travail. Ma direction m'a d'abord fait savoir qu'elle n'appréciait pas de récupérer « à cause de moi » un cold-case de plus ! Ensuite ? Elle a confié le dossier à ma collègue Sophie ! Ou comment semer la zizanie. Pour quelle raison ? Au prétexte de sa formation d'analyste criminelle, que j'avais refusé de suivre moi-même pour ne pas m'absenter trop longuement du terrain. Terrain où je pratique… le métier

d’analyste criminel ! En plusieurs années, elle n’a réalisé que trois PV. Je ne dis pas que j’aurais fait mieux ni résolu l’affaire, je dis que j’aurais fait davantage. L’institution ne peut être tenue à une obligation de résultat, mais l’obligation de moyens est un devoir. Des chats de coussins, j’en ai connu, mais je crois que Sophie mérite aisément la palme parmi tous ceux que j’ai côtoyés ! Toujours est-il que si mon directeur le souhaite, il peut réclamer au juge le dessaisissement de la gendarmerie sur l’un des autres dossiers pour me le confier, afin que j’y porte mon fameux œil neuf, qui jusqu’ici a été… chanceux ! Il n’en fait rien, il fait même pire.

Depuis des années, et encore à ce jour, je guette une promotion de major, non pour les quelques euros supplémentaires qui me permettraient juste d’acheter de nouvelles valises à ma Harley-Davidson, mais pour sa valeur de reconnaissance. « Major » est le plus haut titre de mon « corps d’encadrement et d’application », où l’on entre gardien de la paix et où je suis brigadier-chef, le statut juste avant celui de major. Si mon travail engendre très peu de bâtons pour en faire état devant l’opinion publique, il ne dépare pas dans la vitrine de la police que sont les affaires criminelles. On n’aime jamais tant mon institution que lorsqu’elle élucide un crime. Deux « Faites entrer l’accusé » et bien d’autres reportages donnent à la Maison un lustre médiatique qui vaut largement les chiffres de la bâtonnite.

Pour m’élever au sein de la Maison, l’autre voie qui s’ouvre à moi est de changer de corps, pour rejoindre le « corps de commandement » où l’on devient lieutenant après dix-huit mois à l’École des officiers, qui fait perdre les primes, pas le salaire. Si je reviens avec ce statut à Dijon, j’aurai voix au chapitre pour demander aux magistrats que m’échoie l’un des cold-cases qui stagnent entre les mains de la gendarmerie. Le directeur m’assure de son soutien pour que je revienne plus gradé. Dès le printemps 2014, je révise donc tête baissée, comme j’ai l’habitude de le faire, en même temps que j’étaye le dossier Jardin dont l’arrestation se profile à la rentrée. Je dois

décrocher l'une des dix-huit places pour intégrer cette école à laquelle postulent neuf cent cinquante candidats ! Après l'écrit sur les connaissances générales, je reste parmi les deux cents qualifiés dont le dossier est examiné pour un second écrémage. Je figure dans les cinquante-quatre heureux élus. Le directeur me souffle avant mon départ dans les Landes pour arrêter Jardin :

— Sortez le dossier et ce sera bon, votre concours de lieutenant ! Je vous recommanderai.

Huit jours après avoir obtenu les aveux de Jardin à Bordeaux, je file pour une semaine d'examens à Toulouse, puis pour le grand oral devant le grand jury à Paris. Avec la recommandation, je suis tout près d'atteindre mon but.

Quand j'apprends que je ne suis pas pris alors que mes relevés m'indiquent de bonnes notes, je suis ahuri. Sous le choc. Car je ne vois qu'une chose ayant pu m'entraver : l'absence de recommandation dans le dossier !

Je rends visite à mon directeur, qui m'écoute d'une oreille et, de l'autre, sourit aux bonnes blagues de son adjoint. Je ressors dépité, écœuré, et passe une nuit épouvantable qui s'achève sur cette conclusion : je vais partir, je n'en peux plus !

Le lendemain, mon patron débarque dans mon bureau, comme pris d'un remords :

— Ne vous laissez pas démoraliser… Je sais, c'est difficile. Mais votre truc, c'est les cold-cases, alors pour vous remonter le moral, j'ai deux dossiers de 1982 et 1984 qui nous arrivent de Franche-Comté…

— Pardon ?

Je suis soufflé. Il ne m'a pas soutenu et me ramène des dossiers dont je ne connais pas un traître mot, alors que j'ai une longueur d'avance dans ceux regroupés dans l'association Christelle, dont les membres comptent sur moi. Ses dossiers sont encore plus anciens que le dossier Maillery ! J'essaie d'en savoir plus sur les raisons qui m'ont étrangement fait recaler au concours et n'obtiens qu'un pas de côté :

— Je vous ai proposé pour une décoration !

Une décoration ? Et pourquoi pas une médaille en chocolat ?

En vérité, je sais que j'agace. Ma minutie, mon caractère obsessionnel, mais comment travailler autrement ? Je vide mon sac :

— Écoutez… Je suis au bout du rouleau. Mon état n'est bon ni pour moi, ni pour l'institution, ni pour les familles de justiciables. En quelques années, j'ai tout perdu sur le plan personnel, alors je jette l'éponge ! Je vais demander ma mutation !

Il me regarde, sûr de lui, et me lance d'un ton bonhomme :

— Allons, allons… Vous ne le ferez pas. Vous aimez trop votre métier !

— La PJ telle que je l'ai connue, oui, mais telle que je l'ai vue ici, non ! Croyez-moi ! Vous verrez le cul de ma valise !

Ma décision est prise. Non sur un coup de tête, mais parce que les charges se sont accumulées jour après jour, nuit après nuit, comme en miroir de ce que j'ai traversé sur le plan conjugal. Une certitude m'étreint le cœur : après seize années dans la police judiciaire, mon travail d'enquêteur criminel va cruellement me manquer. Mais j'ai beau retourner le problème dans tous les sens, je n'ai pas le choix : je dois partir.

J'ai besoin de retrouver un peu de cohérence dans mon quotidien. Pour cette raison, je demande mon affectation en brigade de sûreté urbaine au commissariat de Chalon-sur-Saône, où je vis déjà. Ma démarche est peu commune. La logique, au cours d'une carrière, veut que l'on progresse dans l'autre sens, en débutant par un service général pour s'orienter ensuite vers un service spécialisé. Moi, je veux désormais répondre aux besoins quotidiens des gens, apporter mon aide concrète, vivre normalement. Je sais que la descente sera rude. Les anciens de la PJ sont rarement bien acceptés lorsqu'ils reviennent dans des services plus généralistes. Ils sont perçus comme hautains car ils viennent, en théorie, d'un service d'élite. J'assume.

Mon directeur se paie le culot de commenter, des trémolos

dans la voix, après avoir appris que j'ai maintenu le cap et obtenu ma mutation :

— Raphaël, vous avez été broyé par le système.

Comme s'il n'en faisait pas partie, du système ! Comme si son attitude, l'ambiance, les réactions, l'absence de protection totale et même la surexposition n'y étaient pour rien !

Mon pot de départ en février 2016 est une forme de couronnement. Mon directeur brille par son absence le jour J. Beaucoup d'autres se sont défilés, dont Christophe. Un adjoint fraîchement débarqué est chargé du discours d'adieu. Il se trouve que c'est lui que j'ai tant fait rire avec son ami magistrat en évoquant le marbre des tombes ! Il me tarde d'entendre sa synthèse, qui tient sur trois Post-it. C'est bien peu pour seize ans de carrière en PJ, dont huit parmi eux. Au moins, je ne leur manquerai pas !

Pour commencer, il me présente comme un des rares fonctionnaires dont il gardera le souvenir jusqu'au crépuscule de sa propre carrière. L'effet marbre sans doute… Puis il évoque mon passage à la police judiciaire de Dijon, qui se résume en un seul et même prénom, dit-il, celui des victimes des deux dossiers emblématiques qui ont marqué les annales du service : Isabelle !

Un hurlement monte en moi : « Mais non ! Elles s'appellent Christelle ! » Je suis statufié. Personne, pas même moi, n'ose le reprendre. Celui qui m'a fait passer pour une cloche parce que j'allais me recueillir sur une tombe est incapable de simplement restituer un prénom, quand bien même il s'agirait, selon lui, de dossiers emblématiques pour le service… Écouter la suite est une torture. Heureusement que les familles Maillery et Blétry ne sont pas là. J'en mourrais de honte !

Le supplice prend fin, et j'y vais de mon allocution succincte ; je ne peux m'empêcher de glisser que la courbe de mon évolution personnelle au sein de la PJ de Dijon est proche de l'encéphalogramme plat. J'en entends quelques-uns rire du bout des lèvres, mais je perçois surtout l'embarras général. Cette

mascarade montre le peu d'intérêt de certains membres de notre institution pour l'humain, quel qu'il soit, victime ou fonctionnaire. Je pars sans me retourner.

CHAPITRE 14

Le 36 dans le rétroviseur

Quitter la police judiciaire pour la sécurité publique, alors que l'enquête criminelle était ma raison de vivre, m'a poussé à revisiter les raisons de mon engagement. Non, je ne m'étais pas trompé pendant seize années de ma vie. Le bonheur d'enquêter, je l'avais connu au 36, conforme aux illusions qui me restaient après l'école de police de Sens en 1996 et 1997. J'en avais perdu quelques-unes en côtoyant mes petits camarades, versés dans les filles, les bières et le film du samedi soir sur Canal +. Idéaliste et sans expérience aucune de la vie, je comptais faire ma part en restant droit comme un I, de la même manière qu'adolescent, j'étais sapeur-pompier cadet quand les autres sniffaient de la colle. J'avais choisi la police plutôt que la gendarmerie pour ne pas vivre encaserné alors que j'avais renoncé à la prêtrise. Je souhaitais avoir un jour une vie de famille, vivre libre. J'ai passé le concours de gardien de la paix en espérant travailler un jour sur des enquêtes, faute d'être assez diplômé en droit pour passer un concours de lieutenant. Bac + 2 en sciences, je voulais gagner ma vie. J'ai fait mes armes sur le terrain ingrat du commissariat du XIX^{e}, qui me faisait patrouiller dans le quartier. J'ai découvert auprès de plus aguerris que moi, comme ce chef de groupe évoquant avec une froideur glaçante un homme qu'il avait dû abattre, que tous les hommes n'étaient pas faits de la même pâte. Je l'ai interrogé :

— Mais ça ne t'a pas marqué ?

— Écoute, c'était lui ou moi. Je l'ai abattu, point barre.

Ma conviction que tout humain laisse sa trace, a une histoire

sacrée, est né avec le pouvoir d'aimer, d'être aimé et de donner la vie, lui était étrangère. J'ai compris qu'il était vain d'exposer ma conception de l'homme, la valeur que j'accorde au simple souffle vital, la possibilité que je vois offerte à chacun de se racheter jusqu'à son dernier instant… Je rencontrerai des collègues moins « blindés », mais comprendrai aussi que les coups assénés par l'institution, volontairement ou non, renforcent les carapaces et abîment les plus tendres. Dans ce métier, on a le choix entre s'endurcir et craquer. Un jour, j'ai choisi sciemment de craquer. Pour ne pas perdre mes valeurs.

Bien entendu, j'ai appris à mettre de l'eau dans mon vin, à m'armer d'humour pour dédramatiser certaines situations et les vivre du mieux possible. Mes collègues m'ont déridé et enseigné la distance, salutaire, quand elle est possible. Je me souviens de la première fois où je me suis découvert capable de rire de la mort, face au premier cadavre de ma carrière en l'occurrence, dans des circonstances rocambolesques. Appelés à 3 heures du matin une nuit de Saint-Sylvestre, nous sommes arrivés dans un petit pavillon de banlieue où la soirée cotillons battait toujours son plein, avec des convives pas totalement à jeun. Nous semblions si peu attendus que l'un de mes collègues a dû annoncer la couleur :

— Bonsoir, vous nous avez appelés… Nous venons pour le mort.

Notre interlocuteur, semblant recouvrer la mémoire, nous a introduits alors dans la pièce où se tenait la fête ; deux personnes étaient assises sur un banc, dans la pénombre scintillante des éclats lumineux d'une boule à facettes.

— Il est là ! nous a-t-il dit.

Nous nous sommes approchés et, ne voyant rien, nous avons interrogé les deux convives dont la réponse a fusé, sans émotion aucune :

— Ah oui, le mort ! Bah, il est là !

S'écartant pour nous laisser regarder derrière le banc, ils nous ont désigné une couverture formant un rouleau d'où

dépassaient des pieds, et une tête masculine aux cheveux sales, longs et gris. Vision surréaliste sur fond de musique tonitruante. On nous a expliqué que « le mort » était le vieux voisin d'en face qu'ils étaient allés chercher, le sachant seul, pour partager la fondue savoyarde. Pendant l'apéro, il avait eu une attaque, et ils avaient appelé le Samu qui n'avait pu que constater le décès, avant de repartir en laissant le corps. Les verres s'étaient ensuite enchaînés et comme ils l'avaient « rangé » hors de la piste de danse, ils avaient considéré qu'au fond, il ne s'agissait pas d'une urgence. Pour finir, ils avaient décidé de nous appeler pour une bonne raison :

— On aimerait se coucher bientôt, et donc on ne voudrait pas le garder…

Aucune société de pompes funèbres n'étant disponible, il nous a donc incombé de mettre le corps dans la bâche à cadavre, qui se trouve toujours dans nos véhicules de service, pour le conduire à la morgue, après avoir inventorié les effets personnels du défunt : un peigne sale, un coupe-ongles, trois sous et du papier. « T'as pas besoin d'un petit coup de peigne ? » m'a lancé dans la voiture l'un des collègues, avisé de ma chevelure abondante. Nous avons ri. Ce que nous venions de vivre était d'une incongruité qui tuait le tragique. Nous avons bu une coupe de réveillon au petit déjeuner à la fin du service, en blaguant. J'avais eu de la chance. Ce qui brise, c'est d'aller seul un jour de garde assurer les constatations de décès dans un contexte qui suinte la détresse humaine. Découvrir un cadavre des mois après le décès fait forcément s'interroger sur le sens d'une vie, sur les valeurs d'une société : quel a pu être le parcours de quelqu'un que personne ne cherche, ne pleure, dont nul ne se soucie avant que l'odeur de la putréfaction ne nous fasse appeler par les voisins ? Le seul avantage est de ne pas faire face à la famille, dont la détresse me gagne parce qu'elle nous parle d'un vivant.

Il m'a été donné de vivre des scènes atroces, les hurlements de la mère de Marion Bouchard, découpée par son petit ami, entendus depuis mon bureau quand ma cheffe Annick lui

annonçait non seulement le décès, premier cri de la mère touchée dans ses entrailles, mais surtout le modus operandi, qui l'a rendue ivre de douleur. J'ai moi-même dû aller annoncer à une jeune femme la mort d'un collègue en service, son mari, père du petit enfant que je voyais se cramponner aux jambes de sa mère, un orphelin désormais. Le monsieur du réveillon n'avait ni famille, ni amis selon ses voisins, et il avait fini sa vie d'un coup, au milieu de compagnons de fortune sous les cotillons. On a envie de dire, avec l'humour de flic : que rêver de mieux ?

J'ai mesuré très jeune l'avantage de travailler en équipe, quand les autres vous évitent de sombrer dans la mélancolie, ce que je constatais aussi en dehors du service puisque, tout nouveau à Paris, je partageais un appartement avec quatre collègues. Le soir, nous pouvions évacuer le trop-plein dans une ambiance bon enfant. Avoir un flic sous son toit suppose l'empathie de toute la maisonnée. Dans ce métier, on ne ferme pas boutique aux horaires de bureau. Même si on ne parle pas des affaires en détail à ses proches, on les rapporte à la maison, dans sa tête.

Après quatre ans comme gardien de la paix, en 2001, je suis entré au légendaire « 36 » par l'entremise improbable de mon ami et grand chef pâtissier Philippe Conticini. Je passais parfois bavarder en fin de soirée à la Table d'Anvers, où il me régalait de ses desserts quand nous terminions le service à la même heure, aux alentours de minuit. Dans les renseignements depuis un an, je surveillais les manifestations afin de contrôler la proportionnalité de la réponse des fonctionnaires aux échauffourées. Nous en étions mal vus de nos collègues puisque nous matérialisions leurs fautes éventuelles en prenant des photos. Protéger les collègues des casseurs est une chose, ne pas leur accorder un blanc-seing en est une autre, que j'estime tout aussi essentielle. Je veillais également au bon déroulement des expulsions de squats d'immeubles, en partenariat avec des ONG. D'un côté, c'était une chance de ne plus être en tenue à patrouiller par tous les temps et d'appartenir à une brigade

spécialisée, mais de l'autre, ces missions nécessaires heurtaient profondément mes valeurs. Je suis fils d'un Russe ukrainien apatride, né en 1946 dans un camp de réfugiés persécutés par Staline. Mon père n'a eu aucune nationalité jusqu'à mes huit ans, à la fin des années 1970. À bientôt trente ans, je rêvais d'enquêtes, mais il m'aurait fallu repasser par une fac générale. Je venais de me marier, bientôt papa de ma fille aînée, j'avais besoin de mon salaire, il n'était plus question de reprendre mes études. Et un beau soir, Philippe Conticini m'a déclaré :

— Je connais un capitaine de la police criminelle qui est au 36, il vient de temps en temps à la Table d'Anvers… Je pourrais te le présenter si tu veux…

J'ai souri :

— C'est gentil, mais ils ne voudront jamais d'un simple gardien de la paix.

— Rencontre-le, tu verras bien.

C'est ainsi que s'est organisé le premier rendez-vous avec un certain Francis Béchet, alors capitaine de police, venu avec Éric, l'un de ses collègues lieutenants, au Gallway, un *fish and chips* irlandais du Quartier latin. On a sympathisé, je lui ai confié mon rêve de devenir officier de police judiciaire, ma passion de la vérité plus encore que de l'ordre auquel j'étais assigné sur le terrain, qui ne mobilisait pas tous mes neurones. Je l'ai intéressé. Il m'a proposé d'essayer.

Le plus difficile a été d'imposer mon stage de quinze jours à mon directeur alors que j'étais à la direction de l'ordre public et de la circulation. Il m'a dit :

— Mon vieux, ça me sert à rien que vous fassiez ce stage, ça n'a rien à voir ! Vous n'allez pas revenir meilleur pour le service !

— Oui, mais… j'y tiens !

— Bon… Je vous détache quinze jours, mais je m'en occupe pas !

Quand je me suis présenté à l'accueil du 36, j'ai compris que mon arrivée n'était effectivement pas du tout prévue :

— Ici, y a pas de stage pour l'instant !

C’est Francis Béchet qui avait pris sur lui de me tester, alors que je n’avais pas le profil requis. Pendant quinze jours, je me suis consacré au formalisme procédural en matière criminelle, dont la devise pourrait se résumer ainsi : « Tout ce qui se dit se fait et tout ce qui se fait s’écrit. » Tout nouvel arrivant passait une semaine dans le groupe « droit commun » (les crimes), et une semaine dans le groupe « terrorisme », par lequel j’ai commencé. J’ai lu des procédures inintéressantes au possible, patiemment, car ce qu’ils mesuraient était surtout ma capacité d’intégration à un groupe, je tenais mon rang. La semaine « droit commun » m’a évidemment passionné, avec un homicide pour lequel on a bossé main dans la main, sans compter notre temps. Au 36, une équipe était un véritable commando, hyper-organisé tout en travaillant dans un joyeux bordel. On bossait à sept, répartis sur trois bureaux, il ne s’écoulait pas cinq minutes sans que l’un dise une connerie. J’étais heureux, sûr d’être fait pour ça.

Quelques jours plus tard, j’ai vu passer sur un télégramme, la voie de communication interne, que le 36 ouvrait six postes. Je n’avais pas le profil pour postuler, mais je m’en suis payé le culot. Heureuse idée. Béchet a vu passer ma candidature et m’a fait recevoir par Frédéric Péchenard, alors patron de la Crim’. Il n’y est pas allé par quatre chemins :

— Béchet m’a parlé de vous… Il vous a chaudement recommandé. Alors pour moi, le marché est simple : il va y avoir une ouverture de formation OPJ, elle dure un an, donc soit vous avez vos examens, soit vous repartez d’où vous venez, c’est clair ?

— Très clair, patron.

J’ai intégré officiellement la Crim’ le 1er janvier 2001. J’étais le plus heureux des hommes. Je me souviens être sorti du métro place du Châtelet sous un grand soleil, avoir longé la Conciergerie, et j’ai remercié Dieu en regardant Notre-Dame ! Je suis entré… Ma vraie vie commençait.

En parallèle de mon emploi de gardien de la paix, j’ai suivi les cours pour connaître les types d’infraction et le Code de

procédure pénale, apprendre les droits des victimes et des gardés à vue. Mes enseignants étaient des avocats, des magistrats, des profs de droit, des formateurs de la police nationale. J'ai obtenu en fin d'année la qualité d'OPJ. Mais c'est une fois sur le terrain que j'ai pleinement mesuré la force de la machine en action.

Ma première affaire au 36 nous a amenés sur un cadavre trouvé en pleine ville de Seine-Saint-Denis, par les éboueurs. Quand on est arrivé, ils nous ont désigné un sac d'où sortait un pied. Il s'agissait d'une jambe coupée de la racine de la cuisse à l'aine. Dans les autres poubelles, on a trouvé une deuxième cuisse, les deux bras, puis la tête sous un camion en stationnement, puis le tronc, et on a fini par assembler le puzzle sans identité. Drôle de métier, soupirions-nous… Nous avions pour seuls indices un caleçon fabriqué au Portugal et une chevalière en or jaune avec un poinçon polonais. Nous nous sommes réparti le travail : « Toi, tu t'occupes du caleçon, toi du poinçon, toi des disparitions inquiétantes, toi des auditions des agents de la ville, toi du consulat. » Un groupe de fous furieux dans le bon sens du terme, sans flemme aucune, jamais. C'est finalement le consulat de Pologne qui nous a permis de mettre un nom sur le cadavre, au bout de deux ou trois jours. On leur avait signalé la disparition d'un de leurs ressortissants. La photo collait. On fêtait chaque victoire en buvant un verre, dans le décor pittoresque des bureaux tapissés de souvenirs et d'affiches. Même les murs du quai des Orfèvres avaient une âme, entre son histoire, son architecture, son emplacement au cœur du vieux Paris… À Dijon, les lieux étaient totalement impersonnels, neutres, vides de passé et suintant l'absence d'avenir. Avec ma déco rapportée du 36 qui tapissait le mur, j'avais l'air d'un extraterrestre. J'ai fini par tout enlever un jour de colère. J'étais un pion. Autant avoir le bureau assorti !

Les gens du 36 aussi étaient pittoresques. Il y avait Philippe, un Alsacien qu'on appelait « le Quid ». Il avait une connaissance encyclopédique des rues de Paris et savait tout sur tout, en histoire notamment, ce qui ne nous empêchait pas de courir

ensemble le semi-marathon de Paris. Certains enquêteurs étaient sapés en patrons de bordel, fumaient comme des pompiers, prenaient des notes sur le terrain sur un ticket de métro. J'aimais aussi beaucoup Bernard, qui travaillait avec la photo de Marcel, un de ses collègues défunts, posée sur son bureau. Il était mort en service dans un attentat d'Action directe, un groupuscule d'ultragauche terroriste des années 1980. Le fameux Marcel étant enterré dans le Morvan, un jour où une audition nous a amenés non loin, j'ai accompagné Bernard qui voulait se recueillir sur sa tombe. Au fond, les hommes du 36 me ressemblaient. Sauf qu'ils étaient plus forts que moi, plus expérimentés. Bernard m'a enseigné l'enquête de voisinage en faisant des lâchers de collantes, c'est-à-dire en laissant des avis de passages « si vous avez vu quelque chose… ». Il m'a appris à vérifier que les gens y donnaient suite, pour ne laisser échapper personne, pour ne passer à côté d'aucun indice. Champion de la filature, il m'engueulait parce que je portais souvent mon blouson de moto très coloré :

— Merde, tu fais chier, avec ça on peut pas partir au pied levé « en filoche » !

C'est vrai que lui, dans son jean repassé avec un pli au milieu, avait l'air du parfait comptable. Pour se planquer, il attrapait un journal dans une poubelle et s'en servait comme paravent. On travaillait, mais on se marrait. Et même si je n'étais pas à l'abri de quelques coups de gueule, j'apprenais.

Mon mentor, c'était évidemment Francis Béchet, bienveillant mais jamais complaisant. Il ne s'agissait pas de lui marcher sur les pieds, et si j'avais en réunion une phrase malheureuse ou un jugement hâtif, il avait tôt fait de me remettre en place. Il nous enseignait le travail de groupe, à connaître chaque dossier que nous avions en portefeuille, à entretenir une entraide et une émulation permanentes. Quand il y avait un différend entre deux collègues, il convoquait les deux, écoutait les deux, et concluait :

— OK. Démerdez-vous pour que ce soit réglé d'ici lundi ! Je veux plus en entendre parler !

Quand je suis arrivé au 36, la Maison était encore sous le coup de l'affaire Guy Georges, arrêté trois ans plus tôt, en mars 1998. Un traumatisme autant qu'une somme d'enseignements. Elle servait de cas d'école. L'enquête avait été un modèle du genre en matière de fausses certitudes : celle que le tueur en série avait un pied égyptien à cause d'une empreinte laissée dans une flaque de sang tendant à le faire croire. Interpellé une première fois, on l'avait fait déchausser. Pas de pied égyptien. Il était ressorti libre. Une autre fois, c'est la mémoire d'une rescapée de ses agressions qui avait failli : elle ne l'avait pas reconnu. Plusieurs fois, on l'a arrêté. Plusieurs fois, on l'a relâché. Le drame du « tenu pour acquis ». J'ai appris à tout remettre en question, surtout ce dont j'étais « sûr », tout en ne lâchant rien quand je tenais une piste, périlleux équilibre. Malgré le crime et le sordide, nous restions soudés, décompressant lors des pots au whisky 15 ans d'âge que conservait Béchet dans sa tanière. À Dijon, proposant un verre après l'affaire Maillery, j'entendrai : « Désolé Raphaël, pas d'alcool dans le service ! »

Au 36, on me surnommait pourtant « le moine » tellement j'étais sobre et sérieux, des moqueries dans lesquelles je n'ai jamais perçu la moindre inimitié. Au contraire, je sentais l'affection du groupe. Aux beaux jours, Béchet nous invitait à dîner dans le jardin de son pavillon de banlieue, occasion de rire un soir d'une chose dont je n'aurais jamais pensé rire : la mort brutale de ma grand-mère. Je racontais que son décès avait donné lieu à une enquête, quand un collègue m'a lancé :

— Mais de quoi elle est morte ?

— Elle a été égorgée par son chien…

Je l'ai dit sérieusement, tristement même. J'ignore ce qui s'est passé, mais une onde de gloussements s'est propagée, gagnant tout le groupe. On a fini pliés en deux de rire, à en devenir écarlates. Dieu m'est témoin de l'immense affection et du respect que j'avais pour ma grand-mère, mais quand il y a du cœur, tout peut arriver, et tout est pour le meilleur…

Francis était un super poulet. Il a été mon modèle avant de

devenir mon ami, ce qu'il est encore aujourd'hui. Bien traiter les gardés à vue, interroger avec bienveillance, c'est lui qui me l'a appris. Il m'a transmis cette règle de toujours annoncer la couleur à mon suspect, d'exposer ma méthode et de m'y tenir :

— Je vous interrogerai à charge et à décharge, je ne mentirai pas, je ne vous manquerai pas de respect, je préfère que vous gardiez le silence plutôt qu'un mensonge dont vous paieriez les conséquences en cas de procès. Un seul mensonge découvert suffit à créer le doute sur chaque vérité exprimée.

Je n'ai pas tout de suite fait le rapprochement entre mon interrogatoire de Jardin, après un pain au chocolat, et le récit que Béchet m'avait livré de son interrogatoire de Guy Georges. Et pourtant… C'est Francis qui avait obtenu les aveux du meurtre de Pascale Escarfail le 24 janvier 1991, et pas n'importe comment. Il a mis du jazz, sorti le whisky 15 ans d'âge et organisé le simulacre d'une soirée détendue entre gens qui ont tout leur temps. Avec un type qui avait violé, attaché, mutilé et tué des filles à coups de couteau, il fallait oser ! Guy Georges s'est laissé prendre au jeu :

— Détenu à Caen, j'avais des permissions de sortie, et un soir, comme j´étais en retard, j´ai décidé de ne pas réintégrer la prison. Je suis allé au cinéma à Montparnasse et en sortant, j´ai pris un verre en terrasse dans un café. J´ai vu passer une blonde aux cheveux longs, seule, j'ai flashé dessus immédiatement. Je me suis levé et je l´ai suivie dans une petite rue qui longe le café La Coupole. La porte de son immeuble était lente à se refermer, je me suis faufilé derrière elle. Je l'ai doublée dans l´escalier, je l'ai guettée, elle m'a demandé ce que je voulais. J´ai sorti mon couteau, un gros Opinel n° 12, et répondu : « Toi ! »

La suite dans l'appartement, c'est le viol, le soutien-gorge découpé entre les bonnets, les coups de couteau, et sa tragique conclusion dénuée de tout affect : « Je ne me souviens pas si la victime a mis longtemps à mourir. » Pascale Escarfail avait dix-neuf ans. Le jour où Francis est allé déposer aux assises pour le

procès du tueur en série qui avait fait trembler Paris, tout notre groupe a déjeuné avec lui au Café du Palais, en face, avant d'aller l'écouter. Mon chef était jeune, quarante et un ans seulement, mais sa voix grave et ténébreuse pénétrait les esprits, l'émotion qu'elle trahissait envahissait les cœurs. Il a vécu ce moment comme une épreuve. Je l'ai vécu comme une leçon.

Chapeauté par ce chef de groupe, j'ai appris à tout partager, les succès, mais aussi les défaites. L'essence d'un flic, c'est d'apprendre l'âpreté de l'échec, pour mieux savourer la douceur du succès.

Un dimanche de juin, alors que j'étais au Quai depuis peu, nous avons retrouvé dans un camion abandonné sur le site ferroviaire de Paris-Bercy le corps d'un immigré clandestin, un Indien originaire du Punjab, battu à mort. Je n'oublierai jamais son nom : Lakhwinder Singh, l'équivalent de Michel Dupont, il y en avait six mille dans Paris ! Ce que j'ai pu gratter comme fonds de tiroirs pour trouver des informations sur cet homme qui semblait sorti de nulle part, dont l'identification n'avait été possible que via l'empreinte de son index droit à l'OFPRA[13] ! Pas d'adresse, pas de papiers, pas de famille et, bien évidemment, à en croire les envolées de moineaux à chaque fois que nous arrivions mes collègues et moi-même dans les squats du nord de la capitale, plus aucun ami. C'est dans ce dossier que j'ai appris à fouiller des jours entiers dans des archives, celles de l'OFPRA et de la préfecture en l'occurrence, pour tenter de découvrir les conditions de son arrivée dans notre beau pays où il n'envisageait certainement pas de rencontrer la mort aussi vite, et de façon si sordide. Notre procédurier, grâce à ses minutieuses constatations de scène de crime dans un capharnaüm indescriptible, avait permis de découvrir un ADN masculin distinct de celui du défunt. La soi-disant reine des preuves, avec la téléphonie mobile, nous l'avions, seulement l'enquête de police s'est arrêtée net sur ordre parce que les prélèvements biologiques sur d'éventuels

suspects auraient coûté trop cher. Trop cher pour lui du moins. J'ai vécu d'autres enquêtes, pour des délits mineurs, où la victime étant un notable et l'affaire médiatisée, il n'était plus question d'argent mais de réussite obligatoire, avec des moyens matériels illimités. Je n'étais pas le seul à être heurté par l'inégalité de traitement. L'ADN non identifié trouvé sur la scène du crime de Lakhwinder Singh ne tourne évidemment plus aujourd'hui dans la base de données du FNAEG puisqu'il y a prescription. L'ignoble assassin ne répondra jamais de ses actes. Ce premier oublié du système m'a rendu favorable à l'imprescriptibilité des crimes de sang.

Une autre affaire m'a fait traverser l'Atlantique pour la première fois de ma vie, deux fois pour trois semaines, en décembre 2004 avec Alain, un collègue de la Crim', puis en décembre 2006 avec le juge d'instruction Jean-Louis Périès, futur président de la cour d'assises spéciale du procès des attentats du 13 novembre 2015. Nous nous sommes retrouvés au fin fond de l'Amazonie, chargés d'enquêter dans la zone tampon à cheval sur trois frontières (Colombie, Brésil et Pérou) sur la disparition de Marc Beltra. Ce jeune étudiant français en échange culturel avec l'université de Bogota, parti en excursion en décembre 2003 sur le Rio Javari, un affluent du fleuve Amazone, semblait s'y être volatilisé. Francis Béchet n'avait pas hésité à envoyer le petit OPJ que j'étais exposer le dossier devant l'ambassadeur de France à Bogota, avant de partir sur le terrain dans la petite ville de Leticia. Il faisait une chaleur terrible, avec une hygrométrie insupportable. La région était infestée par les serpents, les araignées, les narcotrafiquants et les FARC. Dans les villages indigènes vivaient encore des anthropophages. Je savais deux phrases d'espagnol, « l'addition s'il vous plaît » et « où est l'église ? », qui ne m'ont guère servi. Nous sommes partis sur le Rio Javari à bord d'un canot de fortune pour envisager les différents scénarios : simple accident dissimulé par un guide, agression crapuleuse, assassinat perpétré par les narcotrafiquants, enlèvement par les FARC… Il

y avait des témoins à interroger, des constatations à effectuer, des mystères à creuser. Une partie des effets personnels de Marc était curieusement réapparue quelques mois après sa disparition alors que sa mère et son oncle, désespérés par la lenteur des autorités, sillonnaient la jungle. Une réapparition en forme de message pour dire à cette famille dans la souffrance : « Rentrez chez vous, il est mort, toute tentative d'éclaircissement de votre part est à la fois vaine et dangereuse. » Dans cette région, quiconque enquête met en danger l'économie parallèle et les différents groupes d'influence en place.

Pour la première fois, je côtoyais de près les proches d'une victime, entendant ce mélange de colère et d'espérance très caractéristique. Ce sont eux qui nous montraient l'exemple en refusant d'invoquer la fatalité. Leur détermination et leur force me nourrissaient. Françoise Olivès, la mère héroïque de Marc Beltra, n'avait pas hésité à tout abandonner en France pour s'installer des mois sur place. Elle interrogeait les chamans, partageait des expériences hallucinogènes, apprenait tout d'une culture qui n'était pas la sienne. Elle était la première à vérifier l'invérifiable. Les familles sont des enquêteurs qui ne lâchent jamais. Elles nous obligent à faire de même.

Un obstacle juridique nous handicapait : l'absence de dépouille empêchait les autorités judiciaires françaises de délivrer une commission rogatoire internationale pour homicide volontaire. Pas de corps, pas de meurtre ! Le tout se déroulait dans un contexte diplomatique des plus tendus puisqu'une tentative de libération de l'otage française Ingrid Betancourt, aux mains des FARC, avait froissé les autorités brésiliennes. Nous travaillions en équilibre, à cheval sur trois corpus de lois et de procédures puisqu'il suffisait de traverser une rue pour passer de la Colombie au Brésil, ou de traverser le fleuve pour débarquer au Pérou. Trois pays, trois codes pénaux, trois polices, mais une seule et même omerta. Après plusieurs années d'enquête acharnée depuis Paris et sur place, à tenter tout ce qui était humainement possible, nous n'avons pu

retrouver Marc. Nous avons retrouvé le pilote du bateau qui l'avait transporté pour son excursion sans retour, l'avons suspecté de savoir des choses, d'avoir été témoin des faits, par exemple. Nous l'avons interrogé une première fois en 2004, mais le temps de vérifier ses dires et de revenir en mission, en 2006 seulement, il avait disparu à son tour, sans doute dans les eaux du fleuve, laissant son embarcation à la dérive. L'explication la plus probable est qu'il avait manqué de parole dans une affaire de narcos, déduction faite de son train de vie – il ne transportait pas forcément que des touristes… Marc Beltra, lui, a sans doute été victime d'une agression crapuleuse dans un contexte où un Français est présumé rouler sur l'or. Dans les deux cas, on nous a raconté la coutume : éventration du corps, lancer du cadavre dans la rivière, piranhas, en quarante-cinq minutes, il ne reste plus rien d'un homme. La question est : pourquoi ?

Malgré une hypothèse crédible incriminant l'un des participants au périple, nous ne sommes jamais parvenus à prouver quoi que ce soit. Nous étions en pays hostile, où les Occidentaux sont facilement considérés comme des salauds par les autochtones. Malgré le secours de nos collègues locaux, il nous était impossible de mener les interrogatoires, de contrôler témoins et suspects à notre guise. Nous avons dû nous résoudre à encaisser l'échec. L'enquête a conclu à la mort plus que probable du jeune homme, décès de nature criminelle. Le terrible « non-lieu » est venu frapper ses proches. Françoise Olivès, son frère Michel et toute leur famille sont restés dans l'inconnu.

Ces deux défaites cuisantes ont déterminé mon état d'esprit à jamais. J'ai compris que nous, policiers, sommes qu'on le veuille ou non le dernier rempart contre l'enfer de la sauvagerie et l'oubli. On m'a souvent reproché de trop m'investir auprès des familles, m'assurant que ce n'était pas professionnel. Je crois au contraire que rien ne l'est davantage. J'ai vu assez de grands policiers, hommes et femmes, se donner sans réserve, sans faux-semblant, et se tenir aux côtés des familles dans la

souffrance et la colère, pour que quiconque m'arrête, quels que soient son rang hiérarchique ou ses menaces de représailles. Je peux passer pour un obstiné, un orgueilleux, voire un fou, qu'importe. En agissant comme je l'ai fait au cours des années qui ont suivi celles passées à la Crim', j'ai voulu protéger les plus fragiles, honorer mon institution, rendre hommage à mes maîtres. Ils ont cru en moi, m'ont donné ma chance. Ils ont permis qu'un jour, mon travail aide à faire passer la justice. Je n'aurais jamais quitté le 36 s'il n'avait implosé après l'affaire Ilan Halimi.

Le 13 février 2006, on retrouvait le corps de ce jeune homme, séquestré et torturé vingt-trois jours durant à Bagneux avant d'être ignoblement brûlé, un acte avec demande de rançon dont on réaliserait bien après la famille qu'il était antisémite. Des erreurs dans l'enquête, il y en a eu sans doute et il ne m'appartient pas de les pointer, mais je peux assurer que nous faisions, tous, tout notre possible pour parvenir à identifier les coupables et à retrouver le garçon vivant. Outre la Crim', des centaines de policiers de France ont été mobilisés pour y parvenir, d'une façon ou d'une autre. Bien après la découverte du corps, avec mon groupe, j'ai passé des journées entières à guetter sur une dalle de béton de la cité de l'Étoile à Bobigny un certain Jean-Christophe Soumbou, surnommé « Craps », gros bras particulièrement violent soupçonné d'avoir brûlé le corps. Je restais des heures sur le canapé de ses parents parce que nous espérions qu'il revienne au bercail. Il s'agissait d'identifier tous les protagonistes du crime. Dans un contexte politico-médiatique tendu, où les commissaires du 36 ont tourné durant des mois comme des avions dans les couloirs en nous mettant une pression monstre, chacun a reçu son lot d'injustice à la saison des règlements de compte. Comme Soumbou a fini par se rendre le 10 avril 2006, nous nous sommes entendus dire que nous n'avions aucun mérite… Notre chef, Francis, a payé le prix le plus cher, poussé vers la sortie par des moyens détournés. Il a été promu commandant de police à l'échelon fonctionnel à

l’identité judiciaire, dévolu à la gestion des actes techniques et scientifiques, mais il en a eu le cœur brisé parce qu’il était fait pour l’enquête de terrain, les auditions, l’humain. Il a donné son pot de départ en même temps que je donnais le mien, profitant de la désorganisation du service pour gagner la province où je pensais couler des jours plus paisibles. On sait lesquels…

---

13 Office français de protection des réfugiés et apatrides.

CHAPITRE 15

Vers la paix

Quand je prends possession, en mars 2016, de mon bureau au commissariat de Chalon, où je suis encore en poste aujourd'hui, je scotche mes souvenirs sur les murs du préfabriqué percé de fenêtres en aluminium : l'affiche du film *Les Tontons flingueurs* et celle de *L.627*, rare reflet cinématographique réaliste de nos vies de flics, quelques photos de mes collègues et missions du 36 (des enfants des villages croisés le long du Rio Javari en Amazonie, mes chaleureux collègues des polices fédérales brésilienne, péruvienne ou colombienne). Quelques visages de victimes m'entourent aussi : ceux Lakhwinder Singh, Marc Beltra, Christelle Maillery et Christelle Blétry. Ces deux dernières enquêtes vont prendre un caractère brûlant puisque l'heure des procès approche, juin 2016 pour l'appel de Maillery, janvier 2017 en première instance pour Blétry.

Chalon n'est qu'une sous-préfecture, mais particulièrement agitée. Son commissariat traite la moitié des affaires de délinquance du département. Affecté au GRAP[14], je n'ai pas le temps de m'ennuyer et si j'espérais me reposer de l'horreur, ce n'est pas le cas. Je suis régulièrement chargé de « recherche des causes de la mort », enquêtes de voisinage après un crime, suicides de vieilles personnes abandonnées dont la télé fonctionne depuis des jours ou dont la boîte aux lettres déborde depuis des semaines sans que personne ne s'en soucie, drames de l'isolement, de la misère sociale, chômage, alcool, drogue, violence, détresse… Par nature, il ne faut pas se cacher derrière

les mots, le flic ramasse la merde d'une société qui ne connaît que le « marche ou crève ». Quand l'affaire est complexe, la PJ de Dijon est saisie et le dossier y est transféré, c'est la différence notable avec mon poste précédent. Je revois les collègues de Dijon, qui changent au gré des mutations. Juste avant mon départ, Raphaël, un excellent capitaine de police que j'avais connu au 36, est arrivé. J'ai travaillé quelques semaines avec lui, dans la bonne entente habituelle. J'ai eu un pincement au cœur d'avoir manqué l'occasion de collaborer plus longtemps avec ce « super poulet », élevé à la même école que moi. Quand la PJ a besoin qu'on leur prête un bureau pour une audition ou une garde à vue à Chalon, je sympathise avec quelques-uns, dont Jean-Charles, excellent enquêteur avec qui j'ai permuté : il voulait la PJ, ambition naturelle, moi Chalon. Son aubaine était mon salut. Quand je passe par Dijon, je déjeune volontiers avec l'un d'eux au restaurant : les locaux de la PJ, je ne veux plus y mettre les pieds !

On est toujours rattrapé par son destin ; alors que je suis censé traiter des violences, je me retrouve saisi, sur demande expresse du procureur de la République, d'une enquête d'homicide involontaire dans un univers professionnel tellement spécialisé qu'elle va s'étaler sur deux ans.

Le mort est un technicien sous-traitant intervenu dans une usine pour réparer un système mécanique et vider des containers, remplis d'une poudre de chaux qui traite les fumées. Celle-ci fixe les matières toxiques ou mortelles, tels le plomb ou le chrome hexavalent, contenues dans les rejets des fours avant d'être polarisées puis entraînées par précipitation dans un silo. Il faut régulièrement vider cette substance à la fois chaude et particulièrement dangereuse. La victime est venue l'aspirer et, suite à une conjonction de circonstances qu'il me faut déterminer, il est tombé dans la cuve et a été très grièvement brûlé avant de succomber à ses blessures. L'affaire n'étant toujours pas jugée à l'heure qu'il est, je ne peux dévoiler mes conclusions, mais l'enquête se déroule dans un milieu

hostile, opaque, les millions de bénéfices annuels n'aidant pas à délier les langues, encore moins les consciences. Le contenu est en outre très technique. Heureusement, j'ai la chance de travailler main dans la main avec de nombreux intervenants très compétents, des avocats tenaces, et une inspection du travail irréprochable. Mais une contrariété surgit, liée aux constatations de scène de crime, où aucun policier ordinaire n'a eu le droit de mettre les pieds pour des raisons de sécurité. Sur les lieux, j'ai donc vu débarquer une unité nouvellement créée, hautement spécialisée dans les constatations toxicologiques et équipée de façon adéquate. Des hommes ont œuvré en scaphandre, rendant un travail photographique remarquable à certains égards, sur papier et numérisé, qui permet de se déplacer en réalité augmentée. Cliquer sur la souris suffit à donner le sentiment de pénétrer sur place comme si on y était. Sauf que je cherche les dimensions de la trappe par laquelle la victime est tombée, pour essayer de relier le cadre des lieux et la morphologie du corps de la victime ! J'interroge les collègues de l'unité :

— Et la largeur de la trappe de visite de la trémie ?

— Désolé, je n'ai pas pensé à mesurer, m'a-t-on répondu.

Dommage ! Il n'est pas rare que l'hyper-technicité nuise au bon sens primaire, ce que l'on constate régulièrement dès que l'ADN, la téléphonie ou des métadonnées (horodatage et géolocalisation d'une photo, d'une connexion à un réseau social, etc.) entrent en jeu.

À Chalon, la plupart des enquêtes sont plus « banales », mais un vol à l'étalage chez Monoprix va changer ma vie, deux mois après mon arrivée. Le voleur de deux bières s'est enfui, blessant une cliente au passage, qui se trouve être la secrétaire du procureur de la République, pas prête à passer l'éponge. Arrivé sur place en compagnie d'une collègue, je vois s'approcher la cheffe du département « mode-beauté-parapharmacie », en poste depuis presque trente ans, mon interlocutrice pour cette affaire. Quand je la vois de loin, très

belle, blonde, les cheveux longs, longiligne, je suis déjà sous le charme. J'ai pourtant l'habitude de faire la part des choses dans le cadre de mes fonctions. Après les questions d'usage, je lâche une blague idiote à laquelle elle a l'élégance de sourire. Je repars avec son nom, son prénom, sa date de naissance et son numéro de téléphone, je lui laisse le mien, telle est la procédure dans mon parfois beau métier ! À peine installés dans la voiture, ma collègue me chambre, je nie. Mais je dois bien me l'avouer ensuite : j'y pense beaucoup… Je suis « bien obligé » de rappeler cette Stéphanie dans les jours qui suivent pour voir une caissière qui a identifié l'auteur des faits, un semi-SDF avec qui elle était en classe. Stéphanie est « bien obligée » de me rappeler à son tour, pour signer différents papiers. Je me demande déjà ce que je vais pouvoir inventer comme formulaire à lui rapporter quand tout sera terminé… Heureusement, c'est elle un jour qui me tend la perche :

— On pourrait peut-être prendre un café quand ce sera derrière nous, non ?

— Avec plaisir !

Je ne la connais pas… mais j'aime sa douceur, sa vivacité, sa gaieté. Nous prenons le fameux café, puis passons du café au verre, et du verre au déjeuner. Pour la première fois de ma vie, je vis obsédé par autre chose que par une affaire criminelle, la vie privée au premier plan de mes préoccupations quotidiennes ! En réalité, je découvre ce que signifie « tomber amoureux », et réalise par la même occasion que c'est la première fois !

En l'espace de quelques semaines, nous nous racontons nos vies, très compatibles. Elle a trois enfants comme moi, deux dans la même tranche d'âge que les miens, un majeur. Je lui fais très nettement la cour, et de son côté, elle arrive chaque fois plus séduisante… Mais je m'inquiète : je peux me tromper sur ses sentiments ! Mon métier m'a appris à ne pas conclure hâtivement. Et puis je ne cherche pas une aventure d'un soir, comme certains collègues qui enchaînent les rendez-vous. Au troisième déjeuner, je prends donc mon ton le plus grave :

— Faut que je te parle…

Je la vois blêmir. En cherchant à la rassurer, j'accentue son angoisse. J'aggrave mon cas en ajoutant :

— On ne peut pas continuer comme ça…

— …

Elle est livide. Je me lance enfin :

— Voilà ! Je commence à m'attacher, à avoir des sentiments. Je préfère te le dire et que tu casses maintenant, pour ne pas m'entretenir dans l'illusion… Je comprendrais…

Stéphanie me regarde gravement et me répond doucement :

— Mais c'est réciproque, Raphaël.

Mon cœur bat à tout rompre. Je suis heureux. Reste à faire le premier pas, et je ne suis pas très doué pour ça ! C'est après un pique-nique, un beau soir tiède dans la campagne, qu'un orage nous oblige à nous réfugier en courant dans la voiture. C'est là que nous nous sommes embrassés pour la première fois.

Un mois plus tard se tient le procès en appel de Jean-Pierre Mura, en juin 2016. Je l'aborde dans un état d'esprit complètement différent. Je témoigne à nouveau comme directeur d'enquête à la barre de la cour d'assises, de Dijon cette fois, en sachant Stéphanie dans le public, venue m'écouter. C'est si précieux, en particulier dans notre métier, de se sentir accompagné… La peine est confirmée : vingt ans. C'est un soulagement immense, pour moi comme pour la famille et ses soutiens. Dans le couloir du palais de justice, devant la salle d'audience, Marie Pichon me regarde du haut de son mètre soixante, les yeux brillants de larmes, muette. Elle cherche ses mots. Je retrouve ce regard clair dans lequel j'ai plongé pour la première fois un jour de juillet 2009, à Paray-le-Monial. Sans prévenir, elle m'enlace de ses bras qui ne font même pas le tour de mon corps, m'étreint, me regarde encore, tend son visage vers moi, et elle souffle, oubliant sa grande timidité et sa déférence :

— Je vous fais la bise, tiens ! Je vous dois tellement…

Elle m'embrasse. Et pour la première fois, j'ose l'appeler par

son prénom, ce que je faisais dans mes pensées et mes prières, mais dont je m'étais toujours gardé dans la réalité.

— Moi aussi, Marie, je vous dois tellement…

Soudain, elle s'écarte, l'air inquiet, et me lance :

— Alors maintenant, vous ne m'appellerez plus ? Vous allez m'oublier ?

— Jamais !

Ma réponse a fusé. Jamais l'idée ne m'aurait effleuré de ne plus l'appeler ! Quant à l'oublier, ce n'est pas dans le domaine du possible ! Christelle est pour moi, depuis le début, bien plus qu'une affaire à élucider. Mais comment Marie pourrait-elle le savoir ? Jusque-là, je ne devais rien lui révéler de mes sentiments quasi filiaux. Rien lui confier non plus de ce que j'éprouvais pour Christelle, cette jeune fille qui aurait pu être ma sœur et dont Mura a stoppé net l'élan vital. Marie a sa pudeur, j'ai la mienne et pendant sept ans, à cause de ma fonction, j'ai maintenu une certaine distance entre nous. Non, je n'ai pas établi un lien « non professionnel » avec les familles, jamais. Mais ma profession n'empêche pas l'affection. Sans amour, on ne tiendrait pas. Maintenant que ma mission est accomplie, nos relations vont devenir plus affectives, familiales.

Je prends aussi le temps de parler avec Yves Pichon, beau-père de Christelle, un homme taiseux qui s'est toujours tenu en retrait quand je rencontrais Marie. L'institution l'avait rendu si méfiant quand il m'a vu arriver dans leur vie… Je lui avoue combien j'ai été touché de lire dans le dossier la lettre très simple qu'il a écrite au juge d'instruction dès l'été 1987. Il y demandait pourquoi sa femme et lui ne voyaient plus aucun enquêteur, aucun magistrat, pourquoi ils restaient sans nouvelle, à quel point leur vie s'était arrêtée… À en croire les pièces retrouvées dans le dossier, il semble qu'il n'ait jamais reçu aucune réponse, ce qu'il me confirme. C'est à cette époque qu'ils ont consulté une voyante. Et aux antipodes de ce que je pouvais attendre d'un homme aussi secret, je vois Yves Pichon pleurer à chaudes larmes. Ces moments valent toutes les peines.

Six mois plus tard, c'est dans le dossier Blétry que je dois me replonger pour affronter le procès. Nous sommes en janvier 2017. J'ai eu Pascal Jardin en garde à vue en septembre 2014. Comment une affaire pourrait-elle être bouclée dans notre esprit d'enquêteur alors que les familles restent dans l'attente ? Alors qu'il va falloir se réapproprier le dossier dans le moindre détail pour se montrer convaincant ? Entre-temps, ma vie personnelle a énormément changé puisque je vis en couple. Mon infarctus, cinq mois après ma rencontre avec Stéphanie, a accéléré notre décision de vivre ensemble, chez elle d'abord, puis dans l'appartement de Chalon que je croyais aménager pour un célibataire. J'ai changé les plans pour abriter nos deux nichées le week-end, et à plein temps ses deux enfants et mon fils qui, à quinze ans, a choisi de vivre avec moi. Je me replonge dans le dossier Blétry, galvanisé par les joies de la famille recomposée, avec des frigos à remplir, du mouvement, et bien entendu des coups de gueule, surtout avec les ados, mais je suis encore physiquement fragile et en arrêt maladie.

Se pose avant le procès une question imprévue : ma déposition à la barre est considérée comme une « prise de service ». Que se passe-t-il si je suis terrassé par une attaque en pleine cour d'assises ? Mon chef de service refuse de prendre la responsabilité de valider ma reprise, rejetant la balle au service médical de l'Administration qui refuse également de prendre ses patins, comme on dit dans le jargon, c'est-à-dire ses responsabilités. Alors je m'y rends sans filet, même si je redoute les émotions fortes qui pourraient me laisser handicapé, sans émoluments liés à mon exposition professionnelle. Y aller est une épreuve autant qu'un accomplissement : Marie-Rose Blétry attend ce moment depuis 1996 ! Je sais Stéphanie là, dans mon dos, assurant ma sécurité comme un compagnon de cordée.

Dans son box, Pascal Jardin imagine avoir trouvé le moyen de défense parfait :

— Je tiens à déclarer que mes aveux ont été extorqués…

On connaît la musique… La présidente de la cour d'assises, Caroline Podevin, est une magistrate dont j'ai déjà eu à mesurer

le talent plusieurs fois en quelques années, notamment lors du procès Mura en appel. À force, elle à son pupitre, moi face à elle à la barre, nous nous comprenons d'un regard. Posée, rationnelle, elle écoute les dénégations de Jardin et donne lecture d'un extrait du procès-verbal de la première comparution chez la juge d'instruction, Elsa Aussavy, devant qui il a réitéré ses aveux.

— Vous avez déclaré à la juge, qui vous demandait comment s'était déroulée votre garde à vue… Voyons… Je vous cite : « La garde à vue s'est très bien passée. Je souhaite à tout le monde d'avoir affaire à un enquêteur comme monsieur… »

Pascal Jardin bout de rage, et me reviennent avec une infinie reconnaissance le professionnalisme et la présence d'esprit d'Elsa Aussavy, quand elle a glissé à sa greffière après cette déclaration :

— Notez-le, s'il vous plaît…

Comme dans l'affaire Maillery, la délibération a duré longtemps. La question est de savoir s'il est jugé coupable ou non, mais aussi de fixer le quantum de la peine, chose particulièrement longue quand la réclusion criminelle à perpétuité est requise. Elle fait l'objet d'un débat à elle seule, parce qu'elle est assortie ou non d'une peine de sûreté, peine dont il faut aussi fixer la durée. Après les heures dans la salle des pas perdus, les regards anxieux et les mains qui se tordent, nous sommes enfin rappelés pour entendre le verdict. La salle est pleine à craquer, pleine de citoyens et de journalistes qui suivent l'affaire de près. L'énoncé du verdict lui-même dure une éternité, car après les premiers mots de la présidente : « À l'ensemble des questions posées sur la culpabilité, la majorité a voté oui », on le sait coupable de meurtre et de viol, mais suit un texte d'une longueur terrible au sujet de la perpétuité et des motivations de peine de sûreté. Nous sommes en apnée quand tombe la sentence, adressée à Pascal Jardin qui se tient debout, droit comme un I :

— La cour vous condamne à la réclusion criminelle à

perpétuité, assortie d'une peine de sûreté de vingt ans.

Je suis infiniment soulagé, quoique la condamnation en soi n'ait pas été l'objet d'un suspens, mais mes convictions personnelles à son sujet rejoignaient le diagnostic des experts-psychiatres. Son profil, estimé inquiétant car dénué d'empathie, me poussait à souhaiter ne pas le revoir en liberté rapidement, et me fait sérieusement craindre qu'on ne le retrouve un jour dans une affaire non élucidée.

Marie-Rose Blétry, ses enfants Myriam et Nicolas, alors âgés d'une quarantaine d'années, et les membres de l'association Christelle – Marie Pichon en tête – s'étreignent de longues minutes à la sortie de la salle d'audience. À quelques mètres de là, pétrifié par l'émotion, je les regarde sans oser participer aux effusions, d'autant plus que nous savons déjà que Jardin va sans aucun doute se pourvoir en cassation. Enfin, Marie-Rose Blétry vient vers moi le visage couvert de larmes et m'étreint dans ses bras, passant outre nos habitudes et nos principes. Nous allons ensuite prendre un verre au café d'en face, ma mission étant terminée. Mais entre-temps, je n'ai pu m'empêcher d'aller dire quelques mots au fils de Pascal Jardin.

Il est âgé d'une trentaine d'années. Il a dit à la barre qu'il venait juste de devenir père. Je l'estime, parce qu'il a exhorté son père à dire la vérité, avant le procès comme dans la salle du tribunal, au nom de sa fille nouveau-née, une attitude très rare de la part des proches des coupables. Je le regarde et lui souffle, parce que j'ai contribué à envoyer son père pour très longtemps derrière les barreaux :

— Je suis désolé…

Il me répond :

— Vous n'avez pas à l'être. Vous avez fait votre travail…

Ma reconnaissance est infinie. C'est l'une des deux expériences les plus fortes que j'ai vécues avec la famille d'un condamné, l'autre étant l'empathie ressentie pour la famille de Fabien, le jeune homme qui avait tué sa compagne Marion. Deux choses me marquent dans un procès, la satisfaction d'avoir bien travaillé et que ce soit derrière moi, mais aussi une

peine profonde car nul n'est jamais pleinement heureux de voir partir un homme en prison. Je n'ai jamais de joie. C'est plutôt une délivrance. Après, les nerfs lâchent. On s'effondre, sans aucune envie de déboucher le champagne. On ne danse pas sur une vie qui se terminera peut-être derrière les barreaux.

Les procès m'ont valu au fil du temps une médiatisation inattendue, peu commune au sein du commissariat dont les membres sont moins exposés, surtout avec le grade mineur de brigadier-chef. J'en ai agacé certains, mais je compte à Chalon de bons collègues, avec qui je prends volontiers le temps d'échanger amicalement. J'apprécie le capitaine à la tête de notre unité, Stéphane, serein et humain, qui fédère une équipe où règne un bon esprit : le rigoureux Christian, Laurent avec qui j'étais à l'école enfant, Aline, grande bosseuse qui mène les gardes à vue à la baguette, Manu le comique ou Jérôme, le jeunot qui partage mon bureau, Séverine qui peste comme moi, Fabrice, le passionné d'informatique ou Virginia, toujours d'humeur égale. Je ne fréquente qu'un collègue à l'extérieur, Jeff, parce que habitant le village d'à côté, il déboule facilement avec son pack de bières (il est du Nord), et son chien de mémère prénommé Rubis, pas courant pour un colosse d'un mètre quatre-vingt-dix et cent kilos ! Mon passé à la Crim' et en PJ, personne ne m'en parle. Peut-être pour ne pas me faire me retourner sur ma passion, je m'y suis fait trop mal.

J'ai toujours obtenu l'accord de mon directeur pour participer aux émissions quand j'étais sollicité par un journaliste. Mon but a toujours été de rendre hommage aux victimes et au courage des familles, et non de parler des méandres si douloureux de la PJ, dont j'ai longtemps estimé qu'ils étaient « mon problème ». En octobre 2018, un documentaire m'a été consacré sur Planète Crime Investigation, dans la collection « L'enquête de ma vie [15] ». Il a ensuite été vendu au Canada, en Tunisie, en Belgique, en Suisse, jusqu'aux États-Unis sous le titre « The Case ». En janvier 2019, je me suis retrouvé pétrifié sur le plateau de Michel Denisot pour « Profession flic », en compagnie de

l'immense Martine Monteil, patronne du 36 au moment de l'arrestation de Guy Georges avant mon arrivée, d'Ange Mancini, devenu chef du renseignement sous Sarkozy, ou d'Olivier Marchal, ex OPJ devenu un célèbre acteur, réalisateur et scénariste. Je me sens tout petit dans de telles circonstances, voire pas à ma place, mais je tente de remplacer les galons par ma sincérité. En octobre 2020 est passé l'épisode de « Faites entrer l'accusé » sur l'affaire Blétry, puis en novembre 2021 celui sur l'affaire Maillery. Tous les journalistes auxquels j'ai eu affaire n'ont pas été ces simples « vendeurs de papier » ou de pellicule que nous étions éduqués à redouter au 36. Ils ont eu, envers moi, les institutions mais aussi les proches, autant de respect que de bienveillance. Ils leur laissent de plus en plus largement la parole. Ils rendent hommage à l'institution, et leurs mots me réparent, me donnant le sentiment que je ne me suis pas trompé d'orientation.

Malgré mon retrait de la matière criminelle pure, j'ai vécu deux burn-out, d'abord en avril 2018, juste avant le procès en appel de Jardin en juin, puis en janvier 2020. Ils m'ont permis de comprendre que j'étais parti déjà trop abîmé de la PJ. Une psychologue-clinicienne, Marie-Ange Thomas-Lenorais, évoque même mon cas dans son mémoire de thèse pour illustrer les difficultés d'un métier qui confronte en permanence à la mort. On n'imagine pas combien il est dévastateur de ne pas pouvoir apporter de réponses aux gens qui souffrent. De ne pas faire assez vite, assez bien. Mon propre patron a témoigné en commission administrative pour que mon second burn-out soit répertorié « maladie professionnelle », au même titre qu'un accident de service, fait validé par une expertise psychiatrique. Une forme de reconnaissance hiérarchique, même si j'aurais préféré celle de ses prédécesseurs de la PJ de Dijon, pour le service rendu et le travail accompli, et non pour les dégâts collatéraux. La contrepartie de l'indifférence a été de me sentir libre de ma parole.

C'est à partir de 2018, parce que le procès en appel de Pascal Jardin avait confirmé sa peine, que j'ai commencé à éprouver le

besoin de coucher sur papier tout ce qui me rongeait. Les pages se sont ajoutées aux pages, et un jour, j'ai accepté d'en donner à lire quelques-unes à un collègue de Chalon. Il nous arrivait souvent d'évoquer ensemble la violence, la mort récurrente, les visions d'horreur, l'absence de compréhension de nos supérieurs. J'avoue que j'étais anxieux quand il a commencé sa lecture, à un bureau de là. Il est revenu vers moi les larmes aux yeux et m'a simplement dit :

— Merci de parler de nous… Tout ce que tu dis est juste… et tellement vrai.

Affecté depuis l'été 2020 à la brigade financière grâce à la compréhension de mon patron afin d'éviter les événements les plus violents, je vis encore trimballé d'émotions en émotions, d'abord parce que étant OPJ, je fais trente jours de permanence par an pendant lesquels je me charge le cas échéant des homicides, ensuite parce que nous écopons du tragique même quand le sang ne coule pas. Le terme « brigade financière » illustre mal le fond du travail. Quand une femme seule, après une relation épistolaire devenue tendrement amoureuse avec un type à l'autre bout de la France, casse son CODEVI pour le dépanner en croyant au bonheur, et qu'elle ne revoit jamais ses économies et encore moins le bonheur, sommes-nous dans la matière financière ? Quand une fratrie vient m'exposer, après le décès de la maman, que le frère ou la sœur qui s'occupait si bien de leur maman a vidé le compte en banque en faisant soi-disant 70 000 euros de courses de bouche en un an, sommes-nous dans les affaires financières ? Quand une femme handicapée se présente à l'accueil du service parce qu'elle est sans nouvelles de son petit ami, très gentil mais très endetté, et que nous trouvons l'homme à son domicile la corde au cou, sommes-nous dans le financier ? Il se trouve que nous l'avons sauvé parce que j'ai envoyé une patrouille illico. Mais la prochaine fois ? Cette femme m'a remercié au prétexte que j'avais été « très gentil » avec elle et que je lui avais « offert un café ». La belle affaire ! Tout récemment, j'ai assisté à un rare

moment d'humanité, de ceux qui me font tenir. J'ai réussi à convaincre le responsable d'un accident de la route mortel de reconnaître les faits en lui expliquant que l'on vivait mal dans le déni. Puis je me suis longuement entretenu avec la fille de la victime en lui faisant valoir combien on vivait mal dans la haine. Le mis en examen a fini par demander pardon, en larmes, à cette pauvre femme, qui en retour le lui a accordé, en larmes aussi. Après de telles expériences, on rentre chez soi avec le sentiment d'avoir fait œuvre utile, dans le rôle autrefois dévolu au curé de campagne !

Parfois, après une journée où j'ai la sensation d'avoir perdu mon temps, je me surprends à vouloir tout arrêter, mais je n'ai que cinquante ans. J'envisage de renouer avec ma passion de jeunesse pour la photographie, ou de me lancer professionnellement dans l'ébénisterie, qui absorbe beaucoup de mon temps quand je ne travaille pas. Mais je me ressaisis toujours, rattrapé par le facteur humain. Je tente de réparer les victimes, j'essaie d'orienter les coupables vers la prise de conscience pour les détourner de la récidive, je pèse sur le cours des vies, très concrètement. Qu'irais-je faire de plus précieux ailleurs ? Mes fonctions à Chalon n'ont pas la même intensité émotionnelle que la matière criminelle pure, et il m'est arrivé de me demander pourquoi j'avais quitté ce qui me faisait le plus vibrer. Mais je crois précisément que c'était mon salut. Je devais vibrer pour la vie, à côté de laquelle j'avais tendance à passer au nom de mon cold-case, ou de l'affaire du moment. Stéphanie et moi nous sommes mariés en septembre 2021, avec pour invités particuliers mon mentor Francis Béchet mais aussi Marie Pichon et Marie-Rose Blétry, qui ne manquent jamais de me rappeler que je dois profiter de la vie, et elles savent de quoi elles parlent. Je m'y applique ! Stéphanie et moi vivons dans une maison en bois, montée de nos propres mains avec le renfort de quelques amis, flanquée d'un potager et d'un poulailler. J'apprends avec elle à partir en week-end, sur la Harley-Davidson que je me suis enfin offerte, à savourer un crémant au bar du village, où je redeviens le flic de service,

même à distance de mon commissariat, que je le veuille ou non. J'exerce une fonction qui vous rattrape hors des murs, consulté sur la moindre contravention, appelé pour tout contentieux. J'ai pris le large de la PJ pour mener cette vie simple, mais parfois, la culpabilité m'effleure. N'est-ce pas un tort ? Une lâcheté ? Au fond, ne pas dénoncer ce qui dysfonctionne dans l'institution est une façon de faire perdurer son dysfonctionnement. Sauf si on parle, ce qui n'aurait jamais été possible sans prendre de la distance.

---

14 Groupe de répression des atteintes à la personne.

15 « Raphaël Nedilko, un cold-case à la française », de Sam Caro.

CHAPITRE 16

Pour mémoire(s)

Nos institutions évoluent souvent dans l'urgence en tirant des enseignements d'erreurs ou de manquements constatés, quand ce n'est pas sous la pression d'une vague d'indignation publique après une aberration en matière de maintien de l'ordre, renseignements, lutte contre le terrorisme, déontologie de la police, qualité d'accueil du public, présomption d'innocence, lutte contre les atteintes sexuelles des mineurs, violences faites aux femmes, prise en compte de la parole des victimes, etc. À chaque fois, il s'agit de maintenir le fragile équilibre entre le respect des droits et des libertés fondamentales, et l'image d'une institution parfois éloignée des réalités de notre société. Le dernier défi est la résolution des dossiers criminels anciens, dits « cold-cases », grâce aux familles des victimes et associations qui ne cessent d'élever la voix, des micros des médias aux portes des ministères, depuis plusieurs dizaines d'années. Les journalistes leur ont donné une place grandissante et la population s'est sentie en empathie. Quelques magistrats, policiers et gendarmes ont su leur emboîter le pas.

C'est ainsi que le 1er mars 2022, un pôle cold-cases a été mis en place à Nanterre, dans les Hauts-de-Seine, avec la caution du garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti. Encore faut-il comprendre de quoi il retourne, ce sur quoi le grand public s'égare facilement : il s'agit d'un pôle de magistrats distincts de la juridiction locale compétente pour le crime en question, diligentant des actes à des enquêteurs déjà sur place. Il ne s'agit nullement d'un pôle d'enquêteurs dont l'œil neuf pourrait se

poser sur des affaires non résolues. Le risque évident, c'est que les mêmes personnes suivent le même raisonnement, ancrées sur les mêmes certitudes, celles dont tout OPJ a bien du mal à se départir quand il travaille sur un dossier depuis des années, ou quand des erreurs y ont été d'emblée posées comme des vérités. Par ailleurs, seul un certain nombre de dossiers seront sélectionnés, selon des critères qui risquent de condamner à l'oubli les moins étayés. L'affaire Christelle Maillery par exemple, sans ADN, sans téléphonie, sans scellés judiciaires, datant de 1986 et maintes fois réétudiée, aurait-elle eu ses chances ? Il est très probable que le dossier aurait, au mieux, été placé tout en dessous de la pile.

La question de fond, c'est comment remédier au mal ? On oublie parfois qu'un cold-case, avant de le devenir, a été un dossier criminel ordinaire. Et force est de constater que toutes les affaires n'ont pas droit, dès le départ, aux mêmes chances de résolution. Les moyens pléthoriques et experts de pointe ne sont réservés qu'à quelques-unes. Le constat d'un homicide est plus souvent le fait d'un OPJ, seul et parfois désemparé, pas forcément assez formé ou assez expérimenté. Il n'est pas toujours encadré hiérarchiquement pour répondre à l'exigence de précision dès le stade de la saisine, des constatations, de l'enquête de voisinage et, surtout, des premières auditions de témoins ou de suspects. Cette initialisation de l'enquête est pourtant capitale et elle ne s'improvise pas. Le recueil du témoignage, en particulier, est un acte complexe, nécessitant l'acquisition de connaissances dispensées par des professionnels spécialisés, en programmation neurolinguistique, en étude du langage corporel, en technique d'interrogatoire. Des stages sont bien sûr proposés au fil de la carrière, mais ils sont rares et surtout facultatifs. Trop souvent, on trouve en procédure, au lieu du libre témoignage de la personne entendue, le reflet des a priori d'enquêteurs prisonniers d'une certaine routine, posant des questions fermées, erreur régulièrement pointée du doigt par la défense au stade du procès. À l'échelle du temps qui passe,

l'imperfection initiale peut se muer en catastrophe durable, constituant une véritable perte de chances pour l'enquête à force de fausses pistes et de certitudes.

Le vrai point noir de l'institution comme des hommes qui la servent est la difficulté à se remettre en question. Non, reprendre un cold-case ne consiste pas à croire que l'on aurait été meilleur, mais à procéder à une analyse objective des actes effectués, pour tenter de détecter ce qui manque, quitte à tout recommencer. Ce travail colossal peut faire peur, mais à une époque où la priorité est de restaurer la confiance entre la justice et les citoyens, il est impossible de faire l'économie de cet effort en imaginant que cela reviendrait à se dédire. Un pôle cold-case efficace, doté d'enquêteurs spécialement dévolus, permettrait de résoudre l'équation en confiant les nouveaux actes d'investigation à un autre pool que celui initialement saisi, conformément au principe de « l'œil neuf ». Les enquêteurs eux-mêmes ne seraient pas à la merci d'une actualité locale brutale et imprévisible, qui monopolise toutes les énergies et force les plus motivés à suspendre leurs investigations dans ces dossiers considérés comme moins urgents. D'autant moins urgents que la délégation de magistrats du nouveau pôle se trouve à l'autre bout de la France, à Paris, et qu'il faut vivre en province pour savoir que ce qui vient de Paris paraît parfois bien lointain, voire théorique. Il serait aussi probablement opportun que le pôle cold-case de la gendarmerie, créé peu avant le nôtre, ne fasse pas cavalier seul, pas plus que l'inverse. Je crois très réaliste d'envisager des équipes mixtes de policiers et de gendarmes, tous formés et motivés, prêts à travailler main dans la main. J'ai fait l'expérience d'une coopération heureuse lors du périlleux contrôle de Pascal Jardin au fin fond des Landes, en zone gendarmerie, en attendant que nous venions procéder à son arrestation.

Trop souvent aussi, la reprise d'un cold-case se résume à des

tentatives de rapprochements avec d'autres dossiers dans l'hypothèse évidente d'un tueur en série. C'est balayer d'un revers de main une réalité : un meurtrier peut connaître au cours de sa vie un seul et unique passage à l'acte. C'est croire naïvement que tous les éléments figurant dans le dossier sont complets et exacts. C'est imaginer que les enquêteurs consultent le même logiciel répertoriant les détails des actes criminels et profils d'auteurs, alors qu'il en existe plusieurs. C'est s'illusionner sur la bonne alimentation du système à chaque homicide, alors que rares sont les collègues qui prennent le temps d'entrer informatiquement tous les détails d'un homicide, depuis la scène jusqu'au modus operandi, le travail étant fastidieux. Il est « payant » à une échelle de temps décourageante, et ne servira parfois à rien car le criminel ne répétera jamais son geste. C'est enfin négliger une réalité : les cold-cases se résolvent aussi sur le terrain, au porte-à-porte, étude de PV après étude de PV, l'essence même du travail d'enquêteur.

L'espoir d'élucidation des années après le crime passe inévitablement par une nouvelle analyse des scellés judiciaires auxquels, heureusement, un soin de plus en plus grand est apporté, mais les ratés ont été nombreux. État de conservation, nature, localisation exacte de la saisie, tout doit être inscrit en procédure pour alimenter la mémoire de l'enquête. C'est ce qui permet de jauger, en fonction de l'évolution des techniques, s'il ne convient pas de revenir sur un résultat infructueux, comme ce fut le cas dans l'affaire Christelle Blétry. L'ADN ne sera jamais la reine des preuves, à l'instar de l'aveu, mais il est une arme d'une efficacité redoutable lors d'une audition de suspect menée avec rigueur.

Les cold-cases détruisent les familles qui sont au centre de mon engagement, mais ils provoquent aussi d'importants dégâts dans les rangs des policiers comme des gendarmes, insuffisamment exhortés et encouragés par leur hiérarchie à s'y pencher en y consacrant le temps qu'il faut. Nos pires ennemis, ce sont le découragement et le fatalisme qui finissent par nous

gagner, tôt ou tard, nous user, voire nous tuer. On ne peut pas tolérer que nos collègues démissionnent, tombent en dépression ou se suicident, au risque de faire péricliter l'institution publique. Souhaitons-nous que des associations de victimes continuent à vendre des brioches en plein hiver à la sortie des centres commerciaux pour payer les services d'un détective privé, comme l'association Christelle l'a fait avec Éric Bellahouel, première personne à avoir sorti le nom de Jean-Pierre Mura ? Souhaitons-nous comme dans l'affaire Marie-Thérèse Bonfanti, cold-case de 1986 en Isère, compter sur le travail d'investigation du frère de la victime pour motiver la reprise de l'enquête qui a mené à l'arrestation du meurtrier présumé en mai 2022 ? Ou encore, comme je l'ai appris en novembre dernier, que la famille d'une victime doive la vérité à un YouTubeur, cas pour le crime d'Elisabeth Wessels à Verdun en 1989 ?

La création du pôle de Nanterre génère beaucoup d'espoir dans le cœur des proches des victimes. Certains souhaitaient une implantation de plusieurs pôles répartis sur le territoire, avec de nouveaux enquêteurs pour se pencher sur le crime, ce qui aurait évité le sentiment d'isolement judiciaire et d'éternelle répétition. En Saône-et-Loire, au sein de l'association Christelle qui m'est chère, beaucoup sont d'ores et déjà un peu déçus. Rendre l'espoir à des familles jusque-là oubliées est une bonne chose. Il ne faudrait pas le leur retirer aussi promptement en ne prenant pas d'emblée les bonnes directions. Cet espoir, c'est tout ce qui leur reste. Puisse notre réponse être à la hauteur.

Remerciements

Merci à mes parents qui m'ont inculqué les valeurs ayant forgé l'homme que je suis aujourd'hui. À mon épouse Stéphanie pour sa tendresse et son soutien. À mes enfants, Marina, Baptiste et Antoine, qui ont dû sacrifier une partie de leur temps auprès de moi pour que je puisse me consacrer à mon travail d'enquête.

Merci à Catherine Siguret qui est venue généreusement à ma rencontre pour m'aider à porter mon histoire. Grâce à sa patience, son écoute et son talent, ce livre a pu prendre vie.

Merci, enfin, à Clarisse Cohen et à toute l'équipe de StudioFact pour leur immense gentillesse, leur professionnalisme et l'accompagnement bienveillant qu'ils m'ont offert.

Maquette intérieure : Clément Buée
Composition et mise en page : Bruno Ringeval
Préparation de copie : Carine Barth
Correction : Élodie Ther
Suivi éditorial : Jeanne Pois-Fournier
Direction éditoriale : Clarisse Cohen